
CONGRÈS NATIONAL

DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
ET DES VILLES À SECTEURS
SAUVEGARDÉS ET PROTÉGÉS

**RÉFORMES !
QUEL AVENIR
POUR LE
PATRIMOINE ?**

30 ANS

Villes et Pays
d'art et d'histoire

**ACTES DU 1^{er} CONGRÈS
DE L'ANVPAH & VSSP
BESANÇON
28 & 29 AVRIL 2015**

CONGRÈS NATIONAL
DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES
VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
ET DES VILLES À SECTEURS
SAUVEGARDÉS ET PROTÉGÉS

**RÉFORMES !
QUEL AVENIR
POUR LE
PATRIMOINE ?**



**ACTES DU 1^{er} CONGRÈS
DE L'ANVPAH & VSSP
BESANÇON
28 & 29 AVRIL 2015**

sommaire

P.5 1. OUVERTURE

P.17 2. LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES | TABLE RONDE

P.18 • Temps d'actualité sur les lois et les réformes

P.23 • Quelle gouvernance pour le patrimoine demain ? | DÉBAT

P.45 3. 30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE | PLÉNIÈRE

P.46 • 1985-2015 : Un label d'un siècle à l'autre

P.50 • Besançon, 30 ans d'expériences

P.52 • Nouveaux patrimoines, nouvelles médiations

P.58 • Demain les Villes et Pays d'art et d'histoire, quelles perspectives ?
- Les métiers
- Territoires de projets et conventions

P.67 4. ATELIERS

P.68 • Patrimoine, un puissant levier pour l'économie locale

P.88 • Quartiers anciens durables

P.110 • Les nouvelles technologies pour la médiation et la participation citoyenne

P.132 • Patrimoines et coopération internationale

P.157 5. CONCLUSIONS

Remerciements

L'ANVPAH & VSSP remercie chaleureusement la Ville de Besançon, tous les intervenants, élus et professionnels du patrimoine, pour leur participation et la qualité des échanges de ce 1^{er} congrès national de l'ANVPAH & VSSP ainsi que tous les partenaires de l'événement.



En 2015, EDF est partenaire de l'ANVPAH & VSSP dans le cadre de la célébration des 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire.





1.

OUVERTURE

Jean-Louis FOUSSERET

Maire de Besançon, président du Grand Besançon, 1^{er} vice-président de l'Association des Maires des grandes villes de France (AMGVF)

Martin MALVY

Président de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés (ANVPAH & VSSP), président de la Région Midi-Pyrénées, ancien ministre

Vincent BERJOT

Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

André VALLINI

Secrétaire d'État à la Réforme territoriale, auprès de la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique

Jean-Louis FOUSSERET
Maire de Besançon
Président du Grand Besançon

Monsieur le Ministre,
Monsieur le Directeur Général des Patrimoines,
Monsieur le Préfet,
Monsieur le Directeur Régional pour les Affaires Culturelles,
Monsieur le Président de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et Villes à secteurs sauvegardés et protégés, Cher Monsieur Martin Malvy,
Messieurs les fondateurs de cette prestigieuse association, Monsieur Yves Dauge et Monsieur Jean Rouger,
Mesdames et Messieurs, membres et congressistes,
Madame la Directrice, Marylise Ortiz,
Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Quel honneur pour Besançon, l'une des plus anciennes villes labellisées Ville d'art et d'histoire depuis 1986, d'accueillir ce premier congrès de l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et Villes à secteurs sauvegardés et protégés.

Honneur, car nous y voyons là une reconnaissance de notre action en faveur du patrimoine exceptionnel de notre ville. J'espère d'ailleurs que votre séjour studieux à Besançon vous laissera le temps de goûter un peu à sa qualité de vie, à la beauté de son espace naturel et à la splendeur de son patrimoine bâti, témoin d'une histoire dense et riche.

L'affiche qui annonce ce congrès illustre d'ailleurs parfaitement toute l'ampleur et la qualité du patrimoine bisontin, en montrant, au premier plan, la Cité des Arts de Kengo Kuma, prestigieux artiste japonais, se reflétant dans le Doubs, la rivière qui traverse la ville, et avec, en arrière-plan, la citadelle de Besançon, inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO avec tout son réseau fortifié, chef de file d'un réseau de onze autres sites tout aussi prestigieux imaginés et construits par Vauban.

De l'Antiquité la plus reculée à la modernité la plus contemporaine, Besançon est en effet tout cela : une



reconnaissance mondiale au patrimoine de l'UNESCO ; le deuxième plus grand secteur sauvegardé de France, après Laon, et l'un des 10 premiers (depuis 1964) ; 200 Monuments historiques inscrits ou classés, 100 hôtels particuliers du XVIII^e siècle, 2 700 escaliers des XVII^e au XIX^e siècle; un méandre de rivière unique en Europe, déjà décrit par Jules César en 54 avant J.-C. pour son tracé parfait et ses dimensions, inscrit dans un cirque de sept collines et dans une nature parfaitement préservée ; 5 musées et des collections majeures ; une bibliothèque d'exception, une cité au cœur historique de 238 hectares intégralement conservé. Voilà votre environnement de travail pour ce congrès ! J'espère que le temps ne vous manquera pas pour savourer cette ville qui saura vous séduire, je n'en doute pas.

Mais prenez tout de même un peu de votre temps précieux pour aller à la rencontre des Bisontines et des Bisontins, pour y découvrir notre plus beau patrimoine : celui du cœur et de l'esprit, en cette terre d'innovations sociales et des utopies, en ce territoire qui a vu naître Victor Hugo, Proudhon, Fournier, les frères Lumière, et qui a accueilli Colette, Stendhal, Balzac, Rousseau, et tant d'autres. Alors, au nom des Bisontines et des Bisontins, dont je

me fais aujourd'hui l'écho, je veux vous exprimer une fois encore la joie et l'honneur de vous accueillir à l'occasion de votre premier congrès national.

Cette rencontre est fondamentale, essentielle à mes yeux. En effet, au-delà des conférences et ateliers qui vous permettront d'apporter votre éclairage sur les mutations territoriales, l'évolution de la gestion patrimoniale et la réforme des collectivités et aussi ses implications sur la protection et la valorisation des patrimoines, il faut aussi donner force et vigueur aux symboles de l'action menée par le réseau des 200 villes et territoires qui portent le patrimoine comme l'étendard de notre pays et de ses valeurs républicaines.

Nous sommes tous persuadés ici, que les patrimoines nous plongent dans l'histoire, la culture, le génie de la pensée. Notre attention à son égard constitue un marqueur de notre engagement pour toujours mieux comprendre, et donc mieux expliquer notre passé, et par conséquent pour toujours mieux préparer l'avenir de notre société. **Nous portons une grande responsabilité collective : en ces moments difficiles où d'aucuns veulent fragiliser nos démocraties par la montée des extrémismes, à l'heure où certains attendent les peurs et les haines et jouent sur l'ignorance, nous avons ce devoir éminent d'agir pour faire vivre encore mieux notre patrimoine.** Le faire vivre, c'est-à-dire, faire comprendre à nos concitoyens, qu'il est l'illustration de la richesse de l'histoire de notre pays et qu'il est le reflet de l'évolution de la société. L'appréhender, donner la possibilité d'élargir son accès à tous, est essentiel si l'on veut donner à nos concitoyens la perception de cette richesse. C'est aussi comme cela que l'on construit le terreau d'une identité individuelle et collective. Il constitue donc un élément essentiel, la pierre angulaire même, de notre capacité à éduquer notre jeunesse afin qu'elle tourne le dos à la facilité des discours démagogiques et haineux et qu'elle délaisse telle ou telle idéalisation d'idées ou de causes, faute d'avoir su s'approprier l'histoire de notre pays et la chance de vivre dans une société démocratique et républicaine.

Le patrimoine, la culture en général, jouent en ce sens un rôle fondamental que tous ensemble, dans un mouve-

ment convergent en faveur de nos valeurs, devons porter et protéger.

C'est la raison pour laquelle il faut se donner les moyens d'agir et d'appréhender les patrimoines comme des témoignages précieux du passé et des vecteurs d'une prise de conscience nécessaire pour bâtir un futur enthousiasmant pour et par notre jeunesse.

Œuvrer pour les patrimoines, c'est œuvrer pour la connaissance et c'est se préserver des obscurantistes ! C'est notre avenir que nous scellons !

Je vous renouvelle donc mon réel plaisir à accueillir à Besançon ce congrès, qui constitue un moment fort pour les territoires puisqu'il coïncide avec les 30 ans du label Villes et Pays d'arts et d'histoire. 30 ans d'engagement dans une politique de mise en valeur innovante des patrimoines. Avec pour intitulé « Réformes ! Quel avenir pour le patrimoine ? » ce congrès devrait permettre de réfléchir ensemble à la cohérence des nombreux textes législatifs qui impactent le patrimoine et d'ouvrir des pistes de travail afin d'améliorer la gestion quotidienne du patrimoine urbain et paysager.

Avec aujourd'hui, une table ronde et une séance plénière, puis, demain, des ateliers thématiques, ce programme permettra d'aborder le rôle et la place du patrimoine dans l'économie, le tourisme et la coopération internationale ainsi que dans les nouveaux enjeux sociaux et de développement durable, et dans les pratiques du numérique appliqué aux patrimoines.

Partages d'expériences des territoires, concertation, réflexions sur les perspectives du patrimoine pour demain. Tels sont les maîtres mots de ces journées.

L'Association Nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des Villes à secteurs sauvegardés et protégés réunit près de 200 villes et territoires qui souhaitent partager leurs interrogations et leurs expériences sur les politiques de protection et de valorisation du patrimoine. Notre réseau est par conséquent une véritable richesse. Merci encore d'avoir choisi Besançon comme ville de ce premier congrès national. Je vous souhaite de bons et riches échanges !

Martin MALVY
Président de l'Association nationale des Villes
et Pays d'art et d'histoire & des Villes
à secteurs sauvegardés et protégés
Président de la Région Midi-Pyrénées
Ancien ministre



Monsieur le Ministre, cher André Vallini, merci d'être venu jusqu'à Besançon où malheureusement nous ne ferons, ni l'un ni l'autre grand tourisme, monsieur le Maire, mais nous reviendrons ! C'est promis et désiré. Je voudrais vous remercier monsieur le Maire pour votre accueil et vos propos. Je voudrais saluer le directeur du Patrimoine, qui représente ici madame Fleur Pellerin que nous avons rencontrée il y a quelques jours, qui nous avait dit son souhait et en même temps son regret de ne pouvoir assister à cette rencontre. Je voudrais également saluer tous nos partenaires, les directeurs, les parlementaires, monsieur le Sénateur, tous ceux qui nous accompagnent depuis 15 ans dans cette association qui est née d'une volonté. Nous étions tous, peu ou prou et pour des raisons diverses, dans nos fonctions –

Yves Dauge, Jean Rouger et d'autres, des passionnés du patrimoine et de nos villes, soucieux d'en préserver l'histoire et d'en assurer la transmission. L'appellation Ville d'art était née dans les années 80. Elle a ensuite été remplacée en 1985 par le label Villes et Pays d'art et d'histoire. Ces nouveaux engagements, contenus dans le label lancé par le Caisse Nationale des Monuments historiques et des Sites, puis repris par le ministère de la Culture, concernaient la qualité des agents du patrimoine, les expositions permanentes, les contenus scientifiques, la création d'un service éducatif... Nous voulions accompagner ce mouvement. Nous pensions qu'il y avait, des problèmes de formation, de connaissances, de respect et de maintenance de ce patrimoine. Ces problèmes persistent. Nous pensions qu'en tant qu'héritiers de ce patrimoine, nous avions aussi à parler aux autres et que certains pays pouvaient être intéressés par le savoir-faire de tous ceux qui sont les collaborateurs du patrimoine, à titres divers : artisans de la pierre, du vitrail ou compagnons de nos services municipaux du patrimoine. Nous pensions qu'il y avait des pays qui pouvaient bénéficier de ces connaissances, et que nous pouvions nous engager dans cette voie. Centres de ressources, lieux de réflexions, lieux de permanence, le patrimoine est un élément fort de l'économie nationale. Quand nous évoquons la balance commerciale, l'équilibre économique du pays, nos rapports avec les pays émergents et le tourisme des pays émergents, nous savons bien que notre patrimoine est un élément majeur de l'économie touristique. C'est la raison de ce congrès. Nous avons voulu passer du stade de l'assemblée générale, chaleureuse et sympathique, entre nous à une dimension plus vaste. Nous avons voulu marquer les 30 ans du label. **Et je pense que notre association – demain davantage qu'hier – doit rentrer de plain-pied dans la vie de la cité et associer à ses démarches et à sa passion, ceux qui sont les acteurs de l'économie locale et nationale.** Ce n'est pas pour rien si, à côté du ministère de la Culture et de la Communication, le ministère des Affaires étrangères, qui est devenu le ministère de l'économie touristique, nous accompagne depuis des années maintenant. Ce n'est pas pour rien si depuis des années nous sommes au Mali et si nous y restons. Je salue les représentants du Mali qui sont ici. Ce n'est pas

pour rien, si dans quelques jours, quelques semaines, nous allons à Varsovie. Le gouvernement ayant souhaité exposer les images que nous avons présentées pendant trois mois sur les grilles du palais du Luxembourg, lors de l'exposition Patrimoines, l'histoire en mouvement (titre de l'expo en italique), célébrant les 50 ans de la loi Malraux instaurant les secteurs sauvegardés. Ce n'est pas pour rien si la Roumanie nous la demande, au-delà d'un certain nombre de villes françaises. Ce n'est pas pour rien si monsieur de Romanet, le président de Roissy, nous a demandé pour trois ans ces images réalisées avec vous. Parce que le patrimoine, c'est aussi en grande partie l'économie de ce pays. Et si vous me permettez un vœu, je souhaite que les différents partenaires de la sphère publique épousent aussi ce raisonnement et cette conviction. Certes la culture, certes les affaires étrangères, mais les autres grands services, les Régions, - je suis président de Région ! - les Départements, les communautés d'agglomération, communautés de communes, le patrimoine n'est pas que le patrimoine, c'est aussi l'économie de votre territoire.

L'actualité, c'est entre autres la loi patrimoine, qui est encore dans cette navette un peu longue, monsieur le Ministre, qui fait qu'un texte, avant d'arriver au Parlement subit un certain nombre de modifications. **Ce texte nous le souhaitons, nous sommes des décentralisateurs, des élus, nous sommes partisans d'une évolution et d'une adaptation. Nous n'en affirmons pas moins le rôle de l'État. Au sein de l'Association, alors que certains parlementaires voulaient mettre à bas le rôle des architectes des Bâtiments de France...** - je le dis clairement, par irritation personnelle contre certains d'entre eux - nous avons défendu les architectes d'état bien qu'aucun d'entre nous ne puisse dire qu'il n'ait jamais eu de problèmes avec son ABF ou son architecte en chef ! J'en témoigne mais je le dis au directeur du Patrimoine : nous ne voulons pas que l'État renonce à assurer lui-même la pérennité du patrimoine. Nous sommes des élus, et nous savons ce que peut être, à un moment donné, la faille d'une gestion locale. Nous n'avons pas le droit de laisser au bon vouloir de l'un des nôtres, d'un élu, la destruction ou l'absence de respect, d'un monument, fut-il petit. Nous avons comme unique

ambition de le transmettre. Ce doit être le fondement de notre discussion et de nos relations. Nous étions il y a quelques jours dans le bureau de madame Pellerin, vous y étiez monsieur le Directeur, et c'est dans ce sens, je pense, qu'elle nous a rassurés.

Merci à tous et à toutes d'être là. Merci à ceux qui nous accompagnent, merci à notre directrice, merci aux chefs des grands services qui sont là, merci à nos partenaires, EDF, la Caisse des Dépôts et Consignations. **Notre mission, c'est la transmission du patrimoine. Nous avons l'impression de défendre notre histoire, mais aussi notre futur, et de défendre aujourd'hui l'activité économique de notre pays.**



Vincent BERJOT
 Directeur général des patrimoines, ministère
 de la Culture et de la Communication



Monsieur le Ministre, monsieur le Maire, mesdames et messieurs, au nom de la ministre de la Culture et de la Communication, Fleur Pellerin, je me réjouis d'être présent à Besançon et même - en ce qui me concerne - de revenir dans cette ville riche d'histoire et de patrimoine pour participer à ce colloque. Il est plutôt doux aux oreilles du directeur général des patrimoines d'entendre des élus, et pas des moindres, à la fois rappeler qu'il faut préserver le riche patrimoine de notre pays et demander

que l'État soit fortement présent dans les politiques patrimoniales. Vous avez évoqué, monsieur le Ministre, l'historique du label des Villes et Pays d'art et d'histoire. Comme vous le savez, le ministère de la Culture et de la communication gère un certain nombre de labels, au sein desquels le label VPAH tient une place particulière. En retracer l'histoire en quelques mots est d'ailleurs très intéressant. Nous sommes passés d'un label dont l'objectif visait avant tout à valoriser un monument sous l'angle touristique à un label qui vise à mettre en valeur et à promouvoir un territoire dans son ensemble, non seulement vis-à-vis des visiteurs extérieurs mais aussi et avant tout pour ses habitants. Je crois que cette évolution a du sens. Comme font sens également le projet pédagogique qui est désormais demandé pour l'examen des candidatures par le Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire - un élément déterminant pour l'obtention du label - et la mise en place de centres d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP).

Le label VPAH est ainsi devenu un instrument d'accès à la culture pour tous et un outil de reconnaissance d'un cadre de vie de qualité, permettant de mettre en valeur l'ensemble des composantes culturelles d'un territoire.

Le Maire de Besançon a dit dans son discours introductif que le patrimoine était lié à la citoyenneté. C'est bien de citoyenneté dont il s'agit quand on sensibilise les publics - tous les publics, qu'il s'agisse des visiteurs de passage, des habitants des territoires, du public familial, du public scolaire etc. - aux questions patrimoniales et architecturales. Cette démarche pédagogique est essentielle et faire appel à du personnel qualifié - animateur de l'architecture et du patrimoine ou guide-conférencier - permet d'assurer la qualité de ce projet pédagogique, dans le droit fil de la convention européenne de Faro de 2005 qui promeut l'accès des citoyens à leur patrimoine et en fait un droit fondamental. C'est d'ailleurs ce qu'a repris le Conseil de l'Union européenne en parlant d'une gouvernance participative du patrimoine culturel qui « offre des possibilités d'encourager la participation démocratique, la viabilité à long terme et la cohésion sociale, et de faire face aux défis sociaux, politiques et démographiques actuels ». Ce colloque montre également que le label « VPAH » est un instrument de collaboration efficace

entre l'État et les collectivités territoriales. Les politiques patrimoniales ne sont pas l'apanage de telle ou telle institution. **Ce sont des politiques qui nécessitent une coopération étroite entre l'État, les collectivités et le secteur associatif. Ces politiques patrimoniales sont ancrées dans les territoires pour être au service de leur mise en valeur et de leur développement économique.** Le Ministre a largement souligné ce rôle de vecteur de développement des territoires que jouent les politiques patrimoniales. De fait, la transformation d'usage des Monuments historiques comme la requalification des centres-villes patrimoniaux assurent tout à la fois la pérennité et la transmission aux générations futures de ce patrimoine et contribuent à la revitalisation et à une nouvelle forme de développement économique des territoires. C'est donc bien de conserve que l'État et les collectivités territoriales doivent mener ces politiques patrimoniales avec l'aide des associations, comme l'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés. Je crois que nous œuvrons tous dans le même sens, celui de la transmission aux générations futures de ce magnifique patrimoine dont notre pays regorge et qui en fait son attractivité. Je vous remercie.



Monsieur André VALLINI
 Secrétaire d'État à la réforme territoriale,
 auprès de la ministre de la Décentralisation
 et de la Fonction publique

Monsieur le Préfet de la région Franche-Comté, monsieur le maire-président du Grand Besançon, cher Jean-Louis Fousseret, monsieur le président, cher Martin Malvy, mesdames et messieurs les parlementaires, madame la présidente du Conseil départemental du Doubs, mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs, je suis très honoré, et pour tout vous dire, très heureux de m'exprimer à l'occasion de votre premier congrès national, ici, à Besançon.

Le choix de Besançon est un choix judicieux, cher Jean-Louis Fousseret, quand on sait que votre ville fut l'une des premières à être labellisées Ville d'art et d'histoire. Besançon, que Victor Hugo qualifiait de « vieille ville espagnole », tant il est vrai qu'après avoir été bourguignonne et avant d'être française, elle fut la favorite de Charles Quint. Vous êtes maire de Besançon et président du Grand Besançon depuis 2001, et c'est sous votre impulsion que ces fortifications, que l'on doit à Vauban, ont été inscrites par l'UNESCO sur la liste du patrimoine mondial en 2008.

Je ne connaissais pas Besançon, pas plus, je crois, que Martin Malvy. C'est donc avec beaucoup de plaisir que j'ai répondu à son invitation. Je dois dire que c'est grâce à lui que j'ai découvert, il y a quelques années, une autre perle du patrimoine national, Figeac, à l'occasion d'un autre congrès d'élus. Car monsieur Malvy est non seulement président de votre association, mais il longtemps a été président et fondateur de l'Association des petites villes de France, et cette association avait tenu un congrès dans sa ville, à Figeac. Grâce à Martin Malvy donc, je voyage un peu, je découvre Besançon, après avoir découvert Figeac, et c'est évidemment un grand bonheur. Je n'aurai pas beaucoup de temps pour visiter Besançon, même si j'ai réussi à dégager quelques dizaines de minutes avant de reprendre le train pour Paris.

Je sais, et vous l'avez dit, Jean-Louis Fousseret, à quel



point le patrimoine est un élément clé de l'attractivité de votre ville ; comme le patrimoine l'est dans toutes les villes qui ont la chance d'en avoir un. Car le sentiment d'appartenance à une commune, à un pays, à un territoire, l'attachement à une histoire collective qui s'inscrit dans les pierres et dans l'espace, sont de plus en plus essentiels à la qualité de vie des habitants de cette ville ou de ce territoire. Lorsqu'on est fier de sa ville, de son pays, on a d'autant plus envie de participer à son développement et de contribuer à son rayonnement. Tout cela est lié et je fais miens les propos de Jean-Louis Fousseret.

Cher Martin Malvy, vous êtes le président d'une association que vous avez contribué à fonder et qui aujourd'hui, après 15 ans d'existence, réunit quelque 200 villes autour d'une mission commune, je devrais dire d'une passion commune. Une association qui alors que nous célébrons le 30^e anniversaire du label des VPAH, contribue, avec le ministère de la Culture et de la Communication, à la gestion et à la promotion de ce label prestigieux. Vous avez fait la démonstration de cette passion à Figeac, où vous avez engagé, dès les années 70, la restauration du centre ancien. Et si vous êtes parmi ceux, Martin Malvy, qui ont montré la voie, aujourd'hui chaque membre de

votre association mériterait d'être cité en exemple pour son action et ses initiatives.

Mesdames et messieurs, à l'heure où l'obscurantisme le plus sourd et le plus aveugle s'attaque aux êtres humains, et aussi au patrimoine de l'humanité, à l'heure où *Daesh* saccage les œuvres du musée de Mossoul et la cité antique de Hatra, au moment où *Al Qaeda* rase les mausolées de Tombouctou et brûle les manuscrits pluriséculaires qui s'y trouvaient, à l'époque où les talibans dynamitent les bouddhas de Bamiyan, il apparaît avec plus d'évidence encore que conserver le patrimoine, le préserver, mais aussi l'ouvrir et le rendre accessible à tous, n'est pas seulement une mission éminente de service public, c'est d'abord un enjeu de civilisation.

C'est pourquoi je veux aujourd'hui, à Besançon, vous remercier, au nom du gouvernement, pour votre engagement et pour le travail de votre association. Vous le savez mieux que moi, les territoires sont devenus des acteurs majeurs de la politique patrimoniale. Sans leur implication, sans votre implication, elle serait bien moins efficace. Bien entendu, et le directeur du patrimoine vient de vous le confirmer, l'État continuera d'accompagner l'action des collectivités territoriales dans ce domaine mais aussi des acteurs privés, qu'il ne faut pas oublier. J'entends vos inquiétudes sur les réductions budgétaires dans le domaine culturel. Mais sachez que l'effort est maintenu en faveur des Monuments historiques, de l'architecture et des musées. Sachez qu'en 2015, l'État ne transférera pas moins de 115 millions d'euros aux collectivités locales, soit 2 millions de plus qu'en 2014 au titre de la protection du patrimoine monumental. J'ajoute, et vous l'avez sans doute entendu hier sur les radios et les télévisions, qu'en plus de l'éducation, de la justice, de la sécurité, la culture fait partie des ministères dont le budget ne sera pas concerné par les nouvelles restrictions budgétaires annoncées par le Premier ministre.

J'en viens maintenant à la réforme territoriale qui va approfondir la décentralisation. Cette réforme répond à trois objectifs : la clarté, la compétitivité et l'efficacité.

La clarté tout d'abord. Elle est nécessaire pour simplifier et rendre plus lisible l'organisation territoriale de

notre pays. Vous êtes pour la plupart élus locaux, je le suis aussi, j'entends mes collègues, je vous entends, en Isère – mon département – comme partout, se plaindre de la complexité à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés ; complexité de l'organisation administrative locale de notre pays. C'est dire si les citoyens eux-mêmes se plaignent de cette complexité. Il faut remettre de la clarté, de la lisibilité, dans l'organisation territoriale de la République.

Le deuxième objectif de notre réforme, c'est la compétitivité ; celle des régions qui assumeront demain des compétences économiques plus importantes encore que celles d'aujourd'hui pour leur permettre de devenir de vrais moteurs de croissance et de développement, comme le sont les grandes régions espagnoles, allemandes ou italiennes. Je sais qu'en Franche-Comté ou en Midi-Pyrénées, la région fait déjà beaucoup pour attirer des entreprises et pour aider celles qui y sont déjà à se développer. Demain, elles pourront faire encore plus et encore mieux dans le domaine économique ; et pas seulement parce qu'elles seront, pour certaines, agrandies, mais surtout parce qu'elles auront des compétences renforcées en matière de développement et de croissance.

Enfin, l'efficacité est notre troisième objectif ; l'efficacité des services publics locaux. Cela passe par le renforcement des intercommunalités dont la carte devra, dans les années qui viennent, se rapprocher progressivement de la réalité économique et sociale. Je veux parler des bassins de vie. Vous avez sans doute entendu parler du seuil de 20 000 habitants¹. Ce seuil sera inscrit dans la loi pour les intercommunalités, notamment les communautés de communes. Selon le département, ce seuil peut faire peur. Je vous rassure, il y aura des adaptations pour permettre aux préfets, lorsqu'ils élaboreront avec la commission départementale de coopération intercommunale, le futur schéma de coopération intercommunale, d'adapter la carte des intercommunalités à la réalité du terrain, notamment sa topographie.

Je pense aux montagnes : je viens de l'Isère. Dans un département de montagne, il est évident que le seuil de 20 000 habitants est impossible à atteindre. Dans les

zones peu peuplées, nous prendrons donc en compte deux critères : le nombre de communes, et la densité démographique. Mais la règle sera d'agrandir les intercommunalités, non que nous soyons obsédés par l'idée d'avoir des communautés de communes plus grandes, mais simplement par souci de les rendre plus efficaces. Je vous renvoie au rapport d'un sénateur de Lozère, le département de France le moins peuplé. Le sénateur Alain Bertrand, sénateur-maire de Mende, a écrit un rapport l'été dernier sur les territoires ruraux. Il a forgé, avec ses collaborateurs, le concept d'« hyper-ruralité », qui se définit par une dizaine de critères dont je vous fais grâce. Néanmoins ce sénateur-maire pense qu'il faut agrandir nos intercommunalités pour qu'elles soient mieux à même de répondre aux exigences de nos concitoyens. Elles doivent atteindre une masse critique sur le plan budgétaire et humain pour rendre demain plus de services qu'aujourd'hui, et des services plus efficaces.



Mesdames et messieurs, la mondialisation économique nous a fait entrer dans une ère nouvelle qui bouleverse notre économie productive et plus généralement toute notre société. La géographie économique et humaine du XXI^e siècle, obéit, obéira, de plus en plus à une logique de réseau. Nous devons adapter l'architecture territoriale de la France à cette réalité sans rechercher à tout prix le jardin à la française. Le Nôtre était à l'honneur l'an dernier, ▶

¹ Ce seuil a été abaissé à 15 000 habitants par le Parlement.



à Versailles, à Chantilly et ailleurs, je suis comme vous amoureux des jardins à la française, mais en matière d'organisation administrative, je crois qu'il faut savoir évoluer et que les cartésiens que nous sommes doivent essayer d'évoluer aussi, du moins mentalement.

Je plaide depuis longtemps pour une gestion « différenciée » de notre organisation territoriale. À mes yeux, l'égalité ne doit plus forcément signifier l'uniformité. Et la diversité de gestion de nos territoires ne menace ni l'indivisibilité, ni l'idée de notre République. La France n'a plus besoin d'être administrée de la même façon de Dunkerque à Perpignan ou de Brest à Strasbourg.

J'en reviens à la réforme territoriale. Pour clarifier l'organisation de notre pays, nous allons supprimer la clause de compétence générale. C'est celle qui permet à tous les niveaux des collectivités de faire à peu près tout, et parfois en concurrence ou dans le meilleur des cas, en complémentarité. Parfois c'est bien utile, mais cela contribue à brouiller la lisibilité de l'action publique. Les contribuables doivent savoir qui fait quoi et à quoi sert l'impôt qu'ils payent à telle ou telle collectivité. Les régions auront des compétences bien déterminées, les départements aussi, seules les communes conserveront la possibilité d'intervenir dans tous les domaines. **Nous allons maintenir malgré tout quelques compétences partagées entre tous les niveaux de collectivités : bloc communal, départements, régions. Parmi ces compétences partagées, il y en a deux qui vous intéressent particulièrement, ce sont le tourisme et la culture.** Cela signifie que toutes les collectivités pourront continuer à agir dans ces deux domaines, comme elles le font déjà beaucoup et bien. Cela va rassurer les nombreuses associations qui agissent dans ces domaines et qui s'inquiétaient de savoir si elles pourraient continuer à être aidées ici par la commune, là par le département ou la région, ou par tous les niveaux de collectivités dans le meilleur des cas.

Cette réforme a trois objectifs : clarté, compétitivité, efficacité. Elle a aussi un but qu'il ne faut ni occulter, ni dissimuler, c'est celui de permettre des économies budgétaires dans la dépense publique locale. Le gouverne-

ment est déterminé à redresser les comptes de notre pays et, aux yeux du président de la République comme aux yeux du premier ministre, la réforme territoriale doit permettre de dégager des économies. Loin de nous l'idée que les élus dépensent trop ou mal. Les élus locaux, dans leur immense majorité, sont des gestionnaires avisés et rigoureux qui savent que l'argent public est sacré et qu'il faut le dépenser avec le plus de rigueur possible.

Pour autant, nous savons bien que l'enchevêtrement des compétences, l'addition des structures, la multiplication des organismes, tout cela a abouti à augmenter sans doute davantage qu'il n'aurait fallu la dépense économique locale. Nous pensons que, à terme, grâce à la réforme territoriale, la mutualisation des services entre collectivités, la rationalisation des compétences, la suppression des doublons, les gains sur la commande publique, la stabilisation de la fonction publique territoriale, la lutte contre l'inflation normative - les normes sont de plus en plus nombreuses et souvent utiles, notamment concernant le patrimoine, mais parfois elles sont excessives, en tout cas appliquées avec beaucoup trop de rigueur et pas assez de souplesse - tout cela conduira inévitablement à une maîtrise renforcée des dépenses publiques locales. Cet effort de l'État, je parlais des normes à l'instant, sera une contrepartie à l'effort qu'il vous demande.

Je ne veux pas éluder ce sujet, plus difficile encore, qui est celui de la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales. J'entends vos inquiétudes, je les entends chaque semaine, je sillonne la France, c'est mon rôle d'être à l'écoute des élus locaux, et je sais que la baisse des dotations est parfois difficilement supportable pour vos activités, et qu'elle est douloureusement ressentie. Il faut savoir que l'État s'inflige à lui-même des efforts encore plus importants et sans doute encore plus douloureux, car il va diminuer ses dépenses de 18 milliards d'euros sur trois ans. La baisse des dotations de l'État aux collectivités, c'est 11 milliards d'euros. L'État s'inflige à lui-même une baisse de 18 milliards d'euros. Les dépenses sociales vont, elles aussi, être réduites de 21 milliards d'euros (protection sociale, assurance maladie). Enfin, concernant les 11 milliards euros d'économie

sur les dotations aux collectivités, ils correspondent au poids de la dépense publique locale dans la dépense publique globale. Sur un plan d'économie globale de 50 milliards d'euros, l'État contribue à hauteur de 18 milliards, la Sécurité sociale 21 milliards, et 11 milliards pour les collectivités locales, soit 20 %. Or les collectivités locales représentent 250 milliards d'euros dans la dépense publique globale qui s'élève à 1 250 milliards d'euros environ. Nous sommes dans la proportion des 20 %. J'ajoute que l'effort demandé aux collectivités locales, pour 2015, s'élève à 3 milliards 670 millions d'euros, c'est-à-dire 1,6 % de leurs recettes. C'est beaucoup, c'est important, mais ce n'est pas non plus l'étranglement que certains veulent bien décrire. Les collectivités les plus fragiles seront en outre préservées grâce au renforcement de la péréquation.

L'investissement public local dont je sais, comme vous, qu'il représente 70 % de l'investissement public global, reste une préoccupation pour le gouvernement. Il est d'abord le fait des communes, mais aussi des départements, pour les routes et les collèges, et des régions pour les lycées et les investissements ferroviaires. Si la réduction des dotations devait aboutir à une diminution trop importante de l'investissement public local, la reprise économique que nous attendons tous en serait affectée. Nous avons pris plusieurs mesures pour limiter les conséquences de la baisse de dotations sur l'investissement public local, des mesures en faveur du fonds de compensation de la TVA, de la dotation des équipements des territoires ruraux, qui passe de 600 millions à 800 millions d'euros. Il faut ajouter à cela les crédits du plan Junker, c'est l'Europe, et c'est aussi le gouvernement français qui agit au niveau européen pour réorienter la politique économique mais aussi monétaire. Vous voyez que c'est le cas, progressivement. Aussi bien au niveau de la Banque centrale européenne, avec les taux d'intérêt bas, tant au niveau de l'investissement avec le plan Junker. Je pense aussi aux contrats de plan État - régions avec 12,5 milliard d'euros de crédits de l'État. Et le 8 avril dernier, le Premier ministre a annoncé de nouvelles mesures pour une accélération de l'investissement local, en tout cas pour éviter un trop fort ralentissement. L'une de ces mesures concerne directement les communes, qui pour-

ront solliciter un prêt à taux zéro auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour 1 ou 2 ans, qui leur permettra d'anticiper les remboursements de l'État au titre du fond de compensation pour la TVA.

Voilà ce que je voulais vous dire, mesdames et messieurs, à propos des finances.

J'en termine en revenant à votre sujet de prédilection. C'est une belle passion que vous avez, une belle mission que vous accomplissez dans vos communes respectives. Vous qui aimez le patrimoine et donc l'histoire, et je veux vous dire que la réforme territoriale s'inscrit dans une perspective historique. Depuis des siècles, en effet, c'est toujours en réformant son organisation territoriale que la France a avancé. À la fin du Moyen-Âge avec Philippe-Auguste, puis Philippe le Bel et Charles V, pour affermir la monarchie face aux féodalités, la France a créé l'État. Au temps de la Révolution avec les Jacobins, Robespierre puis Bonaparte, pour affirmer partout l'État, la France a unifié les territoires de la République. À la fin du XIX^e siècle, avec Jules Ferry, avec les pères fondateurs, pour consolider la République, notamment face à l'Église catholique, la France a inventé la démocratie locale. Ce fut l'élection au suffrage universel des maires et des conseillers généraux. Et enfin, après l'alternance de 1981, pour renforcer la démocratie locale, face à un État qui était resté malgré tout jacobin, François Mitterrand, Pierre Maurois et Gaston Defferre ont lancé la décentralisation.

C'est parce que le gouvernement croit dans la démocratie locale, croit dans les élus qui l'animent, dans leur intelligence, dans leur dynamisme, leur créativité, notamment dans le domaine du patrimoine, qu'il veut conduire cette réforme. C'est donc une nouvelle page de l'histoire des réformes de notre organisation territoriale qu'il nous convient d'écrire ensemble aujourd'hui et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de vous en parler cet après-midi, à Besançon.



2.

TABLE-RONDE : LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

Quelle place pour le patrimoine dans les réformes ? Quel partage des responsabilités ? Quels financements ? À l'heure où de multiples projets de lois impactent le patrimoine, ces échanges proposent de les mettre en perspective et de réfléchir à leur cohérence.

ANIMATEUR

Denis GRANDJEAN, Président d'Archives modernes d'architecture lorraine, expert auprès de l'ANVPAH & VSSP

INTERVENANTS (par ordre de prise de parole)

Pascal PLANCHET, Juriste et professeur de droit public, Université des Lumières, Lyon II

Jean-René ETCHEGARAY, Maire de Bayonne, Vice-Président de l'ANVPAH & VSSP

Jean-Pierre THIBAUT, Chargé de la politique du paysage, cabinet du ministère de l'Écologie, du Développement Durable, et de l'Énergie

Vincent BERJOT, Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Dominique SCHAUSS, Conseiller municipal à la mairie de Besançon délégué au PRU et à la Requalification urbaine

Alain DE LA BRETESCHE, Président de Patrimoine Environnement

Jean-Noël GALVAN, Directeur de la Compagnie Immobilière de Restauration

Yves DAUGE, Co-président du Partenariat français pour la ville et les territoires, membre fondateur de l'ANVPAH & VSSP

Saadia TAMELIKECHT, Présidente de l'association nationale des architectes des bâtiments de France

Daniel DUCHÉ, Atelier d'architecture et d'urbanisme BLANC-DUCHÉ

Antoine BRÉHARD, Directeur régional Franche-Comté de la Caisse des Dépôts et Consignations

Martin MALVY, Président de l'ANVPAH & VSSP, président de la Région Midi-Pyrénées, ancien ministre

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

ANIMATEUR :

Denis GRANDJEAN

Président d'Archives modernes d'architecture
lorraine, expert auprès de l'ANVPAH & VSSP

Merci à Monsieur Vallini de ce message gouvernemental qui a bien sa place au démarrage de nos travaux de réflexion.

Je vais appeler à la tribune Pascal Planchet, professeur de droit public à l'université Lumière, Lyon II. Vous allez nous présenter les projets de lois en cours de préparation, comme la loi patrimoine mais aussi la loi relative à la transition énergétique et différents textes qui peuvent concerner le patrimoine.

TEMPS D'ACTUALITÉ SUR LES LOIS
ET RÉFORMES

Pascal PLANCHET

Juriste et professeur de droit public
Université des Lumières, Lyon II

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, l'objet de mon propos est de rendre compte de l'évolution des protections du patrimoine dans les perspectives des réformes actuelles. La tâche n'est pas simple. Si je m'en tiens aux seules évolutions des droits du patrimoine qui ont eu lieu ces derniers temps, je me trouve assez démuné. Deux dispositions discrètes, mais importantes dans la loi ALUR - l'extension de la durée de validité des ZPPAUP et la reconnaissance de la possibilité pour les communes sans PLU de protéger des éléments identifiés après enquête publique - et le décret du 31 octobre 2014 portant essentiellement sur les immeubles adossés aux Monuments historiques.



Si j'élargis le regard en portant mon attention sur l'ensemble des textes passés, en cours d'évolution et à venir susceptibles d'avoir un impact sur la protection du patrimoine, la difficulté est inverse. L'effervescence est telle qu'il est compliqué d'y voir clair.

Au centre de ce bouillonnement, évidemment, le projet de loi Création architecture et patrimoine (CAP) qui se propose de renouveler très profondément le cadre juridique de la protection du patrimoine. Mais le sort du patrimoine se joue aussi dans bien d'autres réformes en cours, les réformes destinées à faire évoluer l'organisation et le rôle des collectivités territoriales, à transformer notre modèle énergétique, à lutter contre l'érosion de la diversité biologique, à trouver les moyens de créer du logement et plus largement, de l'activité économique ou encore à simplifier notre modèle administratif. L'ensemble forme un entrelacs particulièrement dense.

Ce regard élargi est en fait nécessaire pour comprendre ce qui est en train de changer. Mon objectif n'est bien sûr pas de rendre compte de toutes ces évolutions qui vont d'ailleurs être réinterrogées dans le débat qui va suivre. Mon idée est plutôt d'utiliser cette prise de hauteur pour identifier les tendances lourdes qui se dégagent des textes (sans entrer dans le détail des dispositifs).

J'identifierai deux tendances lourdes qui me paraissent dominer les mutations en cours dans le domaine de la protection du patrimoine : l'absorption du patrimoine

par l'urbanisme ; la priorité donnée au projet. C'est à ces deux puissantes dynamiques que je vais m'intéresser.

Mon intention n'est pas de les juger mais simplement de les mettre en évidence, d'en monter les caractéristiques et d'en interroger les mécanismes.

L'absorption du patrimoine
par l'urbanisme

Le phénomène correspond à une utilisation de la planification urbaine « ordinaire », celle issue du code de l'urbanisme, pour traiter de la protection du patrimoine.

Il résulte principalement d'un ensemble d'innovations prévues par la loi CAP :

- La disparition de la formule ZPPAUP/AVAP et l'intégration des prescriptions de ces documents dans le PLU à l'occasion de sa première révision ;

- L'opportunité laissée aux collectivités de fixer au travers du PLU les modalités de gestion de la cité historique qui devrait remplacer les secteurs sauvegardés et les ZPPAUP/AVAP ;

- L'injonction faite aux collectivités territoriales concernées d'intégrer à leurs documents d'urbanisme l'impératif de protection de la valeur universelle exceptionnelle d'un bien patrimoine mondial ainsi que le plan de gestion du bien et la zone tampon qui assurent cet objectif ;

- On peut aussi ajouter ici les conséquences de l'obligation qui serait faite aux communes de reconfigurer les périmètres de protection des Monuments historiques à l'occasion de la révision de leur PLU. La réduction des périmètres qui en résultera sûrement amènera le PLU à devoir se préoccuper de ces espaces auparavant sous la surveillance de l'ABF.

Dans une moindre mesure, la réforme des sites inscrits devrait également participer à la promotion du PLU. Le projet de loi « biodiversité » ne prévoit le maintien que

des sites inscrits « à dominante naturelle ou rurale présentant un intérêt paysager », ce qui implique que les sites à dominante urbaine de qualité puissent bénéficier de mesures de sauvegarde issues d'autres dispositifs : du PLU en priorité.

Cette montée puissance du PLU intervient dans un contexte favorable marqué par :

- Une utilisation de plus en plus fréquente du PLU comme outil de préservation des éléments bâtis remarquables. De nombreuses communes protègent le patrimoine uniquement par le PLU ou utilisent leur PLU comme un complément à des protections spécifiques. Le résultat est plus ou moins convaincant. Toujours est-il que la loi soutient depuis longtemps ce processus, depuis l'origine des POS, et continue à le faire. La principale disposition du code sur lequel il s'appuie (L. 123-1-5 II 5°) a encore été confortée par la loi ALUR puis par la loi d'avenir pour l'agriculture. Il faut d'ailleurs noter que le projet de loi CAP ne change rien à ces pratiques : à l'issue de la réforme, des PLU « Cités historiques » voisineront avec des PLU « patrimoniaux » hors cités historiques ;

- Le rapprochement depuis 1976 du PSMV et du PLU. Aujourd'hui le PSMV doit être compatible avec le PADD du PLU et les deux documents ont un régime juridique largement commun ;

- Le troisième élément de contexte est propre à la planification urbaine dont la dimension intégratrice a été fortement renforcée ces dernières années. Les documents d'urbanisme exercent un pouvoir d'attraction à l'égard de toutes les problématiques de l'aménagement et de la protection de l'espace. Ils proposent non seulement un cadre juridique permettant de les mettre en cohérence mais également des outils spécifiques de prise en compte de chacun (dernièrement encore en matière d'aménagement commercial). **Le patrimoine semble ne plus pouvoir résister à la force centrifuge des planifications urbaines.**

- Dernier élément à ne pas négliger : la fin programmée des POS.

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

Si le courant est porteur, les changements prévus par le projet de loi CAP n'en sont pas moins radicaux pour deux raisons :

- D'une part parce que la planification urbaine est appelée à devenir l'outil privilégié de la protection du patrimoine, ce qu'il n'était pas jusqu'à présent ;

- D'autre part, parce que nécessairement cette protection sera pensée à une nouvelle échelle territoriale : l'échelle intercommunale alors qu'elle est encore aujourd'hui principalement conçue à l'échelle communale et même infra communale. La loi ALUR a en effet définitivement clos un débat ouvert depuis une dizaine d'années : le PLU ne sera plus communal mais intercommunal. Il est vrai que le législateur y a mis les formes en prévoyant une minorité de blocage du processus de transfert de la compétence PLU au niveau intercommunal et en laissant le temps aux communes pour opérer ces transformations (Des réglages sont encore à prévoir). Il n'en reste pas moins que ce mouvement est inéluctable compte tenu du rôle majeur que les intercommunalités jouent déjà en matière d'aménagement de l'espace, un rôle amplifié par les nouveaux transferts de compétence et de légitimité issus des dernières lois. Le retrait de l'État de l'instruction des autorisations d'urbanisme va aussi dans ce sens. On observe également que la prise en charge intercommunale du patrimoine est aussi favorisée par l'évolution du SCOT. La loi a maintenant pleinement intégré la problématique de la qualité des paysages et du patrimoine architectural aux différentes parties du SCOT à tel point qu'un SCOT peut pallier l'absence de PLU en définissant par secteur des normes de qualité urbaines, architecturales et paysagères opposables aux tiers.

Il résulte de tous ces changements une question cruciale : le basculement du patrimoine vers l'urbanisme va-t-il s'accompagner d'une adaptation de la planification urbaine ou s'opérer à droit constant ou quasi constant ? La question n'est pas d'ordre exclusivement technique. Elle est fondamentale. Les choix qui seront faits vont conditionner la place que la protection du patrimoine va occuper au sein du PLU (donc des problématiques

d'aménagement de l'espace) et sa capacité à résister aux pressions auxquelles elle est habituellement soumise.

L'observation des textes récents et à venir laisse à penser – à craindre – que l'action en faveur du patrimoine est appelée à s'adapter à l'urbanisme réglementaire plus que l'inverse. Ce constat s'applique autant à la procédure d'élaboration des documents d'urbanisme qu'à leur contenu.

Un premier lieu sur le plan des procédures :

- Le projet de loi CAP emporte une distinction claire entre le PSMV et le PLU en cité historique. L'un est co-produit par l'État et les collectivités même si la maîtrise d'ouvrage est décentralisée tandis que l'autre est pleinement décentralisé. Si le premier suit une procédure spéciale (avis CRPA et accord du préfet), ce n'est pas le cas du second pour lequel rien ne paraît justifier que l'on déroge au schéma décisionnel habituel ;

- Par ailleurs, **le caractère intercommunal du PLU pourrait ne pas apparaître comme une raison suffisante pour aménager la répartition des rôles entre les communes et l'intercommunalité lorsque le patrimoine est en jeu.** En effet :

- D'abord cela fait plus de dix ans que les compétences en matière d'espace protégé (ZPPAUP/AVAP/PSMV) relèvent non pas de la commune mais de l'autorité en charge du PLU.

- Ensuite il n'y pas de précédent : dans le régime actuel du PLU aucun enjeu d'aménagement ne s'accompagne de règles de compétence particulières ;

- Enfin, des contreparties à la compétence intercommunale existent déjà ce qui pourrait être un argument pour ne pas les alourdir puisque l'objectif est que l'intercommunalité assure un portage politique effectif du document et que la tendance est plutôt à l'allègement des procédures. Ces contreparties c'est : l'obligation d'élaborer le PLU « en collaboration avec les élus communaux » ; la possibilité pour les communes



d'être couvertes par un plan de secteur qui leur est propre doté d'orientations d'aménagement et d'un règlement spécifiques (L. 123-1-1-1) ; le droit à une seconde délibération en cas d'avis négatif sur le projet (orientations d'aménagement ou règlement) et une adoption dans ce cas du document à une majorité des 2/3 (L. 123-9).

En second lieu, le constat est le même concernant le contenu de la planification urbaine : le patrimoine va semble-t-il devoir composer avec l'existant. En tout cas c'est ce qui se dégage des réformes en cours :

- D'abord du projet de loi CAP ne donne pas de contenu spécifique au PLU en cité historique ;

- Mais également des dernières évolutions du PLU telles qu'elles résultent en particulier de la loi ALUR qui reprend des tendances antérieures : on peut observer trois tendances : à donner aux dispositions législatives qui définissent le contenu du PLU un caractère facultatif (aux élus de choisir les dispositifs adaptés au besoin du territoire) ; à alléger la contrainte (on l'a vu notamment se manifester de manière spectaculaire avec la suppression de cet outil de gestion de la densité qu'était le COS) ; à vouloir maintenir l'unité, la cohérence du PLU (tendance plus récente illustrée par le renoncement à imposer au PLU d'intégrer le PLH - plan local de l'habitat - et le PDU - plan de déplacement urbain).

Dans cette perspective, il devient compliqué d'accompagner l'intégration du patrimoine dans le PLU par de nouvelles exigences de contenu d'autant plus si elles prennent la forme de sujétions qui pourraient être imposées au tiers (il faudrait alors un PLU qui traite les matériaux, qui puisse interdire et plus encore imposer des démolitions, qui puisse traiter les intérieurs...). **Les propositions de création au sein du PLU d'une partie exclusivement dédiée au patrimoine (sous la forme par exemple d'une orientation d'aménagement) semblent aussi vouées à l'échec.**

Donc a priori, il ne faut pas s'attendre à ce que le PLU en cité historique ait un régime juridique très singulier.

Mais attention rien n'est encore joué. On a aussi pu voir récemment qu'un enjeu aussi essentiel que la préservation des terres agricoles pouvait faire bouger les lignes et amener à durcir les règles d'urbanisme. Pourquoi pas le patrimoine ?

La priorité donnée au projet

Elle correspond à la volonté de faciliter la réalisation des projets de construction et d'aménagement le cas échéant en surmontant les résistances liées à l'hostilité de la règle locale.

Cette intention se lit dans quelques mesures en lien avec la protection du patrimoine :

- Dans le projet de loi CAP qui aura pour conséquence de simplifier et d'harmoniser le régime de travaux dans les espaces protégés : **la fusion des dispositifs de protection conduit effectivement à ne maintenir qu'un seul régime de travaux et, au passage à supprimer l'autorisation spéciale de travaux qui existe dans les ZPPAUP/AVAP.** Le projet de loi « Biodiversité » contient également un mécanisme facilitant la délivrance des autorisations requises pour réaliser des travaux sur un Monument historique situé dans un site classé.

- Le recentrage du droit sur le projet s'exprime aussi par l'élargissement du champ d'application de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme. En particulier, grâce à la loi ALUR il devient possible d'organiser une concertation préalable sur les projets soumis à permis de construire ou permis d'aménager à l'initiative du maître d'ouvrage ou de la collectivité concernée. Cela donne l'opportunité d'ouvrir un débat avec la population sur les projets susceptibles d'affecter le patrimoine, par exemple, à l'occasion de la rénovation d'une construction remarquable ou de l'introduction d'une architecture contemporaine dans le contexte d'un quartier ancien. On peut toutefois regretter que le permis de démolir soit exclu du champ d'application de la disposition.

En réalité, la montée en puissance de ce que certains nomment l'urbanisme négocié se manifeste surtout au ►

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

travers des procédés permettant la mise à l'écart de la règle locale face à un projet qui s'inscrit dans le cadre du développement urbain tel qu'il est préconisé par l'État. Trois de ces procédés ont particulièrement prospéré ces derniers temps :

- Le mécanisme qui consiste à empêcher par la loi l'application d'une disposition locale en contradiction avec les objectifs nationaux d'aménagement (l'interdiction d'interdire) : c'est notamment l'objet l'article L. 111-6-2 qui paralyse l'application des règles locales hostiles aux matériaux renouvelables et aux procédés de construction durable et, depuis la loi ALUR, de l'article précédent qui limite le nombre de places de stationnement exigibles en matière d'implantation commerciale ;

- La dérogation : elle autorise l'autorité qui délivre l'autorisation d'urbanisme à s'écarter de la règle locale sous certaines conditions (L. 123-5-1 issu de l'ordonnance du 3 oct. 2013 augmenté par loi du 20 décembre 2014 sur la simplification de la vie des entreprises) ;

- La mise en compatibilité des documents de planification avec une opération d'aménagement et de construction présentant un intérêt général : ce sont les dispositifs de l'article L. 300-6-1 dénommés procédure intégrée pour le logement et procédure intégrée pour l'immobilier d'entreprise. Les documents patrimoniaux font partie de ceux pouvant « évoluer » par le biais de ces procédures d'urgence.

On le constate, pour l'essentiel, ces évolutions ne sont pas propres à la réglementation patrimoniale mais il est évident qu'elles sont une répercussion importante sur la préservation du bâti ancien :

- On l'a bien vu à l'occasion de la controverse récente concernant l'isolation extérieure du bâti ancien et cet article 3 voté par l'Assemblée nationale qui interdisait aux autorités locales de s'opposer à un projet d'isolation (ou de système de protection solaire en saillie des façades ou d'isolation pas surélévation des toitures) « nonobstant » les règles locales. La mesure était assortie d'exceptions uniquement pour les Monuments

historiques, les secteurs sauvegardés et les biens protégés par le PLU. Finalement, suite aux protestations associatives, le Sénat a choisi la voie de la dérogation qui a été validée par l'Assemblée nationale ;

- De manière plus générale, **par un phénomène de balancier, la promotion du projet affaiblit la règle d'urbanisme et donc forcément la règle patrimoniale**, ce qui est du reste encore plus le cas lorsque cette règle est incluse dans le PLU. Il existe néanmoins des garde-fous puisque ces mécanismes de mise à l'écart de la règle locale comportent des exceptions au profit des espaces et des biens protégés mais elles restent limitées.

Par ailleurs, cette seconde tendance lourde de la réglementation pose elle aussi, comme la première, une question fondamentale. Est-elle de nature à remettre en cause ou au moins à influencer le rôle de l'ABF ?

La question est inévitable. L'ABF est bien au cœur du sujet puisque sa fonction consiste justement à veiller à la bonne application des règles patrimoniales mais aussi à s'assurer que la norme soit mise en œuvre de manière intelligente à l'égard de chaque projet. Il joue ce rôle essentiel d'interface.

Au vu du projet de loi CAP, le débat paraît tranché. L'un des objectifs du texte est de consolider la position de l'ABF en confirmant ses prérogatives, en particulier en maintenant le pouvoir qu'il détient déjà de donner son accord sur tous les projets réalisés dans les espaces protégés.

Pourtant, plusieurs signes montrent qu'à l'évidence le débat (le procès) est prêt à être rouvert :

- Le récent rapport Duport du 3 avril 2015 sur l'accélération des projets de construction comporte pas moins de deux propositions qui concernent directement l'ABF : la réduction des délais de délivrance des autorisations d'urbanisme dans les périmètres de protection des Monuments historiques qui semble déjà actée et l'insertion de la collégialité dans les avis des ABF rendu sur les projets importants. Cette seconde proposition pose beaucoup plus de questions ;

- Cette proposition de loi sénatoriale du 7 avril 2015 qui évoque « les prescriptions tatillonnes des ABF » et envisage que les travaux n'ayant qu'un impact limité sur l'extérieur des bâtiments ne donnent lieu qu'à un avis simple de l'ABF.

De toute manière le débat aura nécessairement lieu dans la mesure où **la mise en place de la cité historique réinterroge la fonction de l'ABF**. En cité historique, l'ABF sera le garant soit d'un PSMV en partie décentralisé (sa position sera identique à celle qu'il occupe aujourd'hui au sein des ZPPAUP/AVAP), soit d'un PLU complètement décentralisé, ce qui, dans cette seconde hypothèse le place dans une situation inédite à laquelle il va bien falloir réfléchir.

Voilà donc ma vision des réformes actuelles. Manifestement deux voies sont clairement tracées. Il reste à faire en sorte qu'elles ne soient pas des ornières pour le patrimoine.

Denis GRANDJEAN

Merci beaucoup Pascal Planchet d'avoir fait le commentaire de ces textes en préparation. Vous faites partie de ces quelques professeurs de droit investis dans le droit des patrimoines. Ils sont encore assez rares en France, mais néanmoins plusieurs universités abritent maintenant des centres d'études ou des spécialistes du droit du patrimoine. Je pense que c'est une évolution qui vient de l'extension du patrimoine et donc des questions que l'on se pose partout en France sur sa protection, son utilisation et sa valorisation. Ce qui explique l'émergence d'une nouvelle génération d'enseignements et de professeurs dans ce champ juridique très large et très technique du patrimoine.

QUELLE GOUVERNANCE POUR LE PATRIMOINE DE DEMAIN ? - débat

Denis GRANDJEAN

Nous allons ouvrir cette grande table ronde que nous pourrions séquencer en trois parties. En commençant, cela semble incontournable, par vos commentaires sur ce que vient de nous rappeler Pascal Planchet sur les textes en préparation. Il a lui-même conclu sur cette sorte de provocation qu'est la dernière proposition de loi du Sénat sur l'avis consultatif des ABF : c'est un élément d'humeur qui doit vous faire réagir ! Ensuite on pourrait centrer nos échanges sur la réforme territoriale, évoquée par André Vallini tout à l'heure. Il a bien rappelé la place que le patrimoine devait garder. Beaucoup d'entre nous, autour de la table ronde, élus locaux, parlementaires, professionnels nous donneront leur sentiment sur cette question. Enfin, revenant au terrain et à ses contraintes, on parlera des moyens de l'action : les acteurs, publics ou privés, les outils, juridiques ou financiers, l'avenir qu'on leur donne dans les réformes en cours.

Nous avons un échantillon très complet des acteurs du patrimoine aux différents niveaux de conception, de planification, de décision, de contrôle et de réalisation qui souvent se recoupent et se recouvrent. Ici, Daniel Duché, architecte urbaniste, à la tête d'une agence spécialisée dans l'urbanisme patrimonial et dans l'intervention architecturale en quartiers historiques. Il fait partie de la dizaine de cabinets reconnus en France sur cette question. Il est aussi membre de la commission nationale des secteurs sauvegardés. Je pense qu'avec lui on évoquera le problème des professionnels du patrimoine qui interviennent dans nos villes et aussi du maintien de ces savoirs faire dans les promotions qui sortent des écoles d'architecture car sans professionnels qualifiés, il n'y a guère d'avenir pour notre patrimoine. Jean-Noël Galvan, est le Directeur général de la Compagnie immobilière de restauration (la CIR), basée à Bordeaux, une des sociétés privées intervenant dans les quartiers anciens au titre de la défiscalisation Malraux

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

et dans les Monuments historiques. À noter que Jean-Noël Galvan était auparavant directeur de la SEM InCité à Bordeaux, une société d'économie mixte qui intervient notamment dans le vieux Bordeaux où la restructuration du secteur sauvegardé est donnée pour exemplaire. Antoine Bréhard, directeur régional de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la Franche Comté. Chacun sait que la Caisse des Dépôts, directement ou par ses nombreuses filiales, interfère très fortement sur nos projets urbains par son assistance aux financements. Antoine Bréhard nous donnera son éclairage sur cette question. Tout le monde connaît Alain de la Bretesche, avocat, ancien bâtonnier, président de Patrimoine et Environnement, infatigable défenseur du patrimoine qui est de tous les combats. Tout comme Yves Dauge, un des parlementaires les plus engagés et les plus éclairés dans la protection du patrimoine, expert auprès de l'UNESCO pour le centre international du patrimoine mondial. Il a été maire de Chinon, ville moyenne dotée d'un vaste château classé, d'un secteur sauvegardé qui couvre le centre-ville, sur un site de bord de Loire qui justifie une vaste AVAP ; il fait ses travaux pratiques à domicile ! À côté de lui, Jean-Pierre Thibault, conseiller technique auprès de Ségolène Royal, la ministre de l'Écologie ; un des rares énarques à s'investir dans le paysage, le patrimoine naturel, les sites (après Nancy Bouché...). Il a été DIREN en Aquitaine, il connaît bien ces questions et je sais qu'il inspire la politique de la ministre de l'Écologie dans ce domaine. Monsieur Dominique Schauss, conseiller municipal délégué à la réhabilitation urbaine à Besançon. Il faut noter que Besançon a été un des premiers secteurs sauvegardés à programmer l'intégration de l'habitat social dans le tissu ancien. Dès les années 70, cette politique urbaine novatrice et prospective menée par le maire Robert Schwindt a inspiré d'autres villes dans l'Est, notamment Nancy, et partout en France. Jean-René Etchegaray est un vice-président de notre association, maire de Bayonne, avocat, expert en matière de patrimoine. Il a d'ailleurs fortement contribué à définir les conditions de mise en œuvre des PLU patrimoniaux. Je le souligne puisqu'il en sera question... Saadia Tamelikecht, architecte des bâtiments de France, chef du service territorial d'architecture et du patrimoine de Seine-Saint-Denis,

présidente de l'ANABF. Elle représente à la fois un métier, une mission, une ambition que portent ses collègues et leurs petites équipes. Ils incarnent aussi la synthèse face à la relative complexité des systèmes de protection. Ce sont les ABF qui en constituent la première ligne ; et l'on sait que derrière cette première ligne, il n'y a pas toujours les renforts attendus... Martin Malvy qui est déjà intervenu tout à l'heure pour nous accueillir au nom de l'Association nationale, on ne le présente plus, Vincent Berjot non plus, c'est un habitué de nos congrès, il anime cette grande Direction générale des patrimoines qui doit, entre autres responsabilités, maintenir la place de l'État dans toutes ces réformes.

Je vous suggère d'embrayer de suite sur vos premières réactions à l'exposé de Pascal Planchet. Il a fait surgir deux points de façon habile et pertinente : le patrimoine a-t-il vocation à être intégré, voire absorbé par l'urbanisme ? Et, le patrimoine peut-il être subordonné, voire absorbé dans la priorité donnée aux projets ? Il y a en effet dans ce foisonnement de textes deux points clés qu'il a su discerner et je vous suggère de démarrer sur ce questionnement-là.

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne, Vice-Président
de l'ANVPAH & VSSP

L'intervention du professeur Planchet invite à nous interroger sur ce rapport de force auquel nous assistons actuellement entre le code du patrimoine et le code de l'urbanisme. Le code du patrimoine n'est pas ancien. La plupart des dispositions en matière de patrimoine étaient jusque-là soit dans le code de l'urbanisme, soit dans un certain nombre de textes, fort anciens d'ailleurs, qui étaient des lois dites « patrimoniales » dont la loi de 1913. On assiste à un curieux rapport de force entre les ministères concernés (Culture, Logement, Écologie et Développement durable). **Trois codes, trois ministères, et plusieurs visions.** Vous l'avez dit professeur, il faut se souvenir lorsqu'André Malraux décide de défendre le

patrimoine en France en 1962, il met en œuvre un plan d'urbanisme qui est aussi un plan de sauvegardé. Il considérait lui-même, déjà, que l'urbanisme pouvait permettre d'avoir une véritable action patrimoniale. La démarche actuelle est, a priori, semblable. Néanmoins, la question de l'opérationnalité des dispositions qui sont mises en œuvre se pose. C'est bien la planification qui permettra de défendre le patrimoine à l'intérieur des autres outils urbanistiques, mais le paysage administratif a sensiblement évolué. Les communes ont transféré beaucoup de leurs compétences aux intercommunalités. Depuis les années 60 évidemment, mais plus encore depuis 10 ans ! Les choses ont évolué de façon considérable. Les textes votés depuis 15 ans concourent tous à transférer effectivement les compétences de l'aménagement de l'espace au profit des intercommunalités. Toutes les politiques sectorielles se mettent en place : la mobilité avec le PDU, l'habitat avec le PLH. Autant de politiques sectorielles qui ont, elles aussi, leur logique propre, leur plan, qui pourraient être patrimoniales. Ces documents-là relèvent de la compétence des intercommunalités.

Denis GRANDJEAN :

Le PLH pourrait lutter contre les vacances...

Jean-René ETCHEGARAY :

Le PLH pourrait lutter contre les vacances... sauf qu'aujourd'hui, ce sont les intercommunalités qui ont ces responsabilités... Nous sommes en droit de nous interroger sur la nécessité, dans les textes actuellement en cours de préparation, de créer de la cohérence. Il faut faire bien attention à ce que la planification relève quasi exclusivement de la responsabilité des intercommunalités. Si nous nous en tenons à des dispositions d'ordre général, une interrogation importante demeure dans la question des PLU patrimoniaux. Vous l'avez dit Monsieur le professeur à juste titre, nous nous demandons comment gérer ces PLU patrimoniaux à côté des PSMV qui ont leur logique assez centralisatrice, et heureusement. D'une part, nous sommes tous d'accord pour considérer qu'il y a des démarches qui doivent rester ainsi, en relation avec l'autorité de l'État. Et d'autre part, **il y a les PLU patrimoniaux qui sont d'ailleurs des PLU patrimoniaux ; alors même que le patrimoine ne**

relèvera pas des intercommunalités. Chaque commune voulant garder jalousement sa compétence en matière patrimoniale. Tout ceci pose un véritable problème. Je ne vois pas, dans les textes proposés, des éléments de solutions dans ce domaine. Je vois par contre des risques de conflits entre les communes et les intercommunalités. Je crois que ce texte est intéressant car il considère la planification comme support idéal pour faire avancer la politique patrimoniale. Par contre, il n'a pas tenu compte suffisamment de l'évolution institutionnelle passée et à venir, sans même parler de l'importance des Régions qui arrivent. Nous avons évoqué la clause de compétence générale conservée par les communes, mais qu'est-ce que cela signifiera dès l'instant où la Région et le Département auront des compétences qui seront spécifiques ? Tout ceci doit être analysé. Le patrimoine n'est pas quelque chose en suspension, le patrimoine est complètement concerné par l'ensemble des politiques sectorielles. Alors, je crains que le projet de loi CAP actuel n'ait pas pris la mesure de cette forme de globalité intrinsèque au patrimoine.

Jean-Pierre THIBAUT

Chargé de la politique du paysage, cabinet du
ministère de l'Écologie, du Développement
durable, et de l'Énergie

Je voudrais d'abord rappeler **qu'il existe un troisième code patrimonial au-delà de ceux qui ont déjà été mentionnés : il s'agit du code de l'environnement.** Ce dernier contient les dispositions de protection et de gestion d'un nombre important d'espaces explicitement patrimoniaux. Je pense notamment aux réserves naturelles aux parcs, et surtout aux sites classés et inscrits. À cet égard, je vous indique que l'Assemblée nationale a maintenu l'existence de ces sites inscrits comme éléments tampons ou comme enclaves dans les sites classés, qui sont les paysages patrimoniaux de notre pays.

Plus globalement, ce qui me frappe, c'est que depuis des années nous avons vu émerger une série de politiques

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

publiques sectorielles, dont le Grenelle a constitué un élément de focalisation et d'intensification. Ces politiques ont été marquantes, légitimes, elles ont traduit des exigences sociales importantes, en termes de climat, de biodiversité, de logement, d'aménagement du territoire, de transport, etc... Mais tout ceci s'est mis en place de manière extraordinairement segmentée. **Il faut donc à présent prendre le temps de la synthèse.** Cette synthèse est nécessaire car nos concitoyens, au premier rang desquels les élus locaux, ont beaucoup de mal à accepter cette pluie d'injonctions sectorielles qui sont assez difficilement compréhensibles dès lors qu'elles ne sont pas ancrées dans une réalité territoriale. Or, **le patrimoine est un élément majeur qui, en révélant le caractère et l'identité d'un lieu, permet cette synthèse, donne un sens commun, une intelligibilité d'ensemble à des politiques fragmentaires : ce n'est pas un volet supplémentaire qu'il suffirait d'ajouter comme une cerise sur un gâteau, mais bien un élément fédérateur, le levain d'un projet de territoire.** Et j'en dirai autant pour le paysage, dont le rôle est identique ou complémentaire.

Un exemple : la trame verte et bleue, grande avancée sur le plan de la biodiversité que de considérer que les espèces peuvent bouger et non être statiques dans un petit secteur dédié à leur conservation. La loi prévoyait, parmi les objectifs de cette trame, traduite d'abord dans un « schéma régional de cohérence écologique », que la qualité des paysages faisait partie des objectifs de la démarche. Et puis tout cela a disparu... sauf quand un certain nombre de collègues, dans des directions locales de l'État ont décidé d'être un peu indisciplinés et de considérer cette trame comme un élément global de cohérence paysagère et patrimoniale du territoire. La technicité pure se heurte heureusement parfois au bon sens du territoire.

Parmi les ferments de cette application intelligente des différentes lois sectorielles sur le terrain figure évidemment le patrimoine. Et j'ai la faiblesse de penser, car c'est mon travail actuel, que figure aussi le paysage, « partie de territoire perçue par la population », et ceci y compris, quand il faut traiter les *éléments de paysage* aujourd'hui les plus conflictuels vis-à-vis du patrimoine, que sont les dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Denis GRANDJEAN

Vous voulez peut-être réagir sur le PLU patrimonial dont il a été beaucoup question dans le projet de loi ?

Vincent BERJOT

Directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Ces différentes interventions suscitent de ma part un certain nombre de réactions. Je ne me reconnais pas dans certains propos. Je ne pense pas qu'il y ait absorption du patrimoine par l'urbanisme. Je ne pense pas non plus qu'il y ait conflit entre des ministères ou entre des législations. Et n'idéalisons pas en permanence le passé, il existe 104 secteurs sauvegardés mais nous n'avons toujours pas 104 plans de sauvegarde et de mise en valeur, alors que les secteurs sauvegardés existent depuis 50 ans ! Il y a des règlements de ZPPAUP qui sont très légers ou dont l'interprétation est extrêmement compliquée, facteurs de tensions entre l'ABF qui doit rendre un avis et l'élu concerné qui considère que le règlement de ZPPAUP lui permet de faire ce qu'il veut. Voilà pour le constat.

En France, le PLU est le document qui est au fondement de l'aménagement d'un territoire. Donc faire que ce document d'urbanisme, fondamental pour un territoire, contienne des prescriptions patrimoniales, me paraît être une avancée essentielle pour le patrimoine. Nous proposons, en effet, que dans les cités historiques – nouvelle appellation qui unifiera les différents types d'espaces protégés – les documents d'urbanisme prennent en compte les questions patrimoniales sous deux formes :

- soit la forme des PSMV tels qu'on les connaît actuellement et pour lesquels il n'y aura pas d'évolutions fondamentales. Ils passeront sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales tout en étant élaborés en « coproduction » avec l'État et avec une aide technique et financière substantielle de l'État ;

- soit, pour les collectivités qui n'auront pas choisi



Hôpital Saint-Jacques - Vue aérienne - Source : Ville de Besançon

de faire un PSMV, sous la forme d'un PLU patrimonial.

C'est là que réside la nouveauté car le PLU patrimonial n'existe pas pour le moment. Nous souhaitons renforcer les dispositions de l'actuel article L 123-1-5 du code de l'urbanisme en matière patrimoniale. Le PLU patrimonial s'inspire de la philosophie du PSMV, mais un PSMV qui serait plus léger – il y a des espaces urbains intéressants du point de vue patrimonial mais pour lesquels un document qui décrit ces espaces immeuble par immeuble et intérieur d'immeuble n'est pas nécessaire – tout en gardant ce qui fait sa force, c'est-à-dire d'être à la fois un outil patrimonial et un document d'urbanisme.

Je souhaite souligner que **le rôle de l'ABF n'est pas amoindri dans les cités historiques. Le jour même de la publication au journal officiel de la délimitation d'une cité historique, l'avis de l'ABF s'imposera de plein droit pour les autorisations d'urbanisme**, un avis qui pourra s'appuyer sur les dispositions d'un PSMV ou d'un PLU patrimonial, une fois que ces derniers auront été élaborés. Il n'y a donc aucun amoindrissement de l'avis de l'ABF.

Je rejoins l'ensemble des préoccupations exprimées, non seulement aujourd'hui mais lors des discussions préparatoires au projet de loi : **il doit y avoir en permanence la recherche du bon équilibre entre le rôle des collectivités territoriales et celui de l'État.** Quelles que soient les évolutions du contexte politique local, le périmètre de la cité historique restera bien une décision de l'État, à l'intérieur duquel l'ABF, agent de l'État, verra son pouvoir d'avis maintenu.

Je tenais à préciser ces points pour éviter qu'il y ait des malentendus. Comme le projet de loi est encore en discussion interministérielle, un certain nombre de dispositions ne sont pas encore totalement publiques, ce qui peut conduire à des craintes infondées.

Le projet de loi renforce, par ailleurs, la politique de protection des biens inscrits au patrimoine mondial. Cette politique ne dispose d'aucun fondement juridique en propre dans notre législation actuelle, ni dans le code de l'urbanisme, ni dans celui du patrimoine ni dans celui

de l'environnement. Le projet de loi sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine permettra la reconnaissance juridique de la valeur universelle exceptionnelle (VUE) d'un élément inscrit au patrimoine mondial mais aussi de sa zone tampon et des obligations en matière de plan de gestion de cette zone tampon. Là encore, c'est un renforcement de la prise en compte du patrimoine dans les documents d'urbanisme.

Denis GRANDJEAN

Merci Vincent Berjot pour ces propos qui illustrent de façon explicite le rôle attendu de l'ABF et du service territorial de l'architecture et du patrimoine.

Je crois que Dominique Schauss veut intervenir et ensuite Alain de la Bretesche.

Dominique SCHAUSS

Conseiller municipal à la mairie de Besançon délégué au PRU et à la Requalification urbaine

Oui je voudrais faire un focus par rapport à ce qui vient d'être dit. Sur une opération particulière concernant Besançon.

C'est la mutation du futur ancien site hospitalier Saint-Jacques : un espace de 7 hectares au centre-ville, avec une perspective de création finalement de réaménagement de 50 000 mètres carrés de surface utile dont 30 000 mètres carrés de Monument historique. C'est un projet complexe qui va être long à mettre en œuvre avec différents programmes, publics/privés. Dans ce cadre-là, les échanges prennent un relief tout à fait particulier, puisque nous avons besoin de textes très clairs. Le moindre interstice de flou, d'incertitude, ou de désaccord entre tel ou tel code, telle ou telle prescription va être un sujet de conflit, de recours, de contentieux, au moment

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

d'un permis de construire. Le secteur sauvegardé, le patrimoine est un moteur de notre projet urbain, une motivation quotidienne et non une contrainte. **J'insiste donc sur le fait que nous avons besoin d'une clarification des textes. Nous avons besoin de pré-études les plus fines possibles, pour qu'au moment de la phase opérationnelle, les opérateurs ne négocient pas tout et bloquent l'opération.** Il faut donc que, dans nos collectivités, nous soyons suffisamment prescripteurs, sur des choses intangibles, et en même temps admettre un certain nombre de compromis pour éviter qu'une opération comme celle-là reste une friche pendant des années au motif qu'on n'arrive pas à s'en sortir avec les prescriptions. C'est un jeu d'équilibre subtil dans lequel il faut que chacun trouve sa place.

Denis GRANDJEAN

Merci. D'ailleurs on est tout à fait dans l'idée que tu milites pour un urbanisme patrimonial qui intègre une ambition de projet très précise dès le départ ; on en revient à ce qu'évoquait Pascal Planchet à la fin de son intervention.

Alain DE LA BRETESCHE
Président de Patrimoine Environnement

Je vais m'exprimer, comme vous l'imaginez, avec une sensibilité associative. En écoutant le discours du président Malvy, j'ai été ravi d'entendre qu'il n'avait pas changé d'avis malgré tous les processus législatifs complexes que nous connaissons, et qu'il continue à penser que le patrimoine est une valeur essentielle du passé, mais aussi de l'avenir.

Pour répondre au professeur Planchet, je pense que s'il y a en effet deux tendances lourdes, tout n'est pas encore joué.

J'ai écrit récemment que j'étais farouchement « bicaméraliste »... Un article du projet de loi transition énergétique l'illustre bien. Il visait tout simplement à interdire l'interdiction d'isolation par l'extérieur. À l'Assemblée nationale, personne ne s'y était opposé ! Personne n'avait songé par exemple aux villes d'Alsace ou de Normandie. Pourtant, ce sont des parlementaires élus au suffrage direct par des citoyens qui connaissent les maisons à pans de bois ! Et au Sénat, grâce à l'action des associations, les gens se sont réunis sans se soucier de savoir s'ils étaient socialistes, UMP, ou autres. Ils ont parlé des maisons à pans de bois, et sont arrivés à un texte qui a finalement retenu l'intérêt de l'Assemblée nationale. Ce processus peut être mis en œuvre pour d'autres projets de loi. Il faut tirer profit du parlement et de ses commissions spécialisées.

Le deuxième point que je voulais évoquer est celui de la simplification, ici encore sans parti pris politique. Les commissions de simplification des différents gouvernements se ressemblent assez : après un certain temps, même les juristes s'y perdent ! Je vais donner l'exemple de l'autorisation « tacite ». Un secrétaire d'État a réussi, en un jour, à débloquer cent décrets d'exception au principe de l'autorisation tacite. Il faut donc un juriste à chaque fois pour savoir si l'exception s'applique, ou non... **Si les ministres chargés de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine pouvaient s'accorder, non dans le statu quo, mais dans une situation qui correspondrait sans doute à l'adaptation au monde contemporain, il y aurait une réelle simplification des procédures, pour tous et en particulier pour les administrations.**

Sur le projet de loi patrimoine, nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il est indispensable d'avoir une législation française de l'UNESCO. Je vois Nancy Bouché dans la salle, qui a fait de très belles contributions à ce sujet. Il est également évident qu'il faut sauver les ZPPAUP : il ne reste plus que quelques mois avant que le projet ne soit examiné au parlement. Pour le reste, c'est le PLU patrimonial... Monsieur le directeur, vous avez dit qu'il n'existait pas pour l'instant. Il doit être fait dans la concertation, et nous sommes tous prêts à le faire, en lien avec les collectivités décentralisées et l'État. La phase parlementaire s'annonce passionnante. En tous cas, je l'espère !



Denis GRANDJEAN

Avec Jean-Noël Galvan nous allons passer à la question des moyens à mettre en œuvre. Le secrétaire d'État a dit que la clause de compétences ne s'appliquait pas aux questions culturelles, donc patrimoniales. Par conséquent, quelles que soient les réformes territoriales envisagées, la compétence patrimoniale devrait subsister. Bien entendu, cela ne préjuge pas des interactions entre collectivités, donc des moyens mobilisables. Avec Jean-Noël Galvan, je propose de passer justement à ce sujet brûlant des moyens, des acteurs, des outils, bref de l'action sur le terrain.

Jean-Noël GALVAN
Directeur de la Compagnie Immobilière
de Restauration

Pour ajouter un clin d'œil aux propos rafraîchissants du bâtonnier sur le fait de la nécessité en effet de travailler tous ensemble, je suis rassuré par tout ce que j'ai entendu. **J'ajouterais aux trois codes que mes collègues ont cité un quatrième code, celui de la santé publique, au travers du règlement sanitaire départemental trop souvent oublié et qui est le fondement même du travail évitant la paupérisation et la dévitalisation de nos centres historiques.** J'ai remarqué d'ailleurs Nancy Bouché qui est dans la salle et qui a beaucoup travaillé sur ce sujet.

À ce propos, je voulais attirer l'attention sur le fait que nous sommes tous soumis à de nombreux textes qui nécessitent notre plus grande vigilance dans un souci de cohérence, tous étant au départ pavés de bonnes intentions : J'entends PLUi, loi Patrimoine, éléments de simplification que soulignait d'ailleurs le bâtonnier avec en particulier la disparition de la taxe parking... Revenons sur ce dernier exemple : la disparition au 1^{er} janvier 2015 de la taxe parking, à priori positive, est venue malheureusement supprimer la seule réponse possible en centre ancien. En effet, dès qu'un projet exige un besoin de stationnement (PLU/PSMV) nous ne pouvons plus avoir

recours à cette solution de paiement de la taxe, sachant que les autres dispositifs acceptés ne fonctionnent que très mal en centre ancien (création de places sur la parcelle, achat dans 300 m, amodiation...). Nous qui intervenons sur l'ensemble de la France, nous observons le désarroi total des collectivités face à l'effet induit de cette instruction qui bloque de très nombreux dossiers. C'est une question majeure, pour de nombreux centres anciens qui ne peuvent plus apporter de réponse à la revitalisation de leur centre historique à cause de cette « simplification ». Il convient d'y apporter d'urgence une réponse, éventuellement par la modification des PLU et des PSMV.

Autre exemple, la disposition qui est apparue sur les Monuments historiques inscrits, les excluant de la possibilité de mise en division faisant appel à la déduction fiscale. J'ai bien entendu monsieur Berjot mettre en perspective les enjeux de transmission de ce patrimoine, de transition... Il est à constater qu'actuellement plus aucune intervention n'est possible sur ces Monuments inscrits. Nous avons rencontré le maire de Niort la semaine dernière pour lui dire que malheureusement le projet de restauration envisagé sur son bâtiment ne pourrait plus se faire et que ce patrimoine risquait de se dégrader davantage... J'ai cru entendre que le Sénat s'était emparé de ce sujet.

J'ose espérer que l'élan est pris pour vite trouver des solutions à ces sujets, parmi d'autres, fortement préjudiciables au développement de nos cœurs de ville. Il y a un enjeu de concertation, de cohérence et de réflexions communes pour avancer tous dans un même sens.

Le déficit de logements est une préoccupation majeure des français. La production dans le neuf reste primordiale et utilise ses propres outils. Dans l'ancien nous apportons aussi une réponse, plus mesurée en terme de nombre, mais indispensable à l'équilibre des territoires. Nous devons déployer des méthodes très adaptées pour revitaliser nos centres anciens. Je citerai trois facteurs clés majeurs : tout d'abord la nécessité d'une gouvernance publique forte. Le contexte, la vision politique d'un territoire, le projet urbain que vous menez, vous

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

les élus et techniciens, doivent être clairement identifiés parce qu'ils sont le fait générateur de la confiance. C'est cette gouvernance et cette confiance qui sont indispensables pour que des opérateurs privés - l'argent public, il n'y en a plus - investissent dans les territoires.

C'est ce second levier, l'équilibre entre investissement privé et public qu'il faut ainsi mettre en œuvre en répondant à la seule question que se posent les opérateurs et les acquéreurs de logements : « Pourquoi habiter dans le centre ancien de Besançon ? ». Il faut trouver la réponse pour éviter la dévitalisation de nos centres anciens et permettre une complémentarité des territoires plutôt qu'une concurrence. Si le pouvoir politique n'a pas élaboré son projet de territoire, nous ne serons que dans de « l'acharnement thérapeutique ». Les différents outils OPAH, ORI, préemptions doivent amorcer une pompe vertueuse répondant à la question du pourquoi et comment habiter un centre ancien en s'appuyant notamment sur ce « plan guide » étudié, annoncé, et chiffré... Évidemment, l'évaluation de cette politique publique est à mener mais de façon assez simple : j'investis 1 euro d'argent public, combien d'euros privés ai-je générés, directement et indirectement ?

Le dernier facteur déjà abordé est bien entendu une stabilité normative et fiscale participant à cette confiance et visibilité.

Denis GRANDJEAN

Cette question est une bonne transition : pourquoi défendre le patrimoine ? C'est pour que nos villes, nos campagnes, nos bourgs continuent à être ce qu'ils sont, tout en s'adaptant à la vie d'aujourd'hui. Jean-Noël Galvan, vous avez parlé des logements à produire. Je crois que le président de la commission nationale des secteurs sauvegardés qui a succédé à Yves Dauge, Jean-Pierre Leleux, parlait de 250 000 logements vacants en France. C'est sans doute une sous-estimation. Mais si nous nous en tenons à ces 250 000 logements vacants par rapport au besoin d'un million de logements par an qu'il

faut produire, ce n'est pas négligeable. Évidemment, le souci du développement durable devrait inciter à s'intéresser plus au recyclage des logements vacants existants qu'aux logements neufs. Cela interpelle nos politiques publiques qui sont plus orientées vers le neuf que vers l'ancien. Il faut aussi que les mécanismes de défiscalisation qui concourent à un intérêt général peu discutable, comme flécher les investissements vers les opérations complexes de revitalisation de tissus anciens dégradés, voient leur légitimité réaffirmée. Aucune ville ne peut se passer d'acteurs privés motivés pour y investir. Il faut les inciter à venir. Il faut être conscient qu'une partie de nos villes et de nos bourgs, qui ont des grandes qualités patrimoniales sont aujourd'hui en voie d'abandon, en particulier dans les régions considérées comme peu attractives. Dans quelques décennies, que deviendront ces espaces ? Le patrimoine ne résistera pas à la désertification qui menace. Il est clair qu'il y a là des politiques publiques volontaristes à mener en matière de gestion de ces territoires et du patrimoine dans ces territoires.

Yves DAUGE

Co-président du Partenariat français pour la ville et les territoires, membre fondateur de l'ANVPAH & VSSP

Sans méconnaître l'importance des sujets précédemment évoqués, il ne me semble pas que le risque d'absorption du patrimoine par l'urbanisme soit majeur, car, après tout, le secteur sauvegardé reste le document d'urbanisme patrimonial de référence, et de même les AVAP en ce qui concerne les règlements de qualité intégrés aux PLU. La vraie question me semble être celle la réversibilité du PLU mais je n'insiste pas, cela a été bien dit ce matin dans le débat.

Ma préoccupation actuelle porte sur la fragilité des politiques du patrimoine dans une géographie urbaine oubliée. Dans ma région, la région Centre, les villes de Tours et Orléans se développent correctement. Les

18 autres villes principales sont en difficulté, comme Bourges avec moins 8 % de population. Des rues entièrement vides, des rideaux baissés, la déprise économique progresse dans les centres anciens. Il en est de même dans d'autres régions, comme à Belfort où les rideaux des commerces sont en berne dans toute l'avenue centrale. Pendant ce temps, les supermarchés fleurissent en périphérie. En tant que membre de la commission nationale d'aménagement commercial, je me bats contre cet abandon, mais le désastre continue et nos petites villes et villes moyennes en sont les premières victimes.

Denis GRANDJEAN

Ce sont les élus qui ont voté cela, qui ont accepté ces centres commerciaux... Ils ont été consultés.

Yves DAUGE

Exactement ! Quelqu'un parlait des politiques contradictoires ce matin. Je dirais que la plus grande contradiction, c'est la politique commerciale. Destruction systématique des centres-villes en matière d'activités de toutes sortes, et prolifération systématique de surfaces commerciales et de galeries marchandes en périphérie, les collectivités n'ont pas les moyens de relance des grandes villes. À Paris ou Lyon, le problème de l'investissement et du chalandage est d'une autre nature. J'en appelle aux pouvoirs publics - il faut le dire au Premier ministre, il faut s'adresser à Monsieur Vallini - pour défendre une politique nationale qui soit l'autre versant de la politique de la ville vers nos petites villes et nos villes moyennes. Ce sont des villes où le patrimoine est le vecteur central de la politique, avec deux outils majeurs : le secteur sauvegardé et le label Ville et Pays d'art et d'histoire. Le label est un plus, donnant au secteur sauvegardé une dimension culturelle, une vie, une animation, le secteur

sauvegardé étant trop souvent perçu comme coercitif et peu participatif. C'est une belle alliance, qui permettrait que le gouvernement relance une politique de plusieurs centaines de secteurs sauvegardés dans des petites villes ciblées. Il faut se battre pour cet objectif et pour cela il faut réunir les conditions de réussite qui passeront par une ligne budgétaire identifiée pour développer les études urbaines nécessaires. Cette politique ne se réalisera pas sans ces travaux de fond, sans les professionnels que sont les urbanistes et les architectes. C'est une évidence, je m'excuse de le rappeler, il y a peu d'argent, vous le savez, et nous devons faire converger toutes les ressources à disposition. Le FISAC en est une, et ce fond devrait être orienté prioritairement vers ces centres en danger. Au ministère de la Culture, Monsieur le Directeur, vos ressources actuelles ne suffiront pas pour enclencher cette politique. Vous avez le ministère de l'Urbanisme, le ministère du Logement, le ministère du Tourisme qui doivent être invités ensemble à participer à ce que je nomme « un fonds d'aménagement urbain », comme il en existait jadis. Cela marchait très bien, c'était simple. Ce fond devrait être négocié, Martin Malvy le sait bien, avec les Régions et demain avec les grandes Régions, l'État ne pouvant plus travailler seul. Ce partenariat peut relancer la machine, avec intelligence dans un système qui mobilise les compétences. Je vois Alexandre Melissinos, qui a fait sa carrière de façon exemplaire à Bayonne, à Bordeaux, à Figeac, à Chinon, à Cahors et dans bien d'autres villes. Combien y a-t-il d'excellents urbanistes, architectes, disponibles au chômage, chers amis !

Vous avez utilement rappelé la question du logement. Il y a des centaines de logements vides dans nos territoires, alors que nous assistons à une crise du logement. Comment passer à côté de telles évidences ? Je pense que l'Association nationale, elle l'a déjà dit et peut le répéter au Premier ministre, doit demander l'alliance efficace entre le ministère de la Culture et celui de l'Urbanisme. Il y a une belle politique devant nous, la loi va faire des progrès, cela ne m'inquiète pas. Je suis inquiet dans l'attente de cette volonté à faire une grande politique du patrimoine, dans une géographie ciblée. Il est temps de passer aux actes. Il faut se battre, c'est notre travail !

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

Vincent BERJOT

Le ministère du Logement, de l'Égalité des territoires et de la Ruralité et le ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique ont lancé un très important appel à projet sur les centres-bourgs, qui a conduit à sélectionner environ une cinquantaine de projets. Cet appel à projets est un bel instrument pour coordonner les différentes politiques de l'État et des collectivités territoriales sur ces territoires : revitalisation commerciale et économique, politique du logement, requalification des espaces pour faire revenir les habitants dans les centres-villes, politiques patrimoniales puisque nombre de ces centres-bourgs possèdent soit un secteur sauvegardé, soit une ZPPAUP ou une AVAP. La valorisation patrimoniale de ces centres-bourgs contribue - notamment à travers la préservation de savoir-faire et de métiers spécifiques, d'activités économiques et touristiques - au renouveau économique de ces territoires. J'ai donc souhaité que les services du ministère de la Culture et de la Communication, au niveau central comme au niveau déconcentré, participent activement à cet appel à projets.

Saadia TAMELIKECHT (propos recueillis)
Présidente de l'association nationale
des architectes des bâtiments de France

Je suis la seule femme... J'ai une obligation de survie ! Je vais parler des métiers, de la profession et de notre situation, architecte des bâtiments de France, qui est de faire la synthèse au niveau du projet. Il n'y a pas tant de contradictions entre le travail que nous accomplissons, ce que représente le patrimoine, et les orientations actuelles. Nous ne sommes pas les seuls architectes-urbanistes de l'État. Le ministère de la Culture en emploie dans ses bureaux en direction centrale. Il y a des architectes-urbanistes de l'État dans d'autres ministères, y compris dans le ministère de l'Écologie, mais souvent, ils n'ont pas la notoriété de l'ABF. Ils signent des notes aux préfets, des notes à leur directeur, mais ils ne

signent pas l'avis qui est donné et rendu auprès des élus et auprès du demandeur. Notre notoriété est une conséquence du fonctionnement. Nous occupons des postes alternativement, certains ABF vont travailler dans d'autres directions, ils sont toujours architectes-urbanistes de l'État, et ils font toujours un métier d'architecte et d'urbaniste. C'était important pour moi de dire que, au sein de l'État français, il y a une cohérence d'emplois. Le métier d'architecte n'est pas confiné, c'est sa visibilité qui est confinée.

En lien avec ce métier, je souhaite revenir sur les deux notions, de projet et de règle. Concernant une règle, la concertation se fait avant, une fois établie, nous devons faire fonctionner cette règle. Le projet a, quant à lui, une dynamique différente, il doit aboutir. Il n'y a pas à le faire fonctionner, à l'appliquer comme la règle. **La concertation et l'élaboration d'un projet (urbain ou plus local) doit se construire avec une compétence architecturale et urbaine qui ne doit pas être confinée à l'État.** C'est un peu le problème aujourd'hui. Je demande aux élus de France et de Navarre, pas seulement des Villes d'art et d'histoire qui sont en général assez nantis, assez éclairés sur la question, de savoir s'ils ont des architectes dans leurs équipes. Dans les communes, dans les services techniques avec lesquels nous travaillons, nous avons souvent affaire à des architectes et des urbanistes masqués ; ils s'appellent tous « ingénieurs ». La visibilité du métier d'architecte, dans les administrations, est sous employée et cela crée de la confusion. Professeur Planchet, vous avez mis l'ABF au cœur de tout cela. Je pense qu'en fait, il y a pleins d'autres petits organes architecturaux et urbanistiques qui fonctionnent ailleurs et qui sont méconnus. Du coup, fortuitement, l'ABF est placé au cœur de tout. Par rapport à tous ces projets de loi, bien sûr il y a des frémissements, en tant que présidente de l'ANABF, je suis assez bien placée pour en recevoir quelques échos. **Tant que l'ABF, son avis d'ABF reste chevillé, reste implacablement inscrit dans les demandes d'autorisation, et dans le fait que nous délivrons cette autorisation, je pense que notre rôle essentiel est maintenu.** Par ailleurs, je pense que la dynamique des projets doivent évoluer, il faut qu'il y ait des architectes ailleurs aussi, et que



les collectivités territoriales, avec leurs dimensions qui ne sont plus celles de la commune, atteignent une échelle de fonctionnement qui permet de désincarcérer l'organisation de la gouvernance étatique centrale, qui est à mon avis, une mauvaise chose. Le grand patrimoine que tout le monde connaît, le patrimoine qui est mis en valeur à travers les Villes et Pays d'art et d'histoire, est un patrimoine de projet. Les projets étaient le fait du prince. Faire du projet, demain, avec une dynamique démocratique, expose l'aboutissement du dit projet à des aléas qui sont, de mon point de vue, inconsidérés si le prince n'est plus là pour dire : j'ai décidé de faire un hôpital sur 3 hectares. Cela ne se fera pas, et cela est extrêmement compliqué à mener. Quand j'entends que « quand on aura défini un périmètre de cité historique, l'ABF sera incontournable » je me tasse dans mon fauteuil d'ABF. Je me demande où je vais trouver les ressources pour travailler, je ne peux les trouver que si j'ai des architectes en face de moi.

Je voulais citer le conseiller qui a beaucoup travaillé auprès de Malraux et qui a publié un article dans *Sites et monuments* en 1964 ou 1963, le diplomate Hubert Védrine. Les diplomates prennent souvent beaucoup de temps pour résoudre des problèmes très complexes, c'est un esprit de la minutie qui n'écarte aucun détail.

Denis GRANDJEAN

Merci Saadia. L'ABF interpelle l'architecte privé Daniel Duché avec son agence qui intervient dans de nombreux secteurs sauvegardés et AVAP en France. Il est en train de réviser le secteur sauvegardé de Nancy, celui de Metz... plusieurs AVAP dans cette région. Je rappelle aussi qu'il est membre de la commission nationale des secteurs sauvegardés. Les propos de Saadia font la transition avec ce que tu pensais évoquer sur le rôle de la profession

Daniel DUCHÉ

Atelier d'architecture et d'urbanisme
BLANC-DUCHÉ

Dans la première partie de la table ronde, les intervenants, élus ou responsables d'associations, ont évoqué, à juste titre, le travail considérable réalisé par les villes au cours des 50 dernières années et les difficultés restant encore à surmonter, en s'interrogeant plus particulièrement sur les conditions d'intervention en application de la future loi patrimoine.

Le propos du Sénateur Yves Dauge portant sur la vacance des commerces et des logements, dans les centres historiques de grandes villes et de quasiment toutes les villes moyennes nécessite d'être développé.

Vacance de dépression
et vacance de paupérisation

Il me semble nécessaire de distinguer la « vacance de dépression » de la « vacance de paupérisation ». La première est issue de l'économie libérale, des nouveaux modes de gouvernance, d'une nouvelle occupation des territoires (la désertification des campagnes a maintenant pour corollaire le délaissement des chefs-lieux de canton et de certaines sous-préfecture) et de cette attitude schizophrénique, par rapport à la préservation et la gestion du patrimoine avec les combats récurrents, très français, entre « Anciens et Modernes ». La conséquence est la concentration et l'étalement urbain autour de villes qui « aspirent », au détriment de villes sporadiquement délaissées, encore charmantes, qui répondraient parfaitement aux nouveaux modes de vie (télé travail, développement durable, ...) prônés par nos gouvernants. Malgré tout, cette vacance porte en elle une espérance de reprise, de réaffectation des bâtiments patrimoniaux diffus délaissés, qui encore entretenus récemment, sont susceptibles d'évoluer (la prise de conscience de l'écologie, d'une notion de décroissance, de nouveaux modes de vie est trop récente pour produire des effets

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

sur l'urbanisme. On fabrique aujourd'hui, à grands frais des éco quartiers en délaissant ceux qui existent depuis plusieurs siècles).

Cette vacance de dépression est porteuse de reconversion et d'évolution.

La seconde porte en elle les stigmates de la première, de façon beaucoup plus profonde. La notion de délaissés diffus dans certains quartiers est dépassée, c'est le centre historique entier qui est atteint. Les rues ont perdu la majorité des commerces, les étages sont vacants et l'on comptabilise de nombreux immeubles dégradés, inhabitables (mais parfois habités) suivant nos concepts d'aujourd'hui. Nous sommes dans ce cas confrontés à de l'insalubrité, à du logement indigne, à un mal vivre profond. **Ces centres historiques, que l'on croise dans nos AVAP et secteurs sauvegardés concentrent des populations que les bailleurs sociaux ne veulent plus accueillir. Ces quartiers historiques deviennent le parc social de fait avec son lot de marchands de sommeil, dont une majorité n'a pas toujours pris conscience de sa responsabilité.** Nous sommes dans mon atelier souvent confrontés à ces situations dramatiques et dans de nombreuses villes appartenant à cette association. Nous croisons des habitants, touchés de plein fouet par les crises successives depuis les années 1970, dont le seul espoir est de retrouver de la dignité. Je pense plus particulièrement à Sedan, ville sur laquelle nous intervenons à nouveau dans le cadre de la révision du PSMV, 20 ans après sa création.

Si les médias nous inondent d'information sur le mal vivre et le mal habiter des «quartiers» on n'évoque jamais celui des centres historiques. Cependant, à Sedan, comme dans de nombreuses villes et centres anciens, des sommes considérables ont été investies pour requalifier des logements, maintenir du commerce, des activités ou requalifier des espaces publics.

Les limites des réhabilitations normatives

On ne peut que constater l'inadaptation des règles

concernant la réhabilitation. Au cours de ces cinquante dernières années, nous n'avons eu de cesse d'appliquer les règles de la construction neuve au bâti ancien. Il a fallu attendre le Grenelle de l'environnement, pour qu'enfin, nous ayons légitimité à nous faire entendre sur les qualités de la construction ancienne.

Même si aujourd'hui le discours n'est toujours pas relayé comme nous l'espérons, il est pour le moins écouté et commence à se mettre en place. Les réflexions sur les matériaux d'origine, leur mise en œuvre, l'intelligence constructive de nos ancêtres à se protéger des risques naturels et intempéries commencent à intéresser de nombreux techniciens des villes qui, comme nous, portent un regard très critique sur les restaurations et réhabilitations de l'habitat domestique, depuis les années 1980, qui sont souvent à dérestaurer, pour des raisons techniques et d'altération profonde du second œuvre et très souvent des structures (distribution, isolation, condensation, infiltration, ...).

Nous ne pouvons que nous interroger sur l'inadaptation des règles, les normes quantitatives du neuf appliquées à l'ancien, le manque de formation sur le bâti ancien de nombreux acteurs, à commencer par les architectes et artisans eux-mêmes. C'est surprenant dans un pays où l'on ne parle que de durable, où la déconstruction est devenue un gouffre financier et dont le BTP annonce plus de 60 % de son chiffre d'affaire dans le bâti ancien.

Jusqu'à où protéger ?

Nous avons aussi, en préservant de façon systématique pour des raisons compréhensibles correspondant à l'essence même de nos missions, préservé des immeubles anciens de facture plus modeste, souvent en second rang, qui ont engendré un mal vivre, insoupçonnable, par manque de lumière, d'ensoleillement, d'espace, de vue, de promiscuité. Sans revenir aux théories hygiénistes du curetage systématique, il semble nécessaire de se poser la question, de façon homéopathique, de l'aération des tissus qui se sont densifiés au gré des programmes. Ce qui pose la question du fond ancien et de ses stratifications successives. Nous devons aussi réfléchir

à l'adaptabilité aux modes de vie comme, par exemple, le tri sélectif, les locaux deux roues, poussettes et des locaux individuels à annexer aux logements souvent de surface trop restreintes.

L'intérêt de notre système de protection et de mise en valeur

Ces questions qui mixent la préservation du patrimoine et la requalification des immeubles et espaces non bâtis (publics et privés) posent implicitement la question des lois, de leur application, des moyens de la gestion, du contrôle et évidemment des modes de financements comme les aides à la pierre et aides à la personne comprenant, bien sûr, la question de la défiscalisation.

En France, nous avons depuis des décennies des outils bien rodés et qui, malgré les crises économiques successives et l'évolution des modes de gouvernance, continuent à faire l'admiration des pays étrangers, qui souvent nous demandent de les aider à fabriquer un système similaire au notre.

Quelques questions posées par l'évolution des procédures

Il n'est pas aujourd'hui question de relancer le débat sur la nécessité de refondre ou non les lois permettant de préserver et mettre en valeur le patrimoine. La nouvelle loi patrimoine est engagée.

Comme évoqué à cette table ronde, elle nécessite d'évidence des adaptations ainsi que la mise en place de « cliquets » qui éviteront les retours, les dérives, comme souhaités dans l'exposé de Monsieur Planchet et dans l'intervention du bâtonnier Alain de La Bretesche.

La loi patrimoine parle beaucoup de protection et de gestion du patrimoine sans véritablement évoquer la question de fond qui est celle de la mise en valeur, donc du projet urbain et architectural, au service d'une politique de l'habitat et du mode de vie en centre

historique. Elle n'apporte pas non plus de réponse en termes de fabrication des nouveaux documents, de leur contenu, des attentes, de la façon dont les différents acteurs vont devoir ou pouvoir coopérer pour définir le cadre de vie de demain dans le patrimoine.

Les futurs documents d'urbanisme, le PLU et le PLUi, demain, seront toujours dans le champ de compétence du ministère du Logement, qu'en sera-t-il du « PLUi patrimonial » ? Quel sera le rôle des services de l'État (Écologie, Culture, Urbanisme) face à la collectivité territoriale, maître d'ouvrage, et quel contrôle assureront-ils, à la fois sur les compétences des maîtres d'œuvre, sur le contenu de leur travail et sur la garantie de maintenir dans le temps la préservation ? Ces inquiétudes sont fondées car, dans la majorité des cas le thème du patrimoine, dans les PLU est plus un effet d'annonce, une caution, qu'un acte volontaire de préservation et mise en valeur. Nous sommes globalement face à des « catalogues à la Prévert », d'immeubles ne faisant pas l'objet d'enquêtes scientifiques, de hiérarchisation de leur valeur patrimoniale, allié à la valeur matérielle. De plus, les PLUi seront réalisés par des équipes pluridisciplinaires de circonstance, dont l'architecte du patrimoine sera au mieux un cotraitant, voire un sous-traitant.

Par ailleurs le PLUi patrimoine ou non, contrairement à l'AVAP et au PSMV est modifiable et révisable à l'envi, au gré des opportunités, quel sera le mode de gestion qu'imposera la loi CAP ?

De l'intérêt de la formation et du travail en coopération et dans la durée

Nous courrons le risque de la préservation au rabais, pour éviter toutes contraintes. D'autant qu'au sein des intercommunalités qui seront maîtres d'ouvrage, les communes concernées par la « cité historique » seront peu nombreuses, donc politiquement plus faibles qu'aujourd'hui. Il en est de même pour le suivi technique car, dans ces collectivités, peu d'agents sont aujourd'hui formés aux métiers du patrimoine.

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

Ceci pose la question de la formation, aussi bien des architectes qui n'abordent quasiment pas la thématique patrimoniale dans le cursus courant basé sur la culture du projet et de la création, que celle des fonctionnaires territoriaux qui n'ont jamais abordé ces problèmes dans leur formation de base et dans les cycles de formation continue.

Si la reconnaissance du patrimoine et sa transmission, pour tous les publics, par différents médias n'est pas simple, la difficulté que nous devons surmonter est celle du passage de la connaissance à l'opérationnel, à la mise en valeur dans sa globalité (projet, gestion, financement, rôle et compétence des acteurs).

Aujourd'hui, grâce aux ZPPAUP, AVAP et PSMV nous passons facilement de la connaissance à l'opérationnel. Le travail croisé, dans la durée, des différents acteurs est le seul qui permette la mise en place d'une politique patrimoniale. Le patrimoine s'inscrit dans la durée et nécessite que l'on donne « du temps au temps » pour obtenir des résultats qualitatifs et pérennes.

Les expériences entre autre avec les services régionaux de l'inventaire et ceux de l'archéologie, animateurs de l'architecture et du patrimoine, associations locales d'historiens du patrimoine sont porteuses de changement et d'efficacité dans la gestion des projets. Cependant, il faut du temps pour dépasser le cadre de la connaissance et faire entrer la notion de projet, donc de choix et de modes de gestion. La dynamique initiée par le ministère de la Culture ces dernières décennies, relayée par les services déconcentrés, a permis de fédérer des compétences au service des projets urbains. Je crains que la nouvelle loi patrimoine, tout en répondant aux exigences implicites de répartition des compétences, se traduise par un désengagement de l'État non relayé par la majorité des collectivités. Notre système et nos pratiques tant admirés à l'étranger vont s'affaiblir, voire disparaître. La simplification pourrait être, comme souvent, un effet d'annonce se traduisant par une complexification pour les villes ou les demandeurs. Ceci ne peut qu'inquiéter les collectivités et les professionnels.

Prendre en compte le retour de 50 ans d'expérimentations

Les ZPPAU, ZPPAUP et les AVAP aujourd'hui ont donné, comme les secteurs sauvegardés, une conscience patrimoniale à de nombreuses collectivités et fédéré des relations croisées entre de nombreux acteurs publics et privés portant sur la connaissance, la cogestion, et l'opérationnel. Malgré les divergences issues de conceptions différentes de la mise en valeur du patrimoine, nous avons su, au fil des ans, transmettre, expliquer aux citoyens, les conscientiser. Le travail transversal et croisé a créé du lien, de la confiance, donc de la « fabrique de la ville », avec plus d'intelligence. Je doute que la banalisation du patrimoine au sein des PLUi tire nos quartiers historiques vers le haut. Pour modérer cet écueil, il est urgent de former les agents territoriaux des intercommunalités qui demain, seront nos partenaires et les nouveaux garants de la préservation et mise en valeur du patrimoine. Ce n'est donc pas la loi en tant que telle qui est inquiétante, mais essentiellement le fait de ne pas avoir, en amont, défini et organisé sa future application et posé des garde-fous. Apprendre à marcher tout en avançant correspond peut-être à la mentalité chinoise. Pour « s'adapter au fil de l'eau », cela nécessite chez nous, à minima, de fixer un cap, des objectifs, de se doter de quelques moyens techniques, humains et financiers qui n'apparaissent pas en filigrane des annonces successives.

Le patrimoine allié, aux objectifs de revitalisation des quartiers, est porteur d'ambition et de projet pour nos villes. **Réduire la politique du patrimoine, tant convoitée par de nombreux pays, à une « simplification », se traduisant dans un document d'urbanisme banal et remaniable à l'envi me semble exempt de garanties de résultats et, pour le moins, démotivant pour de nombreux acteurs des villes.** Pour favoriser le changement il faut fixer des objectifs clairs, en montrer les avantages utiliser le patrimoine comme trait d'union entre les citoyens et susciter l'amélioration de leur cadre de vie.

Denis GRANDJEAN

Un mot – ce sont des mots toujours précieux – de la Caisse des Dépôts.

Antoine BRÉHARD

Directeur régional Franche-Comté de la Caisse des Dépôts et Consignations

Merci à votre association de nous associer à vos travaux. La Caisse des Dépôts est parfois perçue d'abord comme le financeur du logement social dans les quartiers, alors que les problématiques que vous évoquez comme l'attractivité des centres-villes, le développement économique, sans parler de la transition énergétique sont le type de problématiques qui sont aussi au cœur de nos missions. Nous mettons trois types d'outils à disposition des collectivités pour les appuyer dans leurs projets de rénovation du patrimoine.

Tout d'abord, l'expertise en ingénierie. Dominique Schauss évoquait le projet de l'hôpital Saint-Jacques, ici, un projet complexe qui nécessitera l'association d'investisseurs publics et privés. La Caisse des Dépôts est assez bien placée pour le faire. Nous sommes disposés à y consacrer des moyens.

Ensuite, nous avons des dispositifs plus classiques que vous connaissez, ce sont les prêts. Il y a les prêts au logement. À juste titre, plusieurs d'entre vous ont souligné la problématique du logement en centre-ville. Je vais illustrer d'un exemple bisontin, le secteur protégé de Battant.

Dans ce quartier, rue Madeleine, une quarantaine de logements ont été créés ; la moitié des logements sont publics, l'autre est privée. Une supérette a été créée dans cet ensemble. Je souligne l'outillage de la ville de Besançon pour conduire cette opération. Elle est à la fois conduite par une SEM d'aménagement, la Société d'Équipement du Département du Doubs (SEDD), dont nous



Visuel 1 : Création de logements sociaux en secteur sauvegardés, Besançon, avant - Crédit Photo : Julie Arnold, SEDD



Visuel 2 : Création de logements sociaux en secteur sauvegardés, Besançon, après

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

sommes actionnaires avec la ville. Les logements publics ont été acquis par la SEM immobilière de Besançon. Je souligne aussi le rôle de la SEM patrimoniale Aktya dans la création de locaux d'activités, de commerces dans cette opération.

Pour poursuivre dans le domaine des prêts, nous faisons également des prêts aux collectivités. Nous avons fait un prêt au conseil départemental du Doubs qui est propriétaire de la Saline royale d'Arc-et-Senans. Cela a permis d'entamer des travaux de restauration. Ces bâtiments ayant traversé les siècles, ils sont adaptés pour supporter des investissements lourds. Nous avons dû mettre en place des financements très longs. Autre exemple, le fort Griffon à Besançon. Propriété du conseil départemental du Doubs, où une opération importante a été financée par des prêts sur fonds d'épargne. Voilà ce qui peut être mis à disposition des collectivités sous forme de prêts et également aux bailleurs sociaux pour financer des logements sociaux dans de l'ancien, y compris en secteur sauvegardé. C'est possible. Toujours à Besançon, la réhabilitation du musée des Beaux-Arts, qui a fait l'objet de financements de la Caisse des Dépôts à la Ville de Besançon.

Un dernier exemple, qui lui touche à l'investissement. J'ai parlé de l'expertise de l'ingénierie, des prêts, la Caisse des Dépôts est également un investisseur, présente dans des SEM traditionnelles d'aménagement ou patrimoniales ou encore dans des dispositifs innovants comme la rénovation énergétique des logements privés qui touche beaucoup les propriétaires et les occupants de logements, en centre-ville, y compris en secteur sauvegardé. Il y a des outils qui se mettent en place dans certaines Régions et la Caisse des Dépôts peut faire partie d'un tour de table. Je souhaitais illustrer notre capacité à être investisseur dans l'immobilier avec l'opération de Sedan et de son château fort, dont une partie a été transformée en hôtel, dans le respect de toutes les prescriptions possibles et imaginables ! Au travers d'un bail emphytéotique, nous avons investi dans l'immobilier de ce projet, avec des investisseurs privés qui se sont joints à l'opération dans une autre SCI. J'aurais pu également parler d'une opération à Strasbourg dans un centre commercial, à

l'Aubette place Kléber, dans un bâtiment historique. Voilà très rapidement le panorama de ce que la Caisse des Dépôts peut faire. Ce que nous souhaitons, c'est être associés en amont de vos projets, pour vous aider à les monter. N'hésitez pas à nous en parler.

Denis GRANDJEAN

Il y a des directeurs régionaux de la Caisse des Dépôts dans toutes les régions. Les maires, les élus qui sont là peuvent faire appel à vos collègues dans toutes les régions. Merci d'avoir rappelé à partir de votre pratique en Franche-Comté quelques exemples de ce qui peut être fait dans le patrimoine avec votre grande institution. Jean-Pierre Thibault souhaite intervenir, puis le Président Martin Malvy.

Jean-Pierre THIBAUT

Juste trois mots et une petite alerte ! Les trois mots pour accentuer ce que nous avons dit sur les qualiciens de l'espace, les architectes, les urbanistes, les gens qui sont capables de donner aux maîtres d'ouvrage de bons conseils et de bonnes idées, y compris avec la Caisse des Dépôts et le réseau Mairies-Conseils. **N'oublions pas les CAUE qui sont sur le terrain, à l'écoute et en capacité d'anticiper sur de bonnes réalisations. À citer également les agences d'urbanisme, les parcs naturels régionaux** (avec des équipes, pour ces derniers, qui ne sont pas composées simplement de naturalistes). Dans certains parcs nationaux, à leur pourtour qu'on appelle désormais « zones d'adhésion », nous observons des avancées importantes en termes de qualité de l'espace. Pour obtenir de telles avancées, il est essentiel d'être en réseau, de ne pas se contenter de promouvoir un certain nombre d'avant-gardistes, dont vous êtes, qui se transformeraient vite en « voltigeurs » isolés s'ils ne fondaient pas leur action sur un souci croissant et partagé de la qualité de l'aménagement.

À ce sujet, dans le projet de loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, il est prévu, au niveau des futures grandes Régions, un document structurant prescriptif qui s'appelle « le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire » (SRADDT). Celui-ci devrait être capable de fédérer des énergies et des politiques publiques à l'échelle de ces vastes territoires nouveaux. Dans les actuels schémas, non prescriptifs, que ces nouveaux SRADDT vont remplacer, le mot patrimoine figure bel et bien à l'appui d'un récapitulatif des éléments qui le constituent, Monuments historiques, sites inscrits et classés, secteurs sauvegardés, etc. Dans le nouveau projet tel qu'il est aujourd'hui sur la table, ce mot a purement et simplement disparu !

En d'autres termes les nouveaux schémas vont comporter d'excellentes et pertinentes dispositions sur le climat, les transports, l'économie, etc. mais pas la moindre approche qualitative pourtant susceptible de faire adhérer nos concitoyens à un projet de territoire de cette ampleur. Comme le texte n'est pas encore définitivement voté, nous sommes encore, semble-t-il, en capacité de dire des choses et d'infléchir les tendances. C'est le sens de mon alerte.

Martin MALVY

Je préside une Région depuis 17 ans. Je suis fatigué d'élaborer des schémas. Comme j'ai décidé de ne pas me représenter, je peux offrir en legs des schémas ! Il y en a un qui a vraiment été prescriptif un jour, ce fut un schéma de développement économique en 2004. Il n'a pas été renouvelé en 2009. Nous avons fait comme s'il existait toujours, mais cela n'a pas toujours marché. Je me réjouirais si le futur schéma d'aménagement du territoire était prescriptif. Nous verrons bien... De toutes les façons il ne descendra pas au niveau du patrimoine, ou alors, c'est un PLU. Si vous pouvez me contredire, ce sera avec plaisir. Je voudrais poser une question à monsieur Berjot.

Dans le texte actuel, à qui est réservée la cité historique ?

PSMV, AVAP, ou d'autres, peuvent-ils prétendre au label cité historique ? Est-ce réservé à ces deux pratiques et politiques ?

Deuxième question : si j'ai bien compris ce que vous nous avez dit, que le PLU patrimonial devrait rencontrer à un moment donné l'approbation de l'État et de l'ABF. Est-ce que sa révision est soumise aux mêmes règles ? Voilà deux questions précises que je vous pose.

On a beaucoup parlé, Yves s'est enflammé sur le logement, c'est un immense problème. Nos 200 villes ne sont pas les seules à être concernées, nous assistons à une dégradation des centres anciens partout. L'organisation commerciale y a contribué, certes, mais elle n'est pas la seule responsable ! Ce serait trop facile de dire que c'est l'organisation commerciale qui a vidé la ville. C'est faux pour celles que je connais, ce sont aussi les conditions de vie dans la ville, c'est la volonté de posséder son petit jardin à l'extérieur, c'est l'absence de lumière dans une rue étroite. Il y a un ensemble d'éléments qui contribuent à ce drame, et si ce mouvement se poursuit pendant 20 ans, que seront nos centres-villes ? À ce moment-là, il n'y aura plus le moindre commerce, ni la moindre activité car ils seront partis ailleurs car il n'y aura plus de population.

Nous avons fait la sauvegarde de Figeac dans les années 1984-1985, en même temps que Besançon. Sur une ville de 10 000 habitants, il y avait 650 logements vacants. Nous avons fait énormément de rénovations, de l'ordre de 600, les OPA ont succédé aux OPAH... aujourd'hui, il y en a 650 qui sont vacants. Ceux, qui hier n'étaient pas dégradés, se sont depuis dégradés, et sont à leur tour devenus insalubres. **Le problème, et je suis en désaccord avec ce qui a été dit, c'est que nous n'avons plus les mêmes moyens qu'à l'époque. Combiner, dans le logement social un loyer conventionné avec les aides telles qu'elles existent ; cela ne passe pas ! J'entends bien la Caisse des Dépôts, que je respecte et que j'utilise, et avec laquelle je travaille, mais quelle est la réalisation que vous avez présentée qui a pu être menée à son terme par le seul intermédiaire des prêts à taux zéro ou à taux bonifié ? Il a fallu, sur chacun de ces projets, un**

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

effort de la puissance publique. Ce n'est pas pour rien si l'un a comme maître d'ouvrage le département, l'autre une ville, qui a tout concentré pendant des années sur ce projet-là. Elle est là la difficulté. Nous n'avons pas les moyens...

Aujourd'hui, les taux d'intérêts sont à 2 %... Mais le prêt ne suffit pas. Il faut l'accompagner d'une aide de la puissance publique, aide qu'elle n'a pas les moyens d'apporter actuellement. Je ne pense pas que la réforme, le nouveau mode de gouvernance, l'entrée des Régions dans le dispositif va profondément modifier les choses. Très souvent, l'acquisition et la réhabilitation de ce patrimoine ancien dégradé revient plus cher que la construction du neuf ! Et là, le bailleur social s'en va. Je ne voudrais pas avoir l'air pessimiste mais la solution me paraît extrêmement difficile. Il y a eu une époque bénie, avec des finances publiques abondantes, avec un fonds d'aménagement urbain qui nous a permis de faire de superbes réhabilitations. J'ai conduit dans ma Région des opérations d'hôtellerie, des rénovations d'espaces culturels - comme l'abbaye de Sorèze dont la réhabilitation a été achevée après quinze ans de travaux avec le Conseil général. Il y a aussi eu un hôtel, avec un soutien financier de l'État, du ministère de la Culture, de la Région, du Département et de la Communauté de communes.

Un dernier point : n'oublions pas qu'en juillet, un grand nombre de communes vont se trouver privées du concours des services de l'État sur l'ensemble de leurs politiques en matière d'urbanisme. Certaines communautés de communes sont assez fortes pour créer des services mis à disposition des communes, - certains Départements l'ont fait - mais j'en vois d'autres qui appliquent des tarifications relativement élevées pour les communes. Nous allons rencontrer le problème du maire confronté à ses responsabilités.

Yves DAUGE

J'insiste. Une ligne budgétaire interministérielle doit être

créée pour financer les études et soutenir les professions de l'architecture et de l'urbanisme. **Ce n'est pas plus d'argent, mais une convergence de l'investissement qui doit être réalisé via la réforme de l'État. Les ministères ne savent pas travailler ensemble. J'insiste, cela doit se conventionner avec les grandes Régions. Il en va de même pour les difficultés extrêmes soulignées par Martin Malvy. Nous devons inventer une nouvelle stratégie de développement : moins de ronds-points, moins de voirie, moins de terrains cultivés transformés en lotissements - qui coûtent les yeux de la tête, et plus d'intelligence dans le système.** Tout ce que Martin Malvy a dit, nous le vivons tous les jours. Cet état actuel des choses, je le dénonce et j'en refuse l'immobilisme. C'est à l'État de nous aider pour sortir de cette récession des territoires et des petites villes et ce, en partenariat avec les Grandes Régions dans lesquelles j'ai déjà confiance.

Vincent BERJOT

La cité historique est, au premier chef, un périmètre, au sein duquel s'appliquent des servitudes d'utilité publique. Elle délimite une zone géographique au sein de laquelle l'ABF aura un avis à émettre sur les autorisations d'urbanisme. Avant d'être arrêtée par l'État après accord de la collectivité concernée, la délimitation de ce périmètre sera soumise à l'avis d'une commission nationale - la commission nationale des cités et Monuments historiques - de même qu'aujourd'hui le périmètre des secteurs sauvegardés est soumis à la commission nationale des secteurs sauvegardés. Au sein de ce périmètre de servitudes, deux types de documents d'urbanisme pourront être établis : un PSMV ou un PLU patrimonial.

Qui sera éligible à la cité historique ? Évidemment, les actuels secteurs sauvegardés, et les actuelles ZPPAUP et AVAP qui basculeront automatiquement dans cette nouvelle catégorie créée par la loi.

Mais aussi toute collectivité qui se portera volontaire à devenir cité historique ou tout espace pour lequel l'État



considérera que son intérêt patrimonial milite pour la création d'un espace protégé.

Les services de l'État accompagneront les collectivités locales qui deviennent cité historique : l'objectif est bien d'augmenter le nombre d'espaces protégés et donc le nombre de cités historiques.

S'agissant de la question soulevée par le président Malvy sur la faculté pour une collectivité territoriale de réviser un PLU : c'est une question légitime. Lorsque le document d'urbanisme de la cité historique sera un PSMV, sa révision suppose l'accord de l'État. Pour le PLU patrimonial, c'est un peu différent. Les PLU patrimoniaux seront soumis au droit commun de la réglementation du PLU et la collectivité territoriale pourra donc engager une révision du PLU patrimonial dans les mêmes conditions qu'un PLU classique. Toutefois, lorsque cette révision sera soumise au contrôle de légalité de l'État, le préfet s'appuiera sur les services déconcentrés sous son autorité, au premier chef les DRAC et les STAP, pour s'assurer que la révision du PLU patrimonial respecte le fort contenu attendu en matière patrimoniale d'un document d'urbanisme couvrant le périmètre d'une cité historique. Il pourra donc s'appuyer sur la loi, pour refuser la révision d'un PLU patrimonial dont il considérerait qu'il ne respecte pas suffisamment ces exigences patrimoniales.

Par ailleurs, les DRAC continueront à accompagner de manière très attentive les collectivités locales sur toutes ces questions.

Denis GRANDJEAN

Merci Vincent Berjot. Pendant que le maire d'Autun nous rejoint pour les 30 ans du label, quelques questions avec la salle ?

Questions (propos recueillis)

**Françoise AMIOT
Maire-Adjointe en charge du patrimoine
et de l'urbanisme de Tours :**

Bonjour, nous avons un secteur sauvegardé que monsieur Duché connaît bien. Nous avons un PLU dont nous ouvrons la révision le mois prochain. Est-ce que dans ce contexte, nous devons mettre en place un PLU patrimonial qui intégrerait notre PSMV qui, lui, vient d'être révisé et qui n'a pas besoin d'être révisé à nouveau ?

Denis GRANDJEAN :

Le secteur sauvegardé est un document d'urbanisme à part entière qui n'est pas impacté par la révision du PLU. Le PSMV reste PSMV. Chaque chose en son temps... Vous avez un droit d'urbanisme qui est celui d'aujourd'hui, le 28 avril 2015. Il faut faire avec ce droit. La question de savoir ce que seront les cités historiques dans 6 mois, dans 1 an... est une question que vous devrez vous poser quand les textes seront publiés et opposables. Si vous engagez aujourd'hui la révision du PLU, faites-la sur la base d'aujourd'hui, y compris l'actuel article L. 123. Tours le vaut bien !

Question :

Une question complexe, mais j'aimerais qu'on me réponde par oui, ou par non ! Dans les secteurs sauvegardés, dans toutes les villes existent des mécanismes fiscaux d'aides qui remplacent celles directes de l'État qu'on connaît (Monuments historiques, Fondation du patrimoine, Malraux, Pinel, Duflo) qui peuvent être utilisées pour la réhabilitation de bâtiments dégradés. Existe-t-il une étude d'impact pour voir si ces mécanismes fiscaux, fort nombreux, peuvent être une aide à l'amélioration de l'habitabilité des centres-villes ?

Jean-Noël GALVAN :

Je vous invite à lire le rapport Parent, toujours d'actualité, de l'inspecteur général des Finances, de septembre 2011, qui est fort intéressant en particulier sur les évolutions nécessaires. Une niche fiscale est surtout une non-dépense budgétaire qui est affectée à l'intérêt général. L'évaluation permet de démontrer que cette « perte »

LE PATRIMOINE FACE AUX RÉFORMES

fiscale, qui n'en est donc pas une, est bien dirigée vers un intérêt général, en l'occurrence la création de logement et la préservation de notre patrimoine avec tous ses effets induits directs et indirects. C'est une dépense fiscale « bénéficiaire » à court, moyen et long terme.

René-Louis PESTEL**Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine de Saint-Denis de La Réunion :**

J'ai une question pour monsieur le Directeur des patrimoines. Quand on parle des pactes culturels, en sachant que le patrimoine fait partie de la culture, est-ce que les enveloppes que nous devons arrêter sont contenues aussi patrimoine et culture, et combien peut-il y avoir de pactes culturels dans une Région ?

Vincent BERJOT :

Les pactes culturels concernent avant tout les crédits de fonctionnement, notamment ceux du spectacle vivant. Nos politiques patrimoniales sont plus des politiques d'investissement et ne sont donc concernées que marginalement par les pactes culturels.

Arnaud DE LAJARTRE**Université d'Angers :**

Je voudrais savoir si le ministère de la Culture a travaillé avec celui de l'Urbanisme sur la définition d'un vrai régime juridique du PLU patrimonial. On en parle beaucoup, mais c'est un mot-valise dans lequel on peut faire de l'affichage, du « patrimoine washing »... ou au contraire faire quelque chose d'ambitieux. Il y a beaucoup de représentants, ici, dont les collectivités ont mis en place un PLU que l'on peut nommer « patrimonial ». Enfin, c'est un peu comme les quartiers dit de « développement durable » ou les écoquartiers, au début, il y avait de tout. Sur le PLU patrimonial, est-ce qu'il y a déjà un travail de fait pour réaliser une espèce de grille d'analyse, avec une liste de critères, ou d'indicateurs à la fois avec les outils existants. On parle souvent de l'ancien 7° de l'article L123-1-5. Il y a des outils à inventer. Derrière, est-ce qu'il y a aussi une nouvelle loi à insérer dans le code de l'urbanisme, qui n'a pas manqué de valse législative, pour que le PLU patrimonial existe vraiment.

Vincent BERJOT :

Bien évidemment, il y a un dialogue. Car le projet de loi sur la liberté de la création, l'architecture et le patrimoine impacte à la fois le code du patrimoine et le code de l'urbanisme. **Il n'y a pas un code qui serait la propriété d'un ministère et un autre code qui serait la propriété d'un autre ministère. Ils sont forcément en interaction, voire en miroir. Le contenu du PLU patrimonial a fait l'objet de discussions et donnera lieu à des arbitrages interministériels.** Puis, comme l'a rappelé le bâtonnier de la Bretesche, le projet de loi sera discuté au Parlement qui pourra considérer soit que la loi est trop précise sur le contenu du PLU patrimonial soit au contraire qu'elle ne l'est pas assez. Ce sera l'intérêt des débats parlementaires. Ici, nous sommes dans une assemblée favorable aux politiques patrimoniales. Et je m'en réjouis ! Mais on a pu voir, à l'occasion de dépôts d'amendements sur d'autres projets de loi, que ce n'est pas forcément le cas de tous les parlementaires. Le Gouvernement présentera un texte qui sera le fruit d'arbitrages et qui traduira un équilibre entre les différentes préoccupations gouvernementales. Ce sera ensuite au Parlement de se l'approprier et, le cas échéant, de l'enrichir. S'il le souhaite, le Parlement pourra améliorer le texte sur le PLU patrimonial, et notamment réfléchir à des mécanismes permettant d'éviter un amoindrissement du contenu patrimonial d'un PLU en cas de mise en révision du PLU.

**Denis GRANDJEAN**

J'ajouterai quant au contenu du PLU patrimonial que je ne suis pas sûr que le droit puisse tout résoudre. C'est aussi aux collectivités d'assumer leurs responsabilités. Vous parliez de Tours et d'un PLU patrimonial. La Ville de Tours est-elle prête à mettre certains moyens pour une étude préalable, pour nourrir un PLU patrimonial d'une analyse sophistiquée du patrimoine. Peut-elle mobiliser les services régionaux de l'inventaire de la Région Centre ? Peut-elle mettre des moyens techniques pour préparer ce PLU patrimonial ? Il faut dire que tout n'est pas dans le droit ! C'est aussi une question de conviction et d'exigence dans nos collectivités respectives. On ne peut pas tout laisser à la loi. **Les collectivités doivent trouver en elles-mêmes les ressorts d'une ambition patrimoniale, avec les arbitrages correspondants en termes de moyens, tout en rappelant que dès qu'il s'agit de patrimoine, l'État doit continuer à les accompagner.**

Je suggère que ce soit le mot de la fin et de passer à la seconde phase de cet après-midi qui est de fêter les 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire !



3.

PLÉNIÈRE : 30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Le label dans tous ses états : état des lieux et perspectives

Aujourd'hui, 181 villes et territoires peuvent se prévaloir de ce label prestigieux. Véritables laboratoires d'expériences, ils sont le reflet de l'engagement dans les politiques de mise en valeur des patrimoines. Quels bilans ? Quelles perspectives pour cette politique ?

ANIMATEUR

Rémy REBEYROTTE, Maire d'Autun

INTERVENANTS

Jenny LEBARD, Directrice du développement culturel et des publics, Centre des Monuments nationaux

Agnès VINCE, Directrice chargée de l'architecture, adjointe du directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Jean ROUGER, Membre fondateur de l'ANVPAH & VSSP

Marie-Hélène ATALLAH, Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Besançon

Laurence ARGUEYROLLES, Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Grasse

René-Louis PESTEL, Maire-Adjoint à la culture et au patrimoine de Saint-Denis de La Réunion

Colette DREAN, Conseillère patrimoine à la DRAC Nord-Pas-de-Calais

Jacqueline EIDELMAN, Cheffe du département de la politique des publics, direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Xavier VILLEBRUN, Président de l'Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine, animateur de l'architecture et du patrimoine, Laval

Michel PATA, Vice-président de l'Association nationale des guides-conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire

Vincent COURTILAT, Directeur du Pays d'art et d'histoire Loire-Val d'Aubois

Catherine SADON, Maire de Semur-en-Auxois, présidente du Pays d'art et d'histoire de l'Auxois-Morvan

30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Rémy REBEYROTTE
Maire d'Autun

Mesdames, Messieurs,

Nous fêtons les 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire (VPAH). Aujourd'hui, 181 villes et territoires peuvent se prévaloir, en France métropolitaine et en outre-mer, de ce label prestigieux. Ils sont le reflet de l'engagement dans les politiques de mise en valeur des patrimoines et illustrent aussi 30 ans de notre histoire, de notre passion pour nos villes et territoires, de notre attachement à concilier nos ressources du passé, notre gestion du présent, notre investissement d'avenir.

Cette plénière sera pour nous l'occasion d'un point d'étape, qui nous conduira à nous questionner sur l'avenir et les ambitions que nous souhaitons donner au label et à ce qu'il recouvre aujourd'hui. Le label VPAH est né en 1985 à la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites (CNMHS), actuel Centre des Monuments nationaux (CMN), avant de poursuivre son histoire au ministère de la Culture et de la Communication qui nous présentera aujourd'hui le nouveau logo et la nouvelle identité graphique des Villes et Pays d'art et d'histoire.

C'est en effet un label d'État. Contemporain de la décentralisation, il a pris depuis toute sa dimension dans la rencontre entre l'analyse du spécialiste, la gestion de l'élu et l'usage de l'habitant.

Aujourd'hui, l'heure est à la mutualisation des ressources humaines et financières, pour rendre efficaces et plus étendues nos politiques du patrimoine pensées et adaptées à tous les bassins de vie, de la Ville au Pays, sans oublier les Métropoles. De plus, nous venons de le voir lors de la précédente table-ronde, l'actualité de la décentralisation et la réorganisation territoriale nous lancent un nouveau défi. L'échelle d'intervention passe progressivement de la commune vers l'intercommunalité et nous devons étudier avec soin cette évolution pour chaque ville et territoire qui avance avec originalité dans cette nouvelle organisation.

Avec cette plénière, l'Association nationale invite les décideurs, élus, locaux et nationaux, et techniciens à jeter les bases d'un bilan national pour relancer le label en ce début de xx^e siècle vers de nouveaux enjeux, à l'image de l'évolution des compétences territoriales, des enjeux environnementaux, du développement équitable des territoires ou de la coopération internationale...

Après avoir analysé le contexte général, législatif et les évolutions du label, il apparaît important de voir comment à travers lui nous pouvons donner du sens, valoriser véritablement le patrimoine et faire en sorte qu'il soit partagé. Le mot partage est extrêmement important. Il incarne la dimension politique au sens noble du terme. **Le politique doit être porteur d'une véritable ambition afin de dire où sont les problèmes et quelles peuvent en être les solutions.** Nous ne pouvons pas être uniquement dans le champ technique ; en l'occurrence avec le label nous en sommes souvent en dehors avec une volonté politique visant à mettre en valeur son patrimoine avec les outils qui sont attachés au label. Enfin, j'insisterai sur le côté humain du label qui en fait tout sa force. Je ne serai pas plus long et donne la parole à notre première intervenante.

1985-2015 : UN LABEL D'UN SIÈCLE À L'AUTRE**Jenny LEBARD**
Directrice du développement culturel et des publics, Centre des Monuments nationaux

Le label Villes et Pays d'art et d'histoire naît après une première appellation Ville d'art. Cette dernière est le fruit de la conjugaison de deux grands événements, en 1959 la création du ministère des Affaires culturelles, et en 1962, la mise en place d'une législation sur les secteurs



sauvegardés. Tout cela a été concrétisé par le directeur de l'Architecture de l'époque, Max Querrien. Le réseau lui doit aujourd'hui beaucoup. Pour Max Querrien, la protection du patrimoine n'est pas une fin en soi, il faut qu'elle profite au public. Il se tourne alors vers la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites (CNMHS), pour en faire un opérateur de cette appellation Ville d'art. C'est une convention au départ très simple, car c'est la première approche du tourisme culturel : la ville, qui possède un monument ou un patrimoine monumental intéressant, s'engage à recruter des guides-conférenciers pour mettre en place des visites de qualité sur le centre ancien, et en échange, la Caisse aide de façon financière, technique et sur le plan de la communication. Elle participe également au concours des guides-conférenciers. **De 1965 à 1984, 99 villes obtiennent l'appellation Ville d'art, 38 % d'entre elles possèdent un secteur sauvegardé.** Le contexte évolue. Plusieurs aspects externes au label le font évoluer. Nous passons de la diffusion culturelle à la démocratisation culturelle. Le ministère de la Culture se rapproche alors du ministère de l'Éducation nationale. L'approche touristique n'est pas la plus pertinente pour arriver à ce développement culturel souhaité par tous. La notion de patrimoine évolue, l'architecture contemporaine entre en jeu, tout comme les notions de patrimoine industriel. Un rapport commandé par Jack Lang, en 1982, à Max Querrien, aussi

président de la CNMHS, sur la nécessité de sensibiliser le public à ce patrimoine et de passer de la consommation patrimoniale à l'appropriation joue un rôle important. **En 1985, tout est prêt pour la naissance d'un nouveau label, Ville d'art et d'histoire ; label qui n'est plus tourné uniquement vers le tourisme, mais bien plus vers les jeunes, les scolaires et vers la population.** Le label demande à la collectivité de mettre en place des actions pédagogiques à l'attention de ces publics. Le cahier des charges est beaucoup plus exigeant, avec le recrutement d'un animateur de l'architecture et du patrimoine, de guides-conférenciers, et surtout, la mise en place dans un local créé à cet effet d'un espace d'interprétation destiné à faire connaître l'évolution architecturale et urbaine de la ville. **En 1995, la restructuration de la CNMHS entraîne le transfert du service des Villes et Pays d'art et d'histoire à la direction du Patrimoine.** Cela donne un peu plus de poids à ce label et au réseau. L'État s'engage alors dans une politique volontariste. Le bilan que nous pouvons dresser entre le passage de la CNMHS à la direction du Patrimoine est un manque d'évaluation des actions à mettre en œuvre, une communication insuffisante sur le réseau, et la fragilité du statut des animateurs de l'architecture et du patrimoine. C'est aussi l'objet de cette table ronde. C'est un vrai sujet !

Agnès VINCE (propos recueillis)
Directrice chargée de l'architecture, adjointe du directeur général des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Dans la suite de ce qui a été évoqué en termes historiques, je remercie encore l'ANVPAH & VSSP et tous ceux qui ont œuvré pour que nous puissions concrétiser ce moment d'échanges. Je vais cibler mon intervention sur les rapports entre les éléments de pérennité et ce que nous pourrions aujourd'hui attendre de ce label, comme permanence, et comme inflexion à trouver. Dans un premier temps, il y a bien une pérennité sur la connaissance pour l'action. La connaissance pour l'action, pourrait

30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



encore être développée. À la direction de l'Architecture, nous avons la chance de travailler avec les écoles d'architecture, avec les formations universitaires, avec un réseau de formation et de chercheurs. **Je serai très impliquée pour que les connaissances qui sont produites par tous ces organismes de recherche et de formation puissent innover et consolider ce qui est déjà à l'œuvre à travers les Villes et Pays d'art et d'histoire.** J'essaierai de mettre les écoles dans la boucle. Il y a une exposition - *Vivre les patrimoines. Regards sur les 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire*¹ présentée à l'occasion de ce congrès - sur ce qu'ont pu faire un certain nombre d'entre elles. J'insisterai sur le besoin d'articuler la connaissance pour l'action. Il y a déjà beaucoup de connaissances. Il faut trouver les moyens de les faire connaître et de les diffuser et de faire en sorte que ces connaissances innervent les décisions.

Un deuxième sujet, qui est lié, est celui des CIAP, car dès qu'il y a connaissance il doit y avoir diffusion. Et surtout de la pédagogie. Ces centres d'interprétation peuvent être de véritables outils, pour la citoyenneté, cela a été évoqué notamment par Monsieur Vincent Berjot, et cela le sera par mes collègues de la direction des Patrimoines.

Les VPAH sont des outils extraordinaires d'une vision intégrée d'une politique territoriale. Intégrée – cela a été

dit par mon collègue du ministère de l'Écologie – cela le serait si mes collègues du ministère du Logement pouvaient s'exprimer également. Yves Dauge a souhaité que les services de l'État travaillent mieux ensemble. C'est dans cet état d'esprit que nous travaillons. Les VPAH sont des dynamiques pour faire levier par rapport à tout cela. Comment ces politiques du logement, environnementale, toutes ces politiques auxquelles les intervenants de la plénière précédente ont fait référence, peuvent-elles se concrétiser à travers les actions promues dans les conventions ? Je soulignerai la maîtrise de l'urbanisation par exemple. **L'outil VPAH peut permettre une prise de conscience encore plus forte, une efficacité des politiques auxquelles les élus sont attentifs et pour lesquelles ils sont souvent responsables.**

Enfin, comment ces VPAH permettent-elles un développement d'une maîtrise d'ouvrage public exemplaire ? En reliant des sujets qui ne sont pas toujours perçus comme étant reliés. J'ai été frappée par ce que monsieur Duché a dit. Nous avons la capacité, à travers cet outil, de sensibiliser et de constituer des maîtrises d'ouvrages à la fois sur le patrimoine bâti et sur les constructions neuves pour attirer l'attention de la nécessité d'avoir une conception respectueuse pour des constructions nouvelles dans des secteurs protégés. L'alliance entre l'histoire et l'avenir, la mémoire et le projet tous ces sujets peuvent se concrétiser encore à travers les VPAH. À travers ces projets exemplaires, vous pouvez entraîner l'économie. Ce sera un des sujets de l'atelier de demain matin.

Au-delà de ces questions, je voudrais faire passer un message. En ce qui concerne la manière dont nous voulons assurer un soutien durable à ces politiques, **j'aimerais entamer en mai prochain, à l'occasion du Conseil national des Villes et Pays d'art et d'histoire, un temps d'échanges autour des modalités d'un soutien pérenne et soutenable. Travailler sur les modalités, les critères, voir comment nous pouvons véritablement assurer ce développement, dans une contrainte budgétaire que vous connaissez tous ; trouver une manière pour donner du sens au renouvellement des conventions, comme cela a déjà été fait. Bien appuyer sur les critères** et continuer à travailler sur cette vision très inter-

communale que nous attendons beaucoup et que vous savez très bien mettre en forme et concrétiser. Je vous en remercie.

Jean ROUGER
Membre fondateur de l'ANVPAH & VSSP



Je suis né à la vie politique à Saintes en 1983, à l'âge de 43 ans. À cette époque la DRAC, l'ABF et les services décentralisés du ministère de la Culture et de la Communication, la CNMHS, parcouraient le territoire, sensibilisaient les élus et les services des collectivités locales à la qualité et à la beauté du patrimoine ancien. Et surtout, à la curiosité respectueuse des traces....

Ainsi, la ville de Saintes bénéficia de la pédagogie et des conseils de chacun des représentants des services publics. Nous avons redécouvert et apprécié la richesse et la variété des patrimoines anciens de notre province. Et aussi, toutes les possibilités offertes par la recherche et l'écoute des signes oubliés. À condition de cultiver la curiosité, le respect des traces, la connaissance de toutes nos histoires, la nécessité de se donner des règles fortes de protection du patrimoine s'est imposée. Et encore plus, apparut l'obligation de partager, d'apprendre la

curiosité et le respect du patrimoine, pour offrir à chacun le charme et l'atmosphère de la cité, pour situer notre place dans le parcours de l'histoire de la communauté, et aussi pour s'approprier le sens de notre place dans la société. Ainsi nous avons bénéficié du label Ville d'art et d'histoire en 1989 et l'année suivante d'un secteur sauvegardé, accompagné d'une ZPPAUP en 2002.

Notre convention VAH comptait 4 pages. Elle regroupait l'essentiel : la création d'un poste d'animateur de l'architecture et du patrimoine et un engagement conjoint entre la collectivité locale et l'État en termes d'éducation et de sensibilisation aux patrimoines. Désormais, la convention comporte 15 à 20 pages, plusieurs kilos de documents sont créés, quelques années de préparation sont utiles pour présenter une candidature VPAH dont le contenu s'est sensiblement densifié. La connaissance, le respect et la pédagogie du patrimoine permettent de nombreuses mises en valeur. L'excellence de la qualité de vie quotidienne, la valeur ajoutée de bonheur deviennent accessibles. **C'est devenu un projet politique de territoire, au-dessus de tous les aléas partisans.** Nécessitant des partenariats d'excellence en matière de recherche, d'organisation, de financement, de talents professionnels. Il se doit d'être expliqué, travaillé et partagé, recommencé et ravivé. C'est le rôle princeps de l'équipe VPAH, en concordance et coordination avec la direction de la collectivité territoriale, le service urbanisme, les recherches archéologiques et les différents services culturels. Le label associe tous les métiers, toutes les curiosités....

Le patrimoine a changé, il change en continu. Chacun possède une conviction qui ne demande qu'à s'épanouir. Tout ce que nous découvrons nous attache à une histoire naturellement partagée et commune. Il nous est ainsi proposé des sens, et de l'espoir pour enrichir notre vie et sa transmission.

On peut dire que le patrimoine n'existe qu'avec la curiosité, la recherche constante et renouvelée de ses diverses expressions, le respect de ses marques dans la ville et dans la vie des hommes, dans la nature et aussi dans nos comportements. C'est un immense gisement sous des

¹ Exposition réalisée par l'ANVPAH & VSSP et l'association étudiante Archimuse (Master professionnel régie des œuvres et médiation de l'architecture et du patrimoine) en partenariat avec l'université Bordeaux Montaigne, la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole et EDF.

30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

aspects très ordinaires et oubliés, d'une grande richesse culturelle, scientifique et identitaire. Nous ne le connaissons plus, emmêlés dans l'immédiat et les habitudes de nos vies hâtives. Alors que le patrimoine est avec nous, humble et disponible, apte à nous donner de nouvelles connaissances, capable de nous éduquer à des comportements de respect et d'apprentissages. C'est une situation fragile, à la portée des envies et de la destruction de nos sociétés impatientes et dominatrices.

Le respect, c'est une nécessaire protection, forte, contractuelle et partagée, inscrite dans la durée. Et l'État doit en être le référent, et la collectivité de proximité dans la capacité d'assumer la mise en œuvre dans le temps et la réalité.

Pour cela, la sensibilisation et les mises à jour des connaissances des découvertes et des projets sont indispensables. Bel exercice de démocratie et d'éducation dont doivent s'honorer les collectivités territoriales signataires d'une convention VPAH, avec les talents d'un animateur de l'architecture et du patrimoine et la complicité de la DRAC. Pour continuer de construire notre histoire, pour le bonheur des hommes et de la cité. Nous devons nous rapprocher, échanger nos craintes et nos ambitions, nos volontés de fonder la marche de l'avenir avec nos ressources, le patrimoine. Notre association n'a que 15 ans, elle témoigne d'une adolescence réussie.

BESANÇON, 30 ANS D'EXPÉRIENCES

Marie-Hélène ATALLAH
Animatrice de l'architecture et du patrimoine,
Besançon

Une trame urbaine qui n'a pratiquement pas changé depuis la période gallo-romaine, environ 200 Monuments historiques datant de toutes les périodes de son histoire,

deuxième secteur sauvegardé de France par la superficie (238 hectares, donc la totalité du centre historique qui fait ainsi l'objet de mesures de conservation), Besançon a une identité patrimoniale marquée.



La mise en valeur du patrimoine suivant logiquement conservation et restauration, la Ville s'est engagée de longue date dans une politique patrimoniale active. Déjà détentrice de l'appellation Ville d'art mise en place par la Caisse nationale des Monuments historiques et des Sites en 1965, Besançon est l'une des premières villes de France à obtenir en 1986 le label Ville d'art et d'histoire.

De 1986 à 1996, cette convention a été exécutée par l'Office de Tourisme / Syndicat d'initiative, avec la création du poste d'animateur-conférencier ainsi que la mise en

place d'une équipe de guides-conférenciers agréés. En 1995, vous le savez, s'est opérée la reprise des conventions Villes et Pays d'art et d'histoire par le ministère de la Culture - à la direction de l'architecture et du patrimoine et l'année suivante à Besançon, en 1996 donc, le poste d'animateur-conférencier a été repris au sein de la Ville, à l'époque au service « action culturelle ». Les guides-conférenciers restent employés par l'Office de tourisme communal qui conçoit et gère les visites.

En 2005, la Ville a créé un poste d'agent qualifié (agréé VAH) pour les animations pédagogiques en direction du jeune public, à mi-temps tout d'abord et deux ans plus tard, à temps complet. Enfin, au début de l'année 2014, une Direction du Patrimoine Historique a vu le jour avec le service d'archéologie préventive. Elle comprend un service Transmission Valorisation Médiation qui englobe le projet Ville d'art et d'histoire.

Durant les premières années du label à Besançon, des visites et conférences sont créées et proposées toute l'année, alors qu'auparavant il n'en n'existait qu'en période estivale à l'attention des touristes. C'est l'époque de la définition des programmes et des contenus avec la mise en place de visites thématiques et la création et la formation d'une équipe de guides-conférenciers agréés CNMHS.

Le réseau a été créé pour développer des expériences novatrices en matière de patrimoine et nous l'avons fait avec des opérations menées dans le cadre de la journée nationale du tourisme en 1986 et 1987 : les enfants vous ouvrent la France et les enfants de France vous ouvrent l'Europe, où des enfants avec qui l'on avait travaillé pendant toute l'année scolaire présentaient eux-mêmes la citadelle et des œuvres d'art de peintres européens du musée aux touristes et aux visiteurs du premier juin. Aujourd'hui, ce type d'animation paraît banal, il y a presque 30 ans cela ne l'était pas. C'est aussi le début des partenariats, notamment avec l'ABF autour d'une opération de signalétique de la cathédrale Saint-Jean dès 1989. Des visites de la ville sont proposées en autocar avec la Compagnie des Transports de Besançon, visites qui seront suivies par la mise en place d'une signalétique patrimoniale dans tous les abris bus de la ville. Le label



est aussi un facteur de transversalité entre services. C'est le point de départ du travail en collaboration avec le service urbanisme de la ville autour d'opérations de réhabilitation du patrimoine.

Depuis 1996, nous avons mis en place une politique d'édition toujours renouvelée, avec près de 200 plaquettes aux différents thèmes qui présentent le patrimoine de la ville. Depuis la création par le ministère de la charte graphique nationale des VPAH en 1999, tous ces documents, remis à titre gracieux, ont été réalisés selon cette charte, et bien évidemment, nous allons utiliser le nouveau logo que vous avez pu découvrir et la nouvelle charte que nous allons recevoir très prochainement.

Un secteur éducatif a également vu le jour, avec la mise en place d'un programme d'animations, de la maternelle à l'université, renouvelé à chaque rentrée scolaire et accompagné de documents pédagogiques. Depuis la dernière

30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

rentrée scolaire 2014-2015, le label Ville d'art et d'histoire s'inscrit dans les parcours culturels que la Ville met en place dans le cadre de la loi pour la refondation de l'école de la République. Chaque année, nous réalisons environ 300 animations, et accueillons entre 5 500 et 6 000 élèves.

Parmi les grands projets menés à Besançon ces dernières années, je citerai la mise en place d'une signalétique patrimoniale, en lien avec la Région Franche-Comté, comportant une centaine de panneaux dans le centre ancien, actuellement complétée par des QR codes, les Inventaires du patrimoine religieux développés et bien évidemment la participation au dossier d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO l'œuvre de Vauban à Besançon, jusqu'au classement en juillet 2008.

Le nouvel enjeu qu'a représenté l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO a permis de créer, renouveler et accroître l'intérêt du public pour la compréhension de l'œuvre de Vauban à Besançon, et au-delà pour toutes les fortifications de la ville et son histoire en général. **En ce sens, un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine a ouvert ses portes dans les locaux de l'Hôtel de ville, en lien avec le service Urbanisme.**



Le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de la Ville de Besançon

Toutes ces actions s'inscrivent dans la durée, 29 ans d'art et d'histoire, plus qu'une génération. Ces actions sont confortées par des démarches partenariales et permettent véritablement de participer à une vision globale de la ville, autour du patrimoine, enjeu fort, fédérateur et

porteur de qualité urbaine, d'identification et de partage. Notre première convention date de 1986. En 2015-2016, notre label fêtera son trentième anniversaire. La Ville de Besançon aura alors pour objectif le renouvellement de sa convention Ville d'art et d'histoire afin de la rendre encore plus adaptée aux définitions actuelles du terme patrimoine, d'identifier les nouveaux enjeux et de renforcer les actions et outils de médiation dans un souci constant d'évolution.

NOUVEAUX PATRIMOINES,
NOUVELLES MÉDIATIONS

Laurence ARGUEYROLLES
Animatrice de l'architecture et du patrimoine,
Grasse



À Grasse, nous avons l'un des plus petits secteurs sauvegardés de France, un peu moins de 10 hectares. Il possède une valeur d'ensemble pertinente et abrite comme éléments remarquables : un groupe épiscopal et quelques demeures du Moyen Âge, une poignée d'hôtels

particuliers du XVIII^e siècle et plusieurs bâtiments industriels dont certains, protégés au titre des Monuments historiques. Grasse est, encore aujourd'hui, une ville industrielle. Cette activité concentre beaucoup d'emplois sur le bassin (3 500 directs, 6 500 indirects) à l'inverse de la culture des plantes à parfums pratiquée par une quarantaine de producteurs seulement (le chiffre est toutefois en augmentation).

Pourtant, la connaissance des sites industriels était assez limitée et même insatisfaisante. Bien conscient de cela, le Musée International de la Parfumerie (MIP) a entamé un travail de collecte d'objets mais aussi de témoignages oraux d'anciens employés d'usines et de travailleurs des champs de plantes à parfum afin d'ancrer encore plus localement sa problématique. Cependant rien n'avait été entrepris sur le patrimoine bâti. Il faudra attendre 2007 et une convention avec le service Régional de l'inventaire pour voir éclore une étude exhaustive sur ce thème.

Parallèlement, la Ville de Grasse a obtenu le label Ville d'art et d'histoire en 2003. Pour ma part, je suis en poste depuis janvier 2004. **J'ai constitué progressivement mon équipe et ce n'est vraiment que depuis mars 2013 que l'on peut parler d'un service, constitué de 12 personnes** (animateur de l'architecture et du patrimoine, chercheur inventaire, secrétaire, agent d'accueil cathédrale, 2 guides-conférencières titulaires et de 6 guides-conférenciers vacataires). Nous sommes installés dans la Maison du Patrimoine (bureaux, salle de médiation et d'exposition). **Pour autant nous n'avons toujours pas de centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP)... et pourquoi cela ? Parce qu'il est dit que cet outil, fort intéressant et incontournable, permet de sensibiliser les publics à l'évolution urbaine et architecturale de la ville. Mais pour cela, il faut connaître cette évolution !** Or les données existantes sont anciennes et les travaux de références rares, voir presque absents selon les thématiques.

J'ai été confrontée à ces lacunes assez vite, pour l'élaboration de visites ou d'expositions, la rédaction du projet scientifique et culturel du CIAP mais encore plus lorsque le service urbanisme m'a demandé la liste du patrimoine

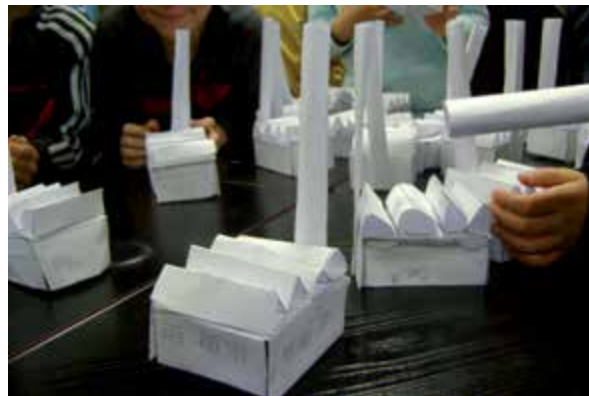


de la ville pour constituer l'annexe Patrimoine du futur PLU ! Je me suis appuyée sur le cadastre napoléonien, les fonds anciens de cartes postales conservés aux Archives communales, départementales et aux musées de Grasse pour établir une liste non exhaustive mais complémentaire aux édifices protégés au titre des Monuments historiques. Les bâtiments d'intérêt ont été localisés sur le cadastre actuel, photographiés, classés par typologie et chronologie. L'ABF a validé la liste même si nous savions

30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

pertinence qu'elle était insuffisante. Pendant ce travail, il est apparu très nettement une surreprésentation des moulins hydrauliques à huile au début du XIX^e siècle. La nécessité d'un inventaire s'est fait jour rapidement.

À la suite du MIP, nous avons donc entrepris un partenariat étroit avec le service régional de l'Inventaire. Des usines à parfum, nous sommes arrivés aux moulins. Un lien existait d'ailleurs entre les deux activités et c'est une des découvertes de ce travail qui va être publié en novembre 2015. L'apport de l'inventaire a permis de décliner de nouvelles médiations auprès des visiteurs mais aussi auprès des habitants qui d'ailleurs enrichissent les visites par leurs propres témoignages. En effet, ils ont connu ces sites en fonctionnement. Les dernières usines ont fermé leurs portes dans les années 1990. Nous développons aussi des actions auprès des enfants, en cadre scolaire ou non scolaire. Nous recevons environ 25 classes par mois.



Ce travail permet au service Ville d'art et d'histoire d'enrichir considérablement ses connaissances sur le patrimoine bâti et de les mettre à profit pour la rédaction du projet scientifique et culturel. Le poste de chargé d'inventaire créé pour l'occasion va être conforté nous l'espérons, permettant ainsi de nous lancer à présent dans l'inventaire des bâtiments et lieux témoins de la villégiature à Grasse.

Le service Ville d'art et d'histoire travaille en collaboration avec la Société Anonyme Publique Locale

(qui s'occupe des réhabilitations en secteur sauvegardé), et avec le service de l'urbanisme de la Communauté d'agglomération afin de tenir à jour les fiches du PSMV, en fonction des données récoltées et en y intégrant l'archéologie préventive.

Dans la même lignée, nous avons engagé une réflexion commune sur la conception de fiches, inspirées de celles du PSMV qui pourraient être utilisées dans le PLU. Elles viendraient compléter cette annexe patrimoniale, dont j'étais l'auteur.

Dans un espace urbain où les actions de réhabilitations, constructions, transformations sont nombreuses, dans et hors secteur sauvegardé, la mise à jour des dossiers sur les bâtiments est très importante et l'apport d'un service Ville ou Pays d'art et d'histoire peut vite y être incontournable.

Rémy REBEYROTTE

Il est donc possible de travailler entre la commune et l'intercommunalité... ?

Laurence ARGUEYROLLES

Bien sûr ! Ce n'est jamais facile au départ, mais nous mettons tout en œuvre pour y arriver. L'animateur de l'architecture et du patrimoine est toujours là où on ne l'attend pas. Nous parvenons à tisser des liens et à travailler en transversalité, c'est une des spécificités nécessaires de ce métier en mal de reconnaissance.

René-Louis PESTEL
Maire-Adjoint en charge de la culture
et du patrimoine de Saint-Denis de la Réunion

Lorsque le label VAH a été mis en place en 2012, à Saint-Denis de La Réunion, nous avons convenu de le placer sur un axe triple : scientifique et technique, artistique et populaire.

En fait, notre histoire est très récente. Hier, nous avons été reçus, à Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et nous avons visité la Fabrique de la Ville. Dans le cadre de cet espace d'interprétation, nous avons eu la chance de découvrir un chantier archéologique qui faisait référence aux III^e et IV^e siècles. Alors que nous n'avons seulement que 346 ans d'histoire à Saint-Denis de La Réunion ! La population vit l'instant présent, plus dans l'oralité et peut avoir une méconnaissance de son histoire et de son patrimoine. C'est-à-dire que nous vivons dans le patrimoine depuis toujours, de génération en génération et nous ne savons pas ce qu'il est, ni ce qu'il représente. Nous ne connaissons pas suffisamment notre histoire et donc les bâtiments et l'environnement qui vont avec. Nous passons à côté des bâtiments, des monuments, nous voyons aujourd'hui les magasins ou les rues mais nous ne voyons pas l'architecture patrimoniale qui les compose.

L'architecture de Saint-Denis de La Réunion comporte des ensembles des XVIII^e et XIX^e siècles, et peut-être encore



plus du XX^e siècle. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, La Réunion comptait 63 % de cases en paille et en torchis, 30 % de petites cases en bois, vétustes montées sur sol battu et environ 7 % de grandes cases et de cases en dur. Entre 1950 et 1975, l'essentiel de l'urbanisme contemporain réunionnais s'est construit. Il a été réalisé majoritairement par trois cabinets d'architectes Hébrard, Lejeune et Bossu. Ce dernier, fer de lance du groupe était un élève de Le Corbusier. Les trois suivent les cinq points du mouvement moderne et l'adaptent à La Réunion, sur deux points au moins. Il s'agit de concevoir une architecture tenant compte du climat tropical, ne dépassant pas R+1, sauf exception (Bossu réalisera le premier immeuble de cinq étages à Saint-Denis, l'immeuble des Remparts). Le mouvement moderne à La Réunion ne se transformera pas en architecture internationale, par contre il s'inspirera fortement de l'esthétique de l'époque tout en pouvant résister aux cyclones. Cette architecture est celle de l'accession des classes moyennes et populaires à l'habitat en dur, à la mémoire et à la transmission. Elle est aussi celle d'un certain art de vivre à la charnière de deux époques.

Après l'obtention du label nous n'avons pas immédiatement installé le CIAP. Nous avons préféré privilégier le pragmatisme et mis en œuvre des actions concrètes d'interprétation de cette histoire dionysienne. Il était pour nous question de faire découvrir qu'avec ce label nous allions pouvoir enrichir de son histoire notre population adulte, scolaire et accroître notre économie locale avec les touristes qui s'arrêtent à Saint-Denis.

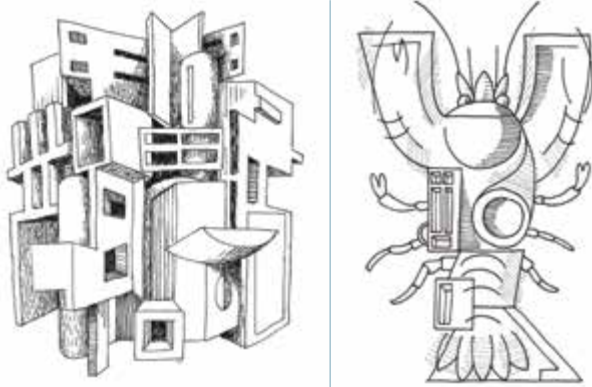
30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

Les touristes extérieurs vont souvent sur les plages. Par contre, les Réunionnais se doivent de connaître, de s'approprier, de découvrir ou de redécouvrir leur histoire pour mieux construire notre identité réunionnaise.

Au niveau de la démarche mise en œuvre, nous avons choisi et privilégié la modernité pour cette appropriation de notre histoire patrimoniale. 53 % de la population est âgé de moins de 30 ans. Nous avons donc développé et mis en place deux jeux vidéo pour les jeunes, l'un sur l'Ancien Hôtel de Ville, qui date de 1860, l'autre sur notre patrimoine vert, *Alerte Cyclone*, les deux sont disponibles sur smartphone. Pour les jeunes, depuis plus longtemps, nous avons préféré mettre en œuvre des ateliers d'écriture plutôt que des ateliers photographiques.



Réunion hebdomadaire de l'atelier d'écriture



L'architecture de Jean Bossu vue par les street artistes Kid Kreol et Boogie

Lorsque l'atelier aborde l'architecture, les participants sont en grande majorité dubitatifs quant à l'intérêt de tout ce béton. Ils vont le dire et aussi montrer le sens profond de leur réalité en marche. Ils seront nombreux et nombreuses à finir leur livret avec passion. Pour compléter, il fut fait appel à des Street'artistes pour les illustrations. Kid Kreol et Boogie, par exemple, réalisent des graffs dans la ville qui expriment les « âmes errantes » des bâtiments qui sont abandonnés ou en passe d'être détruits. Ils n'avaient jamais remarqué cette architecture. La redessiner leur a ouvert une porte sur leur ville. Un monde nouveau leur est apparu.

Ces ateliers permettent ainsi à des personnes qui ne sont ni écrivains, ni historiens, de s'intéresser fortement à ce qu'est l'histoire du patrimoine. Ces personnes parlent et écrivent avec leur cœur sur ce qu'elles voient dans la rue. Elles parlent avec leurs sentiments, avec leur ressenti de leur histoire familiale au cœur de ce Saint-Denis en perpétuelle construction. Ainsi, au travers de ces ateliers, la population se réapproprie son histoire et la partage avec les autres membres du groupe d'écriture. La ré-acquisition de l'histoire fait que tout d'un coup, le bâtiment que l'on côtoyait dans les rues de Saint-Denis, nous apparaît sous un autre jour, plus proche, que cela soit un « Bossu » pour les années postérieures aux années 50, ou pour des bâtiments des XVIII^e, XIX^e ou XX^e siècles permettant à ces Dionysiens, Dionysiennes de se construire, de regarder et d'apprécier maintenant les rues de Saint-Denis différemment.

Cette démarche nous amène ainsi à ne plus être dans une ville musée. Il est hors de question d'être dans cette ligne. Nous souhaitons avoir une ville où il fait bon d'être dans son histoire, de la connaître, de l'apprécier, et aussi d'être dans une ville du XXI^e siècle.

Le Maloya, musique et danse, l'un des symboles de notre histoire esclavagiste a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Un vecteur typique de l'immatérialité. On le chante, on le danse, on le joue, il y a des piqueurs, des rouleurs, des bobres, des kayams... Ces instruments sont bien réels, les artistes bien-sûr, eux-aussi et tout-à-coup, l'association de cette immaté-

rialité à ce qu'est la représentativité d'une partie de notre histoire de souffrance, par rapport à l'Afrique, par rapport aux autres origines de Madagascar, de l'Inde, de l'Asie, de l'Europe, nous interpelle. Par la même occasion, nous éveillons cette conscience de notre identité culturelle Réunionnaise, comprise comme étant « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

Aujourd'hui, à la lecture du bilan de ces trois premières années, le Conseil Municipal a voté l'ouverture d'un poste budgétaire d'animateur de l'architecture et du patrimoine.

Pour conclure, je dirai que Saint-Denis de La Réunion a son histoire qui est en marche, nous la découvrons dans un XXI^e siècle qui est en plein développement.

Colette DREAN
Conseillère patrimoine à la DRAC
Nord-Pas-de-Calais

Le Nord-Pas-de-Calais a connu une longue période d'industrialisation de plus de deux siècles, principalement textile et minière dont l'héritage, aujourd'hui, est un patrimoine caractéristique de ces « nouveaux patrimoines ». Le Bassin minier a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2012, au titre de « paysage culturel vivant ». Ce Bien est constitué de 353 éléments représentatifs de la diversité des composantes de ce territoire dans lequel l'homme a façonné, par strates successives, un nouveau paysage. **Constitués d'éléments bâtis, tant liés à la production qu'à la vie sociale, ils impactent l'habitat et l'urbanisme mais se traduisent aussi par des éléments paysagers (terrils, étangs d'affaissement par exemple).** C'est un bel exemple de l'évolution de la prise en compte du patrimoine industriel et de ce dont nous avons beaucoup parlé, c'est-à-dire la relation du bâti au paysage. Nous conjuguons, ici, ces éléments avec



de l'immatériel associé à des enjeux de société. Les problématiques de préservation et de gestion s'articulent à l'ensemble de ces préoccupations. **Avec l'inscription Patrimoine mondial, s'est posée la question de la gestion de cet ensemble pour, à la fois garantir la valeur universelle exceptionnelle de ce patrimoine mais aussi assurer le nécessaire développement d'un territoire qui continue d'être vivant et habité.**

Les enjeux de médiation sur toutes ces questions sont donc essentiels car la valeur d'usage de ce patrimoine est encore très proche et sa reconnaissance patrimoniale, un processus toujours à l'œuvre. Les habitants portent souvent un regard déprécié ou indifférent sur ce patrimoine encore perçu comme le témoin d'un passé douloureux. Ils occultent souvent la transmission de cette histoire aux jeunes générations qui se trouvent

alors en manque de repères vis-à-vis de leur cadre de vie quotidien.

Plus que patrimonial, c'est aussi un levier et un atout d'attractivité et d'avenir pour un territoire qui en a largement besoin. **Les enjeux de la médiation se retrouvent du coup au cœur de problématiques très diverses, pluridisciplinaires et qui croisent tous les domaines de compétences et de métiers qui interviennent sur ce patrimoine pour en faire une véritable question de développement du territoire.** Si nous revenons à l'intime et à l'individu, nous sommes dans la même exigence et dans la même recherche d'expérimentation, d'innovation sur le moyen et le long terme. Ce sont des challenges qui ne se gagnent pas du jour au lendemain. Ils nécessitent de réinterroger les modes de médiation. Ce sont des modes plutôt d'investigation, de mise en culture globale d'un territoire. Comme il me faut faire vite, je donnerai juste un exemple d'action, qui s'appuie sur les dispositifs d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre par la DRAC. Comment l'artistique peut-il être convoqué pour contribuer à développer cette culture, à la fois patrimoniale, culturelle, dynamique, et changer l'image sur un territoire ? Des résidences d'artistes sont expérimentées sur une longue durée permettant à un ou plusieurs artistes d'être en immersion pendant plusieurs mois dans un territoire et de croiser son univers de création avec l'ensemble des acteurs et des publics. **Le dispositif des VPAH est l'outil essentiel pour coordonner la démarche et croiser les savoirs, apportant sa connaissance historique et patrimoniale et sa compétence en médiation. Voilà un chef de projet à la fois opérateur, relais d'ingénierie et qui agit en faisant les liens avec l'urbain, le social, l'économie, le tourisme, le culturel.**

DEMAIN LES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE, QUELLES PERSPECTIVES ?

LES MÉTIERS

Jacqueline EIDELMAN
Cheffe du département de la politique des publics, direction générale des patrimoines, ministère de la Culture et de la Communication

Parmi les réformes dont nous avons entendu parler cet après-midi, il y en a un certain nombre qui porte aussi sur les métiers, sur les statuts de certaines catégories professionnelles. Il y en a notamment une concernant le statut des guides-conférenciers, qui, par connexion ou capillarité concerne aussi le statut des animateurs de l'architecture et du patrimoine. **Il y a quelques mois, un projet d'ordonnance portant simplification du métier de guide-conférencier a semé la panique dans le milieu de la médiation.** Ces métiers du guidage et de la médiation servent les VPAH, comme tous les lieux patrimoniaux. Alors que le milieu sortait d'une première réforme, pas si ancienne que cela, en 2011 qui avait permis de rassembler les 4 statuts de guides, de les unifier au sein d'un métier intitulé « guide-conférencier ». Ce titre était obtenu à l'issue d'une procédure de demande d'inscription, en préfecture, sur production de documents attestant de la qualification et des compétences des personnes souhaitant exercer ce métier.

Il y a quelques mois, a commencé à être évoquée l'hypothèse d'une possibilité d'exercer le métier de guide-conférencier sans passer par une demande d'autorisation et sans avoir produit les documents attestant des qualités, des compétences, des personnes susceptibles d'être guide-conférencier. Panique à bord ! **Le ministère de la Culture et de la Communication s'est fait le défenseur de cette catégorie, mettant en avant un certain nombre de positions en léger décalage avec celles défendues par le ministère du Tourisme.** Nous avons là un témoignage de cette tension qui peut exister entre la relation un peu compliquée entre

culture et tourisme. Le ministère de la Culture et de la Communication s'est bien débrouillé ; il a permis que les projets soient retirés, et surtout que la place soit laissée à la négociation avec les associations professionnelles. Ces associations professionnelles ont été reçues à plusieurs reprises, et par le ministère du Tourisme, et par le ministère de la Culture et de la Communication – ensemble et séparément. Finalement, un certain nombre de propositions leur ont été faites.

Premièrement : Nous restons dans le cadre de la loi de 2011, et nous ne passons pas par une ordonnance ; il n'est plus question de déréglementation de la profession.

Deuxièmement : Nous maintenons le régime d'autorisation préalable d'exercice du métier de guide-conférencier ainsi que la carte, qui atteste de l'identité professionnelle. Le fait d'avoir laissé supposer qu'il n'y aurait plus de carte pour attester de l'identité a suscité beaucoup d'émois. Plus question de supprimer cette carte. S'il y avait des évolutions à apporter au statut de guide-conférencier, il n'y aurait pas de recours à un projet d'ordonnance.

D'autres questions sont restées dans l'ombre et avaient besoin d'être en conformité par rapport à la loi de 2011, notamment sur la liste des diplômes, et sur les niveaux de certifications des guides-conférenciers. Nous nous sommes battus pour qu'un haut niveau de certification, à la fois reconnu en tant que discipline de formation mais également de compétences métiers, y compris de compétences pédagogiques didactiques, y compris des compétences envers différentes catégories de publics (je pense au public scolaire, à celui en situation de handicap). Nous nous sommes battus pour que ces champs de compétences, d'expertises soient reconnus et rendus visibles.

Le ministère du Tourisme a proposé une dématérialisation de la procédure d'autorisation d'exercer. C'est-à-dire qu'en lieu et place d'une déclaration en préfecture pour avoir sa carte, les guides peuvent s'inscrire sur un registre numérique, en présentant ses qualités, sans nécessairement avoir besoin de produire de documents. Nous nous sommes mis d'accord pour discuter de l'idée de

dématérialisation de la procédure de la déclaration en préfecture, mais avec production des documents requis et avec la possibilité, pour chaque professionnel de donner une publicité, une visibilité, à son champ de compétences. Nous avons décidé d'écrire le cahier des charges de ce registre national en ligne avec les organisations professionnelles. **Dans toutes les phases de cette transition éventuelle d'un régime de guide-conférencier qui deviendrait plus moderne et qui gagnerait peut-être en visibilité, nous avons fait avancer l'idée que rien ne se ferait sans les organisations professionnelles.** Un groupe de travail se met au travail dès le 6 mai avec un représentant de chaque organisation professionnelle pour voir comment ce statut va évoluer. Sachant que, les animateurs de l'architecture et du patrimoine sont pour la plupart guides-conférenciers. Au-delà de la question même des guides-conférenciers, il y a des métiers connexes qui sont ceux de la médiation, qui feront partie de la réflexion ; de même qu'une charte de bonnes pratiques, avec les tour-operators, et l'ensemble des acteurs qui mettent en tourisme et en médiation le patrimoine.

Michel PATA
Vice-Président de l'Association nationale des guides-conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire

Jacqueline Eidelman vient de présenter l'aspect législatif. Nous étions très heureux de voir le ministère de la Culture et de la Communication reprendre la main sur le problème des guides-conférenciers dans le contexte actuel de projet de réforme. Depuis que nous avons ce nouvel interlocuteur, nous nous sentons confirmés dans notre qualité de professionnels de la culture, et non plus considérés comme simples agents du tourisme.

Je suis vice-président de l'Association nationale des guides-conférenciers des Villes et Pays d'art et d'histoire, l'ANCOVART, et nous fêtons, nous aussi, nos 30 ans cette année. Je suis guide-conférencier et j'ai aussi un autre

30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

métier car il faut bien « nourrir la famille ». Beaucoup d'entre nous ont un autre métier, j'en reparlerai.

Nous sommes présents dans beaucoup de VPAH. Notre association vise à rassembler, informer et former les guides-conférenciers des VPAH, et au-delà. Notre évolution est forte depuis quelques années, bien que toutes nos activités soient assurées par des bénévoles et nos moyens financiers très limités. Nous avons développé notre site internet et sa fréquentation (jusqu'à 3 000 visites par mois). Nous avons été très présents dans les nombreuses rencontres et commissions relatives aux réformes. Nous avons mené deux enquêtes pour mieux connaître et faire connaître les situations des guides conférenciers de VPAH. Nous avons élaboré une charte déontologique, et nous proposons de la formation à des coûts très réduits.



Des journées régionales de formation sont organisées par nos délégués régionaux. En 2014 : 164 participants sur 9 journées de formation sur les thèmes suivants : le patrimoine religieux à Sedan, Le Corbusier et l'architecture du ^{xx}^e siècle, les vitraux des ^{xix}^e et ^{xx}^e siècles à Montpellier, Dijon, Goya, Marseille les coulisses d'une capitale européenne de la culture, les églises de la reconstruction dans la Somme...

Cette année, les journées nationales de rencontres et de formation se déroulaient à Lodève (351 participants sur

5 jours), elles avaient pour thème : L'agropastoralisme et la lecture de paysage. Les années précédentes nous étions à Vienne (2012), Boulogne sur Mer (2013) et Figeac (2014). En 2016, ce sera Saint-Quentin où il sera question de la Reconstruction et de l'Art déco.

La profession a quand même évolué en 30 ans. Surtout depuis les réformes citées par Jacqueline Eidelman. **Avant la réforme de 2011, il y avait plusieurs métiers, le guide-interprète, le guide-accompagnateur, le conférencier, et le guide-conférencier des Villes et Pays d'art et d'histoire. Maintenant, il y a une profession, mais la diversité existe encore.**

Jacqueline Eidelman a parlé de la réforme de 2011-2012, et du projet 2015. Il semble que les dispositions négatives, prévues par le projet puissent s'arranger un peu. **Ce qui est très important, c'est que cette démarche débouche sur un état des lieux.** Finalement, un Office de tourisme, un musée ou un VPAH peut être content d'avoir un guide-conférencier quand ils en ont besoin ! **Le guide-conférencier est un professionnel rentable pour la collectivité. En effet, il n'est payé que pour des activités productives : il valorise le patrimoine et transmet une image positive de la ville.**

Pourtant, les guides-conférenciers sont aujourd'hui dans une situation difficile. Nous nous appuyons sur des chiffres qui permettent de mieux approcher les réalités à partir des deux enquêtes que nous avons menées en 2011 et 2015. Le guide-conférencier travaille souvent à temps partiel. En 2015, 46 % des guides qui ont répondu à notre enquête travaillent plus de 400 heures (un quart de temps), et ce temps n'inclut pas les préparations et le travail personnel, pratiquement jamais rémunérés. De plus, il subit la saisonnalité. Au niveau du statut professionnel, 80 % des guides sont salariés, dont 20 % en CDI. Mais la plupart ont plusieurs employeurs et aussi plusieurs statuts : salariés, indépendants, auto-entrepreneurs, retraités. Plus de 90 % comptent une collectivité dans leurs employeurs.

La pratique des langues reste un problème : 60 % des guides disent pratiquer au moins une langue, 32 %

parlent au moins deux langues, mais cela ne répond pas suffisamment aux besoins. Le taux de guides ayant une autre activité dépasse les 40 %. Je l'ai dit, être guide-conférencier suffit rarement pour assurer ses revenus.

Si l'on considère l'ensemble de la profession, le guide-conférencier connaît une situation professionnelle souvent fragile et précaire, il doit faire face à une concurrence variée et pas toujours légale. Ces contraintes ne lui permettent pas de bien défendre sa condition ni même tous ses droits vis-à-vis de certains de ses employeurs ou donneurs d'ordre. Pourtant, c'est souvent un professionnel très qualifié (une majorité de bac +3 et bac + 4). Par sa productivité, sa malléabilité, et sa disponibilité d'une part, par sa mission et son rôle, d'autre part, c'est un agent « rentable » pour la collectivité qui l'emploie.

Espérons que l'état des lieux qui s'engage avec le ministère de la Culture et de la Communication permette de déboucher sur une charte des bonnes pratiques visant à rétablir un peu l'équilibre mais aussi le dialogue entre les divers intervenants du tourisme culturel : guides-conférenciers qualifiés, autres professionnels du guidage et de la médiation, sites, employeurs et donneurs d'ordre.

Pour terminer, je remarque que ces professionnels de la parole, les guides, en disposent peu quand il s'agit de parler d'eux. C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir m'exprimer ici en leur nom, et je remercie les organisateurs de ce congrès de m'en avoir donné l'occasion.

Xavier VILLEBRUN
Président de l'Association nationale
des animateurs de l'architecture
et du patrimoine

Sur le sujet du statut des animateurs de l'architecture et du patrimoine, je souhaite commencer par une anecdote. Je prends mon poste en 1994, et on me dit : « Rassurez-vous le problème du statut des animateurs de l'architecture et du patrimoine va être bientôt résolu. » À l'époque, j'étais jeune attaché d'administration, je suis depuis devenu directeur territorial. Je finirai, peut-être, administrateur mais je ne pense pas voir un jour déboucher le problème du statut. Mais la question a peut-être été mal posée.

Nous avons, en effet, posé la question de l'évolution des patrimoines et de leur médiation, avant de poser la question de l'identité professionnelle. Nous passons progressivement du patrimoine ancien à l'architecture puis à la mémoire locale. Mais nous n'avons pas vu, derrière la profession de médiateur et sa richesse propre, évoluer les métiers connexes. Nous ne faisons plus aujourd'hui, le même travail qu'autrefois. Au départ, souvent lorsque j'ai débuté, nous faisons de fait, du super-guidage. Mais aujourd'hui, c'est une vraie ingénierie culturelle qui s'est constituée. **Un animateur de l'architecture et du patrimoine gère désormais, des contrats de spectacles, mène des opérations touristiques, des opérations pédagogiques avec des publics de plus en plus différents, des opérations sociales.** Nous avons parlé de la diffusion de la connaissance du haut vers le bas. Il y a aussi de la diffusion du bas vers le haut, avec des demandes dans les quartiers, des demandes d'habitants pour avoir un lien individuel à leur passé, un lien de plus en plus social. Nous avons vu une véritable inflation des demandes et des usages dans le domaine de la médiation.

En 1994, lorsque j'ai pris mes fonctions à Laval, nous étions souvent cantonnés à une simple animation. Vingt ans plus tard, les animateurs ont à gérer, aujourd'hui, soit en direct, soit en association avec d'autres professionnels, les documents d'urbanisme, l'AVAP, la

30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

renovation urbaine etc. Nous avons en direct des dossiers de restauration. Certains animateurs coordonnent également des services archéologiques, intégrés ou pas. **Les animateurs sont souvent des directeurs du patrimoine autant que des animateurs de l'architecture et du patrimoine.** Ce côté homme-orchestre est de nos jours une généralité et il s'élargit encore plus avec la création et la gestion d'espaces scénographiques (les CIAP). Voilà quelques éléments clefs pour comprendre les interrogations de la profession et l'éclatement des profils. Nous avons questionné récemment les animateurs sur les différentes connaissances acquises mises en œuvre : compétences muséales, dans le domaine des bibliothèques, des archives, de la conservation... La liste est longue. Nous avons de plus en plus de mal à cerner la profession. Quand j'entends le mot « médiateur » régulièrement évoqué, je me dis de quoi parle-t-on vraiment ? La médiation est aujourd'hui tellement élargie qu'elle peut recouvrir tout le champ des valorisations y compris l'ingénierie urbaine, ce qui nécessite des compétences nouvelles difficiles à trouver.

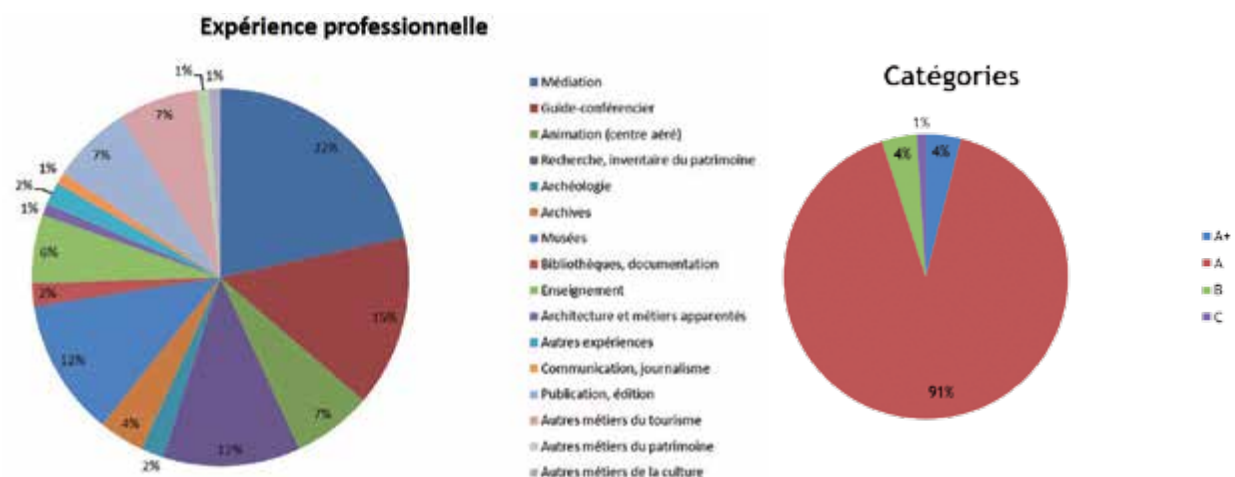
Dans les recrutements, les élus demandent le mouton à cinq pattes, et ils l'ont obtenu ! Avec des profils extrêmement variés, qui touchent à l'archéologie, l'architecture. Les animateurs ont souvent un double cursus. Personnellement, j'ai un DEA en Droit et suis licencié en Histoire de l'art. Leur personnalité doit permettre d'assurer en plus, une mission d'encadrement et de management.

Pour ce qui relève du mode de recrutement, notons aujourd'hui, une réelle parité entre les fonctionnaires et les non-fonctionnaires qui cache en fait une disparité des conditions dans le réseau. Vous verrez que si vous êtes dans une Ville d'art et d'histoire, les animateurs sont inscrits dans une politique de long terme, structurée, avec des recrutements de fonctionnaires. Alors que dans les Pays, qui sont des structures qui se vivent de façon plus fragile, les postes sont contractuels au sein d'administration de mission. La question de la pérennité du poste comme de la cohérence de la politique de labellisation peut alors être posée.

De fait, nous avons oublié collectivement la diversification extrême des attentes des collectivités contractantes. Il est temps de remettre à plat la réflexion sur la profession et nos métiers.

Tout d'abord, la médiation et la valorisation du patrimoine élargie doivent être inscrites dans la loi. Dans la loi patrimoine, les domaines de la conservation et la création sont évoqués, mais pas celui de la médiation, sauf pour les musées, un comble ! La Direction des patrimoines s'est emparée de ce vaste champ sous la pression des guides. Nous devons sur ce point accentuer la pression.

Nous devons également faire émerger cette idée de chef de projet (en catégorie A) qui permet de maintenir



l'unité d'une profession, en gardant la diversité des métiers et surtout garantir la reconnaissance, par le ministère de la Culture et de la Communication de notre professionnalisme.

Pour terminer, nous demandons la reconnaissance d'une filière complète. Quand nous nous retrouvons autour de la table, nous voyons que les élus ne vont pas créer un poste d'animateur, mais des services. L'animateur n'est rien seul ! Il y a des guides-conférenciers, des professionnels médiateurs associés, certains sont pédagogues, d'autres plutôt axés recherche... Nous sommes une grande famille. Il faut faire émerger, dans la diversité, cette filière de la valorisation du patrimoine dans les VPAH et au-delà.

TERRITOIRES DE PROJETS ET CONVENTIONS

Vincent COURTILAT
Directeur du Pays d'art et d'histoire
Loire Val d'Aubois



Le Pays d'art et d'histoire Loire Val d'Aubois est un jeune PAH, labellisé en 2010. Mais c'est un Pays d'une trentaine d'années, qui s'organise en intercommunalité, ancienne, avec des communes, des communautés de communes, et le Conseil général. Nous sommes une forme d'intercommunalité très archaïque. Les élus ont souhaité engager un projet qui touche à la fois au développement du territoire, à l'image, à la mobilisation des habitants. Nous sommes en périphérie de la région Centre, au contact de la Bourgogne-Franche-Comté, Rhône-Alpes-Auvergne.

En 2010, ce territoire s'est engagé sur un projet de labellisation qui pouvait apparaître un peu paradoxal pour un territoire rural comme le nôtre : 26 habitants par kilomètre carré, moins de 30 000 habitants : un fort patrimoine industriel des XIX^e et XX^e siècles. Nous avons souhaité le valoriser, car il est différenciateur dans un réseau régional déjà constitué de VAH (Bourges, Moulins,

30 ANS DES VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE



Nevers, et la Charité-sur-Loire). Un patrimoine un peu « atypique », sur lequel nous avançons.

En 2015, cinq ans après la signature de notre convention (le service a été installé en 2011), nous nous projetons désormais dans l'aménagement de notre futur CIAP. Plus qu'un CIAP, c'est une maison du patrimoine, un pôle d'ingénierie, un site qui rentre ici dans une mise en réseau du patrimoine industriel à travers une échelle de valeur qui est le Val d'Aubois. Nous avons comme objectif d'avoir un centre opérationnel d'ici à 2017. **Nous sommes dans un projet d'animation de mise en réseau, assez global et diversifié avec les institutions. Le Département, la Région nous suivent dans ce projet un peu fou. Nous avons des partenariats privés avec des entreprises locales, les associations, en particulier.** Dans ce territoire, la culture est une culture vivante, au même titre que le serait un commerce.

Je conclurai en disant que nous sommes à mi-parcours de notre convention. Tout n'est pas pour autant fini. Les élus ont insisté dans le cadre de notre projet sur une démarche qui était la valorisation économique de nos ressources patrimoniales. Pourquoi ? Parce qu'elles ne sont pas délocalisables. Les emplois sont là, les guides-conférenciers sont là. Nous avons encore beaucoup de choses à structurer, en termes d'image, d'organisation de l'accueil... Nous sommes à mi-parcours d'une démarche qui, je pense, ira bien au-delà du label, donc de 2020...

Catherine SADON
Maire de Semur-en-Auxois, présidente
du Pays d'art et d'histoire de l'Auxois-Morvan

Je suis là, à la fois comme maire, avec un secteur sauvegardé, et présidente du Pays d'art et d'histoire de l'Auxois-Morvan. Je représente aussi l'Association nationale des pôles territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP) et c'est à ce titre-là que je vais parler. Je me réjouis de parler après le PAH Loire Val d'Aubois, adhérent de

notre association et Serge Mechin, son président, en est un administrateur fidèle. Nous fêtons nos 20 ans cette année. Quand je dis « nous », ce sont les Pays, institués par la loi en 1995. Mais notre association est un peu plus jeune que la vôtre.

Les Villes d'art et d'histoire, d'un côté, et les Pays d'art et d'histoire de l'autre, ne me paraissent pas être le même objet. Le label est certes le même, et les préoccupations communes liées au patrimoine. Les moyens à mettre en œuvre ne sont pas identiques. Je répondrai à certaines observations de tout à l'heure. Quand on est une Ville d'art et d'histoire ou un Pays qui a un périmètre comme celui d'une intercommunalité, vous avez la possibilité de conduire des maîtrises d'ouvrages, d'avoir des opérations qui ne sont pas celles d'un PAH qui lui, n'a pas les mêmes moyens financiers. Les Pays, ou Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR), sont 385 en France, et représentent 50 % de la population, et 84 % du territoire français. Il en existe partout sauf en Ile-de-France, sur le littoral méditerranéen, et en Vendée. Les PAH sont au nombre de 66. **J'en profite pour me réjouir du partenariat entre nos deux associations. Nous venons de démarrer une étude pour mieux comprendre l'articulation entre les PAH et les Pays ou PETR.** Les Pays ou PETR, dans leur nouvelle génération, - car les Pays se sont transformés automatiquement pour certains, moins pour d'autres en PETR, - ont comme objet de fédérer les intercommunalités sur des projets de territoire. C'est ce projet de territoire qui donne le sens aux territoires, aux actions qui sont conduites. Cette question du sens est importante et rejoint ce qui se passe dans les PAH. Cela permet d'avoir une vision complètement intégrée et décrochée de l'ensemble des problématiques d'un territoire. Dans mon Pays, il y a par exemple plusieurs volets, dont l'un est le PAH. Cette fédération d'intercommunalités renvoie à la question, évoquée à plusieurs reprises, du lien entre le PAH ou la VAH, le secteur sauvegardé, et l'intercommunalité. C'est une vraie question, comme la question des échelles territoriales, si on se projette dans l'avenir. Quelle sera la bonne échelle pour avoir ces réflexions et ces actions en matière de stratégie patrimoniale ? Le projet de territoire n'est pas une finalité en soi. Il permet de donner du sens, de développer

une stratégie de développement qui dans certains territoires donne une place importante au patrimoine. Il se concrétise par une contractualisation avec la Région et d'autres acteurs, comme le Département, l'État un peu moins... Dans ces contrats de territoire, il y a des crédits d'ingénierie qui permettent de financer des actions. Les contrats, à durée déterminées, sont liés à la durée de la contractualisation. Ils s'étalent sur 6 ans, durée de plus en plus fractionnée en deux. Ce qui explique la question évoquée de la fragilité des emplois dans les Pays. Nous ne pouvons pas nous projeter très loin car il n'y a pas la certitude de contractualisation. **La question de l'échelle territoriale me paraît importante, parce que, sur la base de ces territoires Pays, nous pouvons définir le projet de territoire, le contrat, et des projets européens comme LEADER, qui permettent de mobiliser des financements.** Dans les stratégies de projets de territoires de ces Pays, certains donnent une place importante au PAH qui du coup trouvent des financements pour réaliser ces actions et conduire son ingénierie. Il y a aussi des SCoT qui, dans certains des territoires Pays qui sont PAH, sont aussi des outils de planification spatiale qui permettent de répondre à certains enjeux évoqués. Je voudrais terminer sur un point moins culturel que l'on trouve dans la contractualisation, ce sont les enjeux financiers. Si nous arrivons à mobiliser des financements pour conduire des actions, notamment la réalisation d'un CIAP, cela veut dire de l'investissement, du fonctionnement. Cette question devient de plus en plus prégnante, sur les aspects liés au sens et au contenu. **Parfois les arbitrages se font plus sur les aspects financiers que sur les aspects de sens. D'où la nécessité de trouver des réponses aux enjeux qui se posent en termes de coopération, de développement, de mutualisation, de mise en réseau.** Ce sont les Pays et les PETR qui le font, notamment avec les PAH quand ils en sont parties intégrantes.



4.

ATELIERS

atelier 1

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

atelier 2

QUARTIERS ANCIENS DURABLES

atelier 3

**LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION
ET LA PARTICIPATION CITOYENNE**

atelier 4

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE



Les collectivités font de leurs patrimoines un atout d'attractivité de leur territoire. Les reconversions du patrimoine, les revitalisations des quartiers anciens attirent initiatives et investissements. Comment le patrimoine culturel peut-il redynamiser le territoire durablement et créer de nouvelles économies et emplois ?

PRÉSIDENT

Djoudé MERABET
Maire d'Elbeuf, Vice-Président de l'ANVPAH & VSSP

ANIMATEUR

Jean-Louis COUTAREL
Enseignant, chargé de mission au Commissariat général à l'Égalité des territoires

INTERVENANTS

Claude ORIGET DU CLUZEAU
Vice-présidente de l'Association francophone des experts et scientifiques du tourisme

Gabriel DAVID
Architecte DPLG, chargé de mission service formation, CAPEB

Maud BACCARA
Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Plaine Commune

Roger CASTILLON
Maire de Pont-Saint-Esprit

Bruno MARTY
Maire de La Réole

Patricia ROCHES
Vice-présidente de la Communauté de communes en charge de la culture et du patrimoine, Pays de Saint-Flour

SYNTHÈSE

Gérard DUCLOS
Maire de Lectoure

PRÉSIDENT :

Djoudé MERABET
Maire d'Elbeuf ; Vice-Président
de l'ANVPAH & VSSP

Mesdames, Messieurs les intervenants, élus et techniciens des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés, je vous remercie d'avoir choisi d'assister à cet atelier sur la thématique du patrimoine comme puissant levier pour l'économie locale que nous portons ici collectivement et qui aboutira en fin de séance à un échange avec la salle. **Nous sommes ici tous convaincus que le patrimoine peut être un levier important pour les territoires et pour ses habitants, sachant que pouvoir lier les deux est aujourd'hui un défi économique majeur. Nous devons, pour cela, faire preuve de créativité pour rester attractifs, et surtout répondre aux grands défis de demain.**

Pour introduire ce débat, je souhaite vous rappeler quelques chiffres sur l'activité touristique en France. Cette dernière stimule 10 milliards d'euros d'investissements, soit trois fois plus d'investissements que dans l'industrie automobile, et s'appuie sur 85 millions de touristes accueillis sur le territoire national. C'est un angle qui nous permet de tirer quelques leçons à long terme. Cela nous dit qu'il faudra faire preuve d'inventivité, de curiosité et surtout qu'il nous faut cette capacité à anticiper dans nos territoires.

Dans cet atelier, un certain nombre d'élus locaux vont nous parler de leurs expériences au sein de leur commune ou communauté de communes, des experts, enrichiront également ces débats. M. Gérard Duclos, maire de Lectoure et trésorier de l'ANVPAH & VSSP, que je salue, sera le rapporteur de cet atelier, et M. Jean-Louis Coutarel, chargé de mission au Commissariat général à l'égalité des territoires aura la lourde tâche d'animer l'atelier et de tenir le créneau de 1h30. Je souhaite vivement que l'on puisse ensuite échanger avec la salle sur les questions que vous aurez à poser aux différents intervenants. Je ne serai pas plus long.

ANIMATEUR :

Jean-Louis COUTAREL
Chargé de mission au Commissariat général
à l'égalité des territoires

Bonjour, je suis enseignant en architecture et chargé de mission au Commissariat général à l'égalité des territoires. On espère l'égalité mais on vise pour l'instant la qualité. De notre point de vue (l'ex-Datar), nous pourrions ajouter l'importance des éléments patrimoniaux, des centres villes pour l'attractivité des territoires, à la fois au niveau résidentiel et au niveau économique. C'est un volet qui sera exposé et débattu par nos intervenants. J'invite Mme Claude Origet du Cluzeau, vice-présidente de l'Association francophone des experts et scientifiques du tourisme, à venir au pupitre pour son exposé.

Claude ORIGET DU CLUZEAU

Vice-Présidente de l'Association francophone
des experts et scientifiques du tourisme



Je vais commencer par une bonne nouvelle : nous vivons une époque merveilleuse ! Nous vivons une époque merveilleuse car, de toute ma carrière qui a commencé il y a une quarantaine d'années, je n'ai jamais vu un tel statut pour la culture. J'ai connu la culture ennuyeuse, où on allait à reculons visiter les musées. Aujourd'hui, la culture est devenue l'emblème de nos villes. Cela a

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

commencé à la fin des années 90 et nous sommes absolument en plein dedans. Les villes ne se vantent plus d'avoir un beau barrage hydroélectrique, une magnifique zone industrielle, elles se vantent de leur grand musée ou de leur célèbre festival. Cette culture est évidemment un véhicule de notoriété. La culture fait connaître nos villes à proximité, dans les régions voisines, au plan national, et au plan international. Avec la vitesse de l'information à laquelle nous assistons actuellement, l'image culturelle circule très rapidement. De plus, c'est une image riche, positive, et qui surtout n'a pas de concurrence ! C'est tout l'avantage. On ne peut pas vraiment se copier sur le registre de la culture. Le patrimoine matériel et immatériel est un atout acquis par la vieille Europe. Mais les pays émergents cherchent à s'engager sur cette voie : acquérir un patrimoine, et l'acquérir très vite. C'est le cas d'Abu Dhabi qui a son Musée du Louvre par exemple. Autre avantage de la culture : elle est peu contestée, sauf l'art contemporain qui donne lieu à quelques polémiques... Mais le patrimoine fait l'unanimité, chez les résidents, comme chez les visiteurs. Comment expliquer cet engouement unanime autour de la culture ? Plusieurs pistes expliquent ce prestige inépuisable de la culture qui refait surface auprès du grand public. Sommes-nous dans une période où nous cherchons du sens, car d'anciennes idéologies sont en train de disparaître ? En période de désindustrialisation, est-ce une position de repli ? Cette situation est aussi facilitée par l'accessibilité à l'information : accessibilité développée autant par les médias que par les moyens de transport. Tous ces facteurs influent, parce qu'ils sont simultanément présents. Mais le facteur dont nous pouvons être absolument sûrs, ce sont les efforts considérables des professionnels de la culture. En France, la qualité de nos professionnels de la culture joue un rôle crucial. C'est remarquable aussi en Italie, aux Pays-Bas où j'ai eu l'occasion de travailler, et dans beaucoup d'autres pays européens.

Nous commençons à percevoir la culture comme un déclencheur de retombées économiques. Les pouvoirs publics, surtout au niveau local, le savent bien. C'est plus flou au niveau de la population où les attentes sont très fortes, mais imprécises. Tout le monde a en tête le phénomène de Bilbao, qui s'est reproduit dans

quantité d'autres villes. Mais il y a des particularités dans l'interprétation de Bilbao. Tout le monde comprend vaguement ce processus. Mais ceux qui le comprennent le mieux sont ceux qui en bénéficient au premier chef, c'est-à-dire les professionnels du tourisme.

Alors, comment fonctionne ce processus d'impact de retombées économiques ? Nous considérons que cela se déroule en trois temps. **Un premier temps, coûteux pour les collectivités publiques, avec des constructions, des rénovations, des aménagements pour assurer la sécurité, l'adaptation, l'accessibilité.** Si une ville programme un festival, nous savons que le succès n'arrivera pas avant dix ans, voire vingt ans, à l'image des festivals d'Avignon, de Marciac ou d'Antibes. Tous ces festivals n'ont pas eu de retombées immédiates. Donc il faut y croire, créer des équipes et les rémunérer. Pendant ce premier temps, coûteux pour les collectivités publiques, du chiffre d'affaires se fait quand même dans les entreprises fournisseurs de tous ces travaux et prestations, et qui sont, la plupart du temps, des entreprises locales.

Le deuxième temps de ces retombées économiques, c'est le démarrage touristique. Un démarrage plus ou moins rapide et... plus ou moins touristique. Car, dans quantité de cas, les flux sont et demeurent régionaux : flux de la ville elle-même, des environs, des gens qui habitent jusqu'à environ 1h30 de la ville... mais cela engendre des chiffres d'affaires modestes. Le vrai chiffre d'affaires du tourisme repose sur la nuitée, et si possible les nuitées. Il y a beaucoup d'endroits où les gros efforts de visibilité culturelle n'ont pas porté parce que l'hébergement n'a pas suivi. C'est le cas dans la ville de Lens, où je travaille actuellement. Son « Bassin Minier » est classé UNESCO, et elle bénéficie depuis 2012 du Musée du Louvre-Lens ; mais pour l'instant, l'hébergement est essentiellement à Arras, qui remercie beaucoup Lens de ce cadeau. À cet égard, il ne faut jamais oublier que les retombées touristiques sont celles des 85 millions de visiteurs étrangers en France, mais également celles des 160 millions de séjours de nos compatriotes en France. C'est un chiffre moins connu mais qui constitue une grosse recette pour le tourisme : il y a 160 millions de séjours de Français en France, d'au moins une nuitée. Ceux qui restent la nuit



font le moteur économique, le chiffre d'affaires. La cerise sur le gâteau, c'est le chiffre d'affaires dans les commerces, les restaurants, les hébergeurs, mais également chez tous leurs fournisseurs chez qui on achète les produits nécessaires aux prestations touristiques.

Enfin, le dernier cadeau de l'équipement ou de l'événement culturel, c'est une communication non payante. La presse écrite, parlée, télévisée s'empare de nos événements, de ce qui se passe dans la culture et communautaire, gratuitement. **Le troisième impact a lieu quand cela déborde de la sphère du tourisme. L'artisanat prospère, des activités créatives sont mises en place.** Je pense à Bourges et son Printemps par exemple qui attire des entreprises et leurs cadres.

Si nous parlons prospective, qui comme ailleurs fonctionne en tourisme, il n'y a pas de modèle de développement à proprement parler. Il faut toujours calculer le potentiel touristique de la destination mais nous avons un savoir-faire croissant dans cette optimisation des retombées. On peut prévoir non pas une concurrence culturelle car nos cultures ne sont pas interchangeables, mais une concurrence de destination. D'où un gros besoin de marketing. Il va aussi falloir préparer la reconversion post-culturelle quand les villes ne mettront plus la culture en priorité de leur développement. Voilà quelques pistes pour les professionnels de la culture. Aujourd'hui ils tiennent le haut du pavé, après avoir été peu considérés. Ils ont toujours du pain sur la planche et des relations à approfondir avec le tourisme. Je vous remercie.

Gabriel DAVID
Architecte DPLG, chargé de mission au service
Formation, CAPEB

Bonjour. Je fais partie d'une fédération d'artisans qui a un réseau départemental et régional. **C'est une confédération de 70 000 adhérents qui représente les 320 000 artisans du bâtiment de moins de 10 salariés**

(mais aussi 420 000 TPE de moins de 20 salariés) répartis sur ce territoire. Il est parfois difficile de les identifier au niveau de leurs compétences, de savoir où les trouver... mais ils existent. Ces artisans ne sont normalement pas « délocalisables », comme le patrimoine. Mais à la vue de ce qui se passe actuellement avec les travailleurs détachés, la question mérite d'être posée.

L'artisan est un homme de l'art, souvent un maître d'apprentissage, un maître d'art – à la frontière, pour l'artisan du bâtiment du patrimoine, des métiers d'art - je pense ici aux mosaïstes, fresquistes, aux ferronniers ou aux maîtres-verriers par exemple. La vie professionnelle de l'artisan s'assoit sur les quatre grands piliers du développement durable : économique, social, environnemental et culturel. **Le pilier économique, je pense que vous le connaissez, étant pour la plupart des élus locaux. 61 % du chiffre d'affaires dans l'artisanat en France repose sur la restauration et la réhabilitation.**

Un poids non négligeable au niveau de l'emploi avec plus de 700 000 salariés. La TVA à 5,5 %, montée à 10 % nous a fait perdre 30 000 emplois par an depuis quatre ans. Ce fut la vraie « fausse bonne idée ». Cela va peut-être surprendre nos amis les architectes des bâtiments de France, les architectes du patrimoine et les architectes en chef des Monuments historiques mais le marché des artisans est souvent un marché sans architectes. C'est plutôt un marché de clientèle privée et plutôt un marché sur le bâti du XIX^e et du début du XX^e siècle. Nous travaillons aussi sur du gothique et du roman, nos amis du groupement des Monuments historiques le font également, mais nous sommes tout de même axés sur du patrimoine de proximité. Pour les élus qui sont dans la salle, cela vous est familier. Ce type de patrimoine correspond aux différents périmètres de protection pour l'essentiel, dans les quartiers anciens et les centres bourgs. L'artisanat a un poids social important, il regroupe 700 000 salariés et forme 81 % des apprentis sur le territoire national (un peu moins de 70 000 apprentis en formation et 70 000 jeunes dans les lycées professionnels). Nous avons depuis trois ans, à chaque rentrée, une érosion de 10 % de vocations à l'apprentissage, ce qui commence à interpeller le secteur malgré tout.

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

« Agir pour l'environnement », est un des piliers du développement durable. Ceux qui travaillent en circuits courts, dans leurs communes au niveau local, au niveau des Pays, vous les connaissez. Nous avons aussi des partenaires comme Maisons paysannes de France, Patrimoine et Environnement, la Fondation du patrimoine, qui nous connaissent à travers cette action de proximité, sur un patrimoine vernaculaire. C'est important, car qui peut - mieux que les hommes de l'art que sont les architectes ou les artisans qui connaissent la typologie de leur bâti local, - adapter les matériaux compatibles, en recourant à des techniques réversibles tout en s'adaptant aux besoins de la transition énergétique ? L'exemple présenté hier sur la prépondérance de l'isolation par l'extérieur est assez criant pour nous rappeler qu'il faut avoir une approche fine du bâti ancien pour trouver les solutions adaptées, en circuits courts, pourquoi pas en matériaux bio sourcés ou géo sourcés, même s'il faut assumer la non caractérisation des produits, cela grâce à une maîtrise de la mise en œuvre. Chez nous, à la CAPEB, nous parlons surtout de la transition énergétique. Nous voulons être reconnus Grenelle de l'environnement pour pouvoir faire bénéficier les clients de la défiscalisation et des prêts à taux zéro. L'État rappelle quelques fois que le patrimoine sera aussi concerné par cette adaptation au niveau du confort et des économies d'énergie.

L'artisanat a un rôle culturel, je l'ai dit en filigrane. Des solutions ont été construites au niveau national ou régional avec les Compagnons, parfois avec l'Éducation nationale, avec l'AFPA pour la formation d'adultes et avec les Pays (parcs naturels etc).

Dans l'artisanat, et dans les métiers du bâtiment en général, la formation se fait surtout sur le chantier, par compagnonnage, par essai/erreur, épaulement et entraide, correction au pied du mur, au quotidien. Cela n'est pas comptabilisé dans les comptes des OPCA, les organismes collecteurs agréés et les fonds de formation, mais cela existe. Il y a des mécanismes d'accélération et d'acculturation par les artisans et leurs salariés, y compris jusqu'au niveau bac + 2. Il y a, à Rennes, un diplôme d'université sur le bâti ancien (DU BATIR), et un sur le développement durable et le bâti ancien qui démarre en Rhône-Alpes. Cinq promotions ont depuis



été diplômées. Et ce sont des gens qui sont encore en activité, pas des personnes qui viendraient d'un master.

La transmission se fait en formation initiale. Il y a un Bac professionnel qui s'est créé, grâce au ministère de la Culture et de la Communication et au ministère de l'Éducation nationale (le Bac pro intervention sur le Patrimoine Bâti). **Il y a 20 centres en France pour ce titre portant sur trois métiers : restauration du patrimoine bâti pour les maçons, les charpentiers et les couvreurs.**

Ce qui est intéressant dans cette approche du patrimoine, c'est le fait de se préoccuper, quand on analyse un bâti ancien, de l'ensemble de ce qui va se passer lors d'une intervention, et de respecter le corps d'état voisin. Nous retrouvons cette approche avec les travaux pour la transition énergétique, où une seule défaillance d'un corps d'état met à mal le résultat final. Ce qui induit, au niveau des compétences, une très nette évolution.

Nous avons connu la rupture, avec les Trente glorieuses, de ce souci de travailler ensemble, de se concerter, avec le « saucissonnage » des métiers – y compris dans les diplômes, il y avait le maçon en béton armé, le charpentier, le coffreur, le façadier – ce saucissonnage qu'on avait eu avec la Taylorisation et qui est arrivée avec la Reconstruction, a causé une grosse rupture avec ce qui existait avant-guerre. **Nous sommes en train, grâce à la transition énergétique, de reconstituer la chaîne des métiers.** Le BIM avec la maquette numérique va améliorer cette coopération des métiers.

Seule l'approche du bâti ancien avait peut-être permis de garder cette approche collective du chantier, respectueuse et fine. Continuer d'attribuer les travaux en restauration et réhabilitation aux artisans locaux c'est permettre de pérenniser la transmission des savoir et savoir-faire du patrimoine. Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Louis COUTAREL

Merci. J'aimerais ajouter un point par rapport à ce que tu viens de dire. C'est la nécessité pour nos entreprises d'aller vers ce qui a été présenté à l'instant. Que les entre-

prises soient capables de se structurer entre elles, pour avoir des offres, par rapport à leurs maîtres d'ouvrages. C'est un mouvement que l'on voit poindre. Dans cette grande Région qui associe Bourgogne et Franche Comté, il y a au moins une école d'ingénieur qui se penche sur ces sujets-là, sur la maquette numérique appliquée au bâti ancien et toutes les formations sur la stabilité des ouvrages, sur la thermique. Du côté des ingénieurs et du côté des architectes, un certain nombre de formations spécialisées applicables sur le patrimoine existant. Je vais appeler Maud Baccara, animatrice de l'architecture et du patrimoine de Plaine Commune, en région parisienne.

Maud BACCARA Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Plaine Commune



Plaine Commune est une Communauté d'agglomération qui se trouve au nord-ouest de Paris. Elle a été créée en 2 000, avec la volonté de construire une coopérative où toutes les villes travaillent ensemble. Elle regroupe des villes de 7 000 habitants, à plus de 100 000 habitants avec Saint-Denis ; avec une population totale de près de 415 000 habitants. Plaine Commune a signé, en 2013, un contrat de développement territorial avec l'État qui reconnaît Plaine Commune comme « Territoire de la

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

culture et la de création». Il permet de s'appuyer aussi sur la culture et donc sur le patrimoine, comme levier de développement de ce territoire. Des compétences sont transférées par les villes dans ces différents pôles. Nous n'avons pas la compétence culture à proprement parler, qui est restée aux villes, sauf dans le cadre de la lecture publique. Une autre particularité, c'est Plaine Commune qui a porté le dossier de candidature au label VPAH, et l'a obtenu en 2014. Le label est porté au niveau de la direction du Développement économique, service Développement local, Mission tourisme. Mon poste se trouve au sein de cette Mission tourisme. La labellisation de Plaine Commune est arrivée en 2014. Une grosse partie de notre patrimoine est issue la culture maraîchère. Le dernier maraîcher de Seine-Saint-Denis se trouve à la sortie du métro Saint-Denis Université. C'est une des richesses que nous souhaitons développer car cela fait partie de l'histoire de notre territoire, tout comme le patrimoine immatériel, la mémoire, les savoir-faire des artisans et aussi la culture de l'immigration. Nous considérons que les habitants sont des ressources, à proprement parler et qu'il est nécessaire de travailler avec eux pour développer ces territoires afin de permettre aux habitants de se réapproprier leur patrimoine, de participer à la valorisation et de changer parfois l'image que certains peuvent avoir du territoire de Plaine Commune, et de la Seine-Saint-Denis en général.

Nous menons des chantiers école depuis huit ans, avec la problématique de la professionnalisation pour acquérir ou réacquérir des gestes professionnels et des savoir-faire généraux. Les stagiaires qui participent à des chantiers-écoles sont dans une démarche de retour vers l'emploi, de pré-qualification. Certains sont au niveau d'un CM2 en lecture ou écriture. Il y a toute cette partie-là qui est mise en place dans les chantiers-écoles. Il y a une notion de socialisation, avec, pour certains, un accompagnement de recherche de logements, de travail sur la santé de ces stagiaires qui sont dans des situations sociales assez difficiles. L'objectif est de leur apprendre à travailler en équipes, à respecter les horaires, ..., pour retourner dans une démarche de recherche d'emploi. Enfin, nous travaillons sur la dynamisation : reprise de confiance en soi et valorisation des personnes qui sont

dans le chantier. **Travailler sur le patrimoine est valorisant, car on valorise le patrimoine tout en valorisant la personne, le stagiaire.**

Les acteurs du projet chantier-école sont en premier lieu les organisateurs. Nous répondons à un appel à projet annuel lancé par la Région Ile-de-France. Une Ville de la collectivité de Plaine Commune est commanditaire. Chaque année, nous sélectionnons une des villes de Plaine Commune qui possède un site patrimonial et souhaite le rendre plus visible, plus sécurisé, et se lancer dans une démarche de valorisation de patrimoine. Plaine Commune et la direction économique et le service développement local en assurent le pilotage. Nous passons ensuite des appels d'offre pour une entreprise de formation, ou d'insertion. Nous en avons deux sur le territoire qui travaillent beaucoup dans ce domaine, dont Apijbat, une entreprise d'insertion spécialisée dans le second œuvre du bâtiment et sur l'écoconstruction. Nous avons des partenaires dans le champ de l'emploi et de l'insertion, comme les Maisons de l'emploi, Pôle Emploi, les PLIE pour nous accompagner sur le recrutement des stagiaires et accompagner le développement socio-professionnel. Les stagiaires sont en groupe de 12 personnes, jeunes ou moins jeunes, de Seine-Saint-Denis et plus particulièrement du territoire de Plaine Commune. Ils ont un niveau assez bas de qualification, du niveau CM2 au niveau BEP. Pour la moitié, ils ont une expérience professionnelle, en situation de chômage longue durée, et pour l'autre moitié, ce sont des stagiaires beaucoup plus jeunes pour qui le chantier représente une première expérience professionnelle.

Un chantier-école, coûte à peu près 80 000 euros. La Région Ile-de-France finance 70 % du budget total, à hauteur de 55 000 euros maximum. Cela ne prend en charge que le fonctionnement (formation, encadrement). Tout ce qui concerne l'investissement, relève des partenaires, de Plaine Commune, ou de la Ville. Sur les différents chantiers-écoles, nous avons fait appel à l'Europe dans le cadre du fonds social européen et éventuellement du FEDER. Sur certains chantiers, nous avons même pu obtenir des financements privés tels que la Fondation du patrimoine.



Chantier école de l'îlot Cygne



Le Belvédère du chantier de fouilles archéologiques de Saint-Denis, conçu dans le cadre d'un chantier-école en 2010



Inauguration du Belvédère

La mise en œuvre concrète d'un chantier-école débute avec la programmation de réunions d'informations sur le dispositif dans les Maisons de l'Emploi notamment. Nous y présentons ce qu'est un chantier-école. Des entretiens individuels sont ensuite organisés dans le but de recruter 12 stagiaires. Quand le chantier-école commence, les stagiaires sont en alternance entre immersion sur le chantier et formation théorique en salle ou en atelier, avec à la fois un travail d'écriture, de lecture, rédiger un CV ou une lettre de motivation, se présenter... Des visites de forum des métiers du bâtiment sont également mises en place, tout comme des temps d'initiation aux techniques de recherche d'emploi. Nous accompagnons les stagiaires pour les aider à retrouver un logement ou pour réaliser des démarches administratives.

Les stagiaires élisent un délégué qui est représenté dans les comités de pilotage. Un chantier-école dure environ vingt semaines. Les stagiaires ont une période de stage à faire en entreprise.

Je vous présente un chantier-école plus spécifique qui s'est déroulé dans le centre-ville de Saint-Denis. Nous nous sommes appuyés sur l'unité d'archéologie de Saint-Denis, qui existe depuis 1982. Elle coordonne un vaste chantier de fouilles, une opération d'archéologie préventive, au pied de la basilique dans le cadre de la rénovation du centre-ville et du quartier de la basilique. Dès sa mise en place, l'unité d'archéologie intègre un volet formation autour de l'archéologie qui porte une mission citoyenne. Elle souhaite partager les savoirs avec la population locale, en invitant les habitants sur le chantier. Ils y découvrent l'histoire de leur ville afin de donner des repères et contribuer à l'intégration au territoire. Une première campagne de fouille a eu lieu en 2009, elle a regroupé 4 000 visiteurs et de nombreux stagiaires. Pour faciliter les opérations de fouille et améliorer la médiation culturelle et l'accueil du public, nous avons dû procéder à des aménagements. C'est ainsi qu'un chantier-école a pu être mis en place en 2010. Les stagiaires ont créé un belvédère pour offrir aux visiteurs une vue sur le chantier, des cheminements pour pouvoir tourner autour du chantier et favoriser les échanges entre visiteurs et les archéologues et des panneaux pédagogiques, pour présenter le chantier et aussi la démarche du chantier école, l'écoconstruction...

Les stagiaires ont acquis des connaissances, des savoir-faire et la dimension transversale des techniques d'écoconstruction. Le chantier-école, c'est aussi le côté savoir être : comportement, sociabilité, ponctualité, échanges. Certains stagiaires étaient dans une démarche très positive à la fin des chantiers. **Huit personnes sur douze parmi les stagiaires ont concrétisé un projet. Soit ils vont dans des emplois très différents, soit ils poursuivent sur des CAP.** D'autres, avec des difficultés plus importantes en termes de santé, ont pu être accompagnés par Apijbat. Six mois après, nous avons un échange avec l'organisme de formation pour voir où en sont les stagiaires. Nous avons mis en place un vrai suivi des stagiaires. En ►

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

plus de la remise à niveau des apprentissages scolaires, il y a l'aspect technique, la santé, la sociabilité, l'ouverture d'esprit, et l'estime de soi. **En travaillant sur un objet patrimonial, les stagiaires découvrent un champ qu'ils ne connaissaient pas. Quand ils voient des visiteurs découvrir le travail qu'ils ont mené sur ce site, cela les revalorise encore plus. Les élus viennent, nous avons des retombées dans la presse locale, des portraits de stagiaires, l'édition d'une brochure.** Cela a de l'impact sur les chercheurs, les visiteurs ou les habitants. Depuis 2005, nous avons mené huit chantiers-écoles, beaucoup autour de l'écoconstruction, à Saint-Denis, Stains... Nous avons aménagé des espaces de valorisation comme celui de la Cité-Jardin à Stains, ou le site archéologique. Artefact 93, un regroupement d'artisans du territoire a un local à Saint-Denis. Sur la Cité-Jardin, nous avons axé l'un des chantiers-école autour des métiers du paysage. Nous avons réaménagé une friche pour préparer un projet de jardin public. Autour de la thématique de la culture maraîchère, nous avons travaillé sur deux fermes. L'une à Aubervilliers, la Ferme Mazier, protégée mais dans un état de délabrement avancé. L'autre à La Courneuve, où nous avons des réserves d'outils horticoles, pour lesquels il faut recréer un espace pour pouvoir les mettre à la disposition du public.



Réalisation de produits dérivés du patrimoine par l'association Franciade

Une seconde expérience liée au chantier-école participant au développement économique local concerne les produits dérivés autour du patrimoine. Nous avons une association, Franciade, le goût de la connaissance, qui travaille avec les artistes et artisans locaux, et qui s'empare d'objets du patrimoine (des bols retrouvés dans les fouilles archéologiques du ^{XII}^e siècle, etc.) pour en créer des objets dérivés réalisés par des artisans du territoire et qui du coup ont un sens. Ils ont un coût car c'est la valeur du travail. Ces objets sont vendus à l'office du tourisme ou dans différents salons auxquels participent les acteurs.

Jean-Louis COUTAREL

J'ai relevé dans ces exposés techniques la question récurrente du sens et du développement réciproque. Nous sentons que les fondements de ce que peut représenter le patrimoine s'imposent à nouveau dans des critères de choix de vie. Au niveau du périmètre Massif-Central sur lequel je travaille plus particulièrement, on voit des choix de résidences ou d'installation d'entreprises qui sont conditionnés par ces critères-là. Avec l'avènement de l'économie numérique, on peut créer une start-up en Clunisois tout en travaillant pour l'Europe. Après trois exposés techniques, j'appelle M. Castillon, maire de Pont-Saint-Esprit.

Roger CASTILLON Maire de Pont-Saint-Esprit

Madame Origet du Cluzeau, après votre exposé, vous allez avoir quelqu'un qui va vous parler de la première phase. Quand vous descendez dans le Sud de la France, vous prenez l'autoroute, vous avez envie d'aller dans la vallée de l'Ardèche. Alors vous passez à Pont-Saint-Esprit. Vous arrivez par un pont médiéval, construit en 1265, et vous avez une vue sur l'église paroissiale et le



prieuré Saint-Pierre, construit sur un site Clunisien, point de départ de notre ville en 948. Voilà le cadre de départ de notre ville. Qu'est-ce Pont-Saint-Esprit ? Malgré les apparences, je suis un jeune maire de Pont-Saint-Esprit. Nous sommes arrivés aux affaires en 2011 à travers une élection municipale partielle suite à une déroute financière catastrophique pour notre ville après 40 ans d'une vie léthargique. Donc une situation très difficile. Une équipe « transpartisane », avec des gens de sensibilités politiques très différentes, s'est mise en place en 2011 et a été reconduite en 2014. Pont-Saint-Esprit est une ville de 11 000 habitants, 19 % de chômage, 20 km² de superficie, quelques PME, une zone d'activité en périphérie du centre. La plupart des administrés travaillent dans deux sites nucléaires, à 10-15 km de la commune. 40 % ont plus de 60 ans. **Nous possédons un patrimoine exceptionnel, et pourtant, complètement abandonné quand nous sommes arrivés en 2011.** Nous avons pris le problème à bras-le-corps. Nous avons en tête que le tourisme était l'avenir de la ville. Pont-Saint-Esprit est dans une situation que nous avons estimée exceptionnelle du point de vue touristique. Comme Pont-Saint-Esprit a des atouts, il a fallu trouver les moyens de les développer pour que les touristes s'y arrêtent, y demeurent et que la vie économique reparte, à partir du tourisme. Autre point très important de cette situation géographique : nous sommes à 45 minutes

d'Avignon, 50 minutes de Nîmes, 40 minutes du Pont du Gard, et 40 minutes de la grotte Chauvet qui vient d'ouvrir et qui doit drainer 400 000 personnes par an. D'après les analyses connues à ce jour, 60 % des visiteurs passeront par Pont-Saint-Esprit. Nous nous sommes dits qu'il fallait rendre plus attractive notre ville. Nous sommes dans une agglomération qui réunit 42 communes, 70 000 habitants. Pont-Saint-Esprit, qui compte 11 000 habitants, est dans l'axe urbain de cette agglomération. Bagnols-sur-Cèze, et ses 19 000 habitants, en est la ville principale. Notre agglomération est composée d'une partie industrielle, autour de Marcoule et Laudun, d'un secteur très orienté vers Avignon et d'un espace plus touristique avec les vallées de l'Ardèche et de la Cèze.

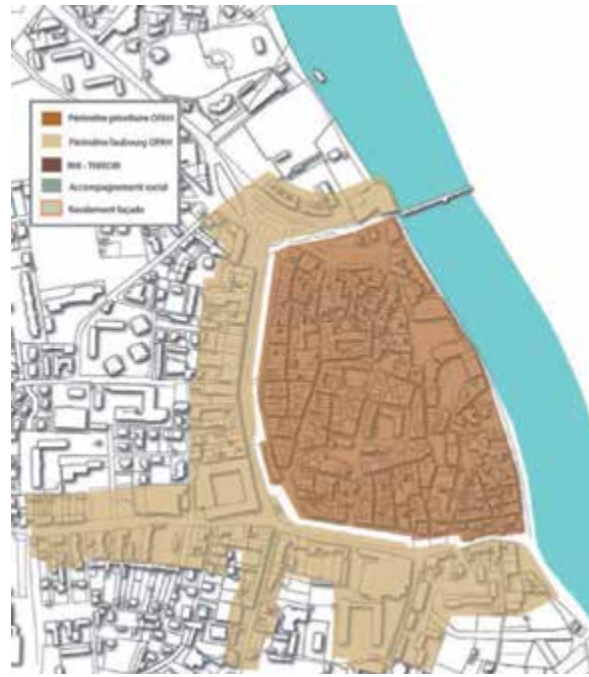
Nous sommes très bien placés. Nous ne voulions pas faire que de la gestion... **Nous avons souhaité utiliser les outils administratifs existants pour redonner à cette ville le dynamisme qu'elle mérite.** Nous n'avons pas de PLU. Nous avons donc engagé un PLU, en 2011. Il vient d'aboutir en février dernier. En faisant ce PLU – j'y reviendrai tout à l'heure – nous avons créé des OAP, dont deux concernent le centre-ville. La ville était dans un état lamentable. Nous avons voulu avoir des actions pour le centre-ville à l'intérieur duquel se trouvent tous les monuments, tout ce qui fait la valeur de la ville. Nous avons aussi lancé une OPAH qui concerne les habitants. Elle a démarré en novembre dernier. Elle représente 4,2 millions d'euros, injectés dans l'économie locale dans les quatre ans à venir. Il y avait un Hôtel-Dieu, et un hôpital qui s'était décentralisé... et l'Hôtel-Dieu était à vendre ! Nous l'avons acheté, malgré la situation difficile de la ville ; c'est devenu une OAP de notre PLU.

En juillet dernier, nous avons découvert que nous étions sélectionnés parmi les trois cents villes retenues pour l'appel à manifestations d'intérêt « centres bourgs ». Nous avons répondu à cet appel, et nous avons été retenus. Le centre ancien a été sélectionné dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dont nous signons en principe l'accord avec l'État en juin prochain. Et la création d'un secteur sauvegardé que nous avons mis en place dès que nous sommes arrivés, en particulier pour cerner tout ce que nous voulions faire sur ce centre ancien.

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE



Périmètre du secteur sauvegardé approuvé en 2003



Périmètres de l'Opération programmée de l'amélioration de l'habitat

Nous avons créé un secteur sauvegardé qui inclut la partie du fleuve Rhône qui fait partie de la commune. Nous y avons inclus deux zones naturelles, une au nord, et une au sud. Et là, vous avez le tracé des anciennes fortifications de la ville qui sont devenues des boulevards. Le secteur sauvegardé inclut le front de ces boulevards. Ce secteur sauvegardé n'est pas tout à fait neutre. Il correspond à une réalité de ce qui devait être protégé dans la ville pour en faire un développement touristique de la ville. À cet endroit-là, vous avez une grande surface commerciale. Quand nous sommes arrivés, sur ce terrain vague qui appartient à une société d'HLM, nous avons trouvé un projet d'extension de cette grande surface commerciale en plein cœur de ville. Dans tous les centres anciens, les centres-villes sont embouteillés par les voitures... Il fallait absolument préserver ce poumon dans la ville. En accord avec la commission nationale, nous avons arrêté ce périmètre, validé en mai 2013. L'étude de ce périmètre est en court, elle va durer quatre ans. Nous avons rendu ce site naturel au sein du PLU, et l'extension de cette grande surface commerciale n'est plus possible. Pont-Saint-Esprit a été bombardé en 1944. Voici des reconstructions des années 50 qui commencent à rentrer dans le domaine patrimonial. Nous avons tout un quartier. Quelques détails sur l'OPAH que j'évoquais. Elle



Requalification de la friche urbaine de l'Hôtel Dieu

va concerner la traversée du centre ancien. 4,2 millions d'euros injectés dans l'économie pendant cinq ans, qui concerne le domaine privé.

L'OAP de l'Hôtel-Dieu est actée dans le PLU. L'assistance à maîtrise d'ouvrage se déroule. Certainement que cet ensemble va devenir un ensemble hôtelier qui va permettre d'accueillir et de fixer du tourisme. Il y aura des logements sociaux, des services administratifs du Département, de la Trésorerie, mairie, une maison

partage... Nous créons à la périphérie du centre ancien une zone très attractive, y compris pour le tourisme. Nous sommes dans la phase des dépenses ; - vous voyez les dépenses en surface... il y en a sous-terre... ! L'avenir, c'est de rendre opérationnels ces dispositifs que nous avons mis en place, qui sont en phase de démarrage. Il faudra continuer les restaurations sur notre église, sur un escalier monumental, sur la caserne...

À l'entrée du pont, il y avait une collégiale et le premier hôpital, aux alentours de 1340. Vauban est arrivé. Nous avons un mélange d'un ensemble médiéval avec une caserne militaire de l'époque de Vauban. Nous allons continuer sur cette voie-là. Madame, pour reprendre votre exposé, j'espère que nous allons arriver rapidement à la deuxième phase. Je vous remercie.

le même périmètre et quelle est l'articulation entre les deux dispositifs ?

Roger CASTILLON :

Oui c'est dans le même périmètre. La politique de la ville s'applique strictement à la partie du centre ancien du secteur sauvegardé. La partie périphérique de la politique de la ville est - en gros, sur le secteur sauvegardé actuel. Le centre ancien est très paupérisé, il compte 250 appartements vides, des appartements insalubres voire à détruire. En même temps que la restauration, qui va être liée, et dans le cadre du PSMV lié à un certain nombre de contraintes, se pose aussi des problèmes qui relèvent vraiment de la politique de la ville, en ce qui concerne la vie sociale, économique et urbanistique de ce centre ancien. La politique de la ville vient en complément des actions que nous menons, PSMV, OPAH, tout cela se recoupe, comme l'économique. Par rapport à mon confrère de La Réole, nous avons un complément, qui répond à la question de l'ABF. Nous incitons les commerces à se créer dans le centre ancien, en prenant, pendant 1 an, 50 % de leur loyer. Les trois piliers de la politique de la ville : l'économie, le social et l'urbanisme sont à corrélés si on veut mener des actions cohérentes, avec le PSMV et avec l'opération centre-bourg que nous avons.

Nous sommes en phase de démarrage. Le PSMV a démarré en octobre. Nous allons signer le mois prochain pour la politique de la ville, et nous sommes en cours de préparer la signature pour centre-bourg, avec les services de l'État. Nous sommes en phase 1 pour beaucoup de choses...

Denis GRANDJEAN :

C'est une remarque. Après avoir entendu les différentes interventions, il est bien clair qu'un élu peut agir aujourd'hui sans attendre les réformes. Roger Castillon a dit qu'il a utilisé les moyens opérationnels tels qu'ils sont - les opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Heureusement que vous l'avez fait. Parce que ceux qui ne le font pas, « volent » leurs concitoyens. Les OPAH sont des procédés qui permettent aux gens de restaurer leur immeuble avec des subventions qui vont de 15 à 40 %. Ne pas le mettre en place, quand cela se



Questions (propos recueillis)

Agathe MAUGIS, Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Nevers :

Une question au maire de Pont-Saint-Esprit. Vous avez, sur le centre-ville, à la fois un secteur sauvegardé, et un quartier prioritaire dans le cadre de la politique de la ville. Quel est le lien entre les deux ? Est-ce que c'est

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

justifie, c'est faire perdre à nos concitoyens des choses auxquelles ils ont droit. Je vais plus loin : quand on est élu, on a le devoir de faire certaines choses. Quand j'écoute le maire de La Réole, c'est la même couleur politique depuis plusieurs décennies. Et depuis qu'il est là, j'ai entendu que les zones à urbaniser étaient passées de 70 à 7 hectares ! Ce sont des vases communicants. Si on laisse construire n'importe quoi pour faire plaisir à tout le monde en périphérie... Bien entendu que les vacances en centre-ville existent. Il n'y a pas de mystère. Il faut dire clairement, que sans attendre les réformes, c'est aux élus à faire le boulot qui est le leur, et à le faire avec courage.

Roger CASTILLON :

Il faut avoir la volonté de le faire. Sur les 4,2 millions de l'OPAH de Pont-Saint-Esprit, la mairie a mobilisé 1 million d'euros, dont des opérations façades qui vont contribuer – et je retrouve la cohérence par rapport à la question de madame –, à l'embellissement et à des actions qui relèvent du secteur sauvegardé. Et il y a le problème de l'emploi. Toutes les actions que nous menons amènent de l'emploi. Des sujets aussi vastes demanderaient plus de temps pour être exposés correctement...

Jean-Louis COUTAREL :

Sans transition, j'appelle M. Marty, maire de La Réole pour exposer la politique de la commune sur ce sujet. Je rappelle que les communes de Pont-Saint-Esprit, La Réole et Saint-Flour ont été lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt pour la revitalisation des centres-bourgs.

Bruno MARTY
Maire de La Réole

La Réole est une commune de 4200 habitants du département de la Gironde, à la limite du Lot-et-Garonne, à 70 km de Bordeaux. Vue de haut, la ville paraît très agréable. Malheureusement c'est un centre-ville déserté. 20 % de logements vacants, soit 450 logements, avec 15 % de logements insalubres et 35 % de locataires qui



vivent en-dessous du seuil de pauvreté. Une fréquentation touristique en berne, une rue principale, avec une centaine d'immeubles gris.

Voilà le tableau dressé par l'ancienne municipalité vers 2008. La population paraissait résignée. Un tableau très noir, malgré les richesses de la ville. Deux possibilités s'offraient à la municipalité : soit elle fermait les yeux et gérait, soit elle prenait son bâton de pèlerin et avançait.

Nous avons lancé une étude en 2009-2010, menée par un groupement de bureaux d'études. **Le projet appelé « La Réole 2020 » porte sur les déplacements, les espaces publics, sur la culture, sur le tourisme et l'habitat. Cette première étude a révélé le manque d'identité de cette ville. Il n'y avait pas de « cœur de ville ».**

Le premier axe fut de redéfinir trois cœurs de ville :

- Le pôle culturel, où se situe l'ancien prieuré, occupé aujourd'hui par les services administratifs. Dès 2016, ce pôle accueillera une médiathèque et certainement un cinéma.
- Le pôle administratif qui se situe à côté de la zone commerciale
- Le pôle historique qui à terme recevra le futur CIAP, car la ville de La Réole a été labellisée Ville d'art et d'histoire en 2014, avec le projet en 2016 d'extension vers un Pays d'art et d'histoire.



L'idée du projet, dans un premier temps, fut de retravailler les axes reliant ces pôles, tout en redonnant du sens aux espaces publics. Concernant les axes de communication, nous avons une gare qui relie Bordeaux à 35 minutes. Cela peut être un atout, mais ce peut être aussi un handicap. Aujourd'hui, nous avons beaucoup de services publics et d'établissements scolaires, et les personnes qui y travaillent habitent la Métropole bordelaise... L'enjeu de stabiliser ces emplois sur la ville est immense.

Le Projet *La Réole 2020* comprend un gros volet urbanisme. Nous avons identifié trois îlots de quartiers dégradés dans le centre ancien. Nous avons travaillé immeuble par immeuble. Une importante étude a été mise en place pour réhabiliter ces îlots. Elle a été lancée en 2010. **En 2012, nous avons lancé une Obligation de Ravalement de Façades qui a concerné une centaine d'immeubles (seule campagne en Gironde avec Bordeaux).** L'entrée de ville, je vous l'ai dit, était une enfilade d'immeubles gris. Plus de 75 immeubles ont été réhabilités. Nous nous sommes intéressés en même temps à l'intérieur de ces immeubles. Nous avons créé une cellule communale de lutte contre l'habitat indigne. Nous avons plus de 40 dossiers suivis. L'ORF, avec l'ARS et le SIPHEM (syndicat intercommunal de l'habitat) en parallèle la création de cette cellule, a créé beaucoup d'activité pour les artisans.

Sur chaque îlot, les immeubles ont été identifiés, les plans d'action ont été déjà écrits, il restait à trouver des partenaires. En 2013, la ville a signé un accord-cadre avec la Région, le Département, l'État, l'ANAH et la Caisse des Dépôts pour agir sur ces îlots. Nous voulons, dès l'année prochaine, lancer un grand plan d'aménagement sur ces quartiers. En 2014, nous avons créé un budget annexe, pour que toutes les actions liées à *La Réole 2020* soient bien identifiées, et pour donner plus d'identité au projet de ville.

Vous m'avez demandé d'axer mon propos sur l'attractivité commerciale et culturelle de la Ville. Nous avons candidaté à l'appel à manifestation d'intérêt des centres-bourgs, et nous avons été retenus. Dans cet appel, il y avait la création d'un poste de chef de projet. La Réole



Requalification du quartier de Marmory

n'avait pas besoin de le créer, car dès 2010 un poste de chef de projet avait été créé par la Ville pour accompagner le projet *La Réole 2020*. **Nous avons par contre créé un poste de manager de commerce, le souci majeur de la ville étant de maintenir le commerce existant et d'accompagner les commerces qui souhaiteraient s'installer.** Nous avons signé la convention avec la FNADT en décembre, et le manager de commerce a été embauché en février. L'objectif est de créer un Office de commerce, en recherchant une complémentarité entre ce qui se passe sur la zone commerciale, et les commerces de

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE



proximité. Aussi, dès 2012, nous avons souhaité concentrer l'ensemble des activités culturelles et festives dans le centre ancien, afin de drainer les ruelles et le petit commerce local.

Concernant le PLU : aux objectifs du ScoT (Schéma de Cohérence Territoriale), **de 70 hectares à urbaniser nous avons préféré... 7 hectares (!) afin de mobiliser tous les moyens et les projets dans le centre ancien.** Concernant l'aménagement des espaces publics, nous avons fait un choix, présenté devant la population, de réhabiliter les espaces publics sur le centre-bourg en priorité.

Pour revenir sur les actions culturelles, deux actions phares ont été menées en 2012 et 2013. La création de Boutiques de saison d'abord. La ville a loué et pris en charge, via de rudes négociations avec les propriétaires, des commerces vides. **En 2012, 6 commerces ont été loués pour installer des artisans d'art sur trois à quatre mois, créant du flux et donnant des idées à des personnes qui souhaiteraient, à terme, ouvrir un**

commerce. Deux ans après, cela a abouti à l'ouverture de deux boutiques d'artisans d'art. C'était l'objectif : créer ce flux, permettre aux touristes de rester plus d'une ou deux heures et aux restaurateurs de travailler.

En ce qui concerne la programmation culturelle : tous les Monuments historiques étaient fermés jusqu'à présent. Nous y avons créé des animations. Ils sont ouverts désormais toute l'année. Des artistes y exposent gratuitement et régulièrement. Nous avons également augmenté le budget culturel. Quelques chiffres de fréquentation touristique : 2012-2013 : plus 80 % ! 2013-2014, plus 70 % ! Certes il y a l'effet label, mais ces premières actions comme les Boutiques de Saison ont fait venir des touristes. Le fait d'avoir lancé des ORF, d'avoir donné un attrait visuel touristique, permet aussi au touriste de s'arrêter et de vouloir visiter la ville.

Difficile de parler d'un grand projet de ville en 10 minutes. C'est un projet global. Je vous ai donc présenté rapidement deux études, et nos premières actions. Nous sommes persuadés que La Réole ne pourra s'en sortir qu'avec son attrait culturel et patrimonial.

Questions (propos recueillis)

Jean Pascal MEUNIER,
Architecte des bâtiments de France à Troyes :

J'ai une question pour le maire de La Réole. Comment fonctionne un manager de commerces ? Sachant que beaucoup de villes ont le problème de conserver dans leur centre ancien des commerces.

Bruno MARTY :

Notre manager de commerce a été embauché en février. Il a comme premier objectif de « refédérer » l'association de commerçants qui était morte. Cela a bien fonctionné car nous avons réécrit les statuts avec deux ex-membres de l'association. La première réunion de ces commerçants a eu lieu avec un nouveau conseil d'administration. Nous avons donc pu rapidement recréer une dynamique

associative. En amont, nous avons réunis l'ensemble des commerçants, zone commerciale comprise. Nous avons été agréablement surpris. L'ancien maire pensait que personne ne serait présent, et nous étions plus de 50 ! Tout le monde était représenté, notamment ceux des zones commerciales. Personnellement, je me suis battu pour la fermeture, contrairement à la loi Macron, des supermarchés le dimanche. J'ai fait fermer Intermarché le dimanche, Leader Price aussi. Cela a eu un intérêt capital.

Suite à la venue du manager de commerces, la « superette » du centre-ville s'est réouverte. En 3 mois, 3 nouveaux commerces ont ouvert en centre-ville. Nous avons un accompagnement « chirurgical ». Nous sommes en ZPPAUP, il faut gérer l'accessibilité, etc. Ces commerces qui s'installaient dans le centre ancien passaient beaucoup de temps à gérer la paperasse et ne se focalisaient pas sur leur cœur de métier, qui est la vente et la communication. Ce travail est fait. Il y a aussi un accompagnement avec les propriétaires des commerces. Le manager de commerce essaie de baisser le prix des loyers, car ils sont exorbitants. Les propriétaires préféreraient ne pas louer que de louer moins cher. Nous avons eu récemment la validation, pour un commerce qui va partir très bas et qui va adapter son loyer en fonction du chiffre d'affaires du commerçant.

Nous avons lancé une étude commerciale avec la Chambre de commerce, sur l'ensemble de la communauté de communes. L'enjeu est de travailler sur les centres-bourgs. Cette étude sera remise en juin. Même les zones commerciales souffrent énormément. Car la sortie du samedi est d'aller à Bordeaux, et de faire les courses dans les grands supermarchés. Nos surfaces commerciales ont compris l'enjeu : que le Réolais trouve quasiment tout sur place, en évitant la concurrence. En 3 mois beaucoup de choses se sont passées. Les commerçants, pessimistes, voient une porte s'entrouvrir. La « Positive Attitude » commence à fonctionner. Le fait qu'il y ait le manager de commerce est capital. Grâce à l'AMI nous allons bénéficier de 60 % de subventions, la Communauté de Communes va participer à hauteur de 3 000 euros, le reste sera pris en charge par la commune.

Pour information, j'avais 4 policiers municipaux. L'un d'entre eux part à la retraite et ne sera pas renouvelé. C'est un choix : je suis certain que d'ici à 3 ans, je pourrai titulariser ce manager de commerce.

Patricia ROCHES
Vice-Présidente de la Communauté de communes en charge de la culture et du patrimoine du Pays de Saint-Flour



Bonjour. Je vous emmène au pays des volcans d'Auvergne, à Saint-Flour. Nous avons connu la même situation qu'à Pont-Saint-Esprit, mais en 1993. Pierre Jarlier est arrivé à la tête de la ville à cette époque, à la suite d'une démission du conseil municipal et dans une situation dramatique. La ville était à la limite de la tutelle de l'État. Pour faire le lien avec la présentation de Madame Origet du Cluzeau, nous sommes toujours dans la première phase, à savoir une politique de développement, depuis 1993. La Communauté de communes du Pays de Saint-Flour représente 16 000 habitants.

La ville de Saint-Flour compte environ 8 000 (7 256 recensement 2014) habitants. Nous sommes dans le Cantal, en Auvergne et nous allons rejoindre la Région Rhône-Alpes. En 1993, il y a eu l'élaboration d'un plan

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

paysage, avec l'arrivée de l'A75, l'autoroute gratuite de Clermont-Ferrand à Millau. Cela a permis d'aménager les entrées de ville. Je vous passe les détails sur la création de la Communauté de communes, la TPU, la fusion (qui regroupe 29 communes). Nous avons obtenu le label PAH en 2005. Nous sommes dans la phase de renouvellement. Saint-Flour est le seul territoire labellisé dans le département du Cantal.

Saint-Flour a la particularité d'être installée sur deux étages ; il y a une ville basse et une ville haute, avec un dénivelé de 100 mètres entre les deux. La ville haute, une cité millénaire, sur un promontoire basaltique et la fin d'une coulée de lave du plus grand volcan d'Europe. Nous sommes aux portes du Parc naturel régional des volcans d'Auvergne. Nous avons été retenus à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « centres-bourgs ». 300 villes ont été présélectionnées, 54 ont été retenues. Cela va nous permettre de finaliser la rénovation de la ville. Nous avons déjà signé une convention FNATD en fin d'année dernière qui porte sur 3 ans. Voyez les dépenses : ingénierie, étude et communication. La subvention allouée est de 220 000 euros environ. Nous avons aussi une convention de revitalisation du centre-bourg et de développement du territoire qui va être signée avant la fin de l'année et qui porte sur 6 ans. Elle est beaucoup plus large en termes de volets à traiter : habitat, patrimoine, services, commerces, équipements de proximité et environnement. Elle va nous permettre de contractualiser avec l'ANAH. Notre maire est architecte. Cela a certainement aidé à la planification des projets sur une vingtaine d'années. **Un périmètre de 30 hectares a été défini en tant que périmètre d'intervention. Nous avons donc commencé par le traitement des entrées de ville, puis cela s'est poursuivi par la ville basse (parking et place), et ensuite pas la ville-haute.**

Vous nous avez demandé de présenter deux projets. Pour le mandat à venir, le plus important est la requalification de la place d'Armes, où se trouve notre cathédrale. Nous sommes une des rares sous-préfectures à avoir une cathédrale et un palais épiscopal. Sur cette place d'Armes, nous allons créer une maison de l'Habitat, dans lequel se trouvera notre CIAP. Nous prévoyons



Requalification du quartier de Marmory

également la requalification de la rue marchande, avec l'installation d'artisans d'art.

Nous nous inspirons de l'exemple de Pézenas, qui travaille depuis 20 ans sur cette redynamisation avec l'installation d'artisans d'art. Les projets de ce type sont consommateurs de temps mais peuvent porter effectivement leurs fruits si les porteurs de projets, les élus, et les techniciens parviennent à travailler autour d'un projet commun et fédérateur. **Nous sommes dans une dynamique depuis 20 ans, au niveau de la Communauté de communes et au niveau du centre-ville.**

15 millions d'euros ont été d'ores et déjà investis en centre-ville pour de la requalification urbaine. **Nous avons débuté par l'entrée de ville, en requalifiant tout un quartier. Nous avons rénové le cinéma, le théâtre, et une école que nous avons reconstruite entièrement... ce qui a permis d'ouvrir le débat.** Nous avons rénové une ancienne collégiale, désaffectée à la Révolution, pour laquelle nous avons obtenu une récompense : les Rubans du patrimoine. Puis la place d'Armes : le projet de ce mandat.

Côté Communauté de communes : 46 millions d'euros ont été investis en 20 ans, sur la périphérie pour le développement économique, mais également pour la création d'un pôle santé et d'un centre aquatique, tous deux à proximité du centre-ville. Nous imaginons une liaison douce pour qu'il soit accessible depuis le centre-ville. Un investissement a aussi été réalisé sur un complexe sportif intercommunal ainsi que dans les réseaux de chaleur bois afin de valoriser les filières forestières locales.

Les grandes villes ont pris la mesure de l'importance de la culture et du patrimoine. Dans les petites villes et les territoires ruraux, ce n'est pas une évidence, surtout quand nous parlons de rénovation. Pour le CIAP on est dans la deuxième phase de rénovation (avec 90 fenêtres à rénover), c'est un investissement de plus de 500 000 euros. Quand nous présentons cette note aux élus... Certes, le patrimoine fait assez l'unanimité, contrairement à la culture. **Nous avons décidé de faire plus qu'un CIAP, une maison de l'Habitat.** Nous pensons qu'il faut bien expliquer aux propriétaires du centre-ville pourquoi le PVC est peu recommandé, comment ils peuvent valoriser leur bien en respectant certains codes dans la rénovation. Ce lieu sera animé par des ateliers pédagogiques. Nous avons une forte volonté de travailler avec le jeune public. Nous le faisons depuis que nous sommes labellisés et cela fonctionne bien.

Je termine par le projet de la Résidence Notre Dame : au bout de 20 ans d'investissement porté par la collectivité, nous voyons des initiatives privées porteuses, se développer en centre-ville. Nous avons un chef d'entreprise à la retraite qui a investi sur 8 000 mètres carrés. 20 logements ont déjà été réalisés et 4 studios, des espaces multi-activités, dans le centre-ville ; c'est une ancienne



école. Des personnes d'un certain âge sont venues déjà s'y installer et ont vendu dans leurs lotissements, pour être en centre-ville. C'est bien un écoquartier.

Pour conclure, il est important que tout le monde travaille ensemble, même si les élus impulsent des choses, les propriétaires privés doivent aussi valoriser leurs patrimoines et leurs biens.

Djoudé MERABET

J'invite la salle à venir découvrir ces communes, dont vous parlez avec beaucoup de passion. Ce débat a été riche : témoignages d'élus, lien entre tourisme et patrimoine, identification des potentialités de développement, animation culturelle avec les enfants. Quand un territoire souhaite avoir un projet de développement patrimonial à destination des publics, nous savons que la transmission aux plus jeunes est importante. Nous avons pu voir le rôle majeur d'impliquer tous les partenaires qu'ils soient professionnels, institutionnels ou particuliers. Ce partenariat nous devons, nous collectivités, nous en emparer pour faire vivre les projets et pour valoriser les bâtiments, les édifices pour lesquels nous voulons donner une autre âme. Merci à vous de ces présentations, merci au rapporteur qui a pris avec beaucoup de talent et de sérieux l'ensemble des propos évoqués ce matin.

PATRIMOINE, UN PUISSANT LEVIER POUR L'ÉCONOMIE LOCALE

synthèse

Gérard DUCLOS
Maire de Lectoure



L'atelier « Patrimoine, un puissant levier pour l'économie locale » a été présidé par M. Djoudé Mérabet et animé par M. Jean-Louis Coutarel. Nous avons eu de brillantes oratrices et de brillants orateurs.

Mme Claude Origet du Cluzeau a introduit cet atelier en présentant l'évolution de l'attractivité culturelle des territoires et ses effets sur l'économie locale. Il a été démontré qu'aujourd'hui la culture, et donc ses retombées, constitue aujourd'hui l'emblème de nos villes. **La culture apparaît comme une entité structurante permettant de relever notre niveau de conscience commune, d'éducation, de civisme et de civilité.** Elle peut aussi permettre de lutter contre l'ignorance et l'obscurantisme, afin d'aboutir à une égalité des chances, l'accueil de populations nouvelles, la création de start-up, la valorisation de l'économie locale et de circuits courts, et la redynamisation des commerces de centre-ville. Trois grands temps permettant de mieux considérer l'impact des effets sur l'économie ont été définis. Ils ont ainsi servi à structurer et situer les communications des intervenants suivants, notamment des villes ayant été retenues dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt « Centres-Bourgs ».

Comme l'a démontré M. Bruno Marty, maire de La Réole, le temps coûteux de la mise en tourisme est structurant et mobilisant. Un démarrage touristique, bien formalisé, nécessite constance, anticipation, cohérence, utilisation d'outils adaptés en mettant du fond dans le contenu. C'est ce qu'illustre le projet La Réole 2020 qui mêle un important volet urbanisme avec une dimension patrimoniale appuyée, récompensée par la labellisation Ville d'art et d'histoire de la commune en 2013. L'exemple de Saint-Flour, présenté par Mme Patricia Roches, illustre la mise en fonctionnement des dispositifs réglementaires dans la réalisation de son projet politique. Ce dernier se distingue par le retour de l'investissement privé et la mobilisation de l'épargne locale qui confirme l'attractivité du patrimoine et son rôle de levier économique. M. Roger Castillon, maire de Pont-Saint-Esprit a ensuite démontré comme une ville moyenne au riche patrimoine peut mettre en œuvre une politique de planification et de restauration en l'espace de quelques années, et ce, avec intelligence et succès.

Tous ces projets d'aménagement ou de restauration sont réalisés par la première entreprise de France, l'artisanat, représentée par M. Gabriel David, chargé de mission au service Formation à la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Aujourd'hui, l'artisanat se dote de compétences adaptées aux contraintes du patrimoine, en privilégiant la formation

des apprentis, la coordination des entreprises, l'utilisation des techniques modernes pour se mettre à la place des utilisateurs, en structurant au mieux les actions des entreprises. L'appel à manifestation d'intérêt « Centre-Bourg » est un moyen d'observation et de préparation des futurs outils, et l'exemple du manager de ville de La Réole est manifeste pour l'animation, l'intervention et la rationalisation, aboutissant, nous l'avons démontré, à la reprise rapide d'une activité commerciale des centres-villes et la valorisation de l'immobilier.

Enfin, le rôle socio-économique et la nature non-délocalisable de la culture et du patrimoine ont été exposés par Mme Maude Baccara, animatrice de l'architecture et du patrimoine de Plaine Commune. Ce territoire développe des chantiers écoles depuis huit ans. Le patrimoine devient ainsi un vecteur d'insertion sociale et professionnelle, facilitant et soutenant une meilleure acceptation de soi. L'aboutissement de ces chantiers écoles démontre les richesses humaines et matérielles existantes et propres au territoire, permettant au projet de vie de rejoindre le bien commun.

Je remercie encore une fois le président, l'animateur et les intervenants qui nous ont permis de démontrer la puissance économique, locale, et non délocalisable, du patrimoine, adapté à la vie moderne, attractif et habitable.



QUARTIERS ANCIENS DURABLES

La loi « Transition Énergétique » a été l'occasion de repositionner les spécificités des quartiers anciens dans le débat sur le changement climatique. Pourquoi les quartiers anciens sont-ils des quartiers durables ? Pourquoi le bâti ancien est-il en position favorable ? Pourquoi faut-il respecter ses qualités ? Quelles suites à la loi ?

PRÉSIDENT

Patrick HÉBERLÉ

Expert investisseur Direction interrégionale Est, Caisse des Dépôts et Consignations

ANIMATEUR

Michel SIMON

1^{er} Maire-Adjoint de Cahors

INTERVENANTS

Niousha REZAÏ

Chargé de projet à la direction de l'Urbanisme et du Paysage, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Julien BURGHOLZER

Chef du groupe Construction au Cerema - laboratoire de Strasbourg

Jean-Marc GARY

Ingénieur conseil en thermique, FEBUS ECO-HABITAT

Jean-Michel PITOUN

Directeur de l'agence immobilière PITOUN GESTION

Jean-Dominique DURAND

Maire-Adjoint de Lyon, en charge du Patrimoine, de la mémoire et des anciens combattants

Philippe LAMY

Direction de l'aménagement urbain, Lyon

Pascal MIGNEREY

Conservateur régional des Monuments historiques, DRAC Franche-Comté

SYNTHÈSE

Jacky CRUCHON

Consultant urbanisme et patrimoine



PRÉSIDENT :

Patrick HÉBERLÉ

Expert investisseur Direction interrégionale Est, Caisse des Dépôts et Consignations



Bonjour à tous et à toutes. Je suis très heureux de vous accueillir au nom des intervenants. Je travaille à la Caisse des Dépôts sur le programme « Villes de demain », qui a pour ambition de mettre en œuvre des opérations démonstratrices préfigurant ce que sera la ville de demain. **Quand il m'a été proposé de présider cet atelier, je me suis interrogé sur le lien entre quartiers anciens et quartiers durables, moi qui travaille plutôt sur la ville de demain. Je me suis fait la réflexion que la ville de demain s'inspire beaucoup de la ville existante et de la ville du passé.** Dans notre programme, nous avons intégré un axe bâti et nous constatons, avec la transition énergétique et écologique, un certain nombre de problématiques. Nous ne faisons souvent que transposer, dans les projets à venir, des choses qui ont été très bien mises en œuvre par le passé. Je pense à la conception bioclimatique, aux choix d'implantation et d'orientation des bâtiments, à la redécouverte des matériaux biosourcés : le chanvre, la paille, le bois. Ce n'est finalement pas incongru que quelqu'un qui s'occupe des villes de demain préside un atelier sur les quartiers anciens. Je voudrais vous remercier de nous avoir confié la présidence de cet atelier. La Caisse des Dépôts soutient l'Association nationale depuis 2006, sur la question des quartiers anciens durables, sur l'habitat, ou encore l'urbanisme commercial. Notre directeur général a défini

la Caisse des Dépôts comme un acteur des différentes transitions : transitions économique, démographique, numérique, et écologique, c'est donc presque naturellement que le partenariat entre nos deux structures se développe maintenant sur d'autres sujets, comme justement la transition énergétique.

À ce sujet, je voudrais parler du guide « Quartiers anciens Quartiers durables », fruit d'un travail en commun, avec comme ambitions de donner aux collectivités locales des outils de connaissance et des moyens d'intervenir pour faire des quartiers anciens des quartiers attractifs, respectueux de l'environnement et tournés vers l'avenir. Les grandes lignes des travaux qui ont conduit à ce guide vont servir de points d'appui à notre atelier.

La première partie « Quartiers anciens, une forme créatrice de villes durables » insiste sur les qualités intrinsèques des quartiers anciens qui leur permettent de répondre aux défis de la ville durable et de casser tous les a priori sur ces quartiers.

La deuxième partie, divisée en 6 thématiques, présente 10 villes qui œuvrent à la mise en place d'une ville durable, avec comme questionnements : de la connaissance à l'action ; stratégie politique et étude préalable (avec notamment la ville de Cahors) ; le génie du lieu, passé et à venir ; valoriser l'existant comme base de projets (exemple de la ville de Saintes) ; conforter la mixité sociale et fonctionnelle (Bayonne et Brest) ; le quartier, lieu de flux et de reflux – sur la question des réseaux et des déplacements (La Rochelle et Perpignan) ; des espaces publics au service d'une meilleure qualité de vie (Lyon et Besançon) ; une vision commune pour une requalification globale (Poitiers et Vieux-Condé).

Toutes ces villes sont représentatives d'une volonté politique affirmée qui permet d'engager des projets cohérents mis en œuvre au quotidien par les acteurs locaux. La troisième partie de notre guide détaille des outils méthodologiques et financiers mobilisables par les collectivités. Il propose un certain nombre de références à l'échelle européenne et aborde la question du coût global élargi et de l'évaluation.

Je vous souhaite d'excellents travaux et je passe la parole à Monsieur Simon.

QUARTIERS ANCIENS DURABLES

ANIMATEUR :

Michel SIMON

1^{er} Maire-Adjoint de Cahors, président du groupe de travail de l'ANVPAH & VSSP
« Quartiers anciens Quartiers durables »



La thématique des quartiers anciens durables est traitée depuis 2006 par un groupe de travail que j'ai le plaisir et l'honneur de présider depuis quelques années. Ces travaux ont fait l'objet de publications et je voudrais y ajouter les quatre colloques de Narbonne, Grenoble, Cahors et La Rochelle sur ces sujets. Les journées de travail, qui sont organisées deux à quatre fois par an, permettent à nos techniciens et élus de s'enrichir auprès de nos partenaires, que ce soient les professionnels, le ministère, etc. Nous avons souhaité, avec la directrice, monter cet atelier pour répondre à beaucoup de questions qui se sont d'ailleurs posées hier à la table-ronde du début d'après-midi, que ce soit par notre président ou Yves Dauge, sur ces quartiers anciens.

Votre présidence, Monsieur Héberlé, est tout à fait justifiée. La ville de demain, ce sont les éco-quartiers, qui se sont développés depuis une dizaine d'années et la Caisse en a été un des grands promoteurs. Ces éco-quartiers sont également nos quartiers anciens, où, au-delà de l'aménagement, il y a une action politique, une action citoyenne. Ils sont en grosse difficulté : s'y concentrent les problématiques de la vacance, des logements indignes, de l'insalubrité, d'inconfort. Nous vivons le contrepoint de l'évasion, de l'accession à la propriété qui a égrainé nos campagnes et pollué nos paysages. Le mitage est issu aussi de ce développement outrancier non maîtrisé dans les documents d'urbanisme. **Nos quartiers anciens**

ont donc un rôle catalyseur à jouer, ces quartiers qui ont toutes les qualités pour répondre au défi de la ville durable. Reconstruire la ville sur la ville est notre défi majeur pour nos concitoyens, pour notre histoire, l'histoire de nos territoires, de notre nation, pour l'emploi et pour la planète, au titre de la transition énergétique et écologique.

La loi sur la transition énergétique va aborder son deuxième parcours parlementaire et va aboutir dans les semaines à venir, avec en fin d'année la conférence internationale sur le Climat à Paris. Au-delà de cette étape importante, c'est l'engagement de la nation, de l'Europe sur une évolution qui ne doit plus revenir en arrière. Dans mon passé professionnel, depuis le choc pétrolier, j'ai connu ces aléas : on ne fait pas en fonction du prix du baril de pétrole. Michel Rocard, ancien Premier ministre, avait eu la bonne idée de lancer un programme européen de la maîtrise de l'énergie, malheureusement au moment où le prix du baril était très bas et il n'a pas été suivi. Il faut qu'à travers cette loi, qu'au travers des territoires à énergies positives pour la croissance verte, nous marquions le territoire de manière indélébile pour ne plus revenir en arrière, c'est un élément essentiel de nos politiques. Il existe plus de 500 000 logements vacants ! **Quand on a l'envie de créer plus de 500 000 logements par an en France, les centres anciens et leurs logements vacants offrent un gisement qui ne peut être mis de côté.** C'est certes plus difficile à traiter que les constructions neuves... Du point de vue énergétique maintenant, nous parlons beaucoup d'énergie renouvelable, d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre, il me semble important de rappeler que ce bâti existant n'a pas besoin d'être reconstruit, il ne produira donc plus de gaz à effet de serre pour exister, c'est pour cela qu'il faut le préserver et le remettre en valeur.

La citoyenneté est un volet tout aussi important. Nos centres anciens se sont dépeuplés et y sont restées beaucoup de familles captives, en difficulté. Il faut donc retravailler sur la mixité sociale, l'équilibre entre l'accession à la propriété, le locatif social, le locatif privé. Ce point est fondamental pour faire vivre ces quartiers, donner envie aux personnes qui sont parties à 15, 20, 30 km de vouloir revenir, et redonner de l'attractivité à ces centres anciens. Enfin, le dernier élément majeur, c'est

l'emploi. Quand le bâtiment va, tout va ! Et la restauration des bâtiments anciens est la première pourvoyeuse d'emplois.

La volonté, l'ambition doivent transcender les difficultés au travers d'un véritable projet de ville. Ce ne sont pas des projets de mandats, ce sont des projets de ville. Avec Marion Juliot, nous allons disséquer les potentiels des quartiers anciens à partir desquels la reconquête des centres-villes peut s'opérer. Nous avons une forme urbaine dense et compacte avec des bâtiments patrimoniaux modérément énergivores, une importante mixité fonctionnelle avec des services, des commerces, de l'habitat. L'attractivité des centres anciens doit être démultipliée pour favoriser un retour des populations et limiter l'étalement urbain. Hier, Monsieur Galvan, directeur de la Compagnie Immobilière de Restauration, a questionné : « pourquoi irai-je dans une ville plutôt que dans une autre » ? Il faut donner de l'attractivité, il faut être moteur en la matière et essayer de montrer les particularités des centres anciens.

À Cahors, nous travaillons sur l'habitat, sur les espaces publics, sur la mise en valeur patrimoniale au service de tous, avec une forte appropriation du patrimoine par les habitants et les citoyens. Améliorer l'habitabilité est un élément fondamental. Quand le patrimoine d'une cité est requalifié, cela agit en faveur du développement économique et touristique. Nous travaillons sur les mobilités douces, sur le dynamisme économique du commerce en centre-ville, pour jouer sur le côté social et culturel. Enfin nous y rattachons les défis environnementaux par la biodiversité.

Nous nous appuyons sur les quatre piliers du développement durable, avec d'une part un portage politique et technique fort de la collectivité et, d'autre part la participation et la mobilisation des habitants.

L'Association a pris en charge cet engagement au travers d'un groupe de travail que j'ai le plaisir de présider. Le travail mené avec les villes adhérentes et la Caisse des dépôts a permis la réalisation de ce guide à diffuser auprès des maires. Ma mission au sein de l'Association consiste à animer des réunions aux quatre coins de la France pour essayer de sensibiliser les élus, élus qui disent toujours que c'est difficile ! C'est difficile de commencer, mais après quand le système est installé, tout se

poursuit facilement. La reconquête des centres anciens, des villes comme des bourgs, est un véritable enjeu pour les habitants comme pour la nation tout entière.

Pour terminer, je voudrais parler de ma ville de prédilection, Cahors, qui porte également cette même ambition. À partir d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), nous avons développé une politique de reconquête et une opération de cœur d'agglomération. Nous avons passé quelques années de préparation, d'études. Il faut, comme l'a dit Yves Dauge, ce socle d'études à partir duquel nous avons pu aller chercher les financements auprès des fonds FEDER, de la Caisse des dépôts, de l'Anah. Des études importantes ont été menées, avec l'aide de l'État dans le cadre de la révision du PSMV. Dans le deuxième mandat, nous sommes entrés dans la phase opérationnelle. Les outils traditionnels, les opérations programmées, les concessions publiques d'aménagement, les politiques contractuelles avec notre Région, les fonds européens, les fonds État/Région, les Territoires à énergies positives, toutes ces filières doivent être exploitées. Nous ne sommes plus sur les politiques des robinets, des fonds d'aménagement urbain des années 80. Nous devons être plus performants. C'est là où se retrouve le rôle de nos collectivités, de nos services : être plus performant. Ce travail partenarial entre les différentes strates des collectivités doit être essentiel pour travailler sur ces politiques de la ville de demain.

Marion JULIOT

Chargée de mission Urbanisme patrimonial et Développement durable à l'ANVPAH & VSSP

En complément du guide « Quartiers anciens Quartiers durables » nous avons publié un second guide méthodologique sur comment réaliser un diagnostic énergétique du bâtiment ancien. Il y a des spécificités techniques sur le bâti ancien. Il faut apprendre à connaître l'architecture du bâtiment, et le comportement thermique et hydrométrique. Ce guide, disponible gratuitement sur notre site internet, est à destination principalement des

QUARTIERS ANCIENS DURABLES



élus et des techniciens. C'est un outil d'aide à la décision organisé en plusieurs phases. Une étude sur la typologie architecturale, en identifiant les différentes typologies sur un quartier. Une partie concerne la consommation - recueillir des consommations, puis établir un aperçu de la consommation de la performance énergétique réelle du bâti ancien. L'objectif est de comprendre l'existant, de proposer différentes solutions avec des tableaux comparatifs. Ce guide propose des options différentes, du bâti jusqu'à l'échelle du quartier, et interroge les démarches à mettre en place, notamment au niveau des énergies renouvelables.

Niousha REZAÏ
Chargé de projet à la direction de l'Urbanisme et du Paysage, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Je vais faire un point sur la réglementation thermique qui s'applique aux bâtiments existants. **Par définition, la réglementation pour le neuf s'applique lors de la construction du bâtiment, alors que pour l'existant il n'y a pas de réglementation absolue, il existe une obligation en cas de certains travaux.** Dans le cadre de la vente et de la location, les propriétaires sont sensibilisés grâce au diagnostic de performance énergétique. Plusieurs



dispositifs financiers incitent aux travaux comme les prêts à taux zéro, les crédits d'impôts et les obligations de diagnostics de performance énergétique ou d'audits énergétiques dans certaines copropriétés. Cette réglementation thermique, à l'heure actuelle, avant le projet de loi de transition énergétique, prend ses sources dans la directive européenne relative à la performance énergétique des bâtiments. Cette directive nous permet de faire la différence entre le bâtiment neuf et l'existant. Pour le bâti existant, elle permet d'imposer une réglementation en cas de travaux importants, représentant 25 % du coût du bâtiment. La directive nous impose également d'avoir une réglementation en cas de changement des équipements ou en cas de changement ou d'ajout d'isolation. Cela a donné lieu à deux réglementations. L'une est dite « globale », qui, après travaux, doit atteindre une consommation minimale sur l'ensemble du bâtiment, et une réglementation thermique dite par « éléments » qui a des exigences sur les éléments rénovés. Deux conditions ont été ajoutées à celle des 25 % du coût de travaux. La première est un seuil de 1 000 mètres carrés en dessous duquel la réglementation thermique globale n'est pas économiquement intéressante. La seconde condition précise que les moteurs de calculs et les solutions de rénovation globale ne sont pas suffisamment matures pour pouvoir être appliqués de façon systématique sur le bâti ancien. La rénovation par éléments va donc être privilégiée. Le principe de la réglementation thermique par éléments, ce sont des exigences faites sur les systèmes qui vont être remplacés (une chaudière, par

exemple), ou des exigences de résistance minimale sur une paroi quand elle est isolée. Malgré tout, ces réglementations thermiques ne s'appliquent pas systématiquement. C'est l'objet de ma deuxième partie : la prise en compte du bâti ancien dans la réglementation thermique. La directive européenne nous permet un certain nombre d'exclusions transposées dans la réglementation française. Notamment le fait que : « les Monuments historiques classés ou inscrits à l'inventaire en application du code du patrimoine, lorsque les dispositions réglementaires auraient pour effet de modifier leur caractère ou leur apparence de manière inacceptable », ne sont pas soumis aux réglementations thermiques. Comme les lieux de cultes, d'ailleurs, où il est intéressant de s'interroger sur la pertinence de l'isolation d'une église. **Ainsi de nombreux bâtiments ne sont pas soumis à la réglementation thermique. Ce sont des bâtiments sur lesquels nous ne voulons pas imposer quoi que ce soit, de peur de se retrouver avec des destructions, du patrimoine architectural ou de la qualité des bâtiments, à cause d'une rénovation qui serait appliquée à la chaîne.** Ce sont les bâtiments des secteurs sauvegardés, ce qui est inscrit au patrimoine de l'UNESCO, et les bâtiments qui se trouvent aux abords des bâtiments inscrits, pour lesquels il est important de ne pas casser la cohérence architecturale. Jusque-là, nous étions au niveau législatif. Pour l'application de la réglementation, les exigences d'isolation ne s'appliquent pas nécessairement. L'interprétation de l'article 2 de la réglementation thermique par éléments : il n'y a pas d'exigence d'isolation lorsque les parois sont constituées de matériaux traditionnels, aucune exigence non plus au niveau des fenêtres lorsqu'elles ont un caractère patrimonial important. Une disposition dit que les travaux ne doivent pas entraîner de modifications extérieures du bâtiment, s'il est dans un secteur sauvegardé ou une AVAP. Les spécificités du bâti ancien sont bien prises en compte actuellement, dans notre réglementation. Le projet de loi transition énergétique est à l'Assemblée nationale, puis vers la mi-mai, en seconde lecture au Sénat, avec une adoption de la loi d'ici septembre. Cette loi a des objectifs importants au-delà du bâtiment.

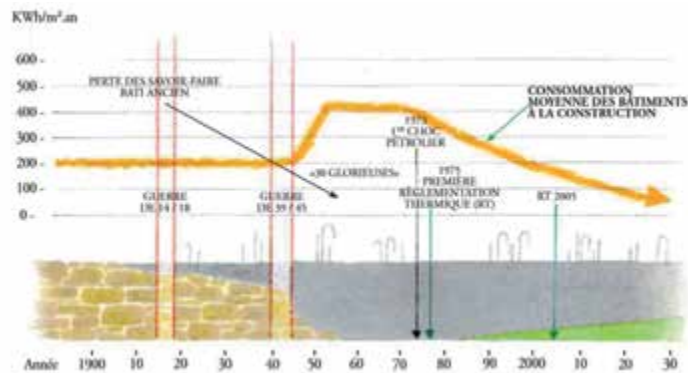
Elle a des objectifs de diminution de la consommation, de l'augmentation du taux d'énergie renouvelable dans le mix-énergétique. Le bâtiment, en tant que consommateur important, est nécessairement impacté par ces objectifs. Cela se traduit à l'article 1 par un objectif sur le long terme de qualité du parc à l'horizon 2050. Cela se traduit à l'article 3-A-a par un objectif de rénovation annuelle à partir de 2017. Pour atteindre ces objectifs, différents leviers d'action ont été identifiés. L'article 3 nous permet de déroger à certaines interdictions des PLU afin de pouvoir faire de l'isolation par l'extérieur, avec plusieurs garde-fous. Un premier qui, sauf pour les édifices construits en matériaux traditionnels, peut déroger aux PLU seulement (donc pas aux ZPPAUP ni AVAP, ou lorsqu'un accord des ABF est nécessaire). Cet article a fait beaucoup débat, et a beaucoup changé entre l'Assemblée nationale et le Sénat. L'autre article, le 5, vous concerne particulièrement porte sur « les travaux embarqués ». Le principe étant de profiter d'un ravalement de façade ou de toiture important pour réaliser une isolation. Le cœur de cible de cet article n'est pas le bâtiment ancien, mais le bâtiment non isolé de l'époque des Trente glorieuses. Il y a eu une recherche d'un texte de loi qui fasse consensus afin de traiter les bâtis anciens de la manière la plus adéquate possible. **Le pouvoir législatif s'en est remis au réglementaire afin de déterminer le traitement le plus adéquat à l'aide d'un décret en Conseil d'État. Cela va nous permettre de prendre le temps pour travailler suffisamment, et pouvoir traiter le bâti ancien de façon très spécifique. Dans le même esprit que la réglementation existante, ce qui va se passer avec la transition énergétique, c'est le cas par cas, ne pas imposer les choses de façon systématique. Nous savons, depuis plusieurs années, que ce n'est pas possible.**

QUARTIERS ANCIENS DURABLES

Julien BURGHOLZER

Responsable du groupe Bâtiment - Construction - Immobilier au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema) Direction territoriale Est / Laboratoire régional de Strasbourg

Je reviendrai dans mon exposé sur des points déjà abordés par mes prédécesseurs, sur les spécificités thermiques du bâti ancien. Je vais tenter de résumer les points clés du comportement thermique du bâtiment ancien, qui vous permettront de commencer à dialoguer avec un bureau d'études thermiques quand vous êtes en phase de projet. Cela a déjà été dit, le bâti ancien a des qualités à faire valoir.



Source : Atheba, décembre 2010

Quelques éléments de contexte pour vous persuader de l'enjeu énergétique qui s'impose à nous et à tout type de bâtiment. Faisons le constat que les enjeux climatiques et énergétiques sont importants. Quelques chiffres : le bâti existant, en France, représente près de la moitié de la consommation énergétique et environ un quart des émissions à effet de serre. La consommation énergétique moyenne d'un bâtiment en France s'élève à 240 kWh/m²/an (tout type confondu, résidentiel, tertiaire). L'objectif climatique, c'est le facteur 4, diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments à l'horizon 2050 avec des étapes intermédiaires affichées à l'horizon 2020-2030. Le flux annuel de constructions est assez faible d'environ 2 %. Pour atteindre le facteur 4,

il va donc falloir agir sur le parc bâti existant, et ne pas se contenter d'améliorer la performance thermique des bâtiments neufs, comme ce qui a été fait pendant 30 ans en France, entre 1975 et 2005, où seules les constructions neuves ont été réglementées.

Il convient de rappeler que le parc existant ne constitue pas une seule famille. La confusion est parfois faite par des collègues thermiciens... Ils confondent tous les bâtiments construits avant 1975, et les considèrent comme énergivores. Il faut dissocier deux types principaux de construction : le bâti ancien et le bâti moderne, dont on considère en France une date réglementaire - 1948. En pratique, l'évolution a été assez lente pour passer du mode constructif traditionnel à des types plus industrialisés.

Ce changement-là a eu des conséquences thermiques très importantes.

Je vais le détailler avec cinq points qui résument le comportement spécifique du bâti ancien.

Premier atout : une consommation généralement inférieure au parc existant. Le projet BATAN, qui étudie la consommation de quelques bâtiments anciens, nous permet de constater que les consommations sont plus faibles que la moyenne du parc : 170 kWh/m²/an sur le panel de bâtiments suivis, à comparer aux 240 kWh évoqués tout à l'heure. Le bâti traditionnel a un gain d'une classe par rapport au parc existant. Ces chiffres varient toutefois en fonction du climat, de la localisation (au sud de la Loire ou non) et de la typologie (maison individuelle ou appartement).

Deuxième atout : la conception bioclimatique du bâtiment. Ce sont les constructions anciennes qui tiennent compte du climat, via des espaces-tampons, une orientation favorable, et vont limiter au maximum les pertes thermiques. Ces dispositions doivent être analysées en phase diagnostic et devront être conservées au mieux dans le projet de réhabilitation.

Troisième atout, assez important dans la perspective du réchauffement climatique : le confort d'été. Les bâtiments anciens sont constitués de matériaux très lourds, à forte inertie. Cette propriété permet en été de déphaser l'onde de chaleur : s'il fait 32°C à l'extérieur, la température intérieure ne dépassera pas 27°C (température considérée comme seuil d'inconfort dans les bâtiments en simulation estivale).

Trouvons maintenant des points faibles !

Les déperditions principales. La transmission de chaleur qui passe par les murs ou les fenêtres n'est souvent pas le poste le plus important sur le bâti ancien. Le projet BATAN a montré que les pertes importantes étaient par les infiltrations d'air (les courants d'air). Autant de travaux correctifs peuvent être faits pour améliorer le comportement thermique du bâtiment, sans parler d'isolation très forte. En améliorant cette étanchéité, il faut avoir une réflexion en parallèle sur la ventilation du logement. Ces défauts d'étanchéité étaient aussi le vecteur principal de ventilation du logement. En les réduisant, il faut ainsi compenser le système de ventilation par ailleurs.

Le dernier point explique pourquoi, en 2007, l'obligation d'isolation des parois et matériaux traditionnels a été exclue (article 2 de la réglementation thermique par éléments) : très sensibles à l'humidité, ces matériaux anciens peuvent assez mal réagir lorsqu'ils sont associés à des isolants conventionnels (isolants étanches à la vapeur d'eau, qui freinent les transferts d'humidité au sein du mur en confinant l'humidité).

Comment mener un projet le plus responsable possible, une fois que tout cela a été dit ?

La principale piste est de ne pas construire un projet durable à partir de la seule approche thermique.

L'illustration montre la perte architecturale sur une réfection uniquement thermique.



Source : Stap Bas-Rhin

Une réhabilitation thermique peut s'accompagner de risque de pathologie, de risque de dégradation de confort d'été lié à la sur-isolation par l'intérieur.

Au CEREMA, en partenariat avec l'ANVPAH & VSSP et aussi Maisons Paysannes de France, nous proposons une approche globale avec cinq critères, qui, combinés, donnent un projet qui tend à être « durable » : une approche globale, à adapter à un contexte local. C'est par une approche locale, par des guides, par des études locales faites sur le terrain, que des solutions de réhabilitation adaptées à chaque typologie pourront être proposées et seront efficaces. Ce n'est pas uniquement par une réglementation nationale que nous parviendrons à généraliser cette approche durable du patrimoine.

Jean-Marc GARY

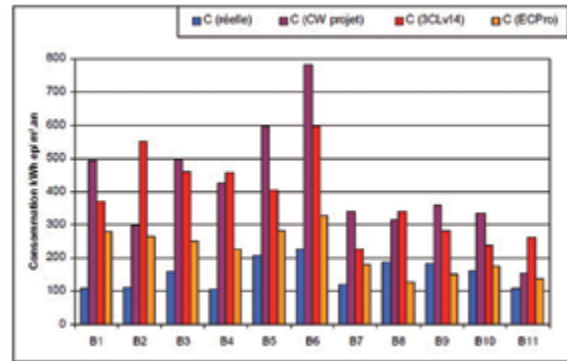
Ingénieur conseil en thermique, FEBUS ECO-HABITAT

Au sein de notre société nous devons être à 400 études et chantiers de restaurations de bâtiments anciens. Nous faisons aussi de plus en plus de formations pour les formateurs. En France, il est difficile de trouver une formation adaptée sur le bâti ancien, aussi nous faisons des formations pour des ingénieurs en bâtiment, pour des ABF, pour des artisans, pour des maîtres d'ouvrage, dans tout le territoire.

L'apport de la simulation thermique dynamique

Nous parlons tout à l'heure de la spécificité du bâti ancien. Par le passé, j'ai eu un gros souci : quel était l'outil de simulation que je pouvais utiliser pour simuler les besoins du bâti ancien ? Suite à l'étude BATAN, un outil est apparu, plus spécifique : les études dynamiques. Dans tous les cas que j'ai étudiés, si l'étanchéité à l'air du bâtiment est prise en compte à son niveau réel, la simulation thermique dynamique nous permet de retomber pratiquement sur les consommations données par les utilisateurs du bâtiment. **C'est un outil complexe à utiliser, et les études sont plus chères mais beaucoup plus fiables et surtout elles permettent de qualifier précisément les travaux à effectuer et donc d'éviter de faire des dépenses inutiles.**

QUARTIERS ANCIENS DURABLES



Comparaison synthétique des consommations réelles et des consommations simulées sous les différents logiciels
Source : Étude BATAN, 2011

La colonne bleue du graphe montre la consommation réelle des bâtiments. Les autres colonnes représentent les simulations par des logiciels conventionnels, qu'on utilise pour connaître les besoins en consommations... L'erreur étant de 104 % à 500 % cela explique que la réglementation ne demande pas, pour le bâti existant, l'utilisation des logiciels mais celle de la consommation réelle du bâtiment. Quand le bâtiment n'est pas utilisé depuis longtemps, les logiciels donnent parfois des calculs très bizarres !

Prendre en compte le réel

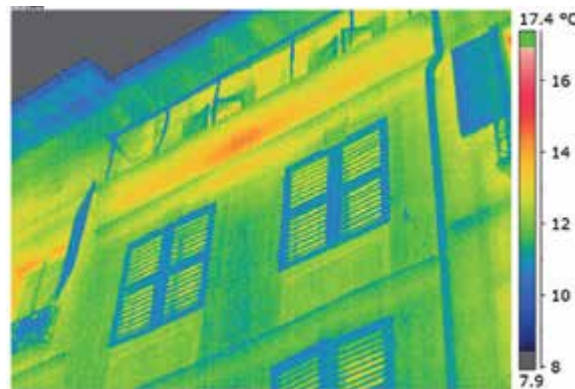
Nous parlions également de l'approche globale. Quand je fais une étude thermique, je regarde d'abord la structure, l'humidité, l'étanchéité des parois, les fissures éventuelles. La qualité patrimoniale et architecturale est étudiée avec les architectes et les maîtres d'ouvrage. Je m'interroge ensuite sur le niveau de confort souhaité, sur la qualité de l'air intérieur attendue, etc. J'intègre toutes ces contraintes et demandes dans l'étude thermique. Si je fais une étude thermique dynamique sans les contraintes inhérentes à tout projet, les solutions ne seront pas adaptables et cette étude ne servirait donc à rien ! Quand j'ai intégré tout cela, une discussion sérieuse peut débuter.

Les murs anciens ont de bonnes qualités thermiques, quand vous condensez de l'eau dans un mur, vous le réchauffez. En hiver, l'eau se condense dans le mur, en été, l'eau s'évapore, c'est le fonctionnement normal des murs anciens, dans leur état naturel. Vous réchauffez vos murs en hiver quand vous condensez, vous refroidissez

vos murs en été quand vous évaperez. Thermiquement, c'est idéal. Il faut maintenir cet idéal par des matériaux capillaires sur les murs, qui laissent circuler l'humidité, et non des matériaux étanches, contrairement à ce qui est fait sur du bâtiment neuf. Sur un logement de 60 mètres carrés situé en étage, on arrive à stocker 4 tonnes d'eau dans les murs pendant l'hiver. Il faut l'évacuer... sinon, vous arrivez à la catastrophe. En campagne, sur une ferme, cela peut monter à 8 tonnes d'eau !

Parlons maintenant de résistance thermique, éléments par éléments. En fonction de l'épaisseur de l'isolant, vous avez une résistance qui monte linéairement, alors que votre déperdition n'est pas du tout linéaire. Les 4 premiers centimètres correspondent à 50 % de baisse de déperdition tandis que les 8 premiers centimètres en permettent plus de 70 %. Les premiers centimètres sont les plus efficaces. **Cela dit, il est rare, voire inutile, sur le bâti ancien, d'aller à plus de 8 centimètres sauf en combles. Des épaisseurs importantes sur les parois peuvent empêcher de conserver l'inertie et les qualités du mur ancien.** Sur un autre immeuble à Bayonne, bien exposé au sud, avec un besoin initial de 144 kWh, les combles ont été isolés, ainsi que la cage d'escalier et le plancher, et seulement 3-4 centimètres d'isolants ont été ajoutés sur les murs. Les logements auront un chauffage collectif gaz. Le projet a abouti à des besoins autour de 41 kWh, sans avoir recours à du vitrage isolant, car le bâtiment exposé plein sud bénéficie de très bons apports solaires.

L'analyse thermographique



Analyse thermographique, Bayonne, Cas n°1. Source : Fébus Eco-habitat

Pour voir si la façade a des points faibles nous faisons aussi une analyse thermographique, mais elle est à manier avec précaution, ce n'est pas la panacée. Elle montre ici un double plancher en étage qui concentrait toute la chaleur et la faisait sortir par un pont thermique important.

Quelques exemples significatifs du bon comportement du bâti ancien

Toujours à Bayonne, l'exemple d'un immeuble très mitoyen.

Il a été entièrement isolé en ouate de cellulose, injectée sous pression, sur les parois et les plafonds. Cela a très bien marché pour un coût très raisonnable, le promoteur était très satisfait du résultat. En hiver, en été, la température ne bougeait pratiquement pas.

Toujours à Bayonne, un autre exemple d'un immeuble très mitoyen, traité avec d'autres solutions techniques.



Source : Fébus Eco-habitat

Le projet a retenu une solution de doubles fenêtres, une bonne isolation des combles et des planchers bas, seulement 4 centimètres d'isolants sur les murs et un chauffage collectif. Résultat : ce bâtiment sera en BBC - 30%.

L'importance du confort d'été

Passons à un appartement très ouvert, illustrant les cas de plus en plus nombreux de problèmes de confort d'été. Il fallait, dans ce cas, rester en simple vitrage, car avec des menuiseries « performantes » on aurait obtenu un inconfort d'été tous les soirs pendant 6 mois... Avec des

vitrages feuilletés, phoniques et thermiques, plus des rideaux intérieurs ont été obtenus de très bons résultats : on est à 24-25°C dans le bâtiment le soir.



Bayonne, Cas n°4. Source : Fébus Eco-habitat

Autre cas intéressant pour le confort d'été, à Bordeaux, un immeuble de 2 niveaux et un 3^e niveau qui a été rehaussé. Quatre calculs ont été effectués pour trouver la solution pour l'hiver, avec 4-5 centimètres d'isolants sur les murs. Pour éviter que la surélévation ne chauffe pas, il nous a fallu 45 calculs... En fait, il a fallu baisser les épaisseurs d'isolants dans les combles pour pouvoir évacuer la chaleur.

Et dans des conditions climatiques plus rudes ?

Enfin, un exemple plus au nord, à Saint-Léonard-de-Noblat. Nous y menons actuellement une importante étude sur 25 bâtiments, dans le cadre du secteur sauvegardé. Les consommations par an sont autour de 170-180 kWh. À proximité de Limoges, il fait relativement froid, dès qu'on isole les combles, il est facile d'atteindre 50 % de gain d'un seul coup. Pour l'isolation des murs la différence de performance entre 5, 10 ou 15 centimètres d'épaisseur d'isolant, est quasi négligeable. Ce sont des murs en granit et gneiss et, dans les étages, pans de bois et torchis. Le choix a été fait d'une isolation de 10 centimètres, avec un gain appréciable par rapport à une

QUARTIERS ANCIENS DURABLES

absence d'isolant. Avec l'isolation du plancher bas, le gain est autour de 10-15 %. Il y a également beaucoup de lambris sur les murs, ils n'ont pas été touchés car ils participent aux décors des logements et sont équivalant à 4-5 centimètres d'isolant.



Saint-Léonard-de-Noblat. Source : Fébus Eco-habitat

Jean-Michel PITOUN
Directeur de l'agence immobilière
PITOUN GESTION



Je suis opérateur privé, spécialisé dans la réhabilitation globale, dans les centres historiques de Bayonne et Bordeaux. L'opérateur immobilier privé, qui conçoit

et réalise des programmes de réhabilitation globale en centre historique, est toujours confronté à la comparaison des qualités de la fonction résidentielle de ses réalisations avec celle de la construction neuve en périphérie.

Au jeu des plus et des moins, et au chapitre des atouts des villes anciennes, nous pouvons compter sur l'harmonie architecturale unique de ces ensembles urbains, très souvent enrichis par des réalisations monumentales des siècles passés. Nous pouvons compter sur l'attractivité du centre-ville, à condition que ce centre-ville soit resté actif, qu'il propose une large gamme de commerces, de services à la personne, qu'il permette l'accessibilité aux différents services administratifs et sociaux, qu'il offre un bassin d'emploi d'importance significative, et aussi et surtout, qu'il conserve une fonction sociale quasi permanente. Hier, nous avons entendu Monsieur Malvy qui relevait la perte d'attractivité de tous les centres-villes. Il en imputait une bonne part de responsabilité à la typologie même de ces ensembles. Les handicaps que le centre historique doit affronter découlent essentiellement de leur typologie : l'accessibilité à l'immeuble, l'accessibilité au logement, les vues et les éclaircissements limités. L'amplification des nuisances est induite par les conflits d'usages, au premier rang desquelles figurent les nuisances sonores nocturnes et les dégradations qui accompagnent les festivités débridées, dont la fréquence a explosé ces dernières années.

Des plus et des moins pour les centres historiques par rapport aux quartiers plus récents, alors que nos opérations de restauration globale atteignent des prix de vente au moins équivalents à ceux affichés par les promoteurs des immeubles neufs en proche périphérie. Il y a l'utilisation des divers leviers fiscaux disponibles : Malraux, et Pinel pour le neuf. Il appartient aux opérateurs de la restauration de justifier cette parité auprès des investisseurs, et aussi auprès des locataires, qui sont invités à occuper les lieux et à payer des loyers équivalents à ceux pratiqués dans le neuf.

Nous nous attachons à mettre en œuvre des solutions qui atténuent les moins-values générées par nos handicaps, et pour créer de la plus-value à partir de nos atouts. Quand le débat sur la transition énergétique s'est répandu, il y a quelques années, plusieurs études

– dont l'étude BATAN dont vous avez parlé – ont démontré que le bâti en centre ancien n'avait rien de commun avec les constructions des années 60, reconnues comme des véritables passoires thermiques. **Dès lors qu'il est apparu que les caractéristiques propres de ce bâti lui permettaient de prétendre à des performances énergétiques au moins égales à celles du neuf, il nous a semblé évident d'intégrer cet objectif dans nos projets, au profit de nos investisseurs et de nos locataires.**

Pour les premiers, nous prévenons significativement le risque d'obsolescence de leur patrimoine. Pour les seconds, il convient de leur proposer des logements économes en dépenses d'énergie, au confort ressenti, amélioré en hiver et en été. Nous apportons ainsi une plus-value spécifique à nos deux parties prenantes, les investisseurs et les locataires. Comment cette démarche du maître d'ouvrage a-t-elle pu aboutir ? Grâce essentiellement à des rencontres : Frédérique Calvanus, responsable de la mission Développement durable de la ville de Bayonne, a su réunir les différents acteurs de la réhabilitation pour les informer et les former.

Cela a permis à beaucoup d'entre nous de devenir un peu plus intelligents sur le sujet. Les rencontres avec des professionnels, comme les bureaux d'études Nobatek et Jean-Marc Gary, ont été déterminantes. Ces ingénieurs, que nous avons intégrés à l'équipe de maîtrise d'œuvre, nous fournissent les diagnostics précis et des prescriptions adaptées à chaque immeuble, permettant ainsi le chiffrage détaillé d'ouvrages spécifiques à mettre en œuvre. Notre échelle est celle de l'immeuble. Nous disposons, grâce à eux et à l'innovation numérique, de données qui étaient inaccessibles naguère pour des réalisations à l'échelle du bâti ancien. Le maître d'ouvrage n'a plus qu'à arbitrer, en dosant, l'effort financier qu'il consentira par rapport au gain de performance qu'il fournira à ces investisseurs et locataires.

Il n'y a pas de règles intangibles en matière d'effort financier dans ces cas présents. L'exemple d'un immeuble au 35 rue Labirat à Bordeaux est parlant. Jean-Marc Gary a travaillé à optimiser le programme des travaux déjà établis par l'architecte, en s'appuyant sur des devis déjà rendus par les entreprises, corrigés par l'architecte. Nous étions dans le cadre d'un appel d'offre quasiment abouti. Il est facile dans ces conditions

d'établir le surcoût, lié aux mesures d'optimisation préconisées par notre conseiller en thermique. Notre architecte avait déjà pris des dispositions qualitatives, avant l'étude de Jean-Marc - tout cela était notre socle. Cette amélioration ne nous coûte que quelques milliers d'euros, pour l'investissement initial, 10 % pour les menuiseries de façades du bâtiment dotées de vitrages solaires, et des laines de bois qui en définitive n'ont pas apporté de surcoût significatif.

Ce qui est très important pour nous c'est d'aller plus loin, à l'échelle de l'immeuble et de l'étude personnalisée. Sinon, la généralisation des procédés nous fait passer à côté d'adaptations propres à l'immeuble. Pour l'intervenant, et pour le maître d'ouvrage, c'est du coup une moins-value. La plus-value, c'est l'étude personnalisée, avec une intégration de ces techniciens à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Nous pouvons apporter, dans le bâti ancien, des confort que le neuf peut nous envier. Nous pouvons participer à une occupation des lieux sur le long terme. Cette occupation pérenne va entraîner une valorisation du bien qui va permettre à notre investisseur d'y trouver son compte. C'est cet attelage qui peut être extrêmement positif, au-delà de la réalisation des travaux. Nous, promoteurs et aussi gestionnaires du bâtiment, allons plus loin dans l'accompagnement et dans la gestion du bâtiment, rénové et réhabilité, et réoccupé. L'innovation numérique peut nous permettre d'agir dans la plus petite échelle, en faveur de l'efficacité énergétique, sur les consommations d'énergie, d'eau, la modulation « fine » de la température des logements.

Michel SIMON :

Le maître mot : l'approche globale au niveau énergétique, l'approche globale de l'investisseur, l'approche globale que nous devons avoir, nous élus, pour traiter nos centres anciens. Nous ne sommes plus à l'époque de l'OPAH qui était un outil de la rénovation du bâti. **Nous avons à réhabiliter la qualité d'habiter.** C'est tout un ensemble. C'est l'approche globale dont nous avons la responsabilité au travers de nos centres anciens. C'est ainsi que l'on arrivera à avoir de l'attractivité et des promoteurs comme Monsieur Pitoun pour venir travailler sur notre approche globale.

QUARTIERS ANCIENS DURABLES

Jean-Michel PITOUN :

Je ne voudrais pas oublier l'intervention hier de Jean-Noël Galvan qui demandait aux élus de faire preuve de gouvernance forte. Les promoteurs en ont besoin, y compris dans la gestion de l'espace public.

Jean-Dominique DURAND

Maire-Adjoint de Lyon, en charge du patrimoine, de la mémoire et des anciens combattants



J'attire votre attention sur le fait que le site historique de Lyon est inscrit depuis 1998 au patrimoine mondial de l'humanité soit 750 hectares, avec 4 000-5 000 immeubles (c'est une charge importante) qui sont de grande qualité architecturale mais aussi d'origines et de qualités différentes. C'est un enjeu considérable, avec la difficulté suivante : ces immeubles sont des propriétés privées, et généralement des copropriétés. L'action de la ville ne peut être que d'aider à développer des plans d'entretien, essayer de prévoir, coordonner, conseiller, notamment sur les questions thermiques puisque c'est notre sujet aujourd'hui. Quelques immeubles tests ont été pris en considération et trois études ont été réalisées en 2013 et 2014 par la Ville de Lyon et le Grand Lyon (Métropole de Lyon) sur des immeubles des XVIII^e et XIX^e siècles, afin de préciser les qualités thermiques de ces immeubles et

de définir des modalités techniques et opérationnelles d'amélioration thermique convergentes avec leurs qualités patrimoniales. Les problématiques sont différentes, seul point commun : être dans le site historique de Lyon avec une forte valeur patrimoniale. Les études ont été réalisées et je vais passer la parole à Philippe Lamy de la direction à l'aménagement urbain de Lyon et qui gère, en direct, ces affaires-là.

Philippe LAMY

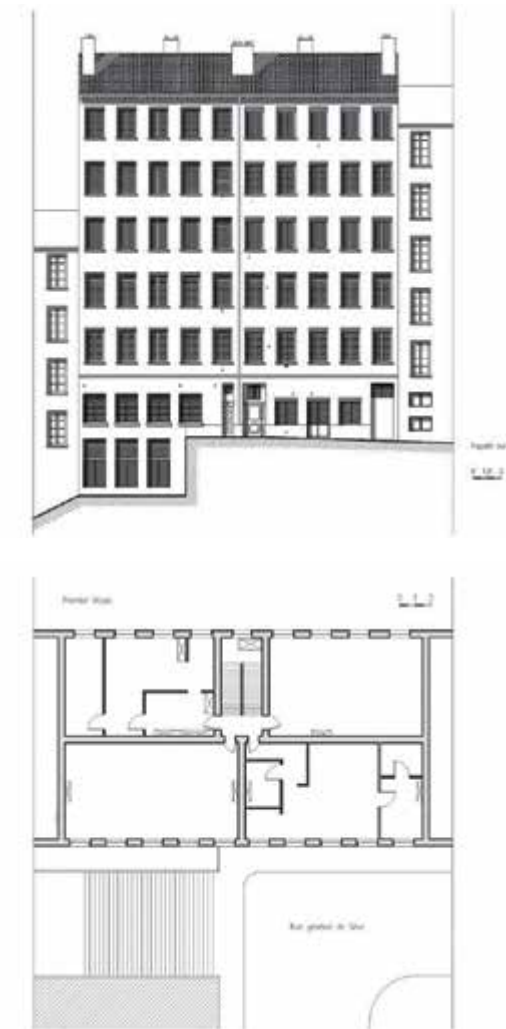
Direction de l'aménagement urbain, Lyon

Ces études ont été réalisées par des architectes et architectes du patrimoine mandataires des groupements et par des bureaux d'études thermiques. Nous avons voulu mettre, dans ces études, l'architecture et le patrimoine au premier plan, et la thermique dans un autre plan, avec l'accessibilité, l'entretien sanitaire de l'immeuble et la mise aux normes. **Toutes ces dimensions doivent être traitées de façon cohérente et synthétique, car il est impossible aujourd'hui de faire des travaux uniquement thermiques, ou seulement de mise aux normes, ou pour la qualité architecturale...** Il y a une cohérence à mettre en place, avec le professionnel compétent, l'architecte, qui s'adjoint les services des différentes spécialités nécessaires.

Lyon est connu pour ses immeubles « canut », immeubles à la fois patrimoniaux ayant une grande qualité de construction et de composition, et très simples. L'idée était de faire le minimum de décor.

Sur les trois immeubles étudiés, pour faire une comparaison avec ce qui a été dit précédemment, la moyenne est de 250 kWh. Cette moyenne intègre des immeubles qui s'étalent à 180 kWh/m²/an et d'autres à 320 kWh/m²/an. Globalement, notre bâti ancien est moyen d'un point de vue consommation énergétique, d'où l'importance de faire des travaux.

Dans un même immeuble, les disparités sont importantes entre les étages courants (1^{er}, 2^e, 3^e étages, plutôt



Immeuble « canut ». Source : Ville de Lyon

moyens bons : 250 kWh environ), et le rez-de-chaussée ou les étages supérieurs dont le bilan est assez mauvais. Un des problèmes importants est donc qu'au sein d'une même copropriété vous n'avez pas les mêmes qualités thermiques.

L'enjeu est de proposer des plans d'entretien et d'amélioration thermique, en définissant sur le long terme un projet de mise en valeur globale de l'immeuble qui intègre ses dimensions patrimoniales, les aspects sanitaires, l'adaptation des usages, l'accessibilité et l'amélioration thermique. Toutes les propriétés de l'immeuble sont appréhendées. Différents scénarios sont proposés aux copropriétaires qui leur permettent de définir un objectif d'amélioration thermique compatible avec la mise en valeur générale de l'immeuble. Les copropriétaires peuvent alors choisir en fonction de leurs impératifs ; il n'y a pas de réponse unique.

Il faut se méfier des réponses uniques, surtout en matière d'amélioration thermique. Nous imaginons que la mise en place de ces plans d'entretien se fasse au fur et à mesure des travaux de gros entretien, de travaux partiels ou encore de changements de propriétaires. La réfection de la toiture ne sera pas engagée uniquement parce qu'elle n'est pas efficace du point de vue thermique, si elle est en bon état. Nous faisons donc des travaux



d'amélioration énergétique, non pas pour eux-mêmes, mais pour accompagner l'évolution du bâti. Les travaux d'amélioration énergétique ne coûtent pas le prix de la façade, ils correspondent à un surcoût sur ces travaux de la façade. C'est une façon cohérente de voir les choses, l'immeuble ne va pas devenir immédiatement performant. Chaque année, 50 toitures environ se refont, cette méthode va nous amener à réfléchir à l'amélioration thermique à l'occasion de tous ces travaux.

Le changement de propriétaire peut être un moment décisif. Il peut décider de rénover entièrement son logement, par l'intérieur, avec des solutions appropriées, dans le cadre d'une remise aux normes ou d'une adaptation générale de son logement.

Le plan d'entretien avec les actions à mener, soit au coup par coup, soit à long terme (façades, etc.). Tout est récapitulé dans une checklist que les propriétaires peuvent « mettre en musique », à leur façon ! Une fiche récapitulative pour le plan d'entretien rassemble les consommations par logement, et les effets du plan en phase finale.

Dans le plan d'entretien, nous intégrons le diagnostic patrimonial mis en place par l'architecte. Celui-ci, souvent oublié, est primordial pour aborder l'immeuble sous tous ses aspects. L'architecte, qui s'occupe de ce plan patrimonial, intègre tous les audits techniques nécessaires (thermique, structurel, etc.). Les plans sont adaptés à la situation particulière de chaque immeuble. Sur les trois immeubles que nous avons étudiés, aucun n'est généralisable : immeubles d'angle, certains orientés au nord, d'autres à l'est. Deux autres immeubles étudiés : l'un du XVIII^e siècle, l'autre de la moitié du XIX^e siècle. L'architecte fait la synthèse des diagnostics.

Le scénario sur l'immeuble de canuts nous amène à une amélioration énergétique à 91 kWh. Les résultats sont donc très bons.

La ville envisage un dispositif d'aide à ces plans d'entretien avec une subvention apportée aux copropriétés. Ce n'est pas encore voté mais elle pourrait être entre 40 et 70 % par immeuble, représentant des sommes entre 3 000 et 7 000 euros.

QUARTIERS ANCIENS DURABLES

Pascal MIGNEREY
 Conservateur régional des Monuments
 historiques, DRAC Franche-Comté



J'aurais une vision de praticien, par rapport à ce qui a déjà été dit ce matin par des spécialistes. J'ai eu l'impression d'être dans un monde idéal, avec des gens qui parlent la même langue que nous... Ce n'est pas vraiment ce à quoi nous sommes confrontés au quotidien. Je commencerai ma présentation par une petite note d'humeur quant au « développement durable ». C'est un concept qui associe deux mots relativement antinomiques, qui relèvent de l'oxymore... J'aurais tendance à dire que le bâti ancien est une victime expiatoire sacrifiée sur l'autel du développement durable. Je ne retiendrai donc que le mot « durable ».

Quelques exemples pour évoquer ce concept : une chapelle d'une ancienne abbaye, qui avait une date sur son linteau : 1805. Cette chapelle avait des éléments plus anciens, et nous pensions qu'il s'agissait de l'église abbatiale construite en 1735, puis réutilisée pour faire cette chapelle après la Révolution. Au moment des travaux de rénovation d'enduits, certaines anomalies dans les murs ont attiré notre curiosité, les travaux ont alors été stoppés pour demander une étude d'archéologie du bâti.

Sur ce schéma, tout ce qui est en rose correspond à l'église du XII^e siècle. Ceux qui réalisent des études le savent bien – la ville s'est renouvelée sur elle-même et les bâtiments auxquels on est confronté sont beaucoup plus anciens que ce qu'ils montrent en apparence.



Étude du bâti

Un deuxième exemple que vous connaissez tous, en Franche-Comté... pas loin de Besançon, c'est la chapelle de Ronchamp, en Haute-Saône.

Tout le monde connaît cette icône de l'architecture moderne. Mais qui sait de quoi elle est faite ? Elle est faite à plus de 90 % de pierres. Et d'où proviennent ces pierres ? Des bâtiments préexistants sur la colline depuis le Moyen Âge. Les Allemands ont eu la mauvaise idée de s'installer sur ce site-là en 1944, autour d'une église du XVIII^e siècle. Les Américains ont bombardé le site... Elle était en très mauvais état, malgré les réparations sommaires qu'elle a subies après 1945, il avait été décidé de la reconstruire. Nous pourrions là encore faire de l'archéologie du bâti car toutes les pierres portent les traces des outils.

Le bâti moderne de la seconde moitié du XX^e siècle est détruit quand il n'a plus d'usage, soit parce que les coûts d'installation énergétiques sont trop importants, soit parce qu'ils contiennent des matériaux dangereux, du plomb, de l'amiante, des difficultés de reconversion. **Le bâti ancien se démarque, une durabilité évidente, des matériaux locaux, des mises en œuvre simples, sans appel à des techniques coûteuses, des réutilisations à l'infini des matériaux, une modularité des usages par une reconversion, un urbanisme économe en foncier.**

Des nouveautés législatives tendent à faire en sorte que le patrimoine soit de plus en plus encadré, notamment avec l'avis des ABF.

Les praticiens qui sont sur le terrain sont là pour faire passer beaucoup de choses. Hier, Monsieur Planchet parlait de la notion de « Projet », dans la prise en compte



Chapelle avant et après isolation

de l'urbanisme et du patrimoine. On sait déjà s'adapter à cela ; ce sont des choses réalisées au quotidien. L'adaptation ne doit pas devenir une règle, mais une exception. Ce serait dangereux que cela devienne une exception.

Parlons maintenant de la transformation de la ZPPAUP en AVAP : 32 ZPPAUP existent en Franche-Comté, notamment grâce à l'Association des Petites cités de caractère franc-comtoises qui demande à ce que cela soit mis en œuvre dans ces cités. Le Grenelle 2 impose leur transformation en AVAP d'ici juillet 2016. À ce jour, seules 3 AVAP sont approuvées définitivement, et 8 en cours d'élaboration. Si la loi n'est pas transformée, il va y avoir quelques problèmes... Les ZPPAUP sont des outils qui sont globalement bien admis par les élus, il est difficile de les convaincre pour les transformer parce qu'ils n'en voient pas la nécessité. Ils avaient un outil performant et ils se demandent pourquoi repayer, refaire une étude... Dans toutes celles qui sont en cours, de notre côté, nous nous rendons compte qu'il y a un nettoyage nécessaire à faire, un toilettage des règlements, avec des règles plus simples. L'autre élément important est l'indispensable nécessité d'expliquer au public à quoi servent ces règles, et rechercher une meilleure habitabilité du bâti ancien, expliquer comment offrir aussi bien dans du bâti ancien que dans du bâti neuf un logement de qualité.

Ce matin, les intervenants ont rappelé qu'il n'y avait pas d'obligation pour les lieux de culte à être isolés. Nous avons ici un exemple d'une image empruntée à la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF), dans la Loire : c'est une ancienne chapelle qui a dû être réhabilitée pour faire un centre culturel. C'est une grosse catastrophe.

Nous avons vu des choses merveilleuses ce matin, avec des ingénieurs thermiciens qui étudient de façon très fine les bâtis. Ce n'est pas ce à quoi nous sommes confrontés aujourd'hui... Il nous est souvent objecté le fait, que pour le louer, il faut obtenir une certaine performance énergétique, et cela donne des résultats désastreux.

QUARTIERS ANCIENS DURABLES

Questions (propos recueillis)

Bernard DUHEM,
Président de Maisons Paysannes de France :

On a entendu ce matin des choses très positives. La dernière photo m'a ramené à la réalité de la loi de transition énergétique ! Il y a des élus dans la salle, vous connaissez des députés, des sénateurs. Je vous demande que le politique arrête de donner des solutions techniques ! Qu'ils laissent les techniciens travailler, qu'ils donnent des objectifs de performance. Qu'on atteigne le facteur 4 en 2050, très bien ! Le rôle du politique n'est pas de nous dire : « Messieurs, isolez partout, par l'extérieur... » Je regrette. Nous, Maisons Paysannes, sommes opposés à cette disposition, pour la préservation du bâti ancien. Les exposés faits par nos thermiciens nous ont bien montré que si on isole par l'extérieur, avec des matériaux étanches, ces bâtiments ne seraient plus durables. Ces bâtiments vont se détruire dans le temps. On effacera d'un revers de main, d'un revers de loi, des bâtiments qui ont une qualité architecturale, que l'on doit transmettre à nos enfants.

Michel SIMON :

On ne peut que s'associer à votre appel. Nous partageons ce même objectif. Aux parlementaires à faire leur travail, et à le faire comme il faut. D'autres réactions dans la salle ?

Samuel COURGEY,
Chargé de mission « Bâtiment & Environnement »,
ARCANNE :

Je répéterai le début de ce qu'a dit Bernard Duhem. J'ai bu du petit lait. J'ai trouvé intéressant l'ensemble et la logique des interventions les unes par rapport aux autres. Là où je suis en désaccord avec monsieur Duhem, c'est sur la loi de transition énergétique. L'intelligence qu'on a acquise sur ces sujets sensibles a été intégrée dans la loi telle qu'elle sera proposée dans quelques semaines aux parlementaires, et j'en suis heureux.

Dominique MASSON,
Chef du bureau de la protection et de la gestion des espaces, MCC :

Je suis le troisième à boire du petit lait ! Toutes les inter-

ventions de ce matin me comblent de satisfaction sur le chemin parcouru, en peu de temps. Entre l'application aveugle de normes thermiques pour les constructions neuves, et la prise en compte d'un déjà là, qui implique un traitement, non pas normatif, non pas statistique en rendement, mais sensible. La sensibilité est un point extrêmement important. C'est notre apanage, ici, en parlant de patrimoine. Je pense qu'on a un effort d'adaptation de nos textes à cette évolution positive des postures, des attitudes, des pensées, des philosophies d'approches du patrimoine ancien. J'étais, naguère, responsable du bureau des secteurs sauvegardés. Je n'ai eu de cesse, personnellement, de vouloir conférer à nos documents de protection – en particulier des plans de sauvegarde et de mise en valeur – une valeur pré-opérationnelle.

L'origine des secteurs sauvegardés était une volonté d'intervention sur le bâti, pas simplement de protection. C'était dans un tel état de dégradation qu'on n'aurait pas compris qu'on puisse protéger sans faire quoi que ce soit pour l'amélioration, pas seulement de l'amélioration du patrimoine, mais aussi l'amélioration de l'habitabilité et le maintien en place des habitants. Récemment arrivé à l'Inspection, on m'a confié la rédaction d'un guide d'élaboration d'un PSMV. Je compte aborder cette question de la pré-opérationnalité des plans de sauvegarde, en y consacrant un chapitre tout particulier. Je crois que réellement, c'est la plus-value que l'on peut apporter à notre action sur le patrimoine, au regard et au travers de ces documents d'urbanisme.

Catherine BERGEAL,
Architecte et urbaniste générale de l'État :

Après du directeur général de l'Aménagement, du Logement, et de la Nature, ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, je suis en charge d'un réseau d'expertises qui comporte 250 architectes et paysagistes qui sont dans les services de l'État au niveau local. Je me réjouis des progrès énormes qui sont faits, de l'évolution de la réglementation qui semble moins bloquante, par contre je veux témoigner du fossé entre la théorie et la pratique. Il y a des gens avertis, qui connaissent les règles, la complexité du cas par cas qui concerne même le patrimoine des années 70 où le PUCA travaille sur les problèmes de copropriétés dégradées.



Nous apportons des techniciens ; d'où l'importance de regarder chaque bâtiment, son histoire, sa composition... La difficulté croissante concerne la meilleure connaissance collective que nous avons des intuitions confirmées par beaucoup d'études, mais aussi le décalage qu'il y a avec l'application sur le terrain.

Ce réseau d'expertises nous alerte – on voit les bêtises qui sont faites, il suffit de se promener – on est dans des aberrations totales alors qu'on sait... Il est vraiment important qu'on comprenne cette complexité. Quand on se met autour d'une table, on voit que c'est possible... On est ravis de voir des réseaux comme le vôtre qui les relaient. L'expérimentation est faite. Mais la complexité des copropriétés, le bon sens, la logique économique n'est pas entendue par nos concitoyens. Le travail des élus, des sociologues, les démonstrations doivent nous alerter sur la difficulté de passer du savoir à l'action. Il y a là un gros travail pour les maîtrises d'ouvrage, les élus. Je crois que c'est important d'en prendre conscience.

Michel SIMON :

Vous avez mis le doigt sur une réalité. J'ai commencé mon propos sur la difficulté des centres anciens. Ce n'est pas que les centres anciens qui sont difficiles et nous avons toute cette approche. C'est le travail de l'Association dans le cadre des quartiers anciens. À nous de nous y atteler de manière globale.

Jacky CRUCHON,
Consultant urbanisme pour l'ANVPAH & VSSP :

Un premier message juste pour rappeler l'intérêt et l'importance du petit guide pour l'audit du comportement du bâti ancien que l'on vous a présenté. Mon deuxième message : on a besoin d'expérimenter, d'amasser de l'expérience, des travaux. Rejoignez les groupes de travail de l'Association nationale. Travaillons ensemble. N'hésitons pas à échanger et surtout, regroupons-nous, car on se rend compte qu'on est relativement faibles. J'apprécie les messages optimistes sur l'évolution législative. Mais je me souviens que cette même assemblée a voté des choses contraires en octobre dernier. Soyons attentifs et montrons que nos travaux sont efficaces.

PRÉSIDENT DE L'ATELIER :

Patrick Héberlé
Expert investisseur Direction interrégionale
Est, Caisse des Dépôts et Consignations

Quelques mots de conclusion, pour remercier tous les intervenants de cet atelier. **Les interventions étaient de qualité. Je retiens que quartiers anciens et quartiers durables ne sont pas incompatibles. Ces quartiers anciens avaient des qualités de durabilité avant même de se poser la question du développement durable. Les différents intervenants ont montré que des solutions réglementaires existent, qui permettent de traiter sans dénaturer le patrimoine, même s'il faut rester vigilant sur l'évolution en cours des textes applicables. C'est notre devoir à tous de l'être jusqu'à ce que ces derniers soient votés dans les conditions telles qu'elles sont annoncées.**

synthèse

RAPPORTEUR DE L'ATELIER :
Jacky CRUCHON
 Consultant urbanisme et patrimoine

L'atelier était présidé par Patrick Héberlé de la Caisse des Dépôts avec qui l'ANVPAH & VSSP a un partenariat de longue date notamment sur le sujet « bâti ancien et développement durable ». Nous avons commencé par la cible « logement » pour finalement travailler sur les quartiers anciens pas forcément protégés, et le bâti traditionnel. **La cible s'est donc élargie, et nous en sommes satisfaits.** En introduction Michel Simon et Marion Juliot ont présenté **les caractéristiques et spécificités des quartiers anciens qui les positionnent favorablement** sur cette problématique : la proximité des fonctions urbaines, les qualités techniques intrinsèques, les facilités de déplacements, etc. **L'intérêt de cette introduction a été de ne pas positionner le bâti ancien seulement dans une vision de réduction de consommation d'énergie, mais dans une approche plus globale** des politiques des centres historiques avec une dimension environnementale affirmée, qui embrasse les thèmes culture, économie, social, énergie. Il est fondamental avec ce regard élargi d'avoir une compréhension du comportement de chaque immeuble regardé comme un système complexe. Il faut comprendre avant d'agir et non faire l'inverse.

C'est la raison pour laquelle l'ANVPAH & VSSP a publié avec le CEREMA un guide d'audit du comportement du bâti ancien. Il nous permet d'avoir une méthode de travail appropriée et partagée. Michel Simon, premier adjoint à Cahors, a rappelé que ce travail dépasse largement la durée d'un mandat, qu'il s'inscrit dans une politique urbaine longue et qu'il faut éviter des ruptures, toujours préjudiciables dans ces approches. Au niveau juridique, Niousha Rezaï a rappelé les sources réglementaires de tout ce qui va gérer le bâti ancien. La demande d'efficacité énergétique (ne pas dire performance énergétique est volontaire), prend sa source dans les directives européennes transposées en France à travers différents textes : le Grenelle, rappelons-le, exige que le bâti ancien, à l'horizon 2020, ait réduit sa consommation d'énergie de 38 %. Les expériences menées dans des villes du réseau de l'ANVPAH & VSSP prouvent que ce

n'est pas très compliqué à condition que l'on ait recours à une approche pertinente. Les textes qui nous régissent aujourd'hui, dans l'attente de la loi sur la transition énergétique, peuvent se résumer à un arrêté de 2007.

Les textes et cet arrêté ont la particularité d'être précautionneux par rapport au bâti existant. Ce sera donc le propos des autres intervenants : **surtout n'intervenez pas sur ce bâti selon les modalités propres aux bâtiments neufs !** Pour accentuer cette précaution, les textes prévoient que, d'une part, les systèmes constructifs traditionnels n'ont pas nécessité d'être isolés par l'extérieur, et que, d'autre part, les secteurs protégés - au sens très large du terme car cela va du Monument historique au patrimoine UNESCO en passant par les PLU dits « patrimoniaux » - ne sont pas non plus soumis à ces obligations. Nous n'avons pas dit qu'ils n'avaient pas d'objectifs à atteindre. Ils ne sont pas soumis à des obligations « mécaniques » d'isolation et d'intervention pour économiser l'énergie.

Julien Burgholzer du CEREMA a détaillé les particularités de ce bâti ancien, et pourquoi il faut être précautionneux pour le bâti ancien. Il a rappelé l'objectif du facteur 4. Il faut absolument qu'à l'horizon 2050 nous l'ayons atteint. Il a aussi rappelé **qu'il faut distinguer les logements d'avant 1948 et ceux de la période 1948/1975**, période des constructions industrielles. Cette distinction est aussi reprise réglementairement de façon relativement arbitraire car le bâti industriel apparaît dans les années 1920. Cette distinction est fondamentale, **car le bâti traditionnel a des modes constructifs et de fonctionnement qui lui sont propres** : conception bioclimatique, inertie, donc très bon confort d'été (pas de recours aux climatiseurs !), valeur patrimoniale. Ce sont les points forts. Il y a aussi des points faibles : l'humidité, la ventilation naturelle (cheminées, menuiseries non étanches à l'air, bien que cela fasse aussi partie de ses intérêts car cela assure un bon renouvellement d'air). Il a montré que des interventions inadaptées allaient créer des pathologies et un paysage urbain d'une incongruité parfaite. Il ne faut surtout pas avoir que la seule vision de l'isolation par l'extérieur !
 Quels sont les critères à retenir pour intervenir sur ce



bâti ? : Valeur patrimoniale, confort intérieur, pérennité du bâti, coût global, approche globale, action locale. **Nous sommes dans une réflexion nationale globale, mais nous devons la décliner au niveau local.** Prenez en compte les spécificités du patrimoine de votre territoire. Ensuite, Jean-Marc Gary et Jean-Michel Pitoun sont intervenus sur la recherche en performance environnementale sur le bâti existant, avec des retours d'expériences : Bayonne, Bordeaux, Saint-Léonard-de-Noblat. Des situations climatologiquement contrastées mais à résultats identiques. **Jean-Marc Gary nous a dit qu'utiliser des logiciels classiques pour approcher le comportement de ce bâti était une aberration, car cela donne des résultats complètement faussés. Il faut privilégier la simulation thermique dynamique, une approche scientifique très précise qui permet de déterminer les points forts et les points faibles des bâtiments et donc d'agir en conséquence.**

Chaque immeuble sera un cas particulier, et il faudra le prendre en tant que tel. Il peut atteindre des performances environnementales élevées - « environnemental » ne veut pas seulement dire qu'énergétique, sans nécessairement isoler, au sens courant du terme, mais en s'appuyant, en protégeant les qualités patrimoniales et techniques de ce bâti. Avec cette réflexion, on atteint

QUARTIERS ANCIENS DURABLES

des performances élevées, et on fait aussi des économies, non seulement d'énergie mais aussi financières par une juste utilisation de matériaux. **De fait, on évite de faire des dépenses tout à fait inutiles.** Par exemple, si vous intervenez seulement sur trois points : la toiture, les planchers bas, les ventilations naturelles, vous êtes très rapidement à un niveau de performance tout à fait intéressant conforme et même supérieur aux demandes du Grenelle. **Il a aussi montré l'importance des matériaux biosourcés,** qui vont avoir une forte influence sur la capacité de ce bâti à accepter les migrations d'humidité qui sont essentielles dans son comportement et sa durée de vie.

Jean-Michel Pitoun, lui, est un opérateur, un investisseur. Il a apporté un éclairage intéressant, et un discours qui malheureusement pour l'instant est un peu isolé, car novateur, mais qui commence à se répandre. À savoir : **restaurer des logements anciens, avec ce souci de performance environnementale est une nécessité, une évidence, autant pour l'investisseur que pour le gestionnaire.** Si on est capable de produire aujourd'hui, demain, du logement de qualité, avec des comportements de qualité, **nous serons en position favorable face à la concurrence du neuf.** Nous pourrions développer des spécificités de ces logements ce qui permettra d'être sur un segment concurrentiel parfaitement efficace. Nos investissements, à terme, seront durables. Jean-Michel Pitoun a cité un exemple à Bordeaux. Un premier travail a été fait dans une formulation classique (laine de verre, etc.), le résultat a été une prévision de performance énergétique correcte.

Dans un deuxième temps, il a demandé à Jean-Marc Gary d'étudier l'immeuble. Ce dernier a repris l'étude et a amélioré notamment le comportement d'été et utilisé des matériaux compatibles. Résultat : on est sûr d'avoir une amélioration de la performance de ce bâti avec une dépense financière supplémentaire relativement faible. Au bilan, on est bon au niveau thermique, environnemental et économique.

Nous avons eu un autre exemple, celui d'une volonté politique représentée par Jean-Dominique Durand, adjoint au maire de Lyon, et Philippe Lamy de la direction de l'aménagement urbain. Lyon est parti du constat qu'il y a un fort patrimoine protégé, classé, mais aussi un

patrimoine vernaculaire dans les quartiers historiques, qui est dans de nombreuses copropriétés et qu'il « subit » des interventions très différenciées, chaque copropriétaire faisant les travaux comme il le souhaite. De ce fait, les immeubles ont des comportements très hétérogènes, contrairement à des mono propriétés. **Le projet ambitieux d'accompagner les copropriétés dans l'évolution des bâtiments, avec une volonté patrimoniale et environnementale efficace.** Ils nous ont présenté des études sur différents bâtiments du XVIII^e et du XIX^e siècles. Elles permettent de proposer des plans d'amélioration thermique, avec en préalable une étude patrimoniale menée par un architecte. **Ensuite, il y a un travail partagé entre la collectivité, le syndic de copropriété et l'architecte, pour déterminer les priorités, les objectifs. Le programme de travaux alors validé est accompagné par des subventions municipales.**

La dernière présentation, très visuelle, de Pascal Mignerey a porté entre autres, sur une « restauration » (le mot approprié serait plutôt « défiguration »), supposée « aux normes, conforme » d'une ancienne église dont les résultats montrent bien les errements possibles quand la réflexion et l'intelligence du projet sont absentes.

L'avenir est radieux, si vous souhaitez faire du développement durable avec l'ANVPAH & VSSP qui poursuivra, dès le 30 juin à Paris ses réunions du groupe de travail « Quartiers anciens, Quartiers durables ».



LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE



Le développement de projets numériques pour la valorisation du patrimoine et pour la démocratie participative est au cœur des préoccupations des collectivités. Quels usages pour quel public ? Comment s'engager dans une démarche innovante de médiation impliquant divers acteurs ? Quels apports et limites ?

PRÉSIDENT

Fabien ROBERT

Maire-Adjoint de Bordeaux en charge de la culture et du patrimoine

ANIMATEUR

Jean-François ESCAPIL-INCHAUSPE

Responsable développement Grand Sud-Ouest, EDF

INTERVENANTS

Laure DIGONNET

Directrice du pôle développement Grand Est, Les Petits Débrouillards

Juliette BOUCHOT

Maire-Adjointe à la culture de Bar-le-Duc

David JURIE

Animateur de l'architecture et du patrimoine, Bordeaux

Anne PASQUET

Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Autun

Pierre CROIZET

Directeur de GMT ÉDITIONS

Anne-Sophie MAGGIORI

Chargée de mission communication et usages numériques à l'ANVPAH & VSSP

SYNTHÈSE

Jean-François SIBERS

Chef du service des collections, de l'information et de la communication, DRAC Aquitaine

PRÉSIDENT :

Fabien ROBERT

Maire-Adjoint de Bordeaux en charge de la culture et du patrimoine



Bordeaux est une ville de patrimoine, bâti au XVIII^e siècle. Une grande partie du périmètre de la ville est classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et Bordeaux a reçu en 2009 le label Ville d'art et d'histoire. Bordeaux qui, après Paris, a le plus de Monuments inscrits ou classés, notamment la très belle façade des quais du XVIII^e siècle composée d'une série d'immeubles. C'est l'un d'entre eux qui accueille notre CIAP dont nous vous parlerons dans le cadre de cette table-ronde pour évoquer les outils numériques que nous avons retenus. Bordeaux dispose du plus grand secteur sauvegardé de France en superficie, aujourd'hui en pleine révision. La ville intègre également une labellisation au titre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) nommé projet urbain « Bordeaux [Re]-Centres » pour le rendre plus compréhensible et lisible avec toute une série d'outils, notamment une OPAH menée par une société publique InCité. À Bordeaux, il existe un lien très fort entre le tourisme et le patrimoine. Bordeaux étant une ville très touristique, de plus en plus, notamment par les croisières fluviales, nous avons décidé de faire du patrimoine un levier de développement. Sur la question du patrimoine, et du lien avec le numérique, nous allons voir qu'à tous les échelons, à tous les niveaux des politiques de valorisation du patri-

moine – qu'il s'agisse de la préservation, des recherches scientifiques, et de l'attractivité touristique, de la valorisation, de la sensibilisation, du volet économique des politiques patrimoniales – le numérique est présent, et qu'il peut être utilisé à tous les niveaux, politique, public, patrimonial. Nous verrons que face à la richesse des potentiels, richesse dans laquelle on peut se perdre, face à l'évolution des technologies, face aux nombre d'outils, il est prioritaire ou primordial de fixer des finalités, de définir des cibles pour pouvoir mener une politique numérique efficace. Le coût de cette politique n'est pas neutre et ce, d'autant plus que l'évolution des technologies peut provoquer une obsolescence rapide des outils. Il est donc nécessaire de former les personnels mais cela décourage les collectivités qui veulent lier patrimoine et numérique.

ANIMATEUR :

Jean-François ESCAPIL-INCHAUSPE

Responsable développement Grand Sud-Ouest, EDF



Merci monsieur Robert, vous avez parfaitement posé les enjeux du débat. Je travaille à EDF à la division de la production hydraulique dont le siège est à Bordeaux, depuis peu avant d'avoir été à Bayonne. EDF production hydraulique est partenaire de l'ANVPAH & VSSP depuis ►

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

trois ans et partenaire de ce congrès dans le cadre des 30 ans du label Ville et Pays d'art et d'histoire. Je souhaite vous présenter les actes issus d'un colloque organisé par EDF avec l'Association nationale en juin 2014 sur l'utilisation des nouvelles technologies au service de la médiation du patrimoine.



Ce colloque avait pour but de porter une réflexion et de questionner la place donnée aux nouvelles technologies et aux outils numériques, développés dans le cadre de l'interprétation et de la médiation du patrimoine culturel. Au cours des dernières années, les outils numériques se sont développés et diversifiés : musées virtuels, applications mobiles, réalisations en 3D, données libres à partager, plates-formes de financement, etc. Les initiatives sont toujours plus nombreuses et encouragées concrètement par la société et les institutions publiques. L'objectif de cette journée a été d'accompagner les Villes

et les Pays d'art et d'histoire dans l'intégration des nouvelles technologies tout en partageant les expériences réussies au sein de leur territoire. Ces actes sont disponibles en version papier et numérique.

Monsieur le président a déjà posé les enjeux du débat sur toutes les opportunités que peut présenter le numérique. Il y a aussi une opportunité citoyenne, possible grâce à ces outils de développement numérique. C'est l'objet des premières interventions, notamment celle de Laure Digonnet, directrice du Pôle Développement Grand-Est, *Les Petits Débrouillards*, qui va faire une présentation sur le partage des savoirs.

Laure DIGONNET
Directrice du Pôle Développement Grand-Est,
Les Petits Débrouillards

Selon les chiffres d'un rapport sorti en 2013 du Conseil national du numérique, « Citoyens d'une société numérique » : 80 % de la population française est connectée et équipée. Une autre enquête « Les Français et le nouveau monde numérique », impulsée par l'INRIA en 2011, réalisée par TNS SOFRES¹, donne les chiffres suivants : au moins 54 % de ces 80 % connectés et équipés en informatique sont très actifs et appelés dans cette enquête, « les grands explorateurs », une population qui a entre 24-34 ans, voire un peu moins ; « les baroudeurs pragmatiques » ont moins de 25 ans ; puis les 35-49 ans - foyer avec enfants - qui eux se déclinent en « apprentis voyageurs » sont des gens qui sont un peu plus sur la réserve et qui vont utiliser les nouvelles technologies sans être des précurseurs. Une seconde partie de ces 35-49 ans - plus en retrait, vont l'utiliser de façon un peu moins active. Deux autres tranches qui représentent entre 15 et 20 % chacune, « les Révoltés du numérique » et les « bienheureux sédentaires », sont les 60-65 ans et plus, qui ne l'utilisent quasiment pas et ne sont pas équipés. Ces chiffres sont très généraux et mériteraient d'être précisés, mais ils me paraissent intéressants pour

¹ Enquête « Les Français et le nouveau monde numérique » - Août 2011 - Inria, TNS Sofres. Rapport « Citoyens d'une société numérique » - Octobre 2013 - Conseil National du Numérique.

poser le cadre de ce débat sur les enjeux du numérique. Cette même enquête réalisée par l'INRIA-TNS SOFRES démontre que les personnes qui vont l'utiliser trouvent que les sciences et technologies sont particulièrement utiles dans plusieurs domaines : la médecine, la communication, les sciences et l'industrie, avec une utilité reconvenue dans les domaines du commerce, de l'enseignement, des transports, de l'architecture et de l'urbanisme. Ensuite sont cités, avec une utilité indéniable mais moins décisive, les loisirs, la culture et des avis mitigés pour l'art (pour les items qui nous concernent ici).

Nous ne sommes donc plus dans un problème d'outils ou d'accessibilité mais dans un problème de sens et d'appropriation. Comment accompagne-t-on les citoyens à l'utilisation de ces outils ?



Les Petits Débrouillards est le 1^{er} réseau de culture scientifique et technique en France. Nous sommes présents sur l'ensemble du territoire métropolitain, sur quelques territoires d'outre-mer et dans une quinzaine de pays à travers le monde. Nous sommes des associations d'éducation populaire et de culture scientifique et technique. Notre devise est : « Aux sciences citoyens ! » parce que l'on considère que l'avenir du monde est intimement lié aux sciences. Pour comprendre et agir sur ce monde, il faut comprendre les sciences, leurs enjeux, leurs défis pour le XXI^e siècle et comprendre leurs limites. L'un de nos anciens présidents disait : « C'est en « scientifiant »

qu'on devient scientifique. » En faisant des expériences, en utilisant la démarche scientifique, particulièrement la démarche expérimentale, chacun peut comprendre le monde qui nous entoure et peut se positionner, avoir un avis personnel pour agir en tant que citoyen actif. C'est un réseau qui se compose de 19 associations régionales, 58 antennes et relais locaux sur le territoire, 200 salariés permanents qui travaillent et qui coordonnent les activités, 80 volontaires, 2 000 animateurs et bénévoles et une multitude de partenaires (associations, collectivités locales, ONG, partenaires internationaux). Nous avons créé 6 sites collaboratifs depuis quelques années.

Le réseau *Les Petits Débrouillards* s'est engagé sur la thématique du numérique il y a une dizaine d'années. Nous avons commencé par nous questionner sur l'outil en restant sur quelque chose de très simple et de très pragmatique. Nous avons démonté un ordinateur pour voir comment il fonctionnait puis nous avons expliqué le binaire, la technique de compression, le MP3... Nous étions sur des choses très tangibles. De plus en plus, au fil des animations, nous nous sommes aperçus que nous avions beaucoup de questions sur le rôle des réseaux sociaux, et sur l'impact sur la société. Nous nous sommes retrouvés face à des jeunes, qui en atelier nous disaient que sur Wikipédia, la réponse était différente de nos réponses. Il a fallu aussi retravailler notre médiation dans nos activités, en prenant en compte ce côté numérique, et son accessibilité.

Nous avons commencé avec un premier site. Toute cette masse d'animations que nous faisons au quotidien dans les ateliers périscolaires, scolaires, dans les activités de loisirs, pourquoi ne pas les partager ? Nous nous sommes dit que nous pouvions faire comme Wikipédia : un Wikidébrouillard (www.wikidebrouillard.org), dans lequel nous pouvions recenser toutes les expériences. Nous avons demandé aux participants, à nos animateurs, à nos partenaires de contribuer à ce projet. **Wikidébrouillard est né à l'initiative des Petits Débrouillards Bretagne et le site comprend aujourd'hui près de 600 expériences et déroulés pédagogiques. C'est une contribution libre car tout le monde peut participer, y compris les jeunes qui sont dans nos activités, qui vont valoriser leurs découvertes et leurs expériences.**

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

C'est à peu près 40 000 pages vues. Wikidébrouillard commence à partager ce savoir.

En 2010, année internationale de la Biodiversité, pour explorer la biodiversité, proche de nous, nous avons créé un autre site basé sur le site www.geodiversite.net, créé par des géologues pour valoriser le patrimoine géologique. En se basant sur ce site qui est libre ; nous avons créé les www.lestaxinomes.org, un inventaire géolocalisé de la biodiversité, pour permettre à chacun d'être producteur de savoir, de partager et de valoriser le patrimoine naturel. *Les Taxinomes* compte aujourd'hui près de 200 contributeurs. Ce sont des petites communautés où chacun va apporter ce qu'il est en capacité d'apporter. Au-delà de la valorisation du patrimoine et de la géolocalisation du patrimoine naturel, nous sommes aussi sur une construction du savoir. Nous proposons de travailler sur la taxinomie, donc de référencer les espèces de manière scientifique.



Dans la même dynamique, dans le Sud-Ouest de la France, deux autres sites ont été créés en restant sur la même base que *Les Taxinomes*. Pour les connaisseurs, nous sommes sur du spip to spip en architecture : www.trektic.org. Ici, c'est de la balade patrimoniale, géolocalisée, également baladodiffusée. On peut se promener avec des systèmes de QR codes qui renvoient vers des vidéos, interviews... Tout est envisageable. Ce sont les utilisateurs qui produisent du savoir et une valorisation (patrimoine culturel).

www.lesexpertsduquotidien.org : même dynamique, nous sommes sur la valorisation du patrimoine immatériel avec les savoir-faire et les outils des personnes qui font un territoire. *Les Petits Débrouillards Aquitaine* développent ce projet récemment. Ce sont des outils qui nous permettent de travailler avec nos publics sur des patrimoines immatériels et leur environnement proche. Le dernier site que nous avons développé fait partie d'un projet beaucoup plus vaste : www.lesciencestour.org. C'est un projet développé dans le cadre des Investissements d'avenir, avec France Télévision, C'est pas Sorcier, des grands laboratoires de recherche (Inserm, IFRISS, CNAM, etc.). Cette plateforme a pour objectif, dans un premier temps, de valoriser les projets à caractère scientifique et technique. Nous sommes passés de systèmes de blog à des communautés de personnes qui font de la culture scientifique et technique, avec pour objectifs, à moyen et long terme de travailler sur des échanges matériels et permettre sur un même territoire de pouvoir accompagner des jeunes sur le développement de leurs projets.

Nos axes vont aujourd'hui plus loin avec les données : production de données, comment sont-elles construites, doivent-elles être libres ou pas... Comment se servir de cette matière ?

Avec le numérique, nous sommes dans une démarche expérimentale. Cela avance et cela avance très vite. Il faut se dire que ce sont des outils au service du sens et du plaisir que l'on va avoir à partager ensemble. Il faut se demander ce que l'on veut en faire, comment on veut le partager avec nos concitoyens. Qu'est-ce que l'on veut donner, qu'est-ce que l'on veut voir, qu'est-ce que l'on veut montrer à voir.



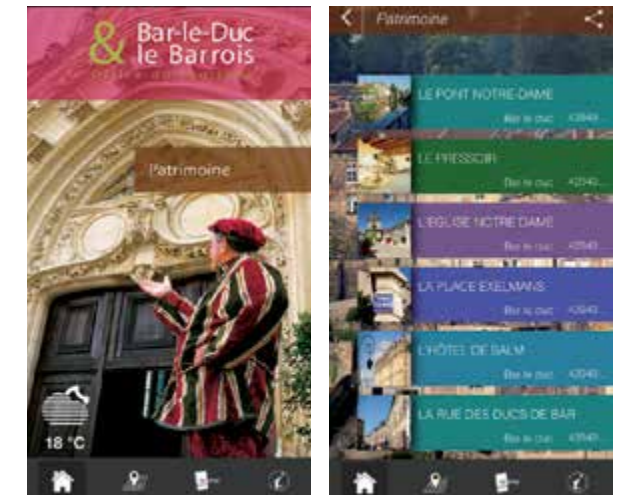
Juliette BOUCHOT
Maire-Adjointe de Bar-Le-Duc,
en charge de la Culture, du Patrimoine
et du festival RenaissanceS



La Ville de Bar-le-Duc a été labélisée Ville d'art et d'histoire en 2003. Cette cité ducale possède un riche patrimoine issu de la Renaissance, situé sur le quartier dit de la Ville-Haute, secteur sauvegardé en 1975. La promotion de cette richesse architecturale est faite grâce au festival annuel appelé « RenaissanceS ».

Bar-le-Duc possède également un patrimoine du bâti ancien, souvent réhabilité pour abriter des institutions culturelles : le Château des ducs de Bar est l'actuel Musée du Barrois, la Château de Marbeumont, du XIX^e siècle devenu la Médiathèque, et un projet reste encore à déterminer, l'ancien collège Gilles de Trèves. Voici donc quelques exemples du patrimoine de la ville de Bar-le-Duc, sans compter les quatre églises et autre patrimoine industriel et immatériel.

La municipalité s'interroge actuellement sur la protection et la mise en valeur ce patrimoine, afin qu'il devienne un réel atout économique et touristique, et au XXI^e siècle, époque où les nouvelles technologies occupent une place de plus en plus grande, comment les utiliser afin de promouvoir le patrimoine, sensibiliser et impliquer les habitants sur ces richesses.



Depuis 2014, l'Office du Tourisme de l'Agglomération Meuse Grand Sud a mis en ligne une application pour smartphone, téléchargeable gratuitement. Celle-ci s'adresse avant tout aux touristes, mais aussi aux habitants. Ce logiciel présente les différents aspects du patrimoine de la ville, soit par thématiques, soit par parcours touristiques, voire même grâce à la localisation géographique de l'utilisateur.

La Médiathèque et le Musée Barrois possèdent depuis cette année leur propre page Facebook, permettant d'interagir avec les usagers et de présenter les actualités de ces deux pôles culturels. Par exemple, le musée lors de la préparation d'une exposition sur le patrimoine industriel de la ville, les Brasseries, a fait un appel aux citoyens possédant des archives ou autres documents pouvant contribuer à enrichir nos connaissances de l'histoire de ce bâtiment, et celle des ouvriers.

Quant à la ville de Bar-le-Duc, on peut dire qu'une attention particulière a été portée à l'alimentation de la page Facebook, afin de présenter les différentes actualités, dans les divers domaines, mais aussi au niveau patrimoine.

C'est une réelle démarche de démocratie participative que souhaitent mener les élus sur la ville, qui sera, par la suite étendue à la communauté d'agglomération.

L'Agenda 21 est un outil qui permet de développer les nouvelles technologies et la participation citoyenne. ►

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Lancé l'an dernier, ce projet de territoire permet à la commune d'intégrer les futurs projets dans une réflexion et un engagement pour le développement durable, non uniquement à l'échelle de l'environnement, mais dans tous les domaines, dont la culture et le patrimoine. La mise en place de cet outil nécessite trois phases : le diagnostic, la définition stratégique, puis les actions à mettre en œuvre.

Ainsi, pour la Ville de Bar-le-Duc, nous en sommes encore dans la phase de diagnostic. Celui-ci sera terminé pour mai 2015, moment où nous passerons à la phase 2. Par cette démarche d'Agenda 21, la ville affirme sa volonté de prise en considération de la participation citoyenne.

La municipalité a choisi d'informer les habitants via le journal d'information de la ville, le Bar Info, existant en version papier et en version numérique, téléchargeable sur le site Internet de la ville. Ce document présente les points d'action autour de l'Agenda 21, en particulier le temps de concertation avec la population dans les différentes phases du projet, puis une validation qui sera collective. La Ville de Bar-le-Duc est donc, comme je le disais tout à l'heure, dans la première phase du projet. Les ateliers de concertation se sont déroulés dans les différents quartiers de la ville. Ces ateliers se présentent sous forme de tables-rondes thématiques (éducation, cadre de vie, vie sociale, développement économique, etc.), où chacun est amené à apporter son avis. Un rapporteur à chaque table présente ensuite les conclusions de chaque thématique. L'animation de ces temps de concertation se fait grâce aux conseillères Aequilibrium. Le patrimoine, élément qui nous concerne aujourd'hui, est abordé dans la thématique « Cadre de vie ». Les premières conclusions apportées par les concertations présentent plusieurs points de la vie à Bar-le-Duc :

- Le patrimoine naturel est un atout important, il participe au confort de vie et au bien-être à Bar-le-Duc, ville d'entre-deux – entre campagne et ville.

- Le patrimoine de la Renaissance doit être protégé, et la ville doit poursuivre sa restauration, en lien avec les habitants-propriétaires de maisons situées en secteur sauvegardé.

On constate donc que la population de Bar-le-Duc a conscience de son patrimoine, ainsi que de sa richesse et du fait qu'il participe pleinement à la qualité du cadre de vie mais aussi à l'identité du territoire.

Dans une perspective de participation citoyenne au sens large, la municipalité a organisé un concours de dessin afin d'imaginer le logo officiel de l'Agenda 21 de la ville de Bar-le-Duc. Ce concours s'adressait à toutes les écoles de la ville. À la suite de ce concours, la ville a organisé une exposition des dessins, ainsi qu'un livret les regroupant. Il est également prévu de les inclure sur le futur site Internet de la ville.



Concours pour le logo de l'Agenda 21 de Bar-Le-Duc

Voici donc le dessin du gagnant du concours. Celui-ci représente schématiquement des symboles de la ville : le cours d'eau l'Ornain, les habitants, l'emblème de la ville (deux barbeaux et la couronne ducale), les espaces verts et un édifice en son centre. Ce monument est la tour de l'horloge, située sur la Ville-Haute, vestige des anciens remparts de l'époque médiévale. Le dessin sélectionné a été confié à un graphiste en charge de l'adapter en version numérique et d'en faire un logo officiel. Ce concours a pour but de sensibiliser les jeunes générations aux questions du patrimoine.

Le prochain outil informatique à destination des habitants, pour la médiation dans un premier temps et la participation citoyenne dans un second temps, sera le futur site Internet de la Ville. Actuellement en conception, vous comprendrez donc que je ne peux pas en dire plus. Toutefois, je peux vous dire que l'accent sera là encore mis sur l'interactivité, de façon à ce que les Barois mais aussi les touristes attirés par la ville puissent avoir leur mot à dire.

En conclusion, grâce à ce nouveau déploiement numérique, applications smartphone, réseaux sociaux, sites Internet, ainsi que par la mise en place d'un Agenda 21 local, la Ville de Bar-le-Duc se dote d'outils au service des citoyens, de manière ce que ceux-ci puissent être directement impliqués au cœur des projets et des animations de leur ville. C'est donc une véritable volonté de la municipalité actuelle, dont ces mêmes projets seront, par la suite, développés à l'échelle de l'Agglomération Meuse Grand Sud. Le patrimoine, qu'il soit naturel ou architectural, est ancré dans les esprits des citoyens, comme richesse identitaire du territoire, le logo de l'Agenda 21 l'illustre parfaitement. De plus, les réseaux sociaux permettent une véritable interaction, certes timide, mais bien présente, de la participation citoyenne au service de ce même patrimoine. Le futur site Internet participera à ces actions de cette participation et de médiation. La Ville de Bar-le-Duc a des visées de démocratie participative sur son patrimoine et sur sa culture. Les nouvelles technologies en font partie, comme des applications 3D pour le futur CIAP de la ville qui aura sa place dans un Monument historique.

David JURIE
Animateur de l'architecture et du patrimoine,
Bordeaux

« **Rappelez-vous que ce n'est pas un hasard si l'informatique et la théorie du chaos se sont développés simultanément** » : cette citation « geek » servira d'introduction à mon propos. À travers diverses expériences,



et afin d'alimenter le débat, je souhaiterais apporter une note un peu discordante, mais pour le moins sympathique, sur le monde idyllique du numérique. Je voudrais également remercier Xavier Villebrun à propos de son intervention sur les animateurs du patrimoine et les missions qui leur sont demandées. À son intervention, j'ajouterais un élément supplémentaire : on nous demande également d'être des « geeks ». Or, nous ne sommes pas du tout formés au numérique et nous devons généralement l'apprendre sur le terrain.

Du développeur informatique ou du médiateur, ce n'est pas forcément le second qui prend contact avec le premier, ce qui serait assez logique. Le scénario qui consiste à avoir un propos, scientifique ou autre, et à chercher un outil pour en assurer la médiation, ne s'applique pas forcément ici. On constate généralement que ce sont les développeurs qui nous sollicitent. **Nous répondons le plus souvent à des demandes de développeurs qui sont à l'origine de nouvelles technologies. Assez naturellement, ces développeurs se tournent vers des contenus patrimoniaux, qui constituent une matière première extrêmement intéressante et populaire.** Selon cette logique, ce sont les contenus qui servent à mettre en valeur l'écrin, et non l'inverse. Il y a là un paradoxe intéressant. Nous en reparlerons tout à l'heure avec Pierre Croizet au sujet de l'application OhAhCheck! Nous sommes souvent sollicités et nous répondons généralement de manière positive car ces expériences constituent

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

un moyen intéressant, et pas seulement financièrement, de mettre en avant les patrimoines sur lesquels nous travaillons. Encore faut-il en avoir le temps ? La compilation de contenus pour un développement numérique reste extrêmement chronophage... les développeurs ne s'y sont pas trompés !

Par ailleurs, les Villes et Pays d'art et d'histoire sont un peu des laboratoires d'expériences. On le vit ainsi à Bordeaux, et c'est une très bonne chose. Ces laboratoires d'expériences et ces nouvelles technologies nous permettent d'avancer dans nos métiers et dans nos pratiques. La version 1.0, à Bordeaux (c'est la terminologie pour un logiciel qui n'est pas encore au point !) part de la matière première existante, c'est-à-dire des publications réalisées par la direction de la culture et celle de l'aménagement, comme les « Carnets d'une ville en Héritage » et les différents parcours réalisés dans le cadre de la médiation patrimoniale. Ce sont des médiums papier, au départ, que nous avons transformés sous forme de QR codes, il y a trois ans. Cela a été mis en place notamment au moment des journées européennes du patrimoine, ou au cours d'autres événements. On les a aussi installés sur des plaques signalétiques en ville. Le bilan est assez mitigé. Il est facile de connaître le nombre de connexions sur une année et le résultat a été particulièrement décevant par rapport au temps passé à rassembler les contenus. Un chiffre est révélateur à lui seul : alors que les journées européennes du patrimoine à Bordeaux rassemblent en moyenne 130 000 visiteurs chaque année, nous avons eu 93 connexions sur deux jours (pour un travail assez conséquent en amont). Le ratio entre le temps passé et le nombre de connexions est intéressant à noter. (Je suis preneur d'expériences positives avec des QR codes). Nous sommes rapidement passés à d'autres types de médiation avec le numérique, comme la médiation jeune public.

Ainsi, le projet Archimérique-Monumérique conduit en 2011-2012, avec le soutien de la Région Aquitaine, a pour base la numérisation de fonds d'archives (Archives municipales, musées, etc.), de fonds patrimoniaux, ou de fonds, dans ce cas-là, issus de directions de l'Urbanisme. Nous avons travaillé avec plusieurs classes de

lycée sur le thème « Comment habiter une ville inscrite au patrimoine mondial ? » Une série d'ateliers ont été développés autour de ces thèmes, et surtout une production numérique. Dans le cadre de ces ateliers, nous avons sollicité un intervenant numérique. La production a été réalisée par les élèves. Elle est d'assez bonne qualité, et en ligne. On y retrouve un certain nombre de questions qu'on se pose, comme celles évoquées hier et aujourd'hui, des éléments de débats filmés, des interviews. Présenté sous la forme d'un blog, le résultat est relativement simple et assez efficace. Avec une autre classe, du lycée Grand Lebrun, la production numérique fut totalement différente. Elle prit la forme d'un petit film avec une numérisation d'échoppes. Les résultats de ces ateliers sont consultables sur le site web Archimérique-Monumérique. Ce fut une première expérience, somme toute assez lourde à développer. Globalement, ces ateliers prennent un temps plus long à réaliser que des ateliers classiques auxquels nous sommes habitués. L'intervention du professionnel du numérique, par ailleurs, représente une grande partie du temps passé en atelier. Nous avons, dès lors, décidé de simplifier cette forme-là, et de l'adapter à un type de public qui était pour nous prioritaire : les élèves des écoles primaires. Avec le soutien de la DRAC Aquitaine, notamment, nous avons mis en place des ateliers avec les Archives municipales, « Bordeaux cas d'École », avec à la clé la numérisation d'un fonds existant puis l'exploitation de ce fonds par les élèves. Dans ce cas de figure, l'intérêt premier du numérique est de donner l'accès à un fonds d'archives qui, la plupart du temps, reste difficilement accessible. À travers le numérique, l'exercice devient plus simple et très intéressant. On peut travailler sur l'image, sur une analyse plus fine de l'objet. Nous avons ainsi travaillé sur le fonds d'un architecte, Cyprien Aldred-Duprat, très actif à Bordeaux dans les années 1920 et souvent qualifié d'architecte utopiste. La plupart de ses projets n'ont pas été réalisés. Ce qui est intéressant, c'est la qualité des dessins, aussi nous sommes partis du support et nous avons travaillé dessus. La démarche est inversée : nous sommes partis du support. Ce n'est pas le développeur qui est venu vers nous, mais nous qui sommes allés vers le développeur. Cela permet aux plus jeunes de rentrer dans l'image. Grâce à l'outil numérique, elle devient

plus facile à interpréter et à lire, ce qui n'est pas le cas de tous les dessins d'architectes.

Version 3.0 : forts de toutes ces expériences, nous avons ouvert le centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP) en février 2014. Depuis son ouverture et en l'espace d'une année, le CIAP a reçu plus de 70 000 visiteurs, dont 1 200 pour la Nuit des musées, 2 000 pour les Journées européennes du patrimoine, et près de 4 000 élèves. Les nouvelles technologies avaient une part importante dans le cahier des charges du CIAP, tout en précisant que ces dernières ne devaient pas isoler le visiteur. Parmi les espaces du CIAP, la fabrique urbaine - espace utilisé notamment avec le jeune public - est issue d'une collaboration scientifique avec des chercheurs de l'Institut Ausonius de l'Université de Bordeaux. Nous utilisons cet outil pour traduire du contenu scientifique particulièrement complexe concernant l'histoire du développement urbain à Bordeaux et l'évolution de la topographie historique de la ville. Autre espace, autre dispositif, l'installation d'une table tactile permet de donner aux visiteurs la possibilité de s'immerger dans la documentation historique et d'avoir le plaisir que nous avons, professionnels du patrimoine, à les manipuler. Ce dispositif est généralement très apprécié du public. Cela nous permet de mettre en avant l'intégralité des collections municipales (des documents qui viennent des archives, de la bibliothèque, d'un musée ou d'autres services). Nous montrons à la fois des vues anciennes et récentes du territoire, avec une interface qui permet de sélectionner un quartier, un type de vue... Le dispositif est simple et facile à développer (Muséotouch). Cette table est également un outil participatif. On peut y dématérialiser des collections privées pour les rendre accessibles à tous. À terme, les habitants pourront verser de la documentation sur la table. Ce travail a démarré avec un collectionneur du quartier de La Bastide, par exemple. Dans ce cas de figure, le numérique permet de mettre en place un outil participatif intéressant qui permet d'associer les habitants à la médiation sur l'évolution des quartiers. Une seconde expérience est en cours avec le conseil municipal des enfants, qui a travaillé avec ce collectionneur, et a versé une partie de ses collections sur la table tactile du CIAP.



Les dispositifs numériques du CIAP - Bordeaux Patrimoine Mondial

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE



Enfin, je terminerai avec deux autres expériences : « Bordeaux en chantiers » et « Bordeaux, passé augmenté ». Dans le premier cas, nous sommes partis du besoin d'informer les habitants sur les chantiers patrimoniaux à Bordeaux. Nous avons donc créé et fait réaliser une application spécifique qu'on ne trouve qu'au CIAP. Cette application permet de naviguer sur une carte de Bordeaux et d'avoir accès aux chantiers en cours, à venir, ou bien aux chantiers passés. Ces chantiers concernent le recensement du paysage architectural et urbain, les fouilles archéologiques, la restauration des Monuments historiques, etc. **La production des contenus, dans ce cas précis, prend un temps extrêmement important. Malheureusement, cette réflexion est valable pour de nombreux projets numériques. Il faut absolument tenir compte du temps nécessaire à la production des contenus, bien en**

amont du projet. Le numérique permet certainement de traiter un nombre incalculable de données... mais il faut pouvoir produire ces mêmes données.

Enfin, si vous venez à Bordeaux entre mai et septembre, vous verrez sur la façade du CIAP, place de la Bourse, une exposition intitulée « Bordeaux, passé augmenté ». Le scénario est quasiment identique aux précédents : un développeur a sollicité notre élu à la culture, Fabien Robert, pour lui proposer un outil permettant de visionner des images issues des fonds patrimoniaux de la Ville en 3D. Au fil des rencontres, nous avons finalement mis en place une véritable exposition avec le développeur, avec pour thème « Permanence et mutations des espaces publics ». On peut admirer ces images sur les vitres du CIAP avec une tablette ou un smartphone, en 3D, avec un discours qui présente l'évolution de ces espaces.

Je terminerai, enfin, sur une note d'humour en forme de lancement pour le débat à venir, en citant Herbert Marshall McLuhan, chercheur canadien qui a beaucoup travaillé sur l'histoire de l'informatique : « Grâce à l'ordinateur, on peut faire plus rapidement des choses qu'on n'aurait pas eu besoin de faire sans ordinateur »...

Jean-François ESCAPIL-INCHAUSPE

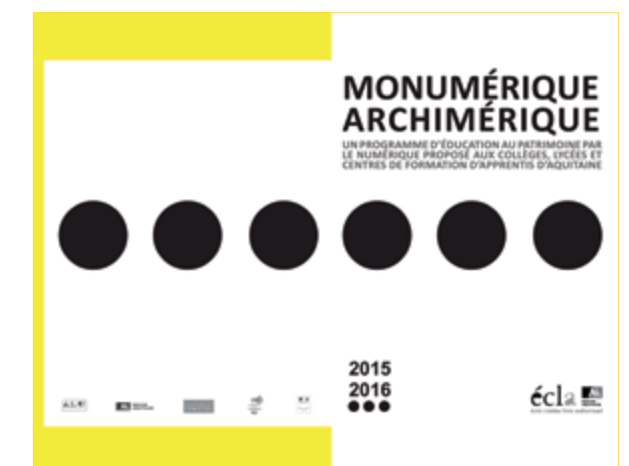
Vous avez le souci et la volonté d'utiliser le numérique pour rapprocher, humaniser les relations et créer dans votre projet des initiatives très intéressantes. C'est louable d'avoir cette approche des nouvelles technologies. Je pensais, en vous écoutant, que le mot « écran » a une double signification. L'écran permet de projeter, de lire, et c'est aussi quelque chose qui masque, qui sépare. Il y a plusieurs façons d'appréhender le numérique. La vôtre est promise à un bel avenir. Quand on voit les chiffres du QR code, on découvre que c'est plutôt vers une autre forme du numérique qu'il faut aller.

Jean-François SIBERS Chef du service des collections, de l'information et de la communication, DRAC Aquitaine

Les travaux que vous a décrits David Jurie sont accompagnés par la DRAC depuis le début. Nous avons, avec le Conseil régional et les grandes villes du département d'Aquitaine, un programme commun sur le traitement du patrimoine par le numérique et sa réutilisation dans l'espace public. Ce travail a commencé en 2000. Pendant une dizaine d'années, nous avons fourni du contenu, traité les ressources patrimoniales à l'échelle de la Région, en mains publiques et privées, et trouvé les systèmes de mise à disposition du public qui permettent à tous d'y accéder commodément et gratuitement. C'est long : 10-12 ans, à l'échelle d'une région pour travailler aussi bien sur les fonds des bibliothèques, des archives, des musées, et même des collections de l'État. Nous sommes, en particulier les Monuments historiques, les seuls à avoir l'historique des travaux sur les édifices par exemple, lorsque nous étions en tout cas maître d'ouvrage. Nous avons 10-12 ans de travaux bénédictins, que personne ne voit, avec deux parties. Une partie sur le traitement des ressources et une plus technique sur l'opérabilité. Sur la possibilité de mêler ces ressources pour que tout le monde puisse les voir avec des approches thématiques ou chronologiques. La deuxième partie est celle que vous avez vue aujourd'hui. Nous considérons que nous sommes en phase d'expérimentation sur les usages et les rapports au public. C'est la trame du contrat de plan que nous signons cette année, à nouveau avec le conseil régional 2015-2020, uniquement porté sur les services aux usagers. Deux approches : une approche que j'appellerai « éditoriale ». Comment fait-on pour que les fonds parlent au public ? Que ce soit sous la forme d'expositions virtuelles, ou toute autre forme éditoriale. La ressource ne fait pas sens mais représente un gisement qu'il faut travailler pour lui donner un habillage éditorial. Cet habillage éditorial est fait en fonction d'un public. C'est un travail intellectuel supplémentaire par rapport au travail sur la ressource que nous avons fait jusqu'à présent.

C'est le premier volet : « Les collections ».

Le deuxième volet est davantage branché sur l'approche technologique, pour faire le chemin entre une ressource et un public, mieux, entre un public et une ressource. Il faut prévoir les outils techniques qui le permettent. Le chemin, l'interface, le logiciel, l'application, etc. qui permettent une utilisation fluide par rapport à un usage déterminé. Dans ces deux approches que nous avons, sur les 5 ans à venir, nous avançons en termes d'expérimentation. Avec le label Villes et Pays d'art et d'histoire, nous considérons que nous sommes dans un chantier de recherche/actions. Tout ce que l'on vous a présenté, ce sont des recherches sur le point de jonction entre un usage et une ressource, entre un service souhaité et un public espéré, entre un public réel et des applications existantes ou non. Nous sommes vraiment dans ces problématiques-là. Nous n'avons pas la solution à toutes les demandes. Ceux qui prétendent l'avoir sont des marchands qui proposent une solution universelle qui en réalité ne s'appliquera pas. Par exemple avec les QR Codes, il faut réfléchir autrement.



Nous avons pensé, DRAC et Conseil régional, que la bonne approche pour cette recherche/action était de travailler avec les opérateurs du patrimoine pour être au plus près des usages et des besoins, y compris, pour créer les usages. Les outils peuvent créer des usages. La logique va dans les deux sens. Les expérimentations dont a parlé David Jurie, Archimérique-Monumérique, ►

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

petits groupes pointus, expérimentations plus larges, l'usage des tablettes numériques, etc., toutes ces expériences-là sont des points d'appui pour nous. Suite à la réflexion avec VPAH, nous voulons que la démarche recherche/action soit aussi efficace que possible.

À ce titre nous soutenons spécifiquement une mission d'étude avec l'ANVPAH & VSSP qui recense des usages dans le numérique des VPAH et aussi ailleurs, avec une approche explicitement critique. En posant les questions suivantes : qu'est-ce qui marche ? Pour qui ? Comment ? Qu'est-ce qui ne marche pas ? Pour qui ? Comment ? Quelles sont les voies possibles pour que cela marche mieux ? Quels sont les chemins économiques derrière ? Quels sont les bons formats ? Être au plus près des élus des VPAH, des utilisateurs et de nous, commanditaires publiques, mettons de l'argent publique pour des services les meilleurs possibles.

La deuxième voie, c'est la voie éducation artistique et culturelle, priorité du ministère de la Culture, du gouvernement, et de toutes les villes, soit dans le temps scolaire, soit dans le temps péri et extrascolaire, qui se préoccupent beaucoup de l'appropriation du patrimoine dans les processus éducatifs. Jusqu'où peut-on aller en s'appuyant sur le numérique pour avoir des outils, des modes de diffusion et d'appropriation qui permettent de démultiplier l'éducation au patrimoine dans une approche des arts, mais aussi dans une approche citoyenne ? Reconnaissons que c'est à nous, et à quelle condition cela est-il bien public ?

Ce sont les deux approches que nous souhaitons développer et sur lesquelles nous avons, en quelque sorte, passé contrat avec l'ANVPAH & VSSP sur des missions spécifiques. Nous soutenons la mission au niveau de l'Association nationale mais également les expérimentations au niveau des Villes et des Pays d'art et d'histoire, avec une solution de synthèse qui sera également recherche/action dans laquelle nous mettons l'ensemble des opérateurs autour de la table (centres de culture scientifique et technique, spécialistes de la pédagogie, institutionnels comme la DRAC, Éducation nationale, des responsables de l'éducation, de la culture des villes, des agglomérations, des porteurs de projets). Voilà la démarche que nous conduisons aujourd'hui, avec la quasi-certitude

qu'on a un *cesum* avec le numérique, et la quasi-certitude que le mode d'emploi du *cesum* est un peu compliqué.

Anne PASQUET
Animatrice de l'architecture et du patrimoine,
Autun



La « Galerie numérique » est un projet de territoire. Le réseau de sites engage à la fois une Ville d'art et d'histoire, Autun ; un parc naturel, le Parc Naturel Régional du Morvan ; un Grand Site de France, le site de Bibracte. Récemment, l'abbaye de Cluny, un établissement du Centre des Monuments Nationaux, nous a rejoints. Nous avons tous des moyens très différents, et c'est ce qui fait la richesse de notre réseau. Nous accueillons des publics différents, entre 500 personnes et 50 000 pour certains de nos sites. Vous voyez la diversité des actions que nous avons à mener. Nous avons des musées de France, des musées associatifs.

À l'initiative du parc, nous avons lancé cette idée de Galerie Numérique en 2010. Depuis le début de la table-ronde, j'ai beaucoup entendu parler d'outils connectés, d'applications mobiles, d'échanges de plateformes de



Révélation : le film en 3D sur le tympan de la cathédrale d'Autun

collaboration. J'ai l'impression que nous avons pris le parti inverse. Nous sommes dans la totale déconnexion. Nous avons plutôt essayé d'utiliser les technologies de l'image pour créer des ambiances et emmener nos visiteurs avec nous, dans nos choix.

Nous sommes au cœur de la Bourgogne, sur ce massif du Morvan. Une zone rurale, dont Autun est la ville centre de 15 000 habitants. C'est peut-être ce contexte rural qui nous a donné envie, il y a 5 ans, d'utiliser ces technologies de l'image.

Quelques expériences : Autun a mené deux actions dans ce cadre. La première s'appelle Révélation. C'est un film en 3D sur le tympan de la cathédrale. Avec ce choix, nous avons voulu utiliser la lenteur que nous permet le numérique. Nous avons pris le parti d'aller à l'opposé des usages communs (smartphone, tablette, mails en temps direct, etc.), et de créer des dispositifs au sein des musées qui fassent appel à la lenteur. Nous avons aussi évacué le plus possible l'interactivité. Nous avons voulu emmener les gens dans une histoire, avec nous, et pour leur raconter le patrimoine. Le seul but est de ramener le plus souvent possible les visiteurs à l'œuvre originale. C'est le cas du film Révélation. Installé au musée Rolin, à quelques dizaines de mètres de la cathédrale. On vous raconte l'histoire de cette œuvre en allant au plus près d'elle car cette œuvre existe. Nous ne sommes pas dans la restitution. Pourquoi utiliser une technologie numérique ? Et pourquoi refaire un film dont l'original est juste à côté. C'est pour pouvoir l'expliquer, l'interpréter, aller au plus près d'elle et ressusciter la curiosité des visiteurs. Cela fonctionne très bien. Pourquoi la 3D et le relief ? Parce qu'on a affaire à une sculpture, et que la 3D est très importante dans la compréhension d'une sculpture. En tant qu'animatrice de l'architecture et du patrimoine, c'est intéressant de parler d'histoire de l'art en quelques mots, car j'ai l'appui d'images qui ont une qualité exceptionnelle. En général les gens retournent vers l'œuvre originale, la voient différemment, la regardent. Ce qu'ils n'avaient peut-être pas fait à leur premier passage à la cathédrale, car ils n'avaient pas eu les codes de lecture au préalable. Je pense que le film a atteint son but.



Révélation : le film en 3D sur le tympan de la cathédrale d'Autun

Autun est une petite ville, au cœur d'un territoire rural. Dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle et du travail que nous menons avec les écoles de notre région, depuis plusieurs années nous faisons des visites en visio-conférence. Sur un projet d'établissement scolaire, sur une année, on associe des visites sur site, des visites à distance. Parce que parfois, le déplacement en bus (jusqu'à 2h) était trop contraignant pour les élèves. Cette visio-conférence se déroulait soit dans le musée d'histoire naturelle de la ville, (avec une salle dédiée, un tableau blanc)... On peut déplacer des échantillons, et travailler de façon relativement fluide. En revanche, quand nous sommes au musée Rolin, un musée d'archéologie, d'art et d'histoire, il est plus difficile de déplacer les objets et de trouver une salle de visio-conférence. Avec le rectorat, nous avons créé un système nomade de visio-conférences assez complexe.

En adoptant un robot de téléprésence, nous avons acquis une mobilité extrêmement précieuse. Le robot suscite souvent l'imaginaire. C'est un avatar qui n'est pas autonome. L'outil nécessite un être humain derrière l'objet qui actionne les commandes, moi en l'occurrence. Je me connecte à lui et j'arrive directement dans le musée dans lequel je peux me déplacer virtuellement.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Si, en face au musée, il n'y a pas un guide-conférencier qui accompagne l'utilisateur pour expliquer la visite et les vitrines, si personne ne crée le dialogue, le robot n'a pas d'utilité et cet outil n'existe pas. Il est intéressant, car il permet de rapprocher les gens, et de pouvoir visiter à distance. C'est un objet de médiation. C'est un partage d'écran, de vidéo, entre deux personnes qui entament un dialogue.

Le deuxième site est Bibracte, capitale gauloise, du peuple Eduen. Dans le cadre de sa nouvelle muséographie, Bibracte a mis en place deux dispositifs numériques, dénommés : « Survol de Bibracte » et « Les Archives de la Ville ».

Survol de Bibracte : une carte a été réalisée, faite à partir du relevé LIDAR du site, avec un système de double projection. Vous avez un résumé en 12 minutes des 150 ans de l'histoire de ce site. Cela permet, à l'entrée du musée, une approche directe, et de vous donner les premières clés de lecture.

Les archives de la ville : dans le musée, vous avez au sol une grande carte, avec des tablettes à côté. Vous allez pointer les différents chantiers archéologiques, passés ou en cours. Cela vous livre, progressivement, les archives de la ville. Les archives anciennes, les plans 19^e, les premières fouilles de cette période-là, mais aussi toute l'actualité archéologique. Cela permet d'agréger progressivement tous les ans, les résultats en cours de la fouille.

Un autre dispositif, dans l'une des maisons de l'écomusée du parc du Morvan, la Maison des Hommes et des paysages, s'appelle *Panorama*. J'ai un faible pour ce dispositif. C'est un grand écran semi-circulaire. Vous avez une table tactile. Sur une projection d'images réelles, on convoque des images anciennes qui vous permettent de découvrir la vie quotidienne, au sein du Morvan, de 1850 à nos jours. Ces images se superposent avec une ambiance sonore minimale, sans aucun écrit. C'est seulement en vous plongeant dans cet espace circulaire que cela permet de vous imaginer au sein de ce Morvan, soit de nos jours, soit il y a 100 ans.



Un robot en téléprésence au Musée d'Autun



« Les archives de la ville » à Bibracte



« Les maquis du Morvan » au Musée de la Résistance



« Panorama » - Écomusée du parc du Morvan, Maison des Hommes et des paysages

Le dernier dispositif en place dans le musée associatif de la Résistance s'appelle *Les Maquis du Morvan*. La reconstitution d'une tente d'un maquis de la Seconde Guerre mondiale vous met dans une ambiance. Un double écran projette des images actuelles, les fonds d'archives, avec un commentaire off qui parle de la vie quotidienne et également le rôle des femmes au sein de ces maquis de Morvan.

Notre expérience porte sur 4 sites qui ont déjà mis ce dispositif en place, 2 vont ouvrir cette année, et les autres suivront.

Nous sommes passés à la phase « adolescente », et nous envisageons toute l'animation de ce réseau. Une fois créé, il faut alimenter ces discussions. Pour nous, professionnels, on doit voir quelles sont les matières que nous avons à disposition. À Autun, par exemple nous avons un relevé LIDAR, un SIG archéologique : que fait-on de cette matière, de ce contenu, et comment peut-on les mettre à disposition des publics ? Nous continuons cette réflexion sur les outils muséographiques. Nous allons aussi être obligés de passer aux outils connectés. Je vous avoue que cela m'inquiète un peu. Nous avons parlé des QR Codes... je suis réticente... Je m'interroge sur les applications mobiles et si vous avez des exemples réussis... je suis preneuse ! **J'espère que ces outils pourront remettre le visiteur au cœur du dispositif, lui donner des clés de lecture et le ramener toujours à l'œuvre originale.**

avons réalisé qu'on pouvait « Liker » des choses dans le monde virtuel, mais pas dans le monde réel. Et pourquoi pas ? Pourquoi ne pas manifester l'amour que l'on porte à des choses physiques, tangibles, concrètes, ... à du patrimoine. C'est de là qu'est née cette idée de réseau social du patrimoine. Nous avons bénéficié d'une grande chance car à cette époque, je travaillais déjà avec l'ANVPAH & VSSP sur l'application mobile liée à l'exposition de photographies « Patrimoines, l'histoire en mouvement » présentée par le Sénat au jardin du Luxembourg à Paris. L'Association s'est très vite montrée intéressée par le projet.



Pierre CROIZET
Directeur de GMT Editions

Nous vous proposons une présentation de OhAhCheck ! à deux voix avec Anne-Sophie Maggiori. C'est un drôle de nom dont je vais vous raconter la genèse. Je viens du monde du privé et aussi du monde du numérique, dans lequel je baigne depuis un certain temps. **Pour OhAhCheck ! tout est parti d'une idée simple : un dessin d'un énorme Like, un « j'aime », de Facebook apposé sur un mur. En regardant cette image, nous**

OH!
AH!
CHECK

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

Les trois mots qui définissent le concept d'OhAhCheck ! : « oh » pour reconnaître, puis « ah » car on aime, et « check » car nous sommes dans du mobile, du numérique. Il s'agit à un moment de valider, de partager et de rentrer dans une communauté qu'on va appeler un réseau social. Nous avons bénéficié d'un concours de circonstances, et aussi d'une politique très intéressante mise en œuvre par le Conseil régional d'Aquitaine qui avait lancé un appel à projets sur les dispositifs de médiation innovants, en particulier en matière de patrimoine. Nous avons décidé, avec l'ANVPAH & VSSP, de présenter un projet commun en partenariat qui a été retenu. Nous avons bénéficié d'une subvention conjointe correspondant à la moitié de l'investissement : 149 000 euros, versée par le Conseil régional avec comme condition que ce projet crée de l'économie et qu'il permette de créer des emplois et de bâtir une activité économique.

Anne-Sophie MAGGIORI
Chargée de mission Patrimoines
et communication à l'ANVPAH & VSSP



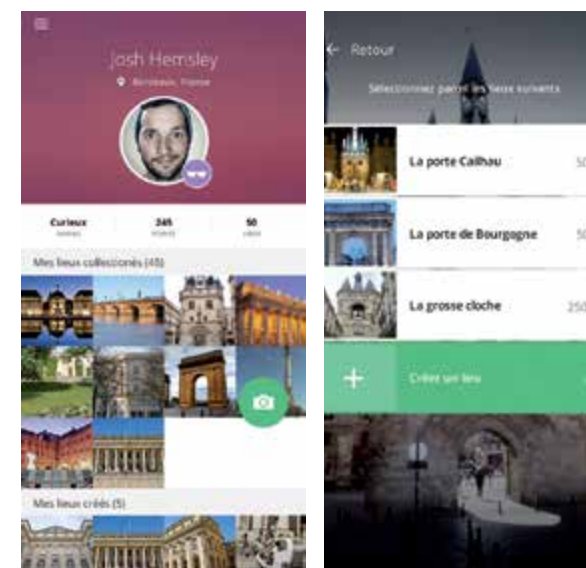
Je vais vous présenter une vidéo dans lequel nous vous expliquons le fonctionnement de OhAhCheck ! application numérique à destination de la communauté des amoureux du patrimoine. Elle est destinée à tous les amoureux du patrimoine et représente une réelle boîte à outils pour

les Villes et Pays d'art et d'histoire, les services des patrimoines qui veulent interagir avec cette communauté. Du côté de l'utilisateur : on télécharge l'application dont on dispose ensuite sur son smartphone ou sa tablette. En se promenant dans une ville, on peut s'arrêter devant un monument, une place, et la prendre en photo à travers l'application. OhAhCheck ! reconnaît immédiatement le lieu et vous transmet des informations historiques, patrimoniales ou touristiques ainsi qu'une galerie d'images. Puis on pourra l'aimer, le checker donc indiquer que nous nous sommes rendus sur place, et conserver ensuite ce lieu dans sa collection personnelle. On pourra aussi commenter, interagir avec les services patrimoniaux, avoir des informations sur les heures d'ouverture, et même soutenir financièrement une campagne de restauration du patrimoine en cours, via par exemple Ulule ou la Fondation du Patrimoine.

Du côté des professionnels des services de valorisation et de médiation du patrimoine des collectivités, ils disposeront d'un backoffice. C'est une interface, un site internet visible uniquement par ces services dans lequel les professionnels du patrimoine pourront entrer les contenus. L'objectif étant d'avoir des contenus scientifiques créés par les services de valorisation du patrimoine. Les utilisateurs auront ainsi accès à des textes fournis par les animateurs ou les services du patrimoine, des photos qui permettent la reconnaissance d'image et aussi d'alimenter une galerie, et des photos d'archives. Il est possible d'intégrer de nombreux contenus mais aussi de faire la promotion d'événements ou de fournir des informations pratiques, etc. Il y a beaucoup de fonctionnalités prévues dans cette application, aussi bien pour les utilisateurs grand public que pour les professionnels.

Nous avons travaillé avec 4 villes pilotes : Bordeaux, Périgueux, Pau et Sarlat. Les 4 animateurs de l'architecture et du patrimoine de ces villes se sont prêtés au jeu, ont donné de leur temps, pour créer les premiers contenus qui ont alimenté notre phase de test et c'est ensemble que nous avons pensé les fonctionnalités de cette application.

L'application sortira en version beta, en test, à partir de l'été 2015, dans les 4 villes pilotes. Vous pouvez tous vous



OhAhCheck! l'application des amoureux du patrimoine

inscrire sur le site ohahcheck.com, pour devenir « Beta-testeurs » et ainsi tester en avant-première l'application sur vos smartphones. Le grand lancement se fera en septembre 2015, au moment des Journées européennes du patrimoine. Toutes les villes et territoires peuvent participer à OhAhCheck ! et bénéficier de la version d'essai à partir des Journées du patrimoine jusqu'à la fin de l'année 2015.

Questions (propos recueillis)

Laurent SEGELSTEIN,
Chargé de mission patrimoine à Saint-Denis de La Réunion :

Juste un mot sur les QR codes, nous sommes en train de les rafraîchir. Nous nous sommes aperçus qu'il nous fallait des outils d'accompagnement car cela apporte des points supplémentaires sur l'accessibilité. Nous avons une expérience de jeu vidéo sur le patrimoine de la ville, et deux sur smartphone. Au départ, ils étaient sur PC. Sur l'ancien hôtel de ville, nous avons lancé un jeu de zombies. Il faut tuer des zombies dans l'ancien hôtel de ville de Saint-Denis. Quand on l'a lancé en 2013 – en rencontrant un jeune développeur – j'ai fait un deal à 300 euros pour les Journées du patrimoine. Cela a fonctionné. Le tarif n'est pas innocent. Cela nous permet de faire du développement à bon marché. Ce n'est pas très abouti, mais la modélisation dans l'ancien hôtel de ville est suffisante pour que les enfants – après les Journées européennes du patrimoine – montrent à leurs parents ce qu'ils ont vu dans le jeu. Cela focalise énormément leur attention. Le deuxième jeu, sorti en 2014, est un jeu de cyclone qui arrache la végétation endémique du territoire. Il montre l'entièreté du territoire. Il met le centre historique dans un petit coin. Un pompier doit sauver les arbres avant que le cyclone passe dessus. Tous les arbres ont été répertoriés avec le CAUE de La Réunion. Les gens peuvent reconnaître les arbres de leurs quartiers dans le jeu.

Yolaine COUTENTIN,
Conservateur des Archives municipales de Saint-Brieuc :

Une question pour l'animateur de Bordeaux. Utilisez-vous les ressources dématérialisées du CIAP pour sortir le CIAP de ses murs, pour aller dans les écoles, les quartiers ? Le problème d'un CIAP est d'être un lieu précis, qu'une certaine population n'est peut-être pas touchée. Cela peut être aussi l'intérêt de la dématérialisation, de pouvoir être dans plusieurs endroits différents.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

David JURIE :

Oui, tout est dématérialisé, tout est exporté. Nous ne sommes pas propriétaires des fonds présentés dans le CIAP. Nous récupérons la masse d'informations que l'on filtre. Quand elle est numérisée sur les sites des archives municipales ou des musées, elle est numérisée de manière exhaustive avec un accès exhaustif. Nous filtrons les contenus, en renvoyant ensuite sur les sites en question. Une partie est accessible au CIAP, et une grosse partie à l'extérieur.

Quand les enfants, très nombreux, viennent au CIAP, ils repartent avec des livrets ludiques sur la découverte de leur quartier. Ils emmènent ces documents, ils les partagent avec leurs amis, leurs parents, etc. Il y a une vraie diffusion qui s'opère dans les quartiers de la ville.

En dehors du CIAP, nous proposons une « médiation humaine ». Nous partons du principe que les gens accèdent au numérique par Internet. Sur l'exposition « Bordeaux Passé augmenté », on crée des cartes postales pour accompagner l'exposition. Les gens peuvent les prendre sur place, puis les reproduire, les revoir, les envoyer avec l'application à télécharger. C'est une manière d'exporter.

Marion BELLEVILLE,

Chargée de médiation culturelle et Régie Bordeaux Patrimoine Mondial, CIAP de Bordeaux :

Je travaille au CIAP de Bordeaux. Si vous êtes dans cette réflexion sur le numérique : pensez au budget de fonctionnement. Car ce sont des outils qui ont besoin d'être remis à jour, même s'ils ne sont pas très onéreux. Il faut penser à intégrer le travail des personnes qui vont devoir le gérer. Cela passe aussi par la formation. Le personnel est parfois temporaire. Tous ces outils numériques ont besoin d'être utilisables par les personnes qui vont les alimenter, les gérer, les debugger... Il faut y réfléchir en amont avec les sociétés qui vont développer ces applications. Nous ne sommes pas tous des geeks... nous avons besoin de ce temps de formation qui représente un petit budget à prévoir.

Fabien ROBERT

L'outil, comme son nom l'indique n'est qu'un moyen. Il ne permet pas, seul, d'attirer plus de monde, d'avoir cette conscience collective citoyenne amplifiée autour du patrimoine. L'exemple du QR code, même si on peut l'améliorer, est un très bon exemple. Nous y avons cru et nous en sommes tous revenus. Il n'y a rien de pire qu'un outil vide, qu'un contenu incomplet. Nous imaginons les coûts d'investissement, et nous oublions les coûts de fonctionnement.

Le deuxième enseignement : le virtuel ne remplacera jamais le réel. Ce n'est pas notre volonté. C'est un débat permanent, de savoir où placer le curseur entre l'écran et le réel. Nous avons souvent ce débat entre nous : montrer des pierres au travers des écrans et puis à un moment donné, les voir, les toucher et savoir que telle pierre a été dans la construction de tel édifice. C'est aussi une émotion. C'est quelque chose d'extrêmement important dans la politique du patrimoine. Il faut en permanence arbitrer, construire entre le virtuel et le réel. Enfin, troisième enseignement : les technologies bougent. Elles évoluent en permanence. De nouvelles entreprises nous font très régulièrement des propositions. J'invite les acteurs à ne pas figer dans le temps les investissements. Il n'y a rien de pire que de vouloir acquérir sa technologie, l'utiliser tout seul, investir lourdement et s'apercevoir des années après que nous sommes dépassés, ou que nous ne sommes pas en réseau. Il faut être à l'affût en permanence de ce qu'il se passe, investir et rester à l'écoute des évolutions technologiques qui sont très nombreuses dans ce domaine-là. Merci de votre attention. Merci à tous les intervenants et bonne fin de Rencontres.



synthèse

RAPPORTEUR DE L'ATELIER :

Jean-François SIBERS

Chef du service des collections, de l'information et de la communication, DRAC Aquitaine



Quatre expériences nous ont été présentées. La première est celle des *Petits débrouillards* illustrant l'appropriation des savoirs fondée sur le numérique et les réseaux. Une seconde, à Bar-le-Duc, présente l'insertion du patrimoine et du numérique dans l'Agenda 21 avec une logique participative, très citoyenne, très approfondie et, d'après moi, très innovante. Une troisième, présentée par l'animateur de l'architecture et du patrimoine de la Ville d'art et d'histoire de Bordeaux, dresse un historique de l'utilisation des nouvelles technologies en direction des divers publics avec une orientation touristique, certes, mais aussi très éducative. Il nous a dressé une amusante fresque de la création du CIAP, du Web.O tout court au Web.3 actuel.

L'animatrice de la Ville d'Autun nous a présenté une utilisation du numérique tournée vers le nécessaire retour à l'œuvre. Pas de redondance entre le support numérique et l'œuvre elle-même, pas de diversion, mais un parcours délibéré vers l'original physique. L'ANVPAH & VSSP a présenté l'expérimentation OhAhCheck ! : la création d'un réseau des amoureux du patrimoine. Enfin, j'ai pu pour

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES POUR LA MÉDIATION ET LA PARTICIPATION CITOYENNE

ma part évoquer les logiques publiques mises en place dans le cadre des contrats de plan en Aquitaine, sur la question du numérique patrimonial, de la connaissance à la médiation.

Comme vous le voyez, les communications étaient riches, et la diversité des approches très grande. Je m'efforcerai donc de mettre en valeur les points communs. Le premier m'a frappé et touché : toutes les démarches témoignaient d'une infinie générosité. Dans toutes les interventions se manifestait une politique publique aussi généreuse que possible par rapport aux publics, à tous les publics, avec une diversité des approches qui permette que le patrimoine aille vers chacun, ou que tout un chacun puisse se l'approprier. C'est une tonalité importante et majeure de cet atelier, partagée par tous les acteurs, élus, animateurs du patrimoine. Tous, lorsqu'ils parlaient des publics, avaient systématiquement une approche citoyenne, touristique ou éducative, réfléchie pour toutes les populations de la ville en question.

Le second est le socle commun de compétence numérique. L'un des animateurs signalait plaisamment que plus on est animateur du patrimoine et plus on doit devenir geek, expert en nouvelles technologies. J'ai noté en effet dans tous les propos, la marque de l'expérience déjà bien assimilée de l'utilisation du numérique dans les VPAH. Tous les intervenants, élus ou animateurs, avaient déjà du recul par rapport à la « magie » du numérique. Par exemple, plus personne ne croit à l'universalité de tel ou tel outil de médiation numérique : chacun parlait du besoin d'applications ou développements spécifiques, au type d'usage ou de publics, pour avoir le bon service. Il est bien intégré qu'il faut toujours un apport intellectuel, celui des animateurs du patrimoine, ou d'autres spécialistes du patrimoine, pour donner du sens aux documents mis à disposition. Ces éléments de méthode étaient un peu occultés au début du numérique, ébloui qu'on était par l'effet magique d'un patrimoine immédiatement accessible. L'expérience a prouvé que les chemins de la connaissance et de l'appropriation sont un peu moins simples, qu'il faut un accompagnement des ressources aux publics et des publics aux ressources.

Il m'a semblé qu'il y avait là une sorte de maturité de l'utilisation du numérique, avec des points de vigilance, comme par exemple la question du retour à l'œuvre.

Le numérique ne doit en aucun cas être redondant ni divergent par rapport à la fréquentation du patrimoine, sinon on rate sa cible, intellectuellement et économiquement.

Il est frappant de constater la convergence des sensibilités entre la volonté d'approche citoyenne du numérique patrimonial et la distance critique et éclairée, par rapport à l'outil numérique proprement dit.

Le troisième est l'ambition considérable des projets numériques mis en place par les acteurs. Pour les uns ce sera sur le terrain éducatif. J'en fais partie car je suis porteur d'un contrat de plan avec une vocation éducative sur tous les niveaux d'enseignement. Une ambition qui cherche à dépasser par le numérique la triste statistique des 6 % d'une couche d'âge qui rencontre une fois l'éducation artistique dans sa scolarité. Le delta est considérable. Pour d'autres, la cible est surtout l'intégration du patrimoine dans la vie citoyenne au sens le plus général du terme. Bar-le-Duc était très évocateur de ce point de vue-là. On s'intéresse au maillage territorial en matière de médecine, et on s'intéresse au patrimoine dans le même mouvement, avec les mêmes citoyens, et à partir de là on prend des décisions en tant qu'élus. Enfin, la présentation de OhAhCheck !, une initiative de l'Association, vise à créer une communauté des amoureux du patrimoine à l'échelle nationale pour commencer, puis à l'échelle internationale, en utilisant les réseaux sociaux, avec un schéma économique.

Dans tous les cas, on se trouve dans des ambitions permises par le numérique. Le support numérique permet et accompagne une ambition sociale, territoriale, économique.

Quels éléments de prospective paraissent ressortir des expériences, et de leurs points communs ?

Plusieurs ont été énoncés, ou évoqués, pendant l'atelier lui-même, et je les livre comme contributions particulièrement judicieuses :

Le besoin de la mutualisation des expériences a été fortement exprimé. Dans un tel foisonnement, avec de telles cibles des publics, de telles méthodes d'approche, la mutualisation est clairement un vecteur de progrès. Chaque acteur développe des logiques complètes, de la création du CIAP jusqu'au traitement des ressources, l'occupation des animateurs, etc. Toutes les expériences conduites ont le plus grand intérêt à communiquer entre elles. L'Association propose ce vecteur de communication.

Cette mutualisation doit devenir une richesse. Tous les éléments de méthode qui sont acquis peu à peu, y compris par l'échec, deviennent un bien commun. On a parlé de la mission que l'Association nationale conduit, avec le soutien de la DRAC, sur l'analyse critique des usages du numérique dans les VPAH, et la livraison d'outils méthodologiques à l'usage de tous. Voilà un premier élément de prospective.

Le deuxième élément de prospective est un véritable chantier : il s'agit de l'intérêt de la mise en synergie des acteurs publics sur la totalité des actions. Il est frappant en effet de constater la segmentation des responsabilités et des actions :

- Le traitement des ressources patrimoniales, pour qu'elles soient disponibles est un métier qui n'est pas celui des VPAH.
- La création des équipements pour les gérer est un autre métier.
- Les usages éducatifs, les utilisations sociales, etc., reposent sur d'autres partenaires encore.

Il n'y a pas, ou rarement, de programme « unifiant ». Il y a des approches qui restent très segmentées. Il serait utile de faire – ce qu'on essaie en Aquitaine dans le contrat de plan – d'avoir une démarche commune des collectivités et des divers services de l'État pour que les segments d'une stratégie numérique, depuis le traitement de la ressource, jusque dans la diversité des usages soient traités dans un ensemble, avec des fonds et des partenaires publics qui travaillent tous dans la même direction. Ce que je ressentais pendant l'atelier - et la présence d'un animateur qui vient d'un secteur économique n'était pas étrangère au propos, avec la présence d'EDF,

acteur et partenaire très important - c'est que l'on avait, sur la scène, les partenaires privés et publics rassemblés, potentiellement porteurs d'une stratégie numérique patrimoniale, qui parle des sources, qui parle des usages, qui parle des publics, qui parle des services publics, qui parle d'argent, d'économie par la mutualisation, de convergence et de ressources, d'articulation de dépenses et de ressources publiques. Cette stratégie patrimoniale numérique est certainement un axe de convergence et de développement particulièrement porteur.

Je terminerai en une phrase sur un sujet que nous n'avons pas abordé, ce qui m'a surpris. C'est le rapport avec la recherche. Chaque développement du numérique patrimonial repose sur et génère un développement de la recherche. Il passe par des algorithmes divers et variés, par du transfert et de l'application, par la 3D, passent par une chaîne qui est aussi une chaîne économique en soi, entre recherche et applications. Ce pourrait être l'objet d'une réflexion de l'Association, et d'un prochain atelier.

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE



Quels rôles les gouvernements locaux jouent-ils dans le dialogue interculturel à l'échelle mondiale ? Comment la gestion transfrontalière des territoires européens répond-t-elle aux problématiques des élus pour la valorisation du patrimoine ? Comment la mise en réseau permet-elle une meilleure gestion des projets et des sites culturels ?

PRÉSIDENT

Didier HERBILLON, Maire de Sedan

ANIMATEUR

Wanda DIEBOLT, Présidente de l'EPCC de Bibracte

INTERVENANTS

France QUÉMAREC

Responsable du Pôle de Coopération patrimoniale et Formation Département des affaires européennes et internationales, DGP-Ministère de la Culture et de la Communication

Bertrand FORT

Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales, ministère des Affaires Étrangères

Madani NIANG

Maire-Adjoint de Ségou, Mali

Sarah DIETZ

Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Chambéry

Antoine ANDRÉ

Président du Pays d'art et d'histoire des Vallées catalanes du Tech et du Ter des Vallées Catalanes et **Aurélia GREIVELDINGER**

Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Vallées catalanes du Tech et du Ter

Marc CARBALLIDO

Président du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares, vice-président de la région Midi-Pyrénées

Marieke STEENBERGEN

Directrice du réseau des sites majeurs Vauban

Houda ODEIMI

Responsable du développement et de la coordination, Cités Unies Liban

SYNTHÈSE

Dominique IRVOAS-DANTEC

Directrice des projets touristiques et patrimoniaux, Destination Rennes

PRÉSIDENT :

Didier HERBILLON

Maire de Sedan

ANIMATEUR :

Wanda DIEBOLT

Présidente de l'EPCC de Bibracte

Notre association s'est largement engagée dans la coopération décentralisée. Je vous rappelle quelques actions en cours, en Inde et au Mali. Un intervenant de ce pays est dans la salle et nous fera part de l'expérience menée. Nous intervenons dans les pays de l'Est, en particulier en Hongrie, en Albanie, bientôt en Pologne, car nous serons présents à Varsovie fin mai. C'est une voie choisie par notre association et qui, à notre sens, est fondamentale. Le patrimoine est au cœur de nos actions de coopération. Il en constitue la substantifique moëlle. Au-delà des expériences qui vont vous être présentées ce matin par nos intervenants, il s'agira ensemble d'essayer de dégager les caractéristiques de la coopération autour du patrimoine, ses retombées pour les pays à la fois accueillants pour ceux qui se rendent sur place. Essayons également d'avoir un regard un peu critique, de faire état des échecs, et de mettre en valeur les éléments de succès. **Cette coopération internationale autour du patrimoine est d'une extrême actualité. On voit qu'il est menacé, foulé au pied dans de nombreux endroits dans le monde. Il est important que cette coopération se solidifie, qu'elle se développe, pour montrer à tous les habitants qu'il s'agit là d'un élément majeur de l'identité, du respect des autres, de l'échange entre les peuples.** La France a dans ce domaine une place tout à fait privilégiée. Abattre le patrimoine, c'est rechercher l'obscurantisme. La coopération doit au contraire apporter la lumière, dans le respect de chacun. Il n'y a pas de modèle transposable, de modèle qui serait supérieur à un autre, mais une coopération doit s'établir.

Nous allons essayer de dégager quelques points communs dans les différentes interventions. Je vais lancer quelques questions aux intervenants pour qu'il y ait un fil conducteur à cet atelier. Nous commençons avec les ministères et d'abord celui de la Culture et de la Communication représenté par France Quemarec, adjointe de Bruno Favel, chef du département des Affaires européennes et internationales à la direction générale des patrimoines (DGP). Quelles sont les priorités du ministère pour la coopération en matière de patrimoine et comment cela s'articule-t-il avec la coopération décentralisée ? Quelle est la place de la coopération décentralisée dans votre dispositif ? Pourriez-vous nous parler de la politique européenne, un des points forts de votre département, en matière de coopération patrimoniale ?



PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

France QUÉMAREC
 Responsable du Pôle de Coopération patrimoniale et Formation
 Département des affaires européennes et internationales, DGP-Ministère de la Culture et de la Communication



Tout d'abord, je voudrais excuser Bruno Favel qui a malheureusement été retenu et m'a demandé de le remplacer.

Quelles priorités pour le ministère de la Culture et de la Communication en matière de coopération patrimoniale et son articulation avec la coopération décentralisée ?

Je me servirai de mon terrain d'action qui se concentre plus particulièrement sur les pays d'Europe centrale et orientale et sur ceux du bassin méditerranéen pour répondre à cette question. La Direction générale des patrimoines est sollicitée par ces pays pour répondre à des problématiques liées à la construction d'une législation patrimoniale ou à l'amélioration de cette législation, et répondre à leurs préoccupations (qui sont aussi les vôtres) sur la conservation, la valorisation, l'aménagement des centres anciens, et le travail de médiation auprès des habitants. Pour les accompagner sur ces problématiques, mon département s'appuie à la fois sur les professionnels des services du ministère de la Culture, mais aussi sur les membres de l'ANVPAH & VSSP qui interviennent de manière complémentaires.

En 1999, la Macédoine (ARYM) fut le premier pays à nous interroger sur l'expérience de la France dans les domaines de la conservation et de la médiation du patrimoine.

En 2002, le ministère roumain en charge de l'Aménagement du territoire et qui gère les zones protégées a sollicité le ministère de la Culture et de la Communication – DG Patrimoines pour engager une coopération dans le domaine de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine urbain : deux villes, Alba Iulia et Târgoviste, avaient été sélectionnées par la partie roumaine pour mener un travail d'inventaire du patrimoine et de sensibilisation des habitants. La direction de l'architecture et du patrimoine (devenue DG Patrimoines) a alors sollicité l'ANVPAH & VSSP pour travailler sur ces sujets et développer des coopérations patrimoniales entre villes françaises (Chinon, Bayonne) et les villes roumaines. Fort de cette expérience, le ministère roumain a souhaité que nous continuions à travailler avec lui et l'ANVPAH & VSSP, dans la ville de Braila cette fois-ci. Ce sont les villes de Bordeaux et de Troyes qui apportent leur expérience et conseillent les élus et techniciens de Braila. Le ministère roumain souhaite faire de ce projet un projet pilote qui sera décliné dans d'autres villes de Roumanie. **Ces problématiques de gestion des centres anciens sont cruciales dans ces pays d'Europe centrale et orientale tout comme en France d'ailleurs.**



Braila - Roumanie

Le deuxième axe de travail du département et qui répond à ces questions de priorité et d'articulation avec les coopérations décentralisées, est celui de la formation. Le ministère de la Culture et de la Communication reçoit de nombreuses demandes émanant de ces pays pour la formation d'architectes à la restauration du patrimoine et de professionnels de villes confrontées aux problématiques évoquées précédemment. Au sein de mon département, nous disposons de bourses du patrimoine qui permettent d'accueillir des professionnels pour des séjours d'un mois en moyenne. Madani Niang, Maire-Adjoint de Ségou au Mali, qui est parmi nous, en a bénéficié dans le cadre de la coopération entre Ségou et Angoulême en particulier.

J'évoquerai également très rapidement le projet e-patrimoine développé par notre Département, qui est une formation à distance, destinée à des professionnels francophones, et qui permet de les initier à des problématiques de conservation et de gestion du patrimoine.

Existe-t-il une politique européenne des constructions des patrimoines ?

Pour répondre à cette question, je soulignerai deux axes importants de travail développés, au sein de mon département, par Bruno Favel, que je représente aujourd'hui. Tout d'abord, le travail avec le Conseil de l'Europe, au sein duquel il a été élu, en 2014, président du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage, puis dans un second temps, le travail avec l'Union européenne dans le cadre du groupe de réflexion sur la place du patrimoine en Europe, et son rôle important auprès de la commission européenne et du Parlement européen.

Dans le cadre du Conseil de l'Europe, le Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage est responsable des activités relatives au patrimoine, au travers du suivi des grandes conventions patrimoniales [rédigées dans le cadre du Conseil de l'Europe]. Il supervise les activités inter-gouvernementales dans ces domaines. Il conseille le comité des ministres. À Namur, la semaine dernière, dans le cadre de la présidence belge du Conseil de l'Europe s'est tenue la 6^e Conférence des Ministres. C'était un moment important, car la dernière avait eu lieu

en 2001. Le thème de cette conférence était « Le patrimoine culturel au XXI^e siècle pour mieux vivre ensemble. Vers une stratégie commune pour l'Europe ». Une déclaration a été prise par les 47 États-membres dans le cadre de cette Conférence.

Pourquoi cette déclaration a-t-elle été adoptée par l'ensemble des états présents ? Ils l'adoptent dans un contexte géopolitique actuel tendu et mouvant (conflit entre l'Ukraine et la Russie par exemple), avec des mouvements migratoires importants, un contexte de changement climatique, des problèmes de transmission aux générations futures. Quelle place et quel rôle pour le patrimoine culturel dans ce contexte politique, économique et social en Europe ? Je n'ai pas le temps de rentrer davantage dans cette déclaration mais vous invite à la retrouver sur le site internet du Conseil de l'Europe. Ce qui est important à retenir c'est que le Conseil de l'Europe développe une stratégie nouvelle et demande aux États de la mettre en avant. Ce n'est pas révolutionnaire, mais suffisamment important pour que les ministères s'accordent sur le sujet du patrimoine culturel.

Dans cette déclaration, une année européenne du patrimoine est mentionnée, qui aura lieu en 2018. C'est une initiative allemande, portée au niveau de l'Union européenne, et qui devra être mise en œuvre par les États-membres de l'Europe. Je ne peux pas vous en dire beaucoup plus pour l'instant, car cette idée vient d'être proposée. Elle demande à être précisée dans ses modalités pratiques et notamment les financements qui pourraient en découler.

Dans cette construction de l'Europe des patrimoines, un second point important est la construction de cette Europe dans le cadre du groupe de réflexion sur la place du patrimoine en Europe. C'est une initiative française et belge lancée en 2008. L'objectif de ce groupe est de devenir un interlocuteur privilégié de la Commission européenne et du Parlement sur les questions patrimoniales. Il réunit les représentants des ministères de la Culture européens, des réseaux européens, des ONG qui jouent un rôle sur la scène patrimoniale. La France a présidé ce groupe en 2014. C'est maintenant au tour de l'Italie. Il a un double rôle : mieux faire connaître le patrimoine, ses acteurs, les secteurs d'activité, les

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

impacts sociaux, économiques, environnementaux, et nouer, voire renouer le dialogue avec les institutions européennes, afin que le patrimoine soit pris en compte dans les processus politiques décisionnels, dans les programmes européens et dans l'agenda culturel européen. Il doit aussi permettre d'attirer l'attention des différentes directions de la Commission européenne sur l'impact sur le patrimoine des directives européennes, et ce, au moment où elles sont élaborées. Dans bien des cas, elles ont des conséquences que n'envisagent pas les décideurs sur ces questions.

Grâce à ce groupe de réflexion, nous avons pu favoriser le recrutement d'une personne sur les questions patrimoniales au sein de la DG Culture de la Commission Européenne. Et depuis deux ans, sous chaque présidence de l'Union européenne – un pays préside l'Union européenne pendant six mois – le pays, qui préside, organise une conférence sur le patrimoine. Cela a été le cas en Grèce en mai 2014 avec le thème « Le patrimoine d'abord, vers une approche commune pour une Europe durable ». En septembre, à Turin, sur « Les patrimoines communs, nouveaux modèles, nouvelles formes de gouvernances de patrimoine culturel pour le 3^e millénaire ». Ces conférences ont permis l'adoption de conclusions par le Conseil de l'Union européenne sur ces thèmes. Une communication de la Commission européenne sur le patrimoine créateur d'emplois est également à signaler. **Enfin, un point très important pour la période 2015-2018 : l'inscription du patrimoine dans l'Agenda européen de la culture, document stratégique fixant les priorités européennes dans le domaine des politiques culturelles.** Sur les quatre priorités, une concerne le patrimoine. Dans ce cadre, sur la période 2015-2016, un groupe de travail a été constitué dont l'objectif est de recenser les bonnes pratiques sur la question de la gouvernance participative du patrimoine culturel, sujet sur lequel l'ANVPAH & VSSP pourrait nous faire parvenir des éléments.

Entre 2016 et 2018, un autre groupe de travail sera créé sur la disparition des savoirs et des métiers liés au patrimoine. Cela concernera aussi bien les métiers de l'artisanat que les métiers de l'administration. En effet, nous observons la disparition de plus en plus importante des compétences liées à ces métiers.

Enfin, je souhaiterais rappeler pour terminer que nous organisons régulièrement des réunions d'information sur les financements européens susceptibles d'intéresser les acteurs patrimoniaux et notamment la dernière en date, organisée au début du mois d'avril, sur la politique de cohésion de l'Union européenne. J'attire votre attention sur cette politique qui draine des financements très importants : 351 milliards d'euros sur 7 ans (2014-2020), dont 26,7 milliards d'euros pour la France. La politique de cohésion permet de développer des projets en France, mais aussi des projets européens transfrontaliers et donc de coopération décentralisée (Programme INTERREG).

Pour la France, les interlocuteurs de la Commission européenne ou « autorités de gestion » sont le plus souvent les Conseils régionaux (notamment pour le fonds FEDER), en lien avec les ministères concernés. Dorénavant, ce sont donc les régions qui vont gérer (seules ou en lien avec l'État) ces fonds. Grâce à la mobilisation du ministère de la Culture et de la Communication (Secrétariat Général, Direction générale des Patrimoines et DRAC) et de l'Association des Régions de France (ARF), la France a mis l'accent sur le patrimoine et la culture dans son programme opérationnel. Tous les acteurs culturels sont éligibles et peuvent bénéficier de ces fonds européens (institutions culturelles, collectivités territoriales, associations, PME, ...).

Je m'arrêterai là car j'ai déjà dépassé mon temps de parole mais je suis bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions.

Wanda DIEBOLT

Merci beaucoup, France. Vous nous apportez une bonne et grande nouvelle : cette prise de conscience de l'importance du patrimoine au niveau de l'Union européenne. Le contexte dramatique évoqué par le président dans son introduction y contribue aussi malheureusement. D'un ministère à l'autre, la parole est à Bertrand Fort, responsable de la coopération décentralisée au ministère des

Affaires Étrangères et du Développement International. Il va nous donner une vision panoramique de la coopération décentralisée et de la place des réseaux dans ce système. Pouvez-vous également nous indiquer quelles modalités d'accompagnement l'État prévoit pour cette coopération décentralisée ?

Bertrand FORT
Délégué pour l'action extérieure
des collectivités territoriales,
ministère des Affaires Étrangères
et du Développement International



Bonjour. Je vous remercie de me donner l'opportunité d'intervenir dans cet atelier. Cela me permet de faire le point avec vous sur l'état des lieux de la stratégie, du positionnement, et des actions réalisées à l'international en matière de coopération décentralisée et de patrimoine. Je voudrais tout d'abord planter le décor et donner quelques mots clés qui renverront peut-être à des questions par la suite.

58 collectivités françaises ont engagé 103 projets de coopération à l'international, en matière de patrimoine et de culture que ce soit en Europe – la majorité – ou hors Europe. Toutes les collectivités territoriales sont concernées : les Régions, dont les principales engagées sont Provence-Alpes-Côte-D'azur, Île-de France, Champagne-Ardenne, Basse-Normandie, les grandes villes comme Paris, Lille, Toulouse, Aix-en-Provence, Marseille, La Rochelle ou encore Chinon, mais également les Conseils départementaux tels l'Aube, Ille-et-Vilaine, et l'Hérault...

Le contexte 2015, au risque de refroidir l'atmosphère, n'est pas évident en matière de coopération décentralisée.

Cela amène à des contraintes particulières pour ce qui concerne le patrimoine. Il y a quatre types de contraintes. Le « remembrement régional », qui amène à des décisions budgétaires difficiles à prendre. Nous avons 22 Régions aujourd'hui, demain 13. Pour une future région comme celle du Grand Est par exemple (Lorraine, Champagne-Ardenne, Alsace), les trois budgets des trois régions actuelles ne vont pas s'additionner. Très souvent on le voit, l'international comme la culture et la communication, sont les trois budgets sur lesquels des économies d'échelle sont réalisées. La coopération décentralisée a atteint un pic en 2008. Nous constatons depuis lors un certain effritement. Nous craignons l'année prochaine une contraction assez brutale du budget global. Il y a par ailleurs de nouveaux outils européens qui ouvrent une nouvelle phase. Les collectivités doivent aujourd'hui se réadapter aux priorités de la commission qui ont été réévaluées et améliorées.

La dotation de l'État, je n'insiste pas, a baissé et ajouté aux difficultés. Depuis 3-4 ans règne également un climat politico-médiatique qui encourage plutôt le repli sur soi que l'ouverture internationale, avec des coopérations décentralisées qui sont mises en cause, qui sont critiquées. Je caricature : « Occupons-nous d'abord de chez nous avant de nous occuper de ce qui peut se passer à l'étranger. » Évidemment, suivre cette voie serait voir à court terme et ignorerait que l'ouverture est faite de dialogue. Les arguments du court terme sont souvent ceux qui ont le plus d'impact. Ce sont ces tendances qui amènent les métropoles et les régions à monter

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

en puissance à l'international tandis que les petites, moyennes villes et certains départements ont tendance à se retirer. Il y a bien entendu des effets inverses et des contre-exemples.

J'en viens progressivement au ministère des Affaires Étrangères. Nous essayons de contrer cette tendance en soutenant l'action des territoires, y compris dans leur tissu même. Nous pensons que l'ouverture internationale de la France est aussi faite au plus profond des territoires. Nous soutenons activement les réseaux avec plusieurs outils. D'abord en subventions directes comme à l'ANVPAH & VSSP, mais aussi par le biais des programmes spécifiques comme Pact 2 - auquel l'ANVPAH & VSSP est « labellisée » - car elle permet de soutenir des missions exploratoires d'experts mandatés par l'Association pour étudier les possibilités concrètes de missions d'experts à l'étranger qui déboucheront, nous l'espérons, sur une coopération décentralisée. Une mission pilotée par l'ANVPAH & VSSP a actuellement lieu en Argentine.



San Miguel de Tucuman - Argentine

Le MAEDI cofinance aussi des projets qui sont soumis à des comités de sélection divers, soit dans le cadre d'appels à projet bilatéraux, cofinancés avec les gouvernements étrangers, soit plus généraux, faits par la France. J'ai la chance d'être dans un ministère où cette action-là a été décrétée prioritaire. Depuis 2012, nos moyens ont en effet été préservés. C'est assez rare pour être souligné. La conjoncture actuelle fait que l'État, après avoir été longtemps réticent quant à l'action internationale des collectivités locales, est aujourd'hui dans l'accompagnement, l'encouragement, la valorisation de ce que les collectivités apportent en complément de l'action de l'État. Les collectivités locales ont une forte expertise particulièrement reconnue à l'étranger. Les demandes pour bénéficier de l'expertise française ne sont pas toujours assez valorisées. Le ministre a souhaité que nous rebâtissions notre stratégie. Il a préservé nos moyens et nous a demandé en contrepartie de faire une revue intégrale de tous les outils pour voir comment les améliorer, améliorer leur impact et leur efficacité.

D'un point de vue géographique, nous avons appuyé l'action de l'ANVPAH & VSSP en particulier parce que ses orientations convergeaient avec les orientations géographiques prioritaires de la France : la Méditerranée, l'Afrique subsaharienne, et les Balkans. Le cas de l'Inde est particulier. Nous souhaitons ne pas relâcher l'effort sur ces zones Méditerranée, Afrique subsaharienne, Balkans, mais nous orienter également sur d'autres pays qui méritent tout autant notre attention.

Les pays d'Asie centrale sont extrêmement demandeurs d'expertises françaises. Ils ont un potentiel, y compris économique, qui ne nécessite pas forcément de financer les expertises. Ils ont un patrimoine fabuleux à préserver mais sous tension à cause de la modernité et d'un développement très rapide.

Il y a des pays spécifiques comme Cuba, le Mexique, la Colombie, qui sont en demande de notre coopération. Ils ont un patrimoine important et mériteraient qu'on s'y intéresse davantage.

Concernant les collectivités françaises d'outre-mer, le Président de la république présidera prochainement la 1^{ère} conférence internationale qui réunira près d'une trentaine de chefs d'État à la Guadeloupe pour parler coopération régionale caribéenne et centre-américaine.



Cuba



La coopération décentralisée sera au premier plan avec Haïti, Cuba, et tous les pays de la Caraïbe ou bordant la Caraïbe. Nous avons entendu hier une intervention très intéressante de M. René-Louis Pestel de Saint-Denis de La Réunion. Il en va de même de l'Océan Indien, de Madagascar, du Mozambique, de l'Afrique du Sud, des Seychelles, de Maurice, etc. Le Pacifique est la 3^e région. Nous renforçons beaucoup la spécificité outre-mer.

La deuxième orientation très forte est celle qui privilégiera les projets qui intègrent la dimension « suivi et évaluation ». Trop de collectivités locales sont démunies quand il s'agit d'expliquer les objectifs de leurs interventions à l'étranger, l'impact de leurs projets, aussi bien dans le territoire partenaire qu'en France. Il ne s'agit pas toujours d'impact quantitatif. Cela peut être d'ordre qualitatif : l'incitation à la citoyenneté mondiale, les retours d'expériences, etc. Nous souhaitons réellement renforcer le suivi évaluation pour que les mots « échanges »,

« partenariat », « coopération » soient pris au sens plein du terme. Trop souvent encore, les coopérations françaises sont des projections françaises en territoires étrangers et non des échanges de partenariats égaux où on reçoit autant que l'on donne, où on valorise ce que le partenaire peut nous apporter autant que ce que l'on peut lui apporter. Nous avons récemment eu des discussions passionnantes avec des représentants maliens, nigériens, d'Afrique subsaharienne. Y compris dans ces pays qui sont relativement en difficultés pour toute une série de raisons, la première question posée est : « vous venez avec de l'argent, de l'expertise mais nous, que pouvons-nous vous apporter ? ». Dans un réflexe de générosité bien français, cette idée est trop souvent oubliée. Nous avons trop tendance à plaquer nos désirs, sans tenir compte de l'attente du besoin de nos partenaires. En ce qui concerne les cofinancements apportés par le ministère des Affaires Étrangères à l'avenir, nous tiendrons bien plus compte de la réalité du partenariat et des échanges.

Cela rejoint une troisième priorité qui est la valorisation économique de cette intervention. Une valorisation économique n'est pas toujours en numéraire, cela peut être en termes de retours d'expériences. Dans les pays à potentiel économique, émergents ou développés, européens en particulier, cela devient un non-sens que de donner l'expertise là où on peut la vendre. Comme pour la psychanalyse, lorsque l'on rémunère un psychanalyste, on investit davantage dans cette thérapie. Quand un partenaire rémunère une intervention, il la valorise, il la prend davantage en compte car il l'a achetée. Il y a en France tout un tissu de cabinets, d'entreprises souvent PME, arrimés aux collectivités territoriales françaises qui ne demanderaient à être mieux intégrés dans les projets depuis le départ. Cette démarche est particulièrement positive pour l'emploi dans nos territoires.

Je conclus avec deux points. La complémentarité, la coordination, la mutualisation seront valorisées. Il arrive que des collectivités travaillent sur les mêmes thématiques sur les mêmes territoires sans se concerter. Elles sont, dans le droit français, libres de faire ce qu'elles veulent à l'étranger. Et l'État n'intervient pas. Mais quand elles lui demandent des subventions, alors nous ne

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

soutiendrons que celles qui démontreront une mutualisation, une coordination, une articulation plutôt que l'ajout d'une couche supplémentaire qui ne tient pas compte de la réalité des partenariats déjà en cours. Dernier point thématique. Les projets qui favorisent la lutte contre le changement climatique sont priorités ainsi que ceux concernant la jeunesse, la mobilité et la formation professionnelle. Tous les projets qui intégreront des échanges structurants de jeunes, des partenariats entre lycées professionnels, entre écoles d'application, des partenariats de validation des acquis de jeunes qui partent à l'étranger et qui peuvent intervenir dans des projets urbanistiques, seront soutenus. C'est une vraie priorité transversale.

Wanda DIEBOLT

Merci pour cet exposé sans fards et très éclairant. Il serait également intéressant de voir si l'apparition de France Expertise Internationale peut avoir un impact sur cette valorisation économique. Toutes les personnes présentes ici seront intéressées de savoir si ce nouvel opérateur peut changer la donne en matière de coopération. J'appelle à présent Madani Samba Niang, maire adjoint de Ségou au Mali, et Sarah Dietz, animatrice de l'architecture et du patrimoine de la ville de Chambéry. Leur intervention portera sur les retombées de la coopération décentralisée. Nous allons demander aux deux intervenants quels sont les principaux bénéfices retirés de ces projets de coopération, non seulement pour les pays du Sud mais aussi pour la France, notamment dans le domaine économique. Monsieur Niang, vous êtes professeur principal, Maire-Adjoint de Ségou et vous avez été l'un des principaux artisans du projet exemplaire de réhabilitation du quartier des pêcheurs à Ségou. Je vous cède la parole.

Madani Samba NIANG Maire-Adjoint de Ségou, Mali



Merci de me donner l'opportunité de prendre la parole à ce congrès de l'ANVPAH & VSSP. Cela me permet d'évoquer rapidement notre expérience avec l'Association qui appuie depuis 10 ans le projet d'architecture de terre à Ségou au quartier Somono, un vieux village de pêcheurs bozo, absorbé aujourd'hui par la ville. Bien qu'intégré à la ville, le quartier a su conserver son patrimoine traditionnel, notamment ses maisons en banco, reflet d'une architecture issue d'un savoir-faire ancestral, actuellement menacé par une urbanisation débridée et un usage du béton excessif peu soucieux des réalités socio-économiques et climatiques de la localité. Le projet porte sur 80 concessions en banco. Ce sont, la plupart du temps, des maisons familiales qui ont été abandonnées en partie parce que trop exigües pour la population familiale. Les nantis se sont retirés et ce sont les plus pauvres qui sont restés. Ces derniers n'ont souvent pas les moyens d'entretenir les bâtisses. Grâce à la restauration, environ 1 000 personnes ont pu bénéficier du projet. Après les travaux, les maisons ont retrouvé leur beauté architecturale. Les habitants ont bénéficié d'un confort et d'un cadre de vie agréable. À travers le projet, le confort des foyers a été amélioré. L'intérieur de la maison a été rendu plus propre. Les toilettes ont été adaptées aux conditions d'hygiène.



Maisons en banco restaurées

Qui en a également bénéficié ? Les corps de métier des maçons en banco. Il y en avait de moins en moins avec l'apparition du béton. À travers le chantier, c'est tout le corps de métier qui a été dynamisé à travers une activité génératrice de revenus, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour tous ceux qui interviennent sur les chantiers. D'autres maçons ont été formés ainsi que des guides touristiques sur l'histoire du quartier, sur les techniques de guidage et sur les bâtiments. Le projet a impliqué l'État à travers les services techniques locaux, de l'urbanisme, de la topographie, de la culture, l'office de tourisme, l'office malien de la Culture et la Chambre des Métiers. Nous avons partagé notre vision du patrimoine, de l'architecture en terre, de sa sauvegarde et de sa valorisation comme habitat et comme élément culturel. Les autorités administratives et politiques ont été sollicitées au plus haut niveau. **L'association des municipalités du Mali s'est impliquée, car il s'agissait pour nous de redimensionner l'architecture de terre de manière à orienter les collectivités vers la sauvegarde du patrimoine dans les plans d'urbanisation sectoriels et la mise en réseau vers la construction en terre des écoles, des marchés et des centres de santé et autres équipements publics.**

La « journée du banco », instituée par la Mairie, a connu cette année une affluence massive et de qualité, avec le déplacement de deux ministres, de deux députés,

du gouverneur, de tous les chefs de quartier de la ville (au nombre de 16) et des conseillers municipaux. Pour arriver à cela, il a fallu l'engagement de femmes et d'hommes qui ont cru au projet et y ont consacré leur temps et leur énergie. Cela a été très difficile au départ. L'ANVPAH & VSSP a dû batailler dur pour arriver à ces résultats et pour mieux informer et sensibiliser la population. **Ces rencontres populaires ont conduit à une meilleure compréhension de la vie associative et de la citoyenneté. Ce n'est pas seulement sur le bâti que nous intervenons, mais également sur la sensibilisation des citoyens, sur leurs statuts d'habitants de la ville.** Nous devons leur rappeler qu'ils doivent participer concrètement à l'entretien et au dynamisme de la ville. Les échanges que nous avons eus avec l'ANVPAH & VSSP sur la conduite du projet, les démarchages auprès des autorités et sur la vie associative nous ont aidés à impliquer le Maire dans l'accueil et l'organisation de la prise en charge des déplacés qui sont arrivés massivement au quartier Somono, la zone du projet. Quand je parle de citoyenneté, c'est dans ce sens-là. **Quand nous avons été envahis dans le nord du pays, le quartier Somono a été le quartier qui a accueilli le plus de déplacés, car ce quartier abrite beaucoup de ressortissants de cette zone liée au fleuve par les activités de pêche et d'exploitation de sable.** Il y avait beaucoup de personnes à prendre en charge. Les femmes impliquées dans la gestion du projet ont pris part au maraîchage au bord du fleuve. Quand les femmes du Nord sont venues, elles ont été tout de suite impliquées dans ces activités, sources de revenus pour elles. D'autre part, nous les avons aidées à s'impliquer dans le petit commerce. Il y a deux grands marchés proches du quartier Somono. Nous avons mis à leur disposition des produits et de l'argent pour fabriquer leurs propres produits – des bracelets, des bagues, des colliers – mais également des nattes. Cela a été une sorte de fraternité entre nous et ces déplacés. Nous rendons hommage à l'Association qui nous a appris, en amont, à gérer ces problèmes et à démarcher les autorités. Comme on dit chez nous : « il faut plutôt féliciter celui qui vous a aidé à réussir que de se féliciter d'avoir réussi. »

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Wanda DIEBOLT

Merci. C'est passionnant de voir comment l'actualité cruelle a finalement beaucoup moins impacté votre ville grâce à ce projet de coopération. Ceux qui ont conçu ce projet ne pensaient sans doute pas à cela ! C'est une grande leçon. Nous allons à présent voir l'autre versant d'une coopération, côté français, avec madame Sarah Dietz, animatrice de l'architecture et du patrimoine à Chambéry.

Sarah DIETZ

Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Chambéry



Bonjour. Chambéry est une ville de 60 000 habitants, située dans les Alpes, sans être pour autant en altitude. La ville est l'ancienne capitale des États de Savoie. Son développement a été lié à son rôle de porte des Alpes. Ses trois portes conduisaient, l'une vers la France, l'autre vers l'Italie, la troisième vers la Suisse. Historiquement, Chambéry s'est nourrie des échanges internationaux, des échanges interculturels. On peut donc remonter au Moyen Âge pour cette tradition de la ville d'ouverture vers les influences extérieures.

Passons quelques siècles. En 1991, la Ville engage un projet de coopération décentralisée avec la Ville de Ouahigouya au Burkina Faso. J'avais prévu de parler des villes jumelles

comme Turin, mais je vais me concentrer sur Ouahigouya et sur les avantages de ce partenariat pour Chambéry. Ouahigouya se situe à 180 kilomètres de Ouagadougou, au nord du pays, et compte 120 000 habitants. C'est l'ancienne capitale du royaume du Yatenga et chef-lieu de la province du Nord. La ville est dans un contexte de mutations importantes dans laquelle se situe la coopération avec Chambéry. Cette coopération revêt plusieurs aspects, y compris le développement économique et médical. Cette coopération porte sur des aspects de soutien, d'accompagnement des projets locaux sur les thématiques culturelle, économique et touristique à Ouahigouya. Ce travail a permis d'identifier et de mettre en valeur les traditions locales comme l'artisanat et des pratiques immatérielles.

Depuis 1996, tous les deux ans, la Ville de Chambéry et l'association Chambéry-Ouahigouya proposent aux Chambériens le festival interculturel Lafi Bala, qui permet une immersion en pays burkinabé, avec des concerts, des films, des arts de la rue, arts de la parole, la reconstitution d'une place de village. Ce festival est très attendu par les Chambériens, au même titre que d'autres événements culturels ou touristiques organisés par les différents partenaires. C'est un des rendez-vous majeurs des animations de la ville.



Festival Lafi Bala à Chambéry

Quelques chiffres sur ce festival : 80 invités viennent du Burkina Faso, 150 bénévoles chambériens sont mobilisés. C'est aussi un investissement de la part de Chambéry. Les recettes globales sont de 180 000 euros, dont 55 000 proviennent des recettes de buvette-restauration. La part de recettes propres est relativement importante. 50 000 euros sont dépensés auprès d'entreprises locales (sonorisation, sécurité, restauration). 65 000 euros repartent au Burkina en rémunération des intervenants. La subvention de la Ville est de 13 000 euros.

L'aspect économique est donc important, pour Ouahigouya et pour Chambéry. Le but de ce partenariat est dans l'échange, et le retour pour les Chambériens eux-mêmes. L'association Chambéry-Ouahigouya propose également des animations pédagogiques. Il ne s'agit pas d'animations sur l'Afrique en général, mais des animations pour parler de Ouahigouya. L'objectif est de faire connaissance avec une culture et un partenaire précis. Ce n'est pas une sorte de vague exotisme africain. Beaucoup d'associations de Chambéry associent Ouahigouya dans leurs projets.

Wanda DIEBOLT

Merci beaucoup. Nous allons poursuivre la réflexion sur le transfrontalier avec Antoine André, Aurélia Greiveldinger et Marc Carballido. Nous sommes curieux de connaître ce qu'apporte concrètement le fait de travailler en mode transfrontalier et les éventuelles difficultés auxquelles vous êtes confrontés.

Antoine ANDRÉ

Président du Pays d'art et d'histoire des Vallées catalanes du Tech et du Ter des Vallées Catalanes



Nous allons réaliser une présentation à deux voix, avec Aurélia Greiveldinger, animatrice du Pays d'art et d'histoire. Je ferai une brève introduction et Aurélia présentera le territoire rapidement. Nous avons choisi de ne pas être trop factuels. Nous aimerions dégager le discours de la méthode sachant que le discours de la méthode n'est pas loin du roman d'aventures, car pour créer un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) ce fut une aventure assez longue et quelque fois difficile.

Nous parlerons ensuite de ce que l'on a compris et que l'on peut mettre derrière le vocable « mémoire collective ». Il nous semble qu'il n'y a ni de Ville d'art et d'histoire ni de Pays d'art et d'histoire sans qu'il y ait une mémoire collective. Nous parlerons également des choses qui fâchent, le GECT, et notre démarche, aboutie depuis peu. Nous allons installer le comité syndical de ce GECT en droit administratif français dans les semaines qui viennent. Aurélia reviendra sur les retombées du Pays d'art et d'histoire. Pas simplement les retombées en termes de patrimoine, d'histoire, de retombées économiques, mais aussi des retombées plus inattendues. Je me permettrai une conclusion provisoire. Vous savez qu'il n'y a jamais de conclusion que provisoire.

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Le Pays Pyrénées-Méditerranée n'est pas un Pays d'art et d'histoire. C'est un Pays, sous forme associative qui regroupe quatre Communautés de communes, qui va des Pyrénées à la Méditerranée avec 102 000 habitants environ. **Le Pays d'art et d'histoire est un sous-ensemble puisqu'il ne concerne que le Vallespir, le Haut-Vallespir, et la partie Catalogne Sud, donc espagnole, soit 31 communes, 24 françaises et 7 espagnoles (environ 38 500 habitants).** Ce qui caractérise la démarche en termes de méthode c'est que les acteurs du PAH étaient à la recherche d'un projet de territoire s'appuyant sur un label. Ils ont commencé avec l'UNESCO, sans succès, car il



Cobla dans les Pyrénées catalanes



Tours de Cabrenc ou « Château de Cabrenc »

fallait une inscription au patrimoine mondial au titre des paysages culturels à l'époque. Nous sommes toujours sous le signe de l'UNESCO car nous allons pouvoir, je l'espère, inscrire au patrimoine immatériel de l'UNESCO les fêtes de l'Ours, dans trois villages au cœur de ce pays. Les acteurs ont choisi comme structure porteuse le Pays Pyrénées-Méditerranée. C'est une des caractéristiques de ce PAH. Il est très difficile de porter un PAH avec une structure composée uniquement de collectivités locales. Cela implique une gouvernance multiple qui va s'installer pas à pas et qui repose sur des acteurs différents – les élus des collectivités locales, tout le réseau associatif et socio-professionnel. C'est le Conseil de développement du Pays Pyrénées-Méditerranée qui a eu en gestion le portage de ce PAH sur le plan administratif et financier, avec l'accord de nos amis espagnols pour répondre à l'objectif conjoint d'un seul budget, une seule structure.

Aurélia GREIVELDINGER
Animatrice de l'architecture et du patrimoine,
Vallées catalanes du Tech et du Ter

Ce qui est intéressant à relever par rapport à la candidature UNESCO, laquelle était sur un autre périmètre mais également transfrontalière, c'est la méthodologie du dossier. Quand le PAH s'est monté, et qu'il est devenu transfrontalier, la méthodologie appliquée au dossier UNESCO a été transférée au dossier PAH, notamment l'idée du Groupement européen de coopération territoriale qui avait été préconisée dans le plan de gestion de cette candidature UNESCO.

Par ailleurs, le périmètre de ce PAH n'est pas figé. Il a été conçu ainsi dès le départ comme un projet en marche avec un périmètre évolutif en fonction des recompositions territoriales et du travail sur les frontières de ce périmètre. Lorsque l'idée de cette candidature transfrontalière au label national est née rien n'était évident et nous ne sommes pas partis sans l'accord du ministère de la Culture et de la Communication et de la DRAC. Une des conditions posées à la création de ce label à l'échelle transfrontalière était justement une gestion unique. Le

label ne viendrait pas concrétiser une coopération entre deux structures de part et d'autre de la frontière. Il fallait concevoir le PAH avec une seule équipe, un seul budget, une seule gestion commune Français/Catalans, à égalité sur le projet.

Antoine ANDRÉ

Le terme de « Mémoire collective » est peut-être une tautologie. Il va de soi que lorsque l'on veut construire un PAH, il y a un socle commun qu'on peut appeler la « mémoire collective ». Celle-ci se fonde sur l'histoire, la géographie, peut-être des valeurs. Elle peut être partagée de façon plus ou moins confuse. Au bout du compte, c'est ce qui fait l'intérêt de la démarche, avant même l'obtention du label. Cette mémoire collective va s'approfondir, se partager. Nous nous dirigeons assez vite, nous l'avons vécu, sur une recherche d'identité de tous ces acteurs qui vivent sur un territoire. Nous l'avons particulièrement ressenti de la part de nos amis de Catalogne du Sud.

Pour évoquer un cadre mémoriel : le Roussillon a été « donné » à la France par le royaume d'Espagne par le traité des Pyrénées, en 1659. Deuxième événement important : nous avons eu *La Retirada*, cette époque sous le régime franquiste des républicains espagnols qui fuyaient l'Espagne et qui sont arrivés en masse dans le département des Pyrénées-Orientales en empruntant des petits chemins pour ne pas se faire repérer. Nous ne les avons pas toujours très bien accueillis à l'époque dans les Pyrénées-Orientales, au sens matériel du terme. Il y a bien des églises qui ont été ouvertes pour accueillir et loger ces républicains espagnols, mais nous les avons notamment accueillis dans des camps d'Argelès. Le Premier ministre y était récemment et a évoqué les conditions difficiles de cet hébergement. Il faut savoir qu'à l'époque, 400 000 réfugiés espagnols sont arrivés dans les Pyrénées-Orientales. On avait plus que doublé la population. Imaginez, par rapport à des événements récents, ce que pourrait donner dans certains départements, une arrivée massive de déplacés, de réfugiés.



« Les Portes du Temps » à l'abbaye d'Arles-sur-Tech

Le PAH, qui se construit, est loin d'être terminé. Nous avons fait une première évaluation du label au bout des premières cinq années.

Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle étape, plus administrative, moins émouvante. La construction du GECT, qui est la traduction d'une directive européenne, a donné aux États européens la possibilité de confier, par délégation de souveraineté, une partie de leur territoire ou un établissement commun. Au niveau du Pays transfrontalier, nous avons souhaité être gérés par un GECT sous le régime du droit administratif français, sous la forme d'un syndicat mixte ouvert. Nous avons eu peu de problèmes que ce soit avec le Quai d'Orsay ou avec Madrid. En revanche nous avons eu beaucoup plus de difficultés avec le ministère de l'Intérieur et la Direction générale des collectivités locales (DGCL) qui ont mis sur le dossier une multitude de stagiaires successifs de l'ENA. Chacun essayant d'expliquer que ce n'était pas encore tout à fait complet. Nous ne savions plus si nous étions dans le domaine réglementaire, sanctionné par un arrêté du préfet de région Languedoc-Roussillon, ou si nous étions dans la voie du règlement intérieur. Nous avons eu beaucoup de mal à faire passer l'idée que tout ce qui nous était demandé pouvait, pour une bonne part, relever du règlement intérieur. Nous y sommes arrivés. Le GECT existe, et nous le mettrons en place dans les jours qui viennent.

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Aurélia GREIVELDINGER

Le PAH n'a pas attendu le GECT pour commencer à travailler à l'échelle transfrontalière. Avant même d'avoir la structure juridique, nous avons construit le fonctionnement du projet comme si nous avions déjà le GECT, sans avoir le cadre administratif correspondant pour intervenir des deux côtés de la frontière. La mise en œuvre du label a été faite pendant cinq ans, avec la professionnalisation des personnes des deux côtés de la frontière, la création d'un service éducatif. Cela veut dire que toutes les actions sont déclinées en français et en catalan. Il y a une cinquantaine d'activités proposées par le service éducatif. Nous tenons compte des programmes scolaires de part et d'autre de la frontière. Nous développons depuis deux ans le programme *Les Portes du Temps* dans le PAH, à l'abbaye d'Arles-sur-Tech. Nous travaillons avec les Francas et les services sociaux côté catalan pour faire venir des enfants des deux côtés de la frontière et pour qu'ils co-construisent durant un séjour de trois jours un film. Ils sont encadrés par un artiste vidéaste, une chorégraphe et un plasticien sonore.

Antoine ANDRÉ

Une conclusion très provisoire que vous partagerez certainement. Lorsque l'on construit un PAH ou une VAH, il y a une retombée inattendue qu'on ne mesure pas. C'est la lutte contre la discrimination culturelle. C'est une discrimination sournoise. **Être capable de lutter contre la discrimination culturelle qui est clivante pour les enfants, comme pour les adultes, pour leur esprit critique. Cela vaut le coup de créer un PAH ou une VAH !**

Marc CARBALLIDO
Président du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées Cathares, Vice-Président de la Région Midi-Pyrénées



Je suis un pur produit des républicains espagnols mais je n'ai pas le temps d'en parler. Je partirais de la remarque de monsieur Fort concernant le remembrement régional. Nous devons nous inscrire dans ce contexte et considérer que le travail de coopération que nous avons imaginé sur cette année en cours s'inscrit dans une perspective de remembrement régional. J'aime bien l'expression. Cela nous met dans une situation de diminution possible de financements traditionnels mais nous met face à de nouvelles responsabilités. Si je prends la Région Midi-Pyrénées, qui va devenir la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées avec un nom qui pourrait éventuellement être Pyrénées-Méditerranée, nous voyons bien que la coopération transfrontalière signifie les relations avec la péninsule ibérique, les relations méditerranéennes avec tout ce que cela ouvre à l'international, les relations transfrontalières à travers le massif pyrénéen. C'est ce que je connais un peu mieux, pour être au sein de la Région responsable dans le cadre d'un programme européen POCTEFA (Programme opérationnel de coopération transfrontalière France Espagne Andorre). On voit bien la responsabilité que nous avons en matière de



coopération. La redistribution des moyens attribués renforce d'autant la recherche de moyens européens ou de mise à contribution des moyens sur cette frontière. Nous le constatons dans le cadre qui nous occupe, et nous avons déjà travaillé sur la génération précédente. Je pourrais aussi m'exprimer au titre du Pays des Pyrénées Cathares que je préside et qui a déjà travaillé sur des programmes de sentiers de déplacements des républicains espagnols ou des résistants qui sont issus de ces générations, pour les citer en exemple. Nous pouvons l'élargir à l'ensemble des régions françaises et des parties transfrontalières de notre territoire. J'invite les collègues des différents PAH ou VAH sur les autres frontières à aller chercher les informations sur les possibilités de coopération qui sont offertes. Je voudrais repérer les différentes thématiques sur lesquelles nous pouvons intervenir. J'en ai identifié quatre. Il y en a certainement d'autres. Autour des questions du paysage, je pense aux friches industrielles, à la problématique des éoliennes, aux aspects de médiation du paysage qui ont été largement évoqués. Voici les problématiques sur lesquelles nous avons tout intérêt à nourrir nos réflexions locales, les réflexions de nos voisins, et à échanger. Concernant la question des échanges et des savoir-faire, nous nous posons la question de l'ardoise ou de la pierre sur le massif pyrénéen. Nous pouvons essayer d'aller plus loin, d'aller dans les séquences d'apprentissage, dans les espaces de formation, d'aller sur le terrain de la création de référentiels communs et multilingues. J'ai repéré la question sur la mobilité des personnes. Un autre sujet est celui de la promotion et de l'image, à la jonction entre tourisme et culture. Dans les Pyrénées, nous développons une réflexion continue sur l'appellation « Pyrénées » (je n'ose dire ni marque, ni label) qui est porteuse d'un certain nombre

de choses. Nous, Villes et Pays d'art et d'histoire, nous pouvons être en première ligne sur ces sujets. C'est l'essentiel du message que je voulais faire passer. Je peux répondre sur le POCTEFA. Nous sommes en train de créer les adorateurs du POCTEFA ! Tous les Pyrénéens savent maintenant qu'il est bon d'aller voir de ce côté si l'on peut trouver des moyens pour la coopération. Il y a d'autres programmes, comme le SUDOE, programme de coopération transnationale, etc...

Je voulais attirer votre attention, et éventuellement l'illustrer par mon expérience sur mon territoire, sur l'importance qu'il faut accorder à ces programmes Interreg aujourd'hui, pour la génération qui vient, et encore plus dans le cadre de la recomposition des paysages régionaux.

Marieke STEENBERGEN
Directrice du réseau des sites majeurs Vauban



Le Réseau Vauban est le « trait d'union » entre les douze sites Vauban inscrits au Patrimoine mondial depuis 2008 en tant que bien en série. L'association est basée à Besançon et présidée depuis sa création en 2005 par Jean-Louis Fousseret, Maire de Besançon.

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE



Les douze sites majeurs de Vauban

Le Réseau Vauban est composé de douze sites fortifiés qui présentent des caractéristiques communes tout en ayant chacun sa spécificité et une réalité administrative propre compte tenu de leur situation dans dix régions et dix départements différents.

C'est leur complémentarité qui exprime l'ensemble des facettes de l'œuvre de Vauban, et qui justifie ainsi l'inscription au Patrimoine mondial.

Il s'agit d'un patrimoine reconnu en tant que tel depuis quelques décennies tout au plus, et dont la gestion est aujourd'hui transférée par l'État aux collectivités locales.

La première phase de vie de l'association, de 2005 à 2008, est marquée par la préparation de la demande d'inscription au Patrimoine mondial et par la mise en place d'un modèle de coopération entre les composantes du bien. L'inscription a sensiblement contribué au sentiment d'appartenance et à la prise de conscience de l'importance des valeurs incarnées par les fortifications de Vauban.

La dynamique commune s'est renforcée encore davantage depuis l'inscription. Elle peut être caractérisée par le principe de subsidiarité : l'association ne se substitue pas à l'action des collectivités membres mais intervient

en complément de celle-ci et dans l'intérêt de tous. Quelques exemples :

- De nombreux outils de médiation conçus en étroite concertation avec les membres, en complément de l'action culturelle développée par chaque site ;
- Des partenariats qui permettent le développement et la diversification des compétences :
 - Studios d'architecture dans le cadre du partenariat avec l'ENSA Paris-Belleville, grâce à Philippe Prost ;
 - Partenariats avec d'autres sites et réseaux fortifiés en Europe ;
- Des outils de partage et de diffusion d'informations et de retours d'expériences, tel que le centre de ressources pour la gestion du patrimoine fortifié ;
- Le Réseau assure par ailleurs la coordination du bien vis-à-vis de l'UNESCO, en étroite concertation avec les services du ministère de la Culture et de la Communication. Il a, par exemple, développé une méthodologie pour l'élaboration du plan de gestion et a centralisé la préparation du rapport périodique. Il prend également part aux différents comités de pilotage locaux.

Les sites font face à quelques enjeux majeurs. Le Réseau les accompagne et intervient pour défendre les intérêts communs.

La préservation du patrimoine fortifié et son entretien sont des charges lourdes et récurrentes. Les collectivités responsables des fortifications investissent ensemble, avec le concours de l'État et les départements et régions, environ 5 millions d'euros par an dans les travaux de restauration. Les travaux d'entretien sont tout aussi essentiels pour anticiper aux dégradations qui sont provoquées essentiellement par la végétation et par l'effet de gel-dégel.

Le Réseau recherche donc aux côtés des sites des solutions innovantes telles que le recours aux chantiers de réinsertion, les conventions avec l'armée pour l'entretien des espaces difficiles d'accès, ou encore le pâturage pour un entretien écologique et à moindres frais.

« Le meilleur moyen de préserver un édifice, c'est de lui trouver un nouvel emploi », disait Viollet-le-Duc. La

reconversion des sites fortifiés pour accueillir de nouveaux usages, pas nécessairement touristiques et culturels, favorise leur préservation. De multiples exemples au sein du Réseau Vauban illustrent ce principe.¹



Travaux de restauration au fort des Salettes, Briançon - Réseau Vauban

Ainsi, en mai 2014, un nouveau spectacle immersif a été inauguré à la chapelle Saint-Étienne de la citadelle de Besançon. Des projections à 300° de documents historiques, de vues réelles spectaculaires et d'images de synthèse, complétées par un comédien et des effets sonores, offrent aux visiteurs une expérience inédite de quatorze minutes pour comprendre l'histoire de la citadelle et l'impressionnant chantier de construction du XVII^e siècle.

Le parti pris pour l'aménagement du bâtiment permet de poursuivre l'accueil d'expositions temporaires et de réceptions et respecte totalement l'authenticité du lieu.

Aussi, le cahier des charges incluait la rapide réversibilité des installations pour le spectacle grâce notamment à des rideaux occultants pour les huit baies de 7,5 mètres de haut et des portiques techniques accueillant les équipements de son et de projection. Le choix concernant le mode de chauffage s'est porté sur des ventilo-convecteurs, qui, parmi les différents scénarii étudiés, présentent la meilleure performance au regard des besoins liés aux équipements pour le spectacle et de l'exigence de confort pour le réceptif, sans dénaturer le monument. La communauté urbaine d'Arras a initié en 2010 un projet de reconversion ambitieux de la citadelle dans l'objectif de la transformer en véritable quartier de ville. Cet espace de trente hectares accueille depuis début 2015 90 logements et 700 personnes travaillent quotidiennement sur le site. La transformation du magasin à poudre en datacenter est une belle illustration d'une fonction contemporaine qui s'inscrit dans la continuité de la fonction d'origine de ce bâtiment militaire.

Ces questions, parmi d'autres, étaient au cœur du projet Interreg IVC At Fort², qui a permis au Réseau et ses membres d'échanger avec dix autres sites fortifiés en Europe³ sur les conditions préalables au redéveloppement.

Cette approche de préservation par le développement constitue l'une des ambitions phares du Réseau Vauban et est inscrite en tant que telle dans le projet stratégique du Réseau à l'horizon de 2020, adopté par l'assemblée générale en avril 2015.

Pour y parvenir, il s'agira de « faire tomber les remparts » au sens figuré du terme entre les différentes disciplines concernées. L'ambition est d'engager une réflexion approfondie sur ce sujet avec les services de l'État qui soutiennent le Réseau Vauban depuis de nombreuses années, et avec d'autres acteurs en charge du patrimoine culturel. C'est à l'échelle d'un réseau, et des réseaux, français et européens, que ce débat peut prendre forme et avoir tout son sens.

¹ http://www.sites-vauban.org/telechargement/Recueil_experiences.pdf

² [Atfort.eu](http://atfort.eu)

³ New Dutch Waterlinie (Pays-Bas), Réseau des sites majeurs de Vauban (France), Province d'Anvers (Belgique), Ville de Berlin (Allemagne), Ville de Venise (Italie), Governing Body of Suomenlinna (Finlande), Ville de Kaunas (Lituanie), Medway Council (Grande-Bretagne), Paola Heritage Foundation (Malte), Fort Monostor non-profit ltd. (Hongrie), Université de Nova Gorica (Slovénie)

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

Houda ODEIMI

Responsable du développement et de la coordination, Cités Unies Liban

Merci à l'ANVPAH & VSSP de nous donner l'opportunité de présenter Cités Unies Liban.

Cités Unies Liban est un réseau de quatre-vingt-six municipalités et fédérations de municipalités, ce qui représente environ trois cents collectivités locales et plus de 70 % de la population libanaise.

Nous avons plusieurs missions :

- L'animation du réseau pour permettre aux collectivités de se rencontrer, de parler des problèmes qui les concernent. Il n'y a pas d'association nationale de maires au Liban et nous contribuons à ce que les villes se rencontrent et échangent sur les problèmes qui les concernent.

- Nous appuyons et contribuons au processus de décentralisation au Liban, notamment en installant un dialogue entre l'État et les collectivités locales.

- Nous travaillons en appui au renforcement des municipalités libanaises en faisant connaître aux élus locaux de nouvelles pratiques et de nouveaux services municipaux. Depuis hier, nous avons beaucoup parlé des nouveaux métiers liés au patrimoine. Pourquoi ne pas leur faire connaître ces nouveaux métiers, organiser des formations, des visites techniques thématiques et favoriser la formation de nouveaux services dans les municipalités.

- Nous assurons une ouverture à l'international en sensibilisant les villes françaises aux besoins des collectivités libanaises, en impliquant les villes dans des réseaux euro-méditerranéens et en favorisant les projets de coopération décentralisée.

Après quinze années d'expériences, les résultats principaux de Cités Unies Liban par rapport aux missions ci-dessus sont les suivants :

- L'organisation d'un séminaire international sur la décentralisation au Proche-Orient en 2009 avec la présence du président de la République libanaise qui a lors de ce séminaire prononcé un discours très important sur la décentralisation.

- Nous avons lancé en 2012, lors des Assises de la coopération Franco-libanaise, un programme national d'appui aux municipalités libanaises à la demande du ministre libanais de l'Intérieur et des Municipalités.

Ce programme bénéficie d'un appui du ministère des Affaires Étrangères à travers la DAECT – je remercie monsieur Fort pour cet appui – pour que les collectivités françaises puissent contribuer au renforcement et à ce programme d'appui notamment avec des réseaux, des institutions comme le CNFPT qui sont fortement présentes, des réseaux de collectivités comme l'AMF, la fédération nationale des agences d'urbanisme et l'ANVPAH & VSSP.

- Nous avons des demandes précises d'élus pour l'organisation de séminaires nationaux sur des thématiques qui les intéressent. Nous venons d'organiser la semaine dernière un séminaire national sur l'action sociale en présence du CNFPT et de la Ville de Roubaix. Nous répondons également à des demandes des élus en essayant de faire contribuer des collectivités françaises.

L'importance de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine nous a conduit, en 2001, à favoriser la création d'un sous-réseau thématique. C'est le Réseau des Villes historiques et archéologiques (le RVHA) avec les 6 villes fondatrices de ce réseau : Baalbeck, Beyrouth, Saïda, Byblos, Tyr, Tripoli, et 2 nouvelles villes, Zouk Mikael et Anjar, qui se sont inscrites depuis. La municipalité de Baalbeck est présidente de ce réseau et la ville d'Aix-en-provence en assure la vice-présidence. En 2013, suite au lancement du programme national d'appui aux municipalités libanaises, le maire de Baalbeck a souhaité donner une nouvelle impulsion à ce réseau par un rapprochement avec les ministères libanais de la Culture et du Tourisme et un rapprochement avec d'autres réseaux de villes tels que l'ANVPAH & VSSP. Cette volonté est pour nous très importante. Elle montre que la valorisation du patrimoine reste une préoccupation de nos élus locaux malgré la situation d'urgence que vous connaissez bien et qui est la nôtre actuellement.

Le partenariat avec l'ANVPAH & VSSP, c'est cette ouverture à deux cents collectivités territoriales dotées d'un patrimoine culturel diversifié, remarquable, qui peuvent écouter, conseiller, appuyer, faire bénéficier les élus



locaux de leur expérience, et apprendre des élus locaux libanais sur leurs expériences et sur la manière dont ils vivent actuellement avec leur patrimoine.

C'est également faire participer l'ANVPAH & VSSP activement à la mise en œuvre de ce programme d'appui aux municipalités libanaises par la formation, la sensibilisation, l'apport en expertise, et si possible appuyer le développement par des partenariats entre les collectivités locales françaises et libanaises.



Séminaire à Byblos et Zouk - Liban

Ce partenariat permettra un décloisonnement des villes libanaises qui leur est nécessaire au vu de la situation actuelle et la mise en œuvre d'actions qui inciteront les élus locaux à considérer le patrimoine comme un repère identitaire et comme un vecteur de valeurs culturelles, pour arriver, à partir du patrimoine, à une réflexion sur l'aménagement de l'espace public et sur la cohésion sociale. Nous en avons vu ce matin des exemples très intéressants.

Cette coopération va favoriser des rencontres, des échanges, une ouverture à la culture de l'autre. Il est important que les élus se rencontrent, mais à travers ces coopérations, il est également important que les techniciens municipaux, les acteurs de la société civile, les universités et le secteur privé échangent.

Il est important de faire participer aux réflexions et aux actions les jeunes, qui ne sont pas assez associés à la vie publique locale libanaise, ainsi que les femmes, trop peu représentées au niveau local.

La période que nous traversons est trouble au Liban à cause des questions politiques et sécuritaires que nous connaissons tous.

La coopération décentralisée représente l'unique appui direct qui apporte à nos élus locaux une reconnaissance de leur rôle pour la sauvegarde et la mise en valeur de notre patrimoine. C'est pour cela qu'elle reste pour nous très importante.

La coopération décentralisée franco-libanaise est au Liban la plus importante. Néanmoins, elle est freinée par la situation sécuritaire de nombreuses régions du Liban, mais aussi par le contexte institutionnel et financier difficile des collectivités françaises. Il est donc pour nous essentiel de proposer de nouvelles approches qui permettent aux collectivités françaises de continuer à affirmer leur volonté politique et de poursuivre leur présence auprès des collectivités libanaises. Ces nouvelles approches permettraient l'organisation de visites d'études, de l'accueil de stagiaires dans les services de collectivités françaises, la participation à des séminaires, à des formations, pour un ancrage des coopérations de ville à ville à un niveau national et pour mieux mutualiser les apports et les contributions de ces projets de coopération.

Nous serions très heureux de lancer notre partenariat avec l'ANVPAH & VSSP par l'organisation d'une première visite d'étude pour des élus locaux libanais dans une des villes membres de l'association. J'espère que ce sera possible.

Questions

Laurent SEGELSTEIN, Chargé de mission patrimoine à Saint-Denis de La Réunion :

Une question qui s'adresse à monsieur Fort. Je suis à Saint-Denis de La Réunion. Autour de Saint-Denis, le premier cercle des pays sont pour la plupart en voie de développement. Leur monnaie est beaucoup plus faible

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

que la nôtre. Quand nous travaillons avec eux, c'est toujours à sens unique. Vous dites que certains sont prêts à acheter nos prestations. Nous avons quelques difficultés dans ce sens. Nous sommes par exemple amenés à travailler dans le domaine du spectacle vivant avec l'Institut français. Ne pourrions-nous pas élargir le champ d'action de l'Institut français, qui relie, sur La Réunion, l'État, l'Institut français et la DRAC, puis la Région et la commune de Saint-Denis. Ne pourrait-on pas élargir ce type de collaborations au patrimoine, ce qui nous permettrait de faire des actions dans le même sens ?

Bertrand FORT :

Ce que je disais tout à l'heure à propos de la marchandisation des expertises est à moduler en fonction du degré de développement des pays. Comme les communes et les collectivités françaises sont en général impliquées dans la maîtrise d'ouvrage, nous passons beaucoup de temps, réalisons un certain nombre d'expertises et dépensons beaucoup d'argent dans les études préliminaires. Mais trop souvent, il arrive qu'une fois ce travail préliminaire fait, sur fonds publics français, les appels d'offre du PNUD et de la Banque mondiale apparaissent, et que ce soit nos concurrents, souvent européens, qui raflent la mise avec leurs entreprises. Encore une fois, ce n'est pas aux Malgaches de payer, mais il y a souvent des fonds multilatéraux internationaux qui nous coupent l'herbe sous le pied quand il s'agit de passer à une phase où nos bureaux d'expertise, nos entreprises, pourraient, légitimement, au moins concourir. Et elles ne le font pas assez car elles ne sont pas associées au projet en amont. Que ce soit en expertises, en contribution au projet au départ ou en nature. Nous essayons de pousser aujourd'hui, pour que le moment venu, il y ait une dimension commerciale d'appel d'offre, et qu'elle soit bien positionnée.

Concernant la deuxième partie de la question. Il faut savoir que l'Institut français passe des conventions avec les collectivités territoriales. Il y en a soixante-dix, entre l'Institut français et une collectivité. Ce sont principalement les Régions et les métropoles. Dans le cadre de ces conventions, le ministère des Affaires Étrangères finance à 50 %, le reste étant financé par les collectivités locales.

J'en profite pour revenir sur le transfrontalier. J'aurais dû le mentionner comme une priorité, réelle et transversale. Ce n'est pas assez valorisé. L'Europe est bien souvent vilipendée. Avec le transfrontalier, nous changeons de catégorie. Nous avons parlé tout à l'heure de centaines ou de milliers d'euros. Ici nous parlons en milliards. La France est le principal receveur de fonds européens transfrontaliers. En 2014, c'est 15 milliards d'euros pour les GECT. 15 milliards d'euros ont été reçus par les collectivités territoriales françaises dans le cadre des groupements. Les collectivités territoriales partenaires en bénéficient également. Nous accompagnons les GECT dans leur démarche. Ce n'est pas toujours facile mais cela aboutit souvent. C'est de la création européenne très concrète pour nos concitoyens.

Une dernière question.

Il s'agit d'une question factuelle. Pourquoi Bayonne ne figure pas dans le réseau Vauban ?

Marieke STEENBERGEN :

C'est une question pour un expert ! Je n'ai pas la réponse pour Bayonne. Je vais vous donner des éléments sur la sélection, faite sur la base d'une analyse scientifique exhaustive de tous les sites où Vauban est intervenu. Ont été retenus les sites 100 % Vauban, ceux qui n'ont pas subi de remaniements importants dans les siècles suivants, ceux qui représentent toutes les facettes de l'œuvre de Vauban.

PRÉSIDENT :
Didier HERBILLON
Maire de Sedan

Il faut remarquer la très grande qualité de cet atelier. Je pense que vous l'avez partagée avec moi. Je voudrais remercier madame Diebolt qui a mené et animé de main de maître cet atelier et féliciter madame Irvoas-Dantec.



synthèse

Dominique IRVOAS-DANTEC
Directrice des projets et réseaux tourisme et patrimoine, SPL-Destination Rennes



La restitution des propos tenus par l'animatrice, Madame Diebolt - Présidente de l'EPCC de Bibracte - et les intervenants lors de l'atelier ne saurait rendre compte de la grande qualité et de la richesse de ces échanges.

Monsieur Herbillon, Maire de Sedan, a souligné, en tant que Président de l'atelier, le fort engagement de l'ANVPAH & VSSP dans la coopération décentralisée, que ce soit en Inde, au Mali, en Hongrie, en Albanie, et dans les Bakans, ou en Pologne. Il a présenté le déroulé des interventions, à savoir les caractéristiques de cette coopération, les retombées pour les pays accueillants, et tenté de donner un état des lieux, un regard critique sur cette coopération. Comme l'a fait la veille monsieur Malvy, Président de la Région Midi-Pyrénées et de l'ANVPAH & VSSP, il a porté l'accent sur l'extrême actualité du patrimoine en danger, « foulé au pied », à l'heure où nous parlons. L'esprit qui doit présider à la coopération, pour reprendre son expression, est « d'apporter la lumière dans le respect de chacun sans modèle transposable ».

Dans un premier temps, madame Quemarec a exposé, en matière de patrimoine, les priorités du ministère de la Culture et de la Communication. Ce dernier est très

PATRIMOINES ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

souvent sollicité quant à la construction de la législation patrimoniale dans les autres pays, mais aussi pour sa conservation, sa valorisation et sa médiation. Elle a retracé l'histoire de cette coopération à travers les exemples suivants : la République de Macédoine et la Roumanie, le partenariat de Braila avec les villes de Troyes et Bordeaux, projets pilotes qui pourraient être déclinés dans d'autres villes de Roumanie. Elle a précisé les axes de formation retenus et souligné le fait que l'Union européenne prenne conscience de l'importance du patrimoine en Europe, avec, pour résultante, les actions qui vont en découler.

Monsieur Fort – Délégué pour l'action extérieure des collectivités territoriales au ministère des Affaires Étrangères et du Développement International – a présenté le bilan de 103 projets de coopération pour 58 collectivités françaises. Il a évoqué les contraintes financières du ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, et la réorganisation régionale. Les projets favorisés seront ceux qui prendront en compte le suivi, l'intégration et l'évaluation des impacts quantitatifs, mais aussi qualitatifs que cette coopération engendre. Les exemples comme le Mali démontrent que l'on reçoit autant que l'on donne. Il a porté l'accent sur la nécessité de valoriser économiquement l'expertise française, reconnue à l'étranger, en numéraire et en retour d'expériences. Il a rappelé l'importance de la complémentarité action/coordination. Son ministère soutiendra les actions qui montreront l'articulation qui préexiste déjà.

Les projets prioritaires seront ceux qui prendront en compte le climat, la jeunesse, la mobilité, et la formation professionnelle. Il a porté l'accent sur le fait de privilégier les entreprises françaises dont l'expertise est reconnue et en capacité de l'apporter dans un certain nombre de pays, en faisant en sorte que cette expertise soit financée.

Monsieur Niang - Maire-Adjoint de Ségou, au Mali et madame Dietz – Animatrice de l'architecture et du patrimoine à la Ville de Chambéry - ont montré l'intérêt de la coopération, y compris pour les pays émetteurs, à travers l'exemple du festival de Chambéry, peu coûteux au niveau local mais bénéficiant d'un ancrage et d'un retour

d'investissement très importants. Ce festival fait partie de la programmation culturelle de Chambéry au même titre que les autres.

Monsieur Niang a témoigné du grand intérêt de la coopération décentralisée qui s'est faite dans sa ville sur l'habitat de terre et sa restauration. Il a d'autre part démontré que la coopération décentralisée a permis de faire face à la déportation de populations en danger dans le nord du pays.

Enfin, Monsieur André, Président du Pays d'art et d'histoire transfrontalier des Vallées Catalanes, Madame Aurélie Greiveldinger, Animatrice de l'architecture et du patrimoine, Vallées catalanes du Tech et du Ter, et Monsieur Carballido, Président du Pays d'art et d'histoire Pyrénées Cathares, Vice-Président de la Région Midi-Pyrénées, ont respectivement montré, d'une part, la pertinence d'un label Pays d'art et d'histoire transfrontalier, et d'autre part le grand intérêt à développer, en matière de coopération transfrontalière, les thématiques suivantes : le paysager, la notion d'échanges et de savoir-faire, la mobilité des personnes, la promotion et l'image.

Les deux dernières interventions ont mis en évidence la gestion d'un bien en série à travers le réseau Vauban. Les propos de Madame Marieke Steebergen, Directrice du réseau des sites majeurs Vauban, méritent d'être repris : « faire tomber les remparts entre tourisme, culture, économie » en France, en Europe et à l'étranger, *leitmotiv* très séduisant du point de vue de l'éthique.

Madame Odeimi, Responsable du développement et de la coordination, Cités Unies Liban, a présenté, dans le contexte de la baisse des ressources françaises, l'essence de nouvelles approches de coopération décentralisée, à travers les visites d'études et l'accueil de stagiaires. Elle appelle à une coopération entre Cités Unies Liban et l'ANVPAH & VSSP.





5.

CONCLUSIONS

Jean ROUGER

Membre fondateur de l'ANVPAH & VSSP, Président d'honneur

Pascal CURIE

Conseiller municipal, Ville de Besançon

Jean ROUGER
Membre fondateur de l'ANVPAH & VSSP,
Président d'honneur



Nous avons eu l'honneur d'organiser ce premier congrès avec la Ville de Besançon que nous remercions chaleureusement : tous ses élus, dont monsieur Pascal Curie qui représente aujourd'hui monsieur Jean-Louis Fousseret, et toutes les équipes de la Ville qui ont travaillé à la réussite de ce congrès, et notamment Marie-Hélène Attalah, animatrice de l'architecture et du patrimoine et la direction du patrimoine historique. Une telle manifestation ne peut exister qu'avec un immense travail mais aussi avec un lieu, nous remercions le directeur du Kursaal et toute son équipe. C'est une chance d'avoir pu réaliser ce premier congrès à Besançon, une cité très riche et forte de son histoire qu'elle sait convertir en projets et en enthousiasme.

Ce congrès bénéficie de soutiens et d'encouragements. Nous tenons à remercier tous les partenaires de ce congrès qui nous ont aidés et qui sont présents aujourd'hui : EDF, avec Monsieur Escapil-Inchauspe, responsable développement Grand Sud-Ouest, partenaire depuis 2013, pour l'exposition « Patrimoines, l'histoire en mouvement » et ainsi que pour les 30 ans

du label Ville et Pays d'art et d'histoire ; la Caisse des Dépôts et Consignations, qui nous soutient depuis 2007 sur la thématique des quartiers anciens durables et sur l'économie des quartiers anciens ; la CAPEB représentant le monde des acteurs et des moteurs de la construction ; le ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique, le ministère de la Culture et de la Communication ; le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; le ministère des Affaires Étrangères et du développement international ; le ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité. Plusieurs réseaux et structures nationales s'impliquent également dans la gestion du patrimoine et de l'urbanisme patrimonial. Nous entretenons des relations de plus en plus étroites et nous voulons inventer des coopérations fécondes avec l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France, les Maires de Grandes Villes de France, la Fédération Patrimoine-Environnement, Maison Paysannes de France, ainsi que l'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays.

Je tiens à remercier les différents intervenants de ces journées pour avoir répondu à notre proposition et pour avoir offert leurs expériences et leurs éclairages sur toutes ces questions d'actualité.

Nous souhaitons aussi remercier l'ensemble des acteurs de ce congrès et tous les participants, qui avez vécu ces deux jours de manière intense, patiente, questionnante. Enfin, je remercie particulièrement Denis Grandjean, ancien adjoint à l'urbanisme de Nancy, ancien directeur de l'école d'architecture de Nancy, expert pour l'ANVPAH & VSSP, qui nous a accompagnés tout au long de la préparation de ce Congrès.

Et je souhaite évidemment remercier notre équipe de l'ANVPAH & VSSP sans laquelle nous n'aurions pu réaliser ce premier congrès. Nous pouvons applaudir toute l'équipe professionnelle et tout particulièrement la directrice, Marylise Ortiz.

C'est un travail de plusieurs mois qui nous a enrichi les uns et les autres. L'échange est l'une des caractéristiques de notre assemblée des collectivités territoriales. Nos

collectivités adhérentes se sont engagées devant l'État, et devant les citoyens à faire une politique avec et pour le patrimoine. Ce premier congrès a permis de partager de nombreuses expériences avec tous ceux qui font partie de notre association, près de 200 membres - qui représentent plus de 10 millions d'habitants.

Il y a quinze ou vingt ans, c'était incontestablement l'État qui était incitateur, porteur et ossature de la notion de protection, et de la notion de médiation du patrimoine. Désormais, les collectivités se sont appropriées l'honneur de protéger et de mettre en valeur, elles portent l'exigence d'avoir des règles claires, et qui s'inscrivent sur notre territoire, en respectant chaque singularité, qui s'inscrivent dans le temps afin de ne pas être soumises aux variations saisonnières électorales. Ce premier congrès fait plaisir, à tous. Plaisir d'être ensemble, de partager des interrogations, plaisir du débat et des comparaisons, de l'humilité du travail et de l'utilité des compétences. Tout cela affirme nos engagements, et permet de découvrir des parcours de création à partir des connaissances de notre histoire. Ainsi se construit la transformation du présent, ne serait-ce que pour offrir des perspectives de progrès à nos enfants. Et notre Matière Première, c'est le Patrimoine.

Pour que ce gisement, le plus souvent négligé ou perdu de vue par le plus grand nombre d'entre nous, puisse devenir une matière première, la curiosité, les recherches, l'esprit critique et le travail rigoureux sont indispensables. Ainsi les découvertes prennent forme et sens, elles nourrissent nos connaissances de l'histoire, offrent des lectures des traces de nos vies d'avant. Et lorsqu'elles sont connues et reconnues, partagées et valorisées, ces marques anciennes habitent nos trajectoires actuelles de vie. Elles participent à l'ossature de nos sociétés, elles charpentent notre éducation en facilitant le respect des vivants et du monde en général, en stimulant la curiosité les apprentissages, en fondant les sens et la densité de nos projets. C'est l'âme des contrats « Ville et Pays d'Art et d'Histoire », une équipe compétente et talentueuse dédiée à la connaissance du patrimoine, de son émergence à son respect et à sa protection.

C'est une mission exaltante, et réussie : plus de 180 contrats en 30 ans. Autant de politiques urbaines singulières où le patrimoine est devenu l'identité de la communauté.

Nous vous félicitons, tous les élus qui se sont engagés, toutes les équipes professionnelles autour des animateurs de l'architecture et du patrimoine. Vous avez inventé une fonction extraordinaire, produire une ressource civique culturelle et économique avec le patrimoine ; en dépit des freins, des ignorances, des mal compréhensions ou des négligences statutaires. Bravo, grand bravo pour ce combat !

Nous avons besoin de votre fonction et de votre rôle de médiation, indispensable à tous les stades de la constitution du Patrimoine. Au nom de vous tous, je formule très fort des vœux et des souhaits pour que le label reste l'outil incontournable de la valorisation privilégiée de tous les patrimoines de nos territoires. L'ANVPAH & VSSP et ses partenaires souhaitent profiter de ce temps d'échanges pour réaffirmer la place primordiale du patrimoine, il est le porteur des valeurs et des projets pour la ville durable, l'économie, l'emploi et le vivre-ensemble. Ces journées ont réuni notre Assemblée des collectivités engagées dans la protection, la mise en valeur et la médiation du patrimoine. Ce congrès nous a permis de nous rencontrer et de former un nouveau bureau avec de nouveaux vice-présidents auprès de notre président Martin Malvy, président de la Région Midi-Pyrénées, ancien ministre, et titulaire d'un long parcours pour la renaissance du patrimoine dans la vie de tous les jours.

Nos 8 vice-présidents sont :

Jean-René Etchegaray, maire de Bayonne ; Fabien Robert maire-adjoint de Bordeaux ; Jean-Dominique Durand, maire-adjoint chargé du patrimoine de Lyon ; Djoudé Méribet, maire d'Elbeuf ; Didier Herbillon, maire de Sedan ; Patrick Géroutet, maire-adjoint de Chartres ; Pierre Jarlier, maire de Saint-Flour ; Alain Vogel-Singer, maire de Pézenas ; Gérard Duclos, maire de Lectoure et Sophie Métadier, maire de Beaulieu-les-▶





Loches sont trésorier et trésorière-adjointe ; Juliette Bouchot, adjointe au maire de Bar-le Duc et Catherine Sadon, maire de Semur-en-Auxois sont secrétaire et secrétaire-adjointe.

L'ANVPAH & VSSP réaffirme grâce à ce congrès son ambition d'être le représentant des collectivités territoriales engagées dans la recherche la sauvegarde la protection la mise en valeur le partage et la réutilisation du Patrimoine. Notre Assemblée se veut et se doit d'être un partenaire dans l'élaboration politique des dispositifs de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine, de l'urbanisme patrimonial et de l'architecture.

Ce congrès est un commencement, et un devenir ! C'est le sens même du patrimoine. Quand on se donne la peine et la joie de rechercher, d'écouter, de regarder, de découvrir et de partager ce que l'on sait, et de confier à ceux qui connaissent un peu plus nous améliorons nos savoirs.

Lors de ce congrès, nous vous avons présenté une nouvelle publication, dans laquelle apparaît Besançon : *Paroles d'élus, sur les Villes et Pays d'art et d'histoire*. Pour célébrer le trentième anniversaire du label, et dans la suite cohérente d'un premier *Paroles d'élus* pour les 50 ans des secteurs sauvegardés, ce second tome illustre les ambitions et les effets du label sur les politiques patrimoniales culturelles, économiques, urbaines et sociales de nos territoires. En introduction de cette publication, nous rappelons ce qu'est l'objet de notre Assemblée : une passion pour nos Villes et Pays d'art et d'histoire, notre attachement à concilier nos ressources du passé, notre gestion du présent et notre investissement d'avenir.

Nous détaillons, dans cette publication, nos ambitions et celles des décideurs, élus locaux et nationaux, et celles des animateurs de l'architecture et du patrimoine qui ont jeté les bases d'un bilan national pour relancer le label en ce début de XXI^e siècle vers de nouveaux enjeux. Les nouveaux enjeux se dessinent, impératifs : l'évolution des compétences territoriales, les transfor-

mations environnementales et l'inertie des hommes, le développement équitable et équilibré des territoires, les obligations et les harmonies de la coopération internationale...

Merci à vous tous.
Merci à la ville de Besançon.

Pascal CURIE
Conseiller municipal Ville de Besançon



Je suis très heureux d'avoir l'opportunité de féliciter l'ensemble des acteurs qui animent et qui font la promotion du patrimoine et de la culture, au niveau local, régional et international.

Nous concluons déjà ce premier congrès de l'Association nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés. Permettez-moi de remercier l'Association, son président Martin Malvy, ses membres fondateurs, Jean Rouger, Yves Dauge, ainsi que sa directrice Marylise Ortiz d'avoir choisi Besançon pour la tenue de ce premier congrès.

Besançon, Ville d'art et d'histoire, est honorée de l'avoir accueilli, en toute amitié, et je salue toutes les personnes qui ont pris part aux débats de ces deux journées.

À l'heure où de nombreux projets de loi ont un impact direct sur le patrimoine, il devenait essentiel pour nous de nous pencher sur l'évolution de ces outils de gouvernance et de mise en valeur dans notre société, en nous interrogeant sur nos pratiques, nos attentes ainsi que sur la cohérence que nous souhaitons donner à nos actions pour améliorer la protection, la valorisation et la gestion au quotidien du patrimoine.

Nous formons un grand réseau et représentons toutes les régions françaises - et même au-delà puisque nous avons eu le plaisir d'accueillir des collègues venant du Liban et du Mali.

À l'image de l'intensification des échanges culturels internationaux, nous incarnons la diversité patrimoniale. La protection, la restauration et la valorisation du patrimoine sont des axes privilégiés dans la politique de nos villes et de nos territoires, et le patrimoine culturel est un de nos plus grands atouts.

Nous approprier ce patrimoine, l'intégrer à notre vie quotidienne, sensibiliser les habitants en facilitant leur intérêt et leur engagement est primordial pour mettre en valeur les liens ainsi tissés pour notre société de biens multiculturels. Ce congrès nous a permis de nous enrichir de nos expériences mutuelles, c'est le syncrétisme moderne, et pendant ces deux jours, nous avons fait le point sur l'actualité juridique liée au patrimoine.

Nous nous sommes interrogés, nous avons échangé sur des thèmes transversaux liant urbanisme patrimonial, tourisme, métiers et formations, médiation numérique, participation citoyenne, coopération internationale ; ainsi que sur la réforme des collectivités territoriales et ses implications sur la protection et la valorisation du patrimoine.

Et je ne peux que me réjouir de la richesse de nos débats, de cette mutualisation et de ces échanges qui suscitent une réflexion nous permettant de répondre aux nouveaux besoins que nous exprimons tous.

Toutes nos actions participent à une approche dynamique et bien souvent innovante de cette notion de patrimoine, en associant l'ensemble des acteurs locaux, les élus et leurs services, ainsi que, toutes générations confondues, les habitants. Nous nous devons de continuer à travailler, réfléchir ensemble et échanger afin que la culture et le patrimoine continuent à jouer leur rôle de facteurs de cohésion sociale. Notre mission est essentielle, les enjeux du patrimoine sont cruciaux. Continuons à nous mobiliser et à construire ces temps d'échange qui nous rassemblent et nous permettent de transmettre notre conviction que ces enjeux culturels sont au cœur de tout projet politique et démocratique.

Je partage avec vous ce désir que nous avons tous de promouvoir le patrimoine et de soutenir les acteurs culturels porteurs de projets audacieux.

Et pour terminer, pour évoquer l'avenir de l'Association, qui a tenu à Besançon ce premier congrès, je souhaiterais citer Victor Hugo, qui est né à Besançon, à quelques pas d'ici. En 1877, il écrivait les phrases suivantes : « Les souvenirs sont nos forces, ils dissipent les ténèbres. Ne laissons jamais s'effacer les anniversaires mémorables. Quand la nuit essaie de revenir, il faut allumer les grandes dates comme on allume les flambeaux. ».

Je vous invite maintenant aux visites et à la découverte de Besançon, où nous serons toujours heureux de vous recevoir.

Je vous remercie.

Glossaire

- ABF** – Architecte des bâtiments de France
ADF – Association des départements de France
ALUR – Loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové
AFPA – Association pour la formation professionnelle des adultes
AMF – Association des maires de France
ANABF – Association nationale des architectes des bâtiments de France
ANAH – Agence nationale de l'habitat
ANAAP – Association nationale des animateurs de l'architecture et du patrimoine
ANCOVART – Association nationale des guides conférenciers des villes et pays d'art et d'histoire
ANPP – Association nationale des pôles territoriaux et des pays
ANRU – Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANVPAH & VSSP – Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire & des Villes à secteurs sauvegardés et protégés
APVF – Association des petites villes de France
ARF – Association des régions de France
AVAP – Aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine
CAPEB – Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment
CDC – Caisse des dépôts et consignations
CEREMA – Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CIAP – Centre d'interprétation d'architecture et du patrimoine
CIR – Compagnie immobilière de restauration
CMN – Centre des monuments nationaux
CNMHS – Caisse nationale des Monuments historiques et des sites
CNSS – Commission nationale des secteurs sauvegardés
COS – Coefficient d'occupation des sols
CRPA – Commission régionale patrimoine et architecture
CRPS – Commission régionale du patrimoine et des Sites
DGP – Direction générale des patrimoines du ministère de la Culture et de la Communication
DIREN – Direction régionale de l'Environnement
DRAC – Direction régionale des affaires culturelles
DREAL – Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement du logement
DTA – Directive territoriale d'aménagement
LCAP – Loi Création, Architecture et Patrimoine
MAE – Ministère des Affaires Étrangères
MCC – Ministère de la Culture et de la Communication
MEDDE – Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
MH – Monument historique
OAP – Orientation d'aménagement et de programmation
OGRI – Opération groupée de restauration immobilière
OPAH – Opération programmée d'amélioration de l'habitat
OPCA – Organisme paritaire collecteur agréé
PADD – Projet d'aménagement et de développement durable
PDU – Plan de déplacement urbain
PETR – Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux
PIL – Projet intégré pour le logement
PNLHI – Pôle national de lutte contre l'habitat indigne
PLU – Plan local d'urbanisme
PLUI – Plan local d'urbanisme intercommunal
PLH – Plan local de l'habitat
PNR – Parc naturel régional
POS – Plan d'occupation des sols
PSMV – Plan de sauvegarde et de mise en valeur
PUCA – Plan Urbanisme Construction Architecture
RNU – Règlement national d'urbanisme
SCOT – Schéma de cohérence territoriale
SRU – Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain
STAP – Service territorial de l'architecture et du patrimoine
UNESCO – United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
VPAH – Ville et Pays d'art et d'histoire
VUE – Valeur universelle exceptionnelle
ZAC – Zone d'aménagement concerté
ZPPAUP – Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager

Direction de la publication

Marylise Ortiz, directrice de l'ANVPAH & VSSP

Coordination éditoriale

Anne-Sophie Maggiori, chargée de mission à l'ANVPAH & VSSP

Mathieu Marsan, chargé de mission à l'ANVPAH & VSSP

Transcription et relecture

Jacky Cruchon, consultant en urbanisme et patrimoine

Jonathan Fédy, chargé de mission de l'ANVPAH & VSSP

Jean-Michel Galley, chargé de mission de l'ANVPAH & VSSP

Marion Bernard de Lajartre, stagiaire à l'ANVPAH & VSSP

Marion Juliot, chargée de mission de l'ANVPAH & VSSP

Coline Lorang, chargée de mission à l'ANVPAH & VSSP

Anne-Sophie Maggiori, chargée de mission à l'ANVPAH & VSSP

Mathieu Marsan, chargé de mission de l'ANVPAH & VSSP

Marylise Ortiz, directrice de l'ANVPAH & VSSP

Auriane Vigny, rédactrice

Tous les textes, sauf mentions contraires, ont été relus par les intervenants.

Conception graphique

Symbole – Communication visuelle

contact@symbole.me

D'après des éléments graphiques de Céline Collaud

c.collaud@free.fr

Impression

FlashCompo, Bayonne

Crédits photographiques

Les photographies et visuels sont repérés de haut en bas et de gauche à droite.

Couverture Eric Châtelain - Ville de Besançon

P.5-36 Ville de Besançon

p.37 Julie Arnold, SEDD / CDC

p.50-52 Ville de Besançon

P.53-54 Ville de Grasse / Michel Graniou - Conseil départemental des Alpes-Maritimes

P.55-56 Ville de Saint-Denis de la Réunion

P.57 DRAC Nord-Pas-de-Calais / Hubert-Bouvet - Région Nord-Pas-de-Calais - Inventaire général

P.62-63 ANAAP

P.64 Pays d'art et d'histoire Loire Val d'Aubois

P.67 Ville de Besançon

P.71-72 CAPEB

P.75-76 Plaine Commune

P.78-79 Ville de Pont-Saint-Esprit

P.81-82 Ville de La Réole

P.84-85 Pays de Saint-Flour

P.95 CEREMA

P.101 Ville de Lyon

P.102-103 DRAC Franche-Comté

P.116 Ville de Bar-le-Duc

P.119 Ville de Bordeaux / Florian David - Ville de Bordeaux

P.123-125 Ville d'Autun / Bibracte / Parc naturel régional du Morvan

P.127 GMT Éditions

P.134 ANVPAH & VSSP

P.138-139 ANVPAH & VSSP

P.141 ANVPAH & VSSP

P.142 Gilles Garofolin

P.144-145 PAH Vallées catalanes du Tech et du Ter

P.147 Jon Arnold - hemis.fr

P.148-149 Ken Rabin Design Réseau Vauban / Réseau Vauban

P.151 Cités Unies Liban

P.157 Ville de Besançon

Toutes les photographies de la manifestation hors mentionnées ci-dessus ont été réalisées par l'ANVPAH & VSSP.

L'Association nationale des Villes et Pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés et protégés

> Une association créée en 2000 pour regrouper les villes et ensembles de communes porteurs d'un secteur protégé approuvé ou en cours d'étude (secteur sauvegardé ou ZPPAUP/AVAP), et les villes et pays signataires d'une convention Villes ou Pays d'art et d'histoire ou en cours de candidature

> Un réseau regroupant près de 200 collectivités de toute échelle, des bassins de vie très denses aux communes les plus rurales, partageant une vision moteur du patrimoine, source de culture mais aussi de renouvellement des dynamiques sociales, économiques et environnementales

> Une plateforme pour échanger des compétences, des expériences et des interrogations dans les domaines du patrimoine et de l'urbanisme (protection, gestion, médiation et valorisation), au niveau national et international

> Un espace de conseil, d'expertise et d'accompagnement des collectivités en termes de stratégies d'actions, de méthodes et d'outils

> Un centre de ressources, assurant une veille juridique et technique sur les politiques patrimoniales et leurs outils

> Un représentant et relais des interrogations et recommandations des collectivités auprès des instances nationales et des assemblées parlementaires

> Un champ d'action très étendu incluant : séminaires, formations et ateliers à destination des différents acteurs du patrimoine, élus et techniciens, commissions et groupes de travail autour de thèmes actuels (habitat, patrimoine et développement durable, gestion et fiscalité du patrimoine, reconversion du patrimoine, patrimoine et tourisme, le label Villes et Pays d'art et d'histoire, évolution des politiques du patrimoine, etc.)

> Une association développant partenariats et échanges avec les ministères concernés, les collectivités territoriales et leurs réseaux, et de nombreux autres acteurs du patrimoine

ANVPAH & VSSP

Musée d'Aquitaine

20 cours Pasteur

33 000 BORDEAUX

Tél : 09 72 49 97 06

reseau@an-patrimoine.org

www.an-patrimoine.org

www.an-patrimoine-echanges.org

association **nationale**
 villes et pays d'art et d'histoire
 villes à secteurs sauvegardés
 et protégés

Ville de
Besançon



En 2015, EDF est partenaire de l'ANVPAH & VSSP dans le cadre de la célébration des 30 ans du label Villes et Pays d'art et d'histoire.

